

U d'/of OTTAWA
39003001290443

LA QUESTION DES PROGRAMMES

DANS

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

AU CONSEIL ACADÉMIQUE DANS LA SÉANCE DU 1er JUILLET 1884

PAR

M. GRÉARD

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS.

PARIS

TYPOGRAPHIE DELALAIN

RUE DE LA SORBONNE, 1 ET 3.

—

1884

LA QUESTION DES PROGRAMMES

DANS

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



Les conditions nouvelles de l'enseignement. Les inquiétudes qu'elles soulèvent.

Sous l'influence des intérêts et des besoins qui transforment la vie des peuples, les conditions de l'enseignement se modifient dans tous les pays : aux connaissances qui faisaient le fond de l'éducation s'ajoutent partout des connaissances nouvelles, et partout aussi on commence à se demander avec inquiétude si la charge à laquelle est soumise la jeunesse n'est pas au-dessus de l'effort qu'il est sage de lui imposer.

Les congrès d'hygiénistes et de pédagogues.— La *question de la surcharge*.

Depuis trois ans, à l'étranger, il n'est pas de congrès, pas de réunion d'hygiénistes ou de pédagogues, en Angleterre, en Allemagne, en Belgique, en Hollande, où le danger ne soit signalé. La presse politique, comme la presse scolaire, s'en est émue ; la controverse a été portée plusieurs fois au Parlement, à Londres et à Berlin. La polémique a créé, à son usage, des mots de combat ; des articles de revue et de journaux portent aujourd'hui couramment pour titre, en Angleterre et en Allemagne : *la question de la surcharge* (*The overpressure question. — Die Ueberbürdungsfrage*).

En Angleterre.

En Angleterre, le débat s'est plus particulièrement porté sur l'enseignement primaire. Avec cet esprit de précision rigoureuse qui caractérise les enquêtes d'outre-Manche, on ne se borne pas à invoquer contre l'exagération du programme des arguments généraux de physiologie : on s'appuie sur des faits ; on cite des cas d'épuisement, des cas de mort, on dresse des martyrologes. Le *Département d'éducation* est interpellé ; les principes sur

lesquels repose le *Code scolaire* sont violemment critiqués : on s'en prend au système du payement par résultats (*payment by results*) ou des primes accordées à l'instituteur pour chaque examen que l'élève subit avec succès, et qui transforme l'enfant en une sorte de matière à revenu. La défense ne déploie pas moins d'énergie que l'attaque. Si des enfants ont succombé à un excès d'application, c'est qu'ils n'étaient point de tempérament à supporter la commune mesure de travail, ou, qu'affaiblis par la misère, ils n'avaient pas, pour soutenir la fatigue de la contention intellectuelle utile, le réconfort de l'alimentation physique nécessaire : il suffit de faire la part inévitable des exceptions et de créer des cantines scolaires, à l'aide de caisses spéciales, comme en France, pour maintenir, par un régime substantiel, l'équilibre entre le développement du système musculaire et l'excitation du système nerveux. Le mal, au surplus, tient moins à l'étendue de la tâche que l'enfant peut avoir à remplir qu'à l'intensité de l'action qu'on exerce, à un moment donné, sur ses facultés pour qu'au jour de l'examen il l'ait complètement remplie ; c'est la faute de l'instituteur, qui ne sait pas distribuer les matières de son enseignement, qui s'attarde ou se néglige et se trouve tout d'un coup réduit à accélérer le pas pour toucher le but ; c'est aussi le tort de la famille, qui, ne veillant pas d'assez près à l'assiduité de l'enfant, laisse se produire et se multiplier dans les leçons des lacunes que, les derniers jours venus, il faut bien, coûte que coûte, arriver à combler[1].

Déjà, sous la pression de l'opinion publique, des tentatives ont été faites, et pour répartir plus également sur l'ensemble de l'année la somme de travail, et pour régulariser la fréquentation, et pour améliorer le régime alimentaire des enfants ; on cherche en même temps à restreindre, presque à supprimer les devoirs de la maison (*home lessons*) ; on se préoccupe enfin d'introduire dans le travail de l'école les exercices manuels. L'agitation se poursuit cependant, énergique, passionnée ; les partis politiques s'en em-

1. Sur l'ensemble de la question, voir notamment les *Mémoires* lus au Congrès des sciences sociales de Huddersfield (octobre 1883), la *Lettre* de sir Francis Sandford à l'Union nationale des Instituteurs et la *Réponse* de M. Heller, secrétaire de l'Union, le *Mémoire* du Dr Rabagliati, adressé au Congrès de l'Union nationale des Instituteurs à Leicester (avril 1884) ; le Résumé de l'enquête sur l'*Overpressure* faite par les Schoolboards de Birmingham et de Leeds ; la discussion du 12 mars 1884 (Chambre des Lords). — Cf. *The School guardian*, n° du 27 octobre 1883 ; *The Schoolmaster*, nos des 10 et 24 novembre et 10 décembre 1883 ; *The Journal of Education* de Londres, n° du 10 décembre 1883 ; *Revue Pédagogique*, Courrier de l'Extérieur, décembre 1883 et janvier 1884.

parent, les dossiers de réclamations se chargent[1]. Telle est l'importance attachée à la question, que dans les cadres de l'Exposition internationale d'hygiène appliquée à l'éducation, récemment ouverte sous les auspices du prince de Galles, une place spéciale a été réservée à la réunion des documents qui peuvent contribuer à la résoudre[2].

En Allemagne.

En Allemagne, la discussion, purement scolaire, vise presque exclusivement les gymnases et les écoles réales. Il s'est formé sur le sujet toute une «littérature»[3] en sens divers, mais où la grande majorité des avis témoigne

1. On pourra se faire une idée de l'agitation provoquée par la discussion d'après le fait suivant. En février dernier, le chef du *Département d'éducation*, M. Mundella, avait invité le Dr Crichton Browne, surintendant de l'hospice d'aliénés de West Riding, à visiter quelques écoles primaires et à lui adresser un rapport spécial sur la question. Le Dr Browne conclut énergiquement aux dangers de la *surcharge*. Divers membres de la Chambre des Communes réclamèrent la publication de son Rapport. M. Mundella s'y refusa, en répondant que le *Département d'éducation* ne pouvait donner à cet absurde fatras (a farrago of nonsense) le caractère d'une pièce officielle. L'impression fut néanmoins votée par la Chambre (24 juillet). Mais le chef du *Département d'éducation* fit publier en même temps un mémoire rédigé par un inspecteur des écoles, M. Fitch, mémoire dans lequel toutes les assertions du Dr Browne sont combattues. La presse s'est emparée à son tour des deux documents et les a commentés avec une vivacité extraordinaire. Les journaux libéraux, le *Times*, le *Daily News*, le *Spectator*, tournent en ridicule le tableau « poussé au noir » du Dr Crichton Browne, et exaltent le bon sens avec lequel M. Fitch a fait justice de ces déclamations. La presse conservatrice, *Daily Telegraph*, *St-James's Gazette*, *Saturday Review*, voit au contraire dans le rapport du Dr Browne un acte d'accusation irréfutable contre le *Département d'éducation*. Le *Lancet*, journal médical, s'est rangé sous la bannière du Dr Crichton Browne.

2. Groupe VI, n° 55 : *Documents relatifs aux effets du bourrage (cramming) et de l'excès de travail (overwork) sur la jeunesse.* — Si l'école primaire fait surtout les frais de la discussion, ce qui s'explique par les développements qu'elle a reçus, l'esprit public voit au delà et se pose le problème pour les études d'un degré plus élevé. A la séance d'inauguration du Congrès qui a suivi l'Exposition, le président, lord Reay, embrassant dans un discours d'une haute portée les conditions générales d'un bon enseignement national, disait avec une originalité piquante au sujet des études secondaires : « Ce qu'on appelle sur le continent l'enseignement complet, l'enseignement encyclopédique, comprenant toutes les branches de connaissances, ne rencontrerait assurément en Angleterre aucune faveur. La seule chance que, dans un tel système, une matière pût avoir d'être enseignée à fond serait non le talent de tous les professeurs, mais l'insuffisance de quelques-uns d'entre eux. C'est ce qui était arrivé dans ce gymnase allemand dont le directeur, à qui l'on demandait pourquoi ses élèves étaient si forts en latin, répondit : Oh! nous avons lieu d'en être satisfaits, parce que nous avons le bonheur d'avoir un très mauvais maître de mathématiques. » — Cf. le *Mémoire* de Mrs Garrett Anderson, analysé dans le *Times* du 19 août 1884.

3. Voici les titres des principaux articles et des brochures les plus importantes sur le sujet (je marque d'un * les publications dont les auteurs estiment que la surcharge existe) : *Article de M. Paul Hasse, directeur de l'Établissement des aliénés de Brunswick (*Gegenwart*, vol. 17, n° 8) (*a*); article du Dr F. Dornblüth, de Rostock (*Gegenwart*, 1881, nos 51 et 52), intitulé *Die*

(*a*) Cité dans un article des *Pädagogische Blätter* de 1883, p. 349.

de préoccupations graves. Des actes officiels s'en sont suivis : délibération du Landtag de la Saxe et circulaires aux directeurs de gymnases [1] ; nomination de commissions spéciales dans la Hesse [2] et en Alsace-Lorraine [3]. En Prusse, à la suite de pétitions adressées à la Chambre des députés [4], une information générale a été ouverte, et les résultats de cette enquête, réunis avec un soin minutieux, ont été discutés dans deux Mémoires, — Mémoire pédagogique [5] et Mémoire médical [6], — dont les conclusions sont d'autant plus dignes d'attention que les rapporteurs étaient manifestement peu disposés à céder au courant de l'émotion commune [7].

Ce n'est pas que les auteurs du Mémoire pédagogique se refusent à admettre l'existence du mal; mais, à les entendre, il a toujours existé; la preuve en est dans les instructions qui remontent à un demi-siècle. Les plaintes,

Ueberbürdung der Schuljugend (*b*); * brochure du Dr F. W. Fricke, Berlin, 1882 : même titre (*c*); * brochures du prof. Dr Ubbelohde, de Marburg, membre de la Chambre des seigneurs de Berlin, contre le régime des gymnases (*d*); * brochure de M. Clemens Nohl, directeur de l'école supérieure de filles à Neuwied, 1882 (*e*); * brochure du Dr Aug. Behagsel, du Realgymnasium de Mannheim, 1883 (*f*); brochure du Dr Fr. Aly, prof. au gymnase de Magdebourg, 1882 (*g*). — La Société scolaire de la Prusse rhénane et de la Westphalie a publié un certain nombre de Rapports (Referate), Bonn, 1882. Tous, sauf un, déclarent qu'il y a excès de travail. Ils sont dus, pour l'enseignement secondaire, à MM. les Dr Fischer, directeur à Lennep ; * Dr Münch, directeur à Mühlheim; * prof. Dr Stammer, à Düsseldorf; * Schmelzer, directeur à Hamm; * L. F. Seiffardt, directeur à Crefeld; * prof. Dr Jürgen Bona Meyer, à Bonn; pour l'enseignement primaire, à MM. * Hufschmidt, instituteur à Unna; * Ufer, instituteur à Dieringhausen ; * Schrader, directeur à Minden. (Ces Rapports sont analysés dans un article des *Pädagogische Blätter* de 1883, p. 350-358.)

1. 11 janvier, 4 et 10 mars 1882. — Voir *Pädagogisches Archiv*, 1882, p. 247, 664 et suiv.
2. Décembre 1882. — Voir *Pädagogisches Archiv*, 1883, p. 580 et suiv.
3. Avril, août 1882. — Voir *Pädagogisches Archiv*, 1883, p. 81 et suiv.
4. 3 janvier 1882. — Voir *Pädagogisches Archiv*, 1883, p. 596 et suiv.
5. *Mémoire sur la question de la surcharge dans les écoles secondaires* (Centralblatt für die gesammte Unterrichts-Verwaltung in Preussen, März-April 1884, p. 202 et suiv.).
6. *Consultation de la Commission royale scientifique touchant la question de la surcharge* (Centralblatt, *ibid.*, p. 222 et suiv.).— Cette consultation porte entre autres signatures celles de MM. Sydow, Virchow et W. Hofmann.
7. Sur l'intensité de cette émotion, voir dans les documents parlementaires de l'année 1883-1884, n° 83, la pétition des magistrats de Tilsitt en date du 20 novembre 1883, celui de *l'Union centrale pour la protection du corps chez le peuple et dans l'école* et les Rapports du Dr Kropatscheck.

(*b*) Reproduit dans le *Pädagogisches Archiv*, 1882, p. 235.
(*c*) Cité par le Dr Dornblüth, p. 242.
(*d*) L'article des *Pädagogische Blätter* en cite plusieurs passages, p. 349.
(*e*) Analysée dans l'article des *Pädagogische Blätter*, p. 356.
(*f*) *Ibid.*, p. 356.
(*g*) *Ibid.*, p. 356 et 357.

d'ailleurs, proviennent surtout des districts riches et des gymnases plutôt que des écoles réales : les jeunes gens qui ont sous les yeux le spectacle de la lutte pour la vie se laissent moins aisément gagner par cet esprit de relâchement général et de délicatesse malsaine. Il se pourrait aussi que certaines familles fissent abus des leçons complémentaires, qui, comme l'hébreu par exemple, imposent à l'élève un surcroît de travail de huit heures par semaine; que d'autres, au contraire, prissent trop peu de souci de l'éducation de leurs enfants, qui auraient l'habitude déplorable de fréquenter les tavernes, les théâtres et les bals. Le mal a des causes plus générales toutefois; car on les cherche et on les trouve. S'il est vrai d'abord que, depuis cinquante ans, il n'y ait pas eu augmentation dans le nombre des matières d'enseignement, pour chacune d'elles on demande davantage, malgré les recommandations des circulaires ministérielles, et les examens de maturité sont devenus plus difficiles. Une seconde cause tiendrait à l'organisation vicieuse des cours. Normalement le cours est d'une année : par une tolérance qui est devenue la règle, de six mois en six mois les élèves sont admis à passer dans un cours supérieur; de là la nécessité d'entasser trop de choses en trop peu de temps; de là aussi, certaines ascensions étant tout à fait prématurées, de grandes inégalités dans l'intelligence et le savoir des enfants réunis sous une même direction. On ajoute que, les établissements secondaires s'étant accrus en moins de quinze ans dans une proportion de plus d'un cinquième, il a fallu accepter des maîtres jeunes, dont l'inexpérience n'a pas peu contribué à rendre plus lourde la tâche des élèves, et que, la même insuffisance du personnel ne permettant pas de dédoubler les classes au moment où elles étaient tout à la fois plus peuplées que jamais et moins sévèrement triées, il est devenu impossible d'assurer à chaque enfant la part de soins nécessaire. On se demande d'autre part si les enseignements spéciaux, par cela seul qu'ils sont fournis par des maîtres spéciaux, — la grammaire notamment, la philologie et l'histoire, — n'ont pas pris plus d'ampleur et de portée qu'il ne convient[1]. On regrette enfin que les règlements sur les exercices de gymnastique ne soient pas exactement observés : à ce régime de culture intellectuelle trop intensive le corps risque de perdre

1. Cette observation se retrouve dans le deuxième Rapport du Dr Kropatscheck. (Voir plus haut, pag. 4, not. 7.)

sa vigueur et son élasticité. En dernière analyse, implicitement ou explicitement, on reconnaît d'après les dépositions recueillies (25 voix contre 15) que les matières d'études sont à la fois trop nombreuses et trop étendues.

La Commission médicale ne pouvait manquer de faire ses réserves : une consultation scientifique ne se fonde que sur des cas d'observation individuelle multipliés, et ces cas lui faisaient défaut. De l'ensemble des documents il résulte, à son avis, que ni la proportion des jeunes gens reconnus impropres au service militaire, ni le nombre des suicides constatés chez les écoliers, — bien qu'il se soit sensiblement élevé de 1869 à 1881, — ni le développement des maladies mentales, des congestions accidentelles ou des manifestations anémiques, ni celui de la myopie, à laquelle, on le sait, les médecins allemands ont, dans ces dernières années, attaché une importance particulière, ne permet de conclure avec précision. Pour établir une opinion décisive, il faudrait que les professeurs eux-mêmes vinssent en aide à la science, en se rendant exactement compte, élève par élève, des effets produits par le travail. Mais à prendre la question dans les termes généraux où elle a été posée, ce que la Commission croit pouvoir affirmer, c'est que les classes comptent en général trop d'élèves, et que les enfants, dans les cours inférieurs surtout, n'ont pas l'assistance dont ils ont besoin ; c'est, de plus, que les leçons ne sont pas séparées par des intervalles de repos suffisants, et que la somme du travail exigée tant au gymnase qu'à la maison est trop considérable. Finalement, hygiénistes et pédagogues s'accordent à craindre que cette éducation forcée n'ait pour résultat de produire le dégoût de l'étude, n'exerce sur le caractère lui-même une action dissolvante, ne détende, en un mot, et ne ruine tous les ressorts de la vie, que son objet propre est de fortifier.

Aussi les maîtres les plus disposés à concéder à la variété des connaissances qu'exige l'enseignement moderne la part la plus large se déclarent-ils prêts à faire des sacrifices, et ils les font ; c'est ainsi qu'on a réduit, — le choix est digne de remarque, — dans les écoles réales, les programmes des sciences naturelles et dans les gymnases les programmes du latin. Ceux qui ne peuvent se décider à rien retrancher sont obligés de constater qu'aujourd'hui les études n'exigent rien moins que deux années de plus qu'autrefois. C'est en ce sens qu'il y a quelques mois, dans la discussion du budget, le professeur

Virchow établissait que le nombre des jeunes gens qui ne quittent les bancs qu'à 21 ans et plus au lieu de 19, âge qui était jadis la règle ordinaire, dépasse maintenant le cinquième des promotions[1] : d'où il résulte pour la vie sociale, c'est-à-dire pour les manifestations de travail utile que comporte l'activité de la première jeunesse, une perte notable de temps et de force[2]. A la statistique sur laquelle s'appuyait M. Virchow, si le représentant du Gouvernement opposait une statistique contraire, il ne demeurait pas moins acquis qu'il y avait des mesures à prendre; car on renouvelait les recommandations de modération et de sagesse[3].

La *question des programmes* en France dans l'enseignement secondaire : comment elle doit être étudiée.

Ce malaise, nous l'éprouvons, nous aussi, dans les différents ordres d'enseignement; et la question a pris dans la langue courante le nom simple, mais expressif, de *question des programmes*. Dans l'enseignement secondaire, — le seul dont nous voulions nous occuper ici,— la pensée commune était naguère de chercher une classe, une étude, une heure, fût-ce le jeudi, pour une matière nouvelle. On obéit aujourd'hui à l'entraînement contraire, non sans dépasser parfois la mesure, comme il arrive dans ces brusques mouvements d'opinion. Ce ne sont pas seulement les familles qui se plaignent du développement des matières : leur témoignage pourrait paraître suspect. Le sentiment est général; la plupart des déclarations provoquées par les dernières élections au Conseil supérieur de l'Instruction publique (mars 1884) en portent la trace; plus récemment encore (juin-juillet), le corps professoral consulté à ses divers degrés, — Conseils d'enseignement, proviseurs et principaux, inspecteurs d'académie, Conseils académiques, — a presque unanimement émis des observations dans le même esprit. Aucun sujet d'examen ne répond donc à un intérêt plus pressant et aucun n'a une portée plus sérieuse. Comment oublier, en effet, qu'à ne remonter qu'au commencement de ce siècle, nous ne comptons pas moins de douze plans d'études presque aussitôt abolis qu'édifiés[4] ? C'est assez dire combien il importe aujourd'hui de travailler à améliorer, non

1. La proportion, qui en 1876 était de 22,3 p. °/₀, s'est élevée en 1881 à 26,2 p. °/₀.
2. Séance du Parlement de Berlin du 5 février 1884. (Voir la *Revue internationale de l'Enseignement*, avril 1884.)
3. Voir notamment la circulaire du ministre, M. de Gossler, prescrivant les jeux gymnastiques (27 octobre 1882).
4. Voir aux Annexes le Tableau n° 2.

à détruire : gardons-nous dans l'Université, comme ailleurs, de démolir tous les matins la maison, sous prétexte de bâtir un palais, disait, il y a cinquante ans, Saint-Marc Girardin avec un spirituel bon sens[1]. Or pour accomplir des améliorations durables, il faut tenir en balance deux éléments d'appréciation qui s'imposent avec la même nécessité : les conditions éternelles de l'éducation de l'esprit humain et les besoins incessamment variables de l'état social. A méconnaître l'un des deux termes du problème, on s'expose également à en compromettre la solution. D'une part, on ne rompt pas impunément avec l'esprit de son temps ; et, de l'autre, tout système qui ne repose pas sur le respect des lois de la croissance intellectuelle et morale de l'enfant manque de base et ne peut tarder à s'écrouler.

I.

-es plans d'é-
-les depuis le
-Ie siècle.

Ce qu'il convient de remarquer tout d'abord, c'est que cette richesse des programmes sous laquelle nous fléchissons aujourd'hui est l'épanouissement naturel, le luxe inévitable d'une civilisation qui se développe et se complique. Chaque siècle introduit dans son système d'éducation le résultat de ses découvertes ou de ses travaux, la préoccupation de ses intérêts et de ses besoins. L'histoire de nos plans d'études ne serait pas un des chapitres les moins instructifs de l'histoire de l'esprit humain ; et en nous éclairant sur les origines lointaines de l'espèce de crise que nous traversons, peut-être contribuerait-elle à nous fournir les moyens d'en conjurer les effets.

Il était facile, au XVIe siècle, de faire de la simplicité la première condition de l'enseignement des Collèges. Le latin en était la base à peu près unique ; les éléments du grec ne s'y ajoutaient qu'en Troisième ; vers la fin de la dernière année d'études, quelques théorèmes de mathématiques d'après Euclide complétaient les exercices dialectiques : c'était la part accordée aux sciences ; de physique, de géographie, d'histoire, rien. Tout était sacrifié au latin, même la langue française. C'est en latin qu'on apprenait à écrire et

1. *De l'instruction intermédiaire et de ses rapports avec l'instruction secondaire* (Paris, 1837), *Préface.*

à parler : l'usage du français était interdit aux maîtres et aux enfants hors de la classe comme en classe [1]. Les jésuites se distinguaient en le tolérant pendant les récréations et aux jours de fête [2]. Tels étaient le cadre et l'esprit du gymnase fondé à Strasbourg, en 1538, — sur le plan des idées que les *Frères de la vie commune* avaient appliquées dans les Pays-Bas, — par l'un des plus grands pédagogues du temps, Jean Sturm ; et cette organisation était acceptée dans toute l'Europe, particulièrement en France [3], comme un modèle.

S'il faut en juger par le règlement du Collège de Narbonne, — le seul document scolaire un peu précis qui nous reste de cette époque, — la façon dont ce programme était appliqué n'en agrandissait pas beaucoup le caractère. Voici, en effet, comment de la Sixième à la Rhétorique se répartissaient les matières d'études : en Sixième, rudiment, genres et déclinaisons des noms; en Cinquième, prétérits et supins des verbes, revision des déclinaisons et des genres; en Quatrième, syntaxe, quantité, grammaire grecque et revision des

1. Nemo scholasticorum in collegio lingua vernacula loquatur, sed latinus sermo eis sit usitatus et familiaris. (*Statuta Facultatis Artium*, 3 sept. 1598, art. 16.) — Sive interroget quivis præceptor aut pædagogus quemvis scholasticum sive quid jubeat aut alloquatur, id faciat verbis latinis. (*Appendix ad reformationem Facultatis Artium*, 25 sept. 1600, art. 10.) — Interdicta sibi lingua vernacula, solum sermonem latinum ubique in collegio usurpanto... In singulis classibus exploratores, qui quolibet die ad se referant catalogum scholasticorum qui vel sacris non interfuerint vel lingua vernacula locuti sint aut in qua re alia deliquerint, collocanto. (*Decretum Universitatis Parisiensis de collegiis*, 15 nov. 1626, art. 29 et 47.) — En 1612, un professeur de philosophie du collège de Tréguier s'étant servi de la langue française dans son enseignement fut interdit de ses fonctions. (*Histoire de l'Université de Paris* par Ch. Jourdain, liv. I, chap. III, pag. 73.) — Il n'y avait d'exception à l'usage du latin que pour le catéchisme dans les classes inférieures, Cinquième et Sixième. (Félibien, *Histoire de Paris*, preuves et pièces justificatives, tom. V, pag. 800. *Établissement de l'exercice public des classes au collège de Narbonne*, 7 mars 1599.) — Les mêmes règles étaient appliquées dans les séminaires, avec cette seule différence qu'on pouvait parler grec ou latin, mais point français : parler français ou mal parler, c'était tout un. Voir le *Règlement* de 1610.

2. Domi linguæ latinæ usum inter scholasticos diligenter conservandum curet : ab hac autem latine loquendi lege non eximantur, nisi vacationum dies et recreationis horæ. (*Ratio atque institutio studiorum Societatis Jesu, Regulæ rectoris*, 8.) — Dans les *Règles* relatives aux classes, nous trouvons : « Curandum inprimis est ut discipuli latine loquendi consuetudinem acquirant ; quare magister a suprema saltem grammatice latine loquatur, et ut latine discipuli loquantur exigat, præsertim in præceptorum explicatione, in corrigendis scriptionibus latinis, in concertationibus atque etiam in colloquiis... »

3. Le règlement du gymnase de Nîmes, organisé par Claude Baduel en 1548, porte, art. VII : « La principale étude est celle du latin.... Que nul donc ne néglige l'habitude de parler latin ni ne se permette l'habitude d'une autre langue, sauf le grec et l'hébreu aux heures fixées par les professeurs. Mais il ne suffit pas de parler latin : il faut le faire correctement. Pour en établir

2

prétérits et des supins; en Troisième, quantité, figures, abrégé de rhétorique, revision de la syntaxe et de la grammaire grecque; en Rhétorique, langue grecque, versification, auteurs[1].

Le statut général de l'Université de Paris ne contient lui-même aucune indication d'un ordre un peu élevé[2]. On y peut constater seulement que, sur les six heures de classe qui avaient lieu chaque jour, une heure était consacrée à la récitation des préceptes, cinq à l'explication des textes et aux exercices de style et d'élocution. Des quatre heures d'étude, les écoliers en devaient employer deux, la dixième du matin et la cinquième du soir, à des compositions en vers ou en prose et à des discussions de vive voix. Le samedi, ils présentaient au principal leurs travaux de la semaine, et ceux qui n'avaient pas à montrer au moins trois thèmes, latins ou grecs, signés du professeur, étaient punis[3]. « Au Collège de Bourgogne, où mon père me mit en la

et en maintenir l'habitude, on aura recours à des châtiments pécuniaires et physiques, à d'autres encore... » (*Claude Baduel et la Réforme des Études au seizième siècle*, par *M. J. Gaufrès*, ouvrage couronné par l'académie de Nîmes, Paris, 1880, ch. XI, p. 156. — Cf. ch. IV, p. 40 et 46.)

1. « Habebitque [primarius] quinque classes ad minus, in quibus nullus scholasticorum ascendere poterit, nisi prius a dicto primario ab ejusve delegato examinatus fuerit; qui pro captu uniuscujusque assignabit ei gradum... Regentibus non quos voluerint libros legere licebit sive interpretari, sed illos tantum qui quum honestati et classibus, tum capacitati discipulorum convenire primario videbuntur. Nec tamen unquam omittentur edoceri seu institui infra annum genera et declinationes nominum cum rudimentis in sexta classe; præterita supinaque verborum, cum repetitione generum et declinationum in quinta; syntaxis, quantitates et grammatica græca, cum repetitione præteritorum, supinorum et heteroclitorum in quarta; quantitates, figuræ et compendium aliquod rhetorices, cum repetitione syntaxeos et grammaticæ græcæ in tertia; in prima vero classe, ars ampla rhetorices et græcæ linguæ intelligendæ, cum ratione componendorum versuum, cum auctoribus idoneis. » (FÉLIBIEN, *Histoire de Paris*, *Établissement de l'exercice public des classes au Collège de Narbonne*, déjà cité.)

2. Ce statut est le règlement qui a régi l'ancienne Université jusqu'à sa destruction (1793). Enregistré au Parlement le 3 septembre 1598, il ne fut publié par suite de certains difficultés de procédure que le 18 septembre 1600.

3. Quum ab antiquis dictum sit et quotidiano usu comprobetur stylum esse optimum dicendi magistrum, eumque lectione et imitatione insignium auctorum, scriptione denique assidua comparari, ex sex horis quotidiani et publici ex auditoriis studii, una præceptis et regulis cognoscendis, et cum præceptore examinandis concedatur : reliquæ omnes in poetis, historicis, oratoribus, audiendis, cognoscendis, ediscendis, imitandis, in commentatione denique et usu discendi scribendique consumantur. — Singulis diebus, horæ duæ, decima nempe matutina et quinta postmeridiana, scribendis versibus, orationibus solutis, stylo denique formando et disputationibus impendantur. — Quod ut diligentius perficiatur, scholastici, die sabbatho singularum hebdomadarum, quum se pro more sistent a prandio in aula post gratiarum actionem, offerant chartas suarum compositionum gymnasiarchæ aut ei qui ipsius absentis vicem supplebit; et in eos animadvertatur qui non exhibuerint tria ad minimum ejus hebdomadæ themata seu proposita, a se in latinam aut græcam linguam conversa, a suis doctoribus, ad fidem faciendam, obsignata. — Scholastici

troisième classe (1542), écrivait Henri de Mesme, j'appris à répéter, disputer, haranguer en public... et à régler mes heures tellement que, sortant de là, je récitai... Homère d'un bout à l'autre[1]. » André Lefebvre d'Ormesson se glorifie également « d'avoir retenu par cœur, toute sa vie, tout ce qu'il avait appris en sa jeunesse[2] ». Les plus solides et les plus brillants élèves du temps ne concevaient pas de plus noble idéal.

Les programmes d'Érasme, de Montaigne et de Rabelais.

Cet idéal représentait en effet, relativement aux études du moyen âge, un progrès considérable. C'était le premier bienfait de la Renaissance. Le moyen âge avait eu, lui aussi, ses disciplines puissantes: comment le méconnaître, à voir les esprits vigoureux qu'elles avaient formés, d'Abélard à Calvin? La scholastique a contribué pour sa part et en son temps à l'éducation de l'esprit français; elle lui a donné la vigueur et la logique. Mais au XVI[e] siècle, elle avait produit ce qu'elle pouvait produire, et il n'en subsistait plus guère que les abus[3]. « Peu de préceptes et beaucoup d'usage, » professait Ramus, et l'on avait renoncé au *Floretus*, au *Combat* de Theodolus, aux *Distiques* de Jean Facetus, au *Doctrinal* d'Alexandre de Villedieu, au *Grécisme* d'Evrard de Béthune, pour aborder directement les textes classiques et « fondre ensemble l'étude de la pensée et celle du langage,

memoriter sæpe recitando memoriam excolant et frequenter declamando se exerceant. (*Statuta Facultatis Artium*, art. 25, 26, 27 et 28.)—Classium minorum duces utriusque linguæ rudimenta inculcanto; ingenia crebris disputationibus acuunto; memoriæ atque pronuntiationis certamina indicanto; quotidianis ferme thematis latine scribere tironem edocento.—Superioribus ordinibus humanitatis ac potissimum primæ classi præfecti græcis, latinis, vinctis et liberis compositionibus, epistolis, choriis, oratiunculis, epigrammatis, odis, elegiis, cæteris dicendi aut canendi generibus eloquentiæ candidatos assidua opera informanto; prolixis annotatis auditorem ne fatiganto; quotidie ad excolendam memoriam, scholis matutinis et postmeridianis justam lectionem præscribunto; inter explicandum, latine semper, id quod et professores philosophiæ factitare par est, accurate loquuntor; in exigenda ratione dictatorum ac lectionum assidui et severi sunto; compositionibus in omne genus cum cura emendandis nullius diei non partem aliquam professores omnium scholarum humanitatis impendunto.—Correctas et a mendis expurgatas compositiones, doctorum chirographo publicatas, ultima septimanæ die, in aula gymnasii unumquemque monstrare sibi cogunto... Eodem septimo die, quidquid per totos septem dies memoriæ scholastici tradiderint, ibidem rudiores ex memoria repetere; et provectiores et classicos præcipue, orationes et carmina quæ ipsimet exaraverint, de suggestu pronuntiare jubento. (*Decretum de collegiis*, 15 nov. 1626, art. 39, 40, 48, 49.) — Cf. *Claude Baduel*, etc., ch. v, p. 56 et suiv. Voir J. Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe*, Paris, 1861, tom. I, chap. x, p. 83 et suiv.

1. Voir Rollin, *Traité des Études*, liv. II, chap. II, art. 1.

2. *Mémoires manuscrits d'André Lefebvre d'Ormesson*, F° 71, 7°. — Cf. *Journal d'Olivier Lefebvre d'Ormesson*, publié par M. Cheruel, Introduction, p. xxx.

3. Voir Thurot, *De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris au moyen âge*, Paris, 1850.

l'éloquence et la philosophie[1] ». C'était à qui s'empresserait « d'oster du chemin des arts libéraux les espines, les cailloux et tous empeschements et retardements des esprits, de faire la voye plaine et droicte pour parvenir plus aisément non seulement à l'intelligence, mais à la practique des choses[2] ». Le bon sens protestait avec Érasme, Rabelais et Montaigne contre ces latineurs de Collège, pour qui le monde n'était que babil, et qui semblaient, suivant l'expression de Bacon, n'avoir d'autre souci que « de peser, de mesurer ou d'orner le vent[3] ». Montaigne, on le sait, ne poussait que mollement au savoir livresque. « Qu'un escholier écrive en vers ou en prose, il ne lui chault; ce qu'il veut qu'on lui demande, c'est s'il est devenu meilleur et plus advisé. » Mais il se souvenait « qu'avant le premier desnouement de sa langue », son père l'avait confié à des maîtres et à des serviteurs « qui ne parlaient en sa compaignie qu'autant de mots de latin que chacun avait appris pour jargonner avec lui ». A six ans, il n'entendait pas plus le français que « le périgordin ou l'arabesque » ; à treize, en sortant du Collège, il possédait tout ce qu'on y pouvait apprendre et ne connaissait rien de ce qu'il aurait eu besoin de posséder. « Je vouldrais premièrement bien savoir ma langue, disait-il, et celle de mes voysins où j'ai plus ordinaire commerce; » il lui tardait de sortir « de la geaule » pour aller au grand air et au grand soleil des voyages « frotter et limer sa cervelle contre celle d'autruy » ; il avait soif « de pratiquer, par le moyen des histoires, les grandes âmes des meilleurs siècles[4] ». C'est le même besoin d'affranchissement et d'activité qui travaille l'esprit d'Érasme. On a dit avec finesse qu'il pensait, aimait et haïssait en latin; c'est en latin aussi qu'il demandait qu'on donnât aux choses le pas sur les mots[5]; mais il voulait qu'on renonçât aux superstitions de la fausse rhétorique, qu'on créât à l'enfant un fonds de connaissances avant de l'exercer à écrire : il faisait donc place dans son plan d'études à l'histoire, à la géographie, à l'arithmétique, à l'hygiène, à la physique,

1. Ramus, *De Studiis eloquentiæ ac philosophiæ conjungendis oratio* (1546).

2. Id., *Remontrance au Conseil privé, touchant la profession royale en mathématiques* (1567).

3. *De dignitate et augmentis scientiarum*, liv. II, Præf., § 11.

4. *Essais*, I, xxv. — Cf. J. Gaufrès, *C. Baduel;* Dejob, *Marc-Antoine Muret;* G. Boissier, *la Réforme des études au seizième siècle*, *Revue des Deux Mondes*, 1er décembre 1882.

5. « Principio duplex omnino videtur cognitio, rerum ac verborum; verborum prior, rerum potior. » (*De Ratione studii*, tom. I, p. 522, édit. de 1703.) — C'est dans le même esprit que Bacon disait : « Ut rerum dignitas verborum cultui præcellit... » (*De dignitate et augmentis scientiarum*, lib. I, § 31.)

— à celle qui révèle les secrets de la nature et de la vie, — aux mathématiques, à la morale. N'était-ce pas trop encombrer l'esprit de la jeunesse? On lui en faisait la remarque, et il ne méconnaissait pas la portée de la critique ; mais il ne s'agissait pas de tout apprendre à fond. Pour certaines sciences, il suffisait d'y tremper les lèvres de l'écolier : *Quasdam gustasse sat erit*[1]. Plus hardi, Rabelais l'y plongeait tout entier. Il n'était pas de mystère dans les langues, — grecque, latine, hébraïque, chaldaïque et arabique, — dans les arts libéraux, — géométrie, arithmétique, musique, astronomie, — dans le droit civil et la philosophie, — dans « les faictz de nature », — auquel il n'entendît initier son élève; il en voulait faire « un abysme de science[2] ».

1. Le passage du *Dialogue* où Érasme expose ce programme est d'un tour charmant : « Utriusque linguæ, græcæ et latinæ, peritiam exacte perdiscet teneris statim annis. Dialectices non patiar esse rudem; nolim tamen ludicris illis argutiis ad ostentationem repertis torqueri. Rhetoricus aliquanto quidem diligentius, sed tamen citra superstitionem, exercebitur scribendi dicendique potius usu quam anxia præceptorum observatione. Sed prius geographiam perdiscet accurate : arithmeticam, musicam et astrologiam degustasse sat erit. Medicinæ tantum addetur quantum tuendæ valetudini sat erit. Nonnullus et physices præbebitur gustus, non tantum hujus quæ de principiis, de prima materia, de infinito ambitiose disputat, sed quæ rerum naturas demonstrat : quæ res agitur in libris de anima, de meteoris, de animalibus, de plantis.— Nihilne de moribus ? Hoc aphorismis instillabitur, præsertim ad pietatem christianam et officia vitæ communis pertinentibus. — Tot disciplinis oneras ætatem teneram? — Faxo ut hæc omnia ludens discat, priusquam attingat annum decimum octavum. — Fortasse per artem notoriam? — Nequaquam. — Qui potest alioqui? — Nihil est necesse, quemadmodum vere dictum est, ut puer omnes disciplinas exacte discat. Quasdam gustasse sat erit. Id magno fructu parvoque negotio fiet, si ex singulis præcipua quædam redigantur in compendium. Neque quidquam facilius discitur quam quod optimum est. — Pulchre narras. Sed unde compendiorum artifex? — Jam hoc ago, ne ab uno petam omnia, sed in quo quisque præcellit in eo deposcam illius operam.... » (*De recta latini græcique sermonis pronuntiatione dialogus*, tom. I, p. 922-923.) — In primis tenenda est historia, cujus usus latissime patet, dit-il en parlant des connaissances du maître. (*De ratione studii*, tom. I, p. 523.)

2. Ici également il faut citer le texte qui nous transporte si agréablement dans le pays d'Utopie : « J'entends et veulx, dit Rabelais, que tu aprennes les langues parfaictement. Premierement la grecque, comme le veult Quintilian, secondement la latine. Et puis l'hébraicque pour les sainctes letres, et la chaldaique et arabique pareillement, et que tu formes ton stille, quant à la grecque, à l'imitation de Platon, quant à la latine, de Cicéron. Qu'il n'y ait histoire que tu ne tiennes en mémoire présente, à quoy te aydera la cosmographie de ceulx qui en ont escript. Des arts libéraux, géométrie, arithméticque et musicque, je t'en donnay quelque goust, quand tu estoys encore petit en l'âge de cinq à six ans; poursuis le reste, et de l'astronomie saiche en tous les canons; laisse moy l'astrologie divinatrice et l'art de Lullius comme abuz et vanitez. Du droit civil, je veulx que tu saiche par cueur les beaulx textes et me les confere avecque philosophie. Et quant à la cognoissance des faictz de nature, je veulx que tu te y adonnes curieusement, qu'il n'y ayt mer, rivière, ny fontaine, dont tu ne cognoisse les poissons, tous les oyseaulx de l'air, tous les arbres, arbustes et fructices des foretz, toutes les herbes de la terre, tous les métaulx cachez au ventre des abysmes et les pierreries de tout Orient et

es résistances l'Université. premiers réateurs : les ites.

L'Université n'était pas disposée à laisser si vite pratiquer la brèche dans la place qu'elle se faisait une religion de défendre. Non moins prudents dans leurs évolutions, les Jésuites ne cédaient que peu à peu à l'esprit de réforme, mais ils savaient céder à temps. Entrant les premiers dans les voies nouvelles, ils avaient substitué la culture classique aux exercices de l'école. Bien plus, tandis qu'il suffisait à l'Université que ses élèves ne fussent pas absolument ignorants en grec[1], les Jésuites, c'est un des caractères de leur programme, mettaient le grec sur le même plan que le latin[2]. La langue latine demeurait la langue usuelle et obligatoire; mais les élèves étaient exercés à écrire en grec; on en commençait l'étude dès la Sixième. D'autre part, l'érudition, — c'est le nom qu'on donnait aux notions historiques de toute nature, — était admise à titre de commentaire des textes, avec toute sorte de réserves, il est vrai; il était entendu notamment que ce commentaire, considéré comme un divertissement, ne devait jamais entreprendre

Midy, rien ne te soit incongneu. Puis soigneusement revisite les livres des médecins grecz, arabes et latins, sans contemner les Thalmudistes et Cabalistes, et par fréquentes anatomies acquiers toy parfaicte congnoissance de l'aultre monde qui est l'homme. Et par quelques heures du jour commence à visiter les sainctes lettres : premièrement en grec, le nouveau testament et Epistres des apostres et puis en hébreu le vieux testament. Somme que je voy un abysme de science... » (II, 8. *Comment Pantagruel estant à Paris receut letres de son père Gargantua et la copie d'icelles*, édit. Marty-Laveaux.) — Cf. CORNELIUS AGRIPPA, *De vanitate et incertitudine scientiarum* (1527); L. VIVES, *De causis corruptarum artium* (1531) ; NIZOLIUS, *Antibarbarus contra pseudo-philosophos* (1550).

1. « Et ut linguæ etiam græcæ non ignari existant... aliquid de Homeri... Hesiodi... Theocriti.. operibus ediscant. (*Statut.*, art. 23.) — Ea Græcæ linguæ dignitas est, — dit le P. Jouvency, — ut illam qui non calleat eruditus plane dici nemo possit. (*Magistris scholarum inferiorum Societatis Jesu de ratione discendi et docendi ex decreto Congregationis generali XIV*, *auctore* JOSEPHO JUVENCIO *Soc. Jesu*, 1711, Prima pars, cap. I.)

2. Le cadre du plan d'études des Jésuites comprenait cinq cours : 3 de grammaire, 1 d'humanités, 1 de rhétorique, suivis de 1, 2 et 3 classes de philosophie pour l'élite. Voici comment ils définissaient chacun des cours fondamentaux : Gradus *infimæ classis grammaticæ* est rudimentorum perfecta cognitio... Gradus *mediæ classis grammaticæ* est totius quidem grammaticæ, minus tamen plena, cognitio... Gradus *supremæ classis grammaticæ* est absoluta grammaticæ cognitio... Gradus *humanitatis* est... præparare veluti solum eloquentiæ... Gradus *rhetorices* non facile certis quibusdam terminis definiri potest; ad perfectam enim eloquentiam informat... Universam *Philosophiam* biennio aut triennio absolvet [præceptor]; primo anno tradetur logica, metaphysice et methodus; secundo physica et philosophia moralis; in tertio tractabuntur illæ physicæ et metaphysicæ quæstiones, quæ aut tractatæ in biennio non sunt aut ampliori explicatione indigent et mathesis sublimior. (*Ratio atque institutio studiorum Societatis Jesu.*) — On sait que le Plan d'études de la Société de Jésus a eu trois éditions successives, 1586, 1591 et 1599. C'est dans l'édition de 1599 qu'il faut chercher la pensée définitive de l'ordre. — Voir aux Annexes le Tableau n° 1.

sur le fond purement littéraire de l'enseignement[1] : l'histoire proprement dite, la géographie, les éléments du calcul étaient compris avec la langue maternelle (*vernacula lingua*) dans ce que le plan d'études nomme les accessoires, et on leur accordait environ une demi-heure par jour dans les classes de grammaire[2] ; faire des orateurs et des poètes d'élégante latinité, tel était l'objet des études aux yeux du P. Jouvency; il s'agissait de développer le goût et l'imagination, d'exercer et d'affiner l'esprit[3]. Mais si le champ était restreint, pour employer une des comparaisons familières aux écrivains de l'ordre, les plus humbles régents, grâce à la discipline commune, excellaient, — au témoignage de Descartes et de Bacon, — à le fertiliser.

Les Oratoriens et les Jansénistes : l'usage et l'étude de la langue française. — L'enseignement de l'histoire. L'enseignement des sciences. Le Règlement d'Arnauld.

Avec les Oratoriens (1639) et les Jansénistes (1643) le cadre s'élargit. L'admission de la langue française au droit de cité dans l'enseignement des Collèges est leur commune nouveauté. A Juilly, l'usage du latin n'était réglementaire qu'à partir de la Quatrième; le catéchisme était même enseigné en français jusqu'à la Seconde ; à Port-Royal, des rudiments français avaient remplacé les grammaires grecque et latine[4], et aucun auteur latin n'était remis

1. « Eruditio modice usurpetur, ut ingenium excitet interdum ac recreet, non ut linguæ observationem impediat. » (*Regulæ professoris humanitatis*, I.) — « Eruditio... ex historia et moribus gentium, ex auctoritate scriptorum et ex omni doctrina, sed parcius ad captum discipulorum accersenda. » (*Regulæ professoris rhetoricæ*, I.) — Cf. Jouvency, Prima pars, art. 3, §§ 1, 2, 3.

2. Ultima semihora linguæ vernaculæ et accessoriis tribuetur. (*Regulæ infimæ et mediæ classis grammaticæ.*) — Ultima semihora concertationi vel linguæ vernaculæ aut accessoriis concedatur. (*Regulæ supremæ classis grammaticæ.*) — Voici comment, dans le Règlement général des classes inférieures, sont définies les études accessoires (accessoriæ disciplinæ) : « historiam, geographiam, matheseos elementa et si qua alia in his scholis tradi solent... § 11. »

3. « Exacto tirocinio (c'est-à-dire pour le couronnement des études), dit le P. Jouvency, primus magistri labor erit latinum stylum illis optimum, poeticum juxta et oratorium, et demonstrare et ut assequantur adjuvare. » (*De Ratione discendi et docendi*, Secunda pars, art. 8.) Et ailleurs : « Denique nullam eruditi præceptores occasionem ornandæ rei litterariæ... prætermittant. » (*Ibid.*, Prima pars, cap. III, art. 2.) — L'ouvrage capital du P. Jouvency, après son Plan d'études, est un Manuel de rhétorique : *J. Juvencii e Societate Jesu candidatus rhetoricæ.* Voir la 2e édition (*Candidatus... auctus et meliori ordine digestus*, 1739).

4. On sait que les livres en usage étaient la grammaire latine de Despautère, — de ce Despautère dont Guyot écrivait : « Tout déplaît aux enfants dans le pays de Despautère, dont toutes les règles leur sont comme une noire et épineuse forêt, où, durant cinq ou six ans, ils ne vont qu'à tâtons, ne sachant quand et où toutes ces routes égarées finiront; heurtant, se piquant et choppant contre tout ce qu'ils rencontrent, sans espoir de jouir jamais de la lumière du jour, » — la grammaire grecque de Clénard, les lexiques de Schrevellius et de Scapula, les traités du P. Labbe et du P. Vavassor. Ce sont ces livres que remplacèrent, dans les petites écoles,

entre les mains des élèves qui n'eût été traduit en français[1]. La langue maternelle était la première où l'enfant apprît à s'exercer[2]. Le français servait de truchement, comme on disait alors, au latin, et le latin au grec. Cela seul marquait une révolution. Tout l'enseignement en recevait une aisance et une ampleur inconnues jusque-là. D'abord les méthodes nouvelles constituaient, pour les premières années, un bénéfice considérable, l'alphabet latin ne coûtant pas moins parfois de trois et quatre années d'efforts. Mais l'avantage se faisait mieux sentir encore dans la suite des études où les explications, s'aidant du français quand elles ne se faisaient pas en français même, pouvaient être tout à la fois plus substantielles et plus rapides. Bien plus, Juilly avait un professeur particulier pour l'histoire qui ne donnait ses leçons qu'en français; et, dès ce moment, l'histoire était entrée dans le plan général des exercices chez les Oratoriens : histoire sainte en Sixième et en Cinquième, histoire grecque et histoire romaine dans les trois divisions, ou, comme on disait, dans les trois

la *Nouvelle méthode pour apprendre facilement et en peu de temps la langue latine* (1644); la *Nouvelle méthode pour apprendre facilement la langue grecque* (1655); le *Jardin des racines grecques mis en vers français,* de Lancelot (1657); la *Grammaire générale et raisonnée*, d'Arnauld (1660); — l'*Art de penser*, *contenant*, *outre les règles communes*, *plusieurs observations propres à former le jugement*, du même Arnauld (1662) ; les *Traités* de Nicole, etc. — On peut indiquer aussi, comme procédant de la même pensée, la *Nouvelle méthode pour apprendre avec facilité les principes de la langue latine où sont expliqués les genres et les déclinaisons des noms et des prénoms*, *les prétérits et supins et les conjugaisons des verbes*, *la syntaxe et la quantité*, *dans un ordre clair et concis tout ensemble et distingués par quatre différentes couleurs pour le soulagement des écoliers* (1665), — espèce de grammaire en forme de tableau, dressée sous la direction du P. de Condren, second supérieur de l'Oratoire, méthode qui avait paru à Richelieu une invention féconde. — Le P. de Condren avait établi à Juilly une classe de Sixième, plus tard une classe de Cinquième pour l'enseignement pratique et élémentaire des règles et de l'orthographe françaises, comme introduction à l'étude du latin. Il faisait commencer le grec en Cinquième.

1. « Nous instruisons les enfants du latin par des règles françaises, dit Lancelot; car nous ne sommes pas seuls à redire à la façon ordinaire de leur faire apprendre les règles de la langue latine en cette langue qu'ils n'entendent point encore; et nous désirons les former dans leur langue autant que dans celle-là. Nous leur faisons ensuite lire et observer les meilleurs auteurs. » (*Méthode pour commencer les humanités grecques et latines*, Préface.) — Ce sont des prescriptions inspirées du même esprit que donnait Tanneguy-Lefebvre, le père de Mme Dacier, dans sa *Méthode pour commencer les humanités grecques et latines.* Voir les Mémoires de Sallengre, tom. II, 2e part., p. 62.

2. « S'il y a des livres intitulés *Méthodes* ou *Syntaxes* pour apprendre à écrire, ou pour la danse, ou pour la musique, personne, qu'on sache, n'en est venu à bout sans pratiquer, disait Arnauld dans son *Règlement des études pour les lettres humaines* (voir pag. 17, not. 2) ; on n'apprend les langues que par l'usage. On suppose qu'il sait, dans cette syntaxe, la règle par laquelle on explique que, dans le menuet, il faut compter le quatrième pas ; celui qui saura cette règle par cœur, sans faute, n'exécutera pas pour cela le quatrième pas. »

chambres suivantes; histoire de France dans la chambre des grands[1]. S'il n'y avait pas de « cahiers » d'histoire proprement dits à Port-Royal, on y lisait les historiens grecs et latins comme historiens, et on éclairait les réflexions qu'ils provoquaient par l'étude de la géographie et de la chronologie, que Guyot appelle, avant le président Hénaut, les deux yeux de l'histoire. L'enseignement des sciences s'était agrandi et élucidé, comme tout le reste, par le fait seul de la substitution des *Nouveaux éléments de géométrie d'Arnauld, éléments déduits en français*, au *Recueil latin des théorèmes d'Euclide*. Il n'était pas jusqu'aux littératures modernes qui n'eussent leur place dans les programmes des petites écoles, au moins pour l'élite des élèves. Les maîtres de Port-Royal avaient composé des méthodes pour apprendre l'italien et l'espagnol : Racine, en sortant de leurs mains, possédait ces deux langues. Enfin, dans son *Règlement des études pour les lettres humaines*[2], Arnauld avait institué, à la fin de chaque classe, de « rigoureux » examens de passage. Pour l'avant-dernier, c'est-à-dire pour monter de Rhétorique en Philosophie, l'élève devait être en état « d'expliquer tous les auteurs classiques à livre ouvert, et de faire, en latin, après une heure de préparation, un récit d'un quart d'heure d'après un sujet donné ». Pour le dernier, qui donnait droit au diplôme de maître ès arts, il avait à répondre « sur tous les auteurs classiques; sur toute la philosophie; sur la géographie ancienne et nouvelle; sur la chronologie; sur les histoires sainte, grecque, latine, et sur l'histoire de France[3] ». Ce programme, qui semble, il est vrai, être resté une théorie, ne se rapproche-t-il pas déjà bien sensiblement de celui de notre baccalauréat littéraire?

Le plan d'études de Richelieu. L'opinion de Descartes, de Bossuet, de La Bruyère, de Fleury.

Richelieu se faisait de l'enseignement des Collèges une idée plus compréhensive encore. Il ne croyait pas qu'il convînt à tout le monde. « Ainsi qu'un corps qui aurait des yeux à toutes ses parties serait monstrueux, disait-il, de même le serait un État, si tous ses sujets étaient savants » ; et il considérait « qu'à un

1. Voir l'*Histoire de l'abbaye et du collège de Juilly depuis leurs origines jusqu'à nos jours*, par Charles Hamel, avocat, docteur en droit, ancien élève de Juilly, 2e édit., 1868, liv. IV, chap. i.

2. *Mémoire sur le règlement des études pour les lettres humaines*, par M. Arnauld, *docteur en Sorbonne*, avec des notes attribuées à Rollin; Paris, tom. XL des *Œuvres de messire* Arnauld, *docteur de la maison et société de Sorbonne*, imprimé pour la première fois en 1780.

3. Id., *ibid.*, art. 20, 21 et 22.

peuple bien réglé il faut plus de maîtres ès arts mécaniques que de maîtres ès arts libéraux[1] ». Mais ainsi limité, « le commerce des lettres » ne lui paraissait pas pouvoir être mis à trop haut prix. Dans un plan rédigé sous sa direction pour la création d'un Collège au profit de la ville qu'il avait dotée de son nom, il prescrivait : « 1° une étude approfondie de la langue française[2]; 2° l'enseignement de toutes les matières en cette langue; 3° une étude du grec aussi complète que celle du latin; 4° l'enseignement combiné des sciences et des lettres; 5° la comparaison des langues grecque, latine, française, italienne et espagnole; 6° l'étude de la chronologie, de l'histoire et de la géographie[3]. » Et, pour que rien ne manquât à ce programme, un tableau d'emploi du temps y était annexé, qui déterminait à quelles heures et dans quelles conditions chacun de ces enseignements devait être distribué[4].

1. *Testament politique*, chap. II, sect. x.

2. Richelieu attachait une importance particulière à l'enseignement de la langue française, et on peut dire qu'il a devancé, sous ce rapport, les vœux de Port-Royal. — Voici, en effet, ce qu'on lit dans la *Déclaration du Roy concernant l'établissement de l'Académie ou Collège royal en la ville de Richelieu et privilèges attribués à icelle, ensemble les statuts et règlements de ladite Académie* (à Paris, chez P. Rocolet, 1641) : « Aujourd'hui, 20 du mois de mai 1640, le Roy étant à Soissons, ... sur la proposition qui lui a été faite par le sieur Legras d'établir avec ses associés un Collège royal en ladite ville de Richelieu pour l'enseignement de la langue française par les règles et de toutes les sciences en la même langue à l'exemple des nations les plus illustres de l'antiquité qui ont fait le semblable en leur langue naturelle,... Sa Majesté a résolu... d'établir en ladite ville de Richelieu et Collège et Académie royale pour y être enseigné à la noblesse française et à tous ceux qui s'y pourront présenter la langue française par règles et en la même langue toutes les sciences qu'ils verront bon être ensemble, les exercices des armes et autres, qui se font dans les Académies royales. » Dans le préambule des statuts de ce Collège, Richelieu revient sur la même pensée : « Il arrive par malheur, dit-il, que les difficultés qu'il faut surmonter et le long temps qui s'emploie pour apprendre les langues mortes avant que de pouvoir parvenir à la connaissance des sciences font que, d'abord, les jeunes gentilshommes se rebutent et se hâtent de passer à l'exercice des armes sans avoir été suffisamment instruits aux bonnes lettres, bien qu'elles soient les plus beaux ornements de leur profession ; » et il conclut à la nécessité d'établir une Académie royale « où les disciplines convenables à leur condition leur soient enseignées en langue française, afin qu'ils s'y exercent, et que les étrangers mêmes qui en sont curieux apprennent à connaître ses richesses et les grâces qu'elle a pour expliquer les secrets des plus hautes disciplines. »

3. « Seront informés les jeunes gentilshommes, disent les *Statuts* (voir ci-dessous, note 4), des notions générales de l'histoire universelle et de l'establissement, déclinaisons et changements des empires du monde, transmigrations des peuples, fondement et ruine des grandes villes, noms, actions et siècles des grands personnages, comme aussi de l'estat des principautés modernes, singulièrement de l'Europe, dont les intérêts nous touchent de plus près par leur voisinage; surtout au long ils apprendront l'histoire romaine et française. »

4. Les professeurs enseigneront le matin les sciences en français, à mêmes heures, en six classes distinctes :

Si cette conception, aussi précise que neuve, devançait l'avenir, le fond des doctrines auxquelles elle se rattache ne trouvait pas seulement l'appui des congrégations enseignantes qui tenaient avec le plus d'autorité le gouvernement de l'éducation ; elle avait l'assentiment des meilleurs esprits : de Descartes, qui entendait ne considérer « que ceux qui avaient le raisonnement le plus fort, encore qu'ils ne parlassent que bas-breton et qu'ils n'eussent jamais appris de rhétorique[1] » ; de Bossuet, qui ne voulait pas que son élève « ignorât l'histoire du genre humain », et qui n'admettait pas que « pour méditer des ouvrages immortels, il fallût toujours emprunter la langue de Rome et d'Athènes[2] » ; de La Bruyère, qui estimait qu'on ne pouvait « charger l'enfance de trop de langues[3] », et qui se félicitait qu'on eût enfin « secoué le joug du latinisme[4] » ; de Fleury[5], et de bien d'autres.

En la sixième classe, on enseignera la grammaire, la poésie et la rhétorique;
En la cinquième classe, la carte ou plan, la chronologie, la généalogie et l'histoire ;
En la quatrième classe, la logique et la physique;
En la troisième classe, les éléments de géométrie et d'arithmétique, la pratique de toutes les deux et la musique;
En la deuxième classe, les mécaniques, l'optique, l'astronomie, la géographie et la gnomonique ;
En la première classe, la morale, l'économique, la politique et la métaphysique.

Les mêmes professeurs qui auront enseigné le matin les sciences, enseigneront après midi les langues. Pour ce qui est de la méthode de ces langues, on enseignera :

En la sixième classe, les rudiments et les colloques ;
En la cinquième classe, la syntaxe et les épistolaires ;
En la quatrième classe, les quantités, les poètes et les historiens ;
En la troisième classe, les figures et les orateurs ;
En la deuxième classe, la langue grecque et les avantages qu'elle a sur les autres ;
En la première classe, l'origine des langues grecque, latine, italienne, espagnole et française, la conformité et la différence qui est entre elles.

Les écoliers apprendront conjointement les sciences, les langues et les exercices (escrime et équitation) aux heures qui seront prescrites par le Directeur, auquel toutefois est réservé le pouvoir d'en dispenser pour cause légitime... (*Statuts et règlements de l'Académie et Collège royal estably par ordre du Roy en la ville de Richelieu sous la protection de l'éminentissime Cardinal duc de Richelieu et de ses successeurs ducs de Richelieu...* Fait et arrêté au Conseil privé du Roy, tenu à Paris le 11e jour de septembre 1640.)

1. *Discours de la Méthode.*
2. *Lettre au pape Innocent XI sur l'éducation du Dauphin.* — *Discours de réception à l'Académie française* (1671).
3. *De quelques usages*, 71.
4. *Des ouvrages de l'esprit*, 60.
5. *Traité du choix et de la méthode des études*, XXII, *Grammaire ;* XXV, *Langues, latin,* etc.

L'Université et *Traité des études* : la codification de tous les progrès. Les réserves et les scrupules de Rollin.

Ces idées de progrès avaient même forcé les portes de l'Université, grâce à la discrète initiative de ses maîtres les plus autorisés. Elle les avait adoptées avant que Rollin en eût, pour ainsi dire, rédigé le code. Le *Traité des Etudes* ne faisait, en effet, comme il l'écrivait[1], que recueillir et fixer la coutume. Son programme, qui marque la première étape importante dans la série des développements que nous essayons d'esquisser, embrassait les trois langues classiques : la grecque, la latine et la française, la française étant placée au début et au premier rang[2]; la poésie, la rhétorique, l'histoire sainte et l'histoire profane, la fable et les antiquités, la philosophie, dans laquelle étaient compris les éléments de la physique, de la botanique et de l'anatomie[3]. Rollin s'étonnait presque de sa confiance,

1. *Traité des Études*, Discours préliminaire, III, *Observations particulières*. « Mon dessein, dans cet ouvrage, n'est pas de donner un nouveau plan d'études ni de proposer de nouvelles règles et une nouvelle méthode d'instruire la jeunesse, mais seulement de marquer ce qui s'observe sur ce sujet dans l'Université de Paris, ce que j'y ai vu pratiquer par mes maîtres et ce que j'ai tâché moi-même d'y observer en suivant leurs traces. » — Cf. liv. II, chap. III.

2. Pour apprécier exactement ce progrès, il est utile de se rappeler qu'en 1657 N. Mercier, sous-principal des grammairiens au Collège de Navarre et pédagogue écouté considérait comme une honte, dans son traité *De Scholasticorum officiis*, de parler la langue maternelle :

« Flagitiumque putat nativo idiomate fari. »

3. Cette influence de Rollin se fait manifestement sentir dans le projet de réforme des règlements de l'Université, préparé en 1720, projet qui ne reçut point l'approbation officielle, mais dont l'idée pénétra les esprits et modifia en réalité les usages. Nous y trouvons entre autres prescriptions les suivantes : « Ut pueri a prima ætate assuefiant latino sermoni, qui solus fere in superioribus scholis usurpatur et quandoque pro varia locorum et temporum ratione plane necessarius est, dabunt operam professores ut adolescentes in scholis latine loquantur et respondeant. Ne tamen vernaculam linguam ignorent et in sua patria hospites sint et peregrini, gallicæ etiam linguæ elementis imbuentur et gallicis tum lectionibus, tum scriptionibus, accurate et pure loquendi facultatem excolent. » Art. XI et XII. — Les historiens sont recommandés pour les études des hautes classes : « Majoribus vero qui in secunda aut prima classe se exercebunt... lectitent, non omissis interim vel historicis ut Livio et Tacito... Deinde robustiores facti, aggredientur... nonnihil ex Herodoto, Xenophonte et Plutarcho... » Art. VI. — Pour la philosophie, on prescrit la lecture des ouvrages modernes : « Logicæ præcepta desument tum ex Aristotelis *Organo*, tum etiam ex recentiorum philosophorum libris, maximeque ex Cartesii *Methodo* et ex *Arte cogitandi*. Metaphysicam pariter ex libris *Metaphysicorum* Aristotelis ducent ; itemque Cartesii *Meditationibus metaphysicis*, quibus doctrina Platonis mirum in modum fuit illustrata et ad doctrinam Christianam propius admota. Physicam pariter ex veterum recentiorumque placitis component : dabuntque operam ut neque novitatis studium venerandæ antiquitati quidquam detrahat, neque nimius antiquitatis amor noceat veritati. » Art. XXII. (*Reformatio statutorum celeberrimæ Artium Facultatis Universitatis studii Parisiensis*, 1720.) — Sur l'étude des auteurs de philosophie, cf. le *Traité des Études*, liv. VII, art. 2 : « On faisait lire aux écoliers les plus forts Descartes et Malebranche... » Rollin invoque lui-même très souvent le témoignage d'Arnauld.

il est vrai, ou du moins il ne se méprenait pas sur ce que « cette variété d'études avait d'étendu[1] » ; il l'acceptait néanmoins comme une conséquence inévitable et raisonnable de l'avancement des sciences. Circonspect tout à la fois et hardi, il demeurait attaché à la tradition, sans s'asservir à la routine. L'une de ses vues particulières, vue dans laquelle il dépassait de beaucoup les idées de ses contemporains[2], avait été de développer l'enseignement de l'histoire, qu'il regardait « comme le premier maître qu'il faut donner aux enfants[3]» . Il ne faisait de réserve que pour l'histoire de France. Non, tant s'en faut, qu'il fût disposé à en considérer la connaissance comme indifférente : « Je vois avec douleur, disait-il, qu'elle est négligée par beaucoup de personnes à qui pourtant elle serait fort utile, pour ne pas dire nécessaire. » Il se reprochait à lui-même de ne s'y être point assez appliqué ; il avait honte d'être, en quelque sorte, étranger dans sa propre patrie, après avoir parcouru tant d'autres pays ; mais il ne croyait pas qu'il fût possible de trouver du temps pendant le cours des classes, tant les matières étaient déjà pressées, et il se bornait à demander qu'on tâchât d'inspirer aux jeunes gens le goût de l'histoire nationale en leur citant de temps en temps quelques traits qui leur fissent naître l'envie de l'étudier quand ils en auraient le loisir[4].

Les charlatans et les utopistes. L'abbé de Saint-Pierre. — Le besoin de réformes : Fleury.

Ces honnêtes scrupules étaient déjà en réalité bien dépassés. L'enseignement a eu de tout temps son avant-garde. Dans les dernières années du dix-

1. *Discours sur l'instruction gratuite*, déc. 1719 ; discours d'abord prononcé en latin, puis traduit en français.

2. Liv. VI, *Avant-propos*. — Fleury, dans sa classification des études, ne place l'histoire qu'au second rang parmi les études utiles, qui ne venaient elles-mêmes qu'après les études nécessaires. Il serait même disposé à n'admettre le détail que pour l'histoire nationale. Le fond de sa pensée est qu'il y a lieu d'en étendre ou d'en resserrer le champ suivant la qualité des personnes : « Un homme de condition médiocre a besoin de fort peu d'histoire ; celui qui peut avoir quelque part aux affaires publiques en doit savoir beaucoup plus, et un prince n'en peut trop savoir. » (*Du choix et de la méthode des études*, XXVI, *Histoire*.) — Le P. Malebranche était tout à fait contraire à l'enseignement de l'histoire ; il considérait « qu'il y a plus de vérité dans un seul principe de métaphysique ou de morale, bien médité et bien approfondi, que dans tous les livres historiques ». « Après avoir conçu quelque bonne opinion de moi par les entretiens que j'avais souvent avec lui sur la métaphysique, raconte d'Aguesseau, il la perdit presque en un moment à la vue d'un Thucydide qu'il trouva entre mes mains, non sans une espèce de scandale philosophique. » (*Instructions sur les études propres à former un magistrat ; 1re instruction*.) — Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que ce n'est qu'en 1675 qu'un édit de Louis XIV avait introduit l'histoire de France dans les classes de l'Université.

3. Liv. VI, *Avant-propos*. — Cf. Discours préliminaire, III, *Observations particulières*.

4. Id., *ibid*.

septième siècle, des novateurs, que les défenseurs de la tradition traitaient, non sans raison, d'aventuriers, s'offraient pour enseigner à forfait « la grammaire, la rhétorique, la philosophie, les mathématiques, la théologie, la jurisprudence, la médecine, la mécanique, la fortification, la géographie, la chronologie, le blason, l'astronomie, la jurisprudence romaine, les ordonnances, la coutume, le droit canon[1] ». Rollin avait même pu voir l'abbé de Saint-Pierre s'engager en aveugle dans ces fourrés de l'enseignement encyclopédique. Le principal et l'accessoire, le nécessaire et le superflu, l'abbé de Saint-Pierre confondait tout, accumulait tout : la chimie à côté de la politique, l'histoire entre la musique et la navigation. « Mon avis, écrivait-il, avec une naïveté aussi dangereuse au fond qu'elle est touchante par la candeur de l'expression, mon avis est que l'on enseigne aux enfants, dans les huit ou neuf classes du Collège, quelque chose de tous les arts et de toutes les sciences[2]. » Ce qui ressort de ces déclarations de charlatanisme intéressé ou de ces professions d'utopie naïve, c'est que certains esprits étaient pressés du besoin de donner à l'éducation comme une orientation nouvelle. J. J. Rousseau se laissait entraîner à son ordinaire par sa mauvaise humeur, lorsque, raillant « ces risibles établissements qu'on appelle Collèges », il en résumait tout l'enseignement sous cette exclamation paradoxale : « Des mots, encore des mots et toujours des mots ; » comme si rien n'eût été modifié depuis le XVI[e] siècle[3] ! Mais on ne pouvait méconnaître que les programmes de Juilly et de Port-Royal étaient devenus insuffisants. Former le goût et les mœurs, tel était l'objet suprême de l'éducation des Oratoriens et des Jansénistes, comme des Jésuites et de l'Université. Le *Traité des Études* avait primitivement pour titre *De la Manière d'étudier et d'enseigner les belles-lettres par rapport à l'esprit et au cœur*. On se proposait d'élever l'honnête homme au sens qu'attribuait à ce mot la langue des salons et des Académies, c'est-à-dire l'homme capable de discourir ou de disserter sur une pensée morale, de composer une lettre ou de soutenir une conversation en termes de choix[4]. Si profonde était la tradition sur ce point, que, presque

1. Voir H. LANTOINE, *Histoire de l'enseignement secondaire en France au* XVII[e] *siècle*, 2[e] part., chap. II.
2. *Projet pour perfectionner l'éducation, observation* 17[e].
3. *Émile*, liv. I.
4. « L'étude des auteurs anciens met en état, disait Rollin, de juger sainement des ouvrages qui

au moment même où Rollin renonçait à l'emploi de la langue latine pour l'enseignement du latin, Locke, tout pénétré cependant des principes de l'éducation utilitaire, cherchait pour son élève un maître qui fût en mesure de l'entretenir familièrement en latin[1], et qu'un des précurseurs de Rousseau. La Condamine, demandait qu'on fondât en Europe, pour recevoir tous les enfants destinés à l'étude des belles-lettres, une ville où l'on ne parlât que latin[2]. Des juges solides et délicats toutefois ne se satisfaisaient pas de ce commerce exclusif, même en le goûtant. « Il n'y a que trop de bel esprit dans le monde, disait, dès 1685, le judicieux Fleury ; il n'y aura jamais assez de bon sens[3] ; » et il réclamait, « au profit du développement des connaissances qui vont à l'entretien de la vie et au fondement de la société civile[4] », la part de soins qu'à son gré on donnait avec trop de luxe à la culture des facultés de simple agrément ou de pur éclat.

Les encyclopédistes et les parlementaires : Duclos, Diderot, d'Alembert, la Chalotais, J. J. Rousseau.

Ce qui n'était qu'un vœu discret dans la pensée de Fleury devenait, cinquante ans après, une sorte d'arme de guerre entre les mains des encyclopédistes et des parlementaires. Duclos, d'Alembert, Diderot, J. J. Rousseau, la Chalotais se plaignent que l'amas des exercices prescrits par l'usage ne laisse que le vide dans l'esprit de la jeunesse. Oubliant qu'à côté de ces maîtres routiniers ou dégénérés, trop préoccupés d'apprendre à leurs élèves « à circonduire des périodes », il en était d'autres, fidèles disciples d'Arnauld, de Nicole, d'Hersan et de Rollin, dont l'enseignement touchait le fond même des intelligences, ils se laisseraient presque emporter à renier les humanités qui leur servaient, en partie au moins, à combattre la fausse et vaine rhétorique en un si ferme et si substantiel langage. « Du français, de la danse, beaucoup de mœurs, peu de latin, très peu de latin et point de grec, » écrit

paraissent, de lier société avec les gens d'esprit, d'entrer dans les meilleures compagnies, de prendre part aux entretiens les plus savants, de fournir de son côté à la conversation, où sans cela on demeurerait muet, de se rendre plus utile et plus agréable en mêlant les faits aux réflexions et relevant les uns par les autres. » (*Traité des Études*, Discours préliminaire, *premier objet de l'instruction*.)

1. *Quelques pensées sur l'éducation*, *Sect.* XXIV, n° 166, trad. Compayré. — Cf. *Ibid.*, n° 147.
2. *Lettre critique sur l'éducation* (1751).
3. *Traité du choix et de la méthode des études*, XXIII, *Jurisprudence*.
4. Id., *ibid.*, XXIII. *Économique*.

Duclos à Mme d'Épinay, qui l'avait consulté sur l'éducation de son fils[1]. Dans son *Plan d'une Université russe*, Diderot assignait aux connaissances à acquérir l'ordre suivant : au premier rang, les mathématiques, la mécanique, l'astronomie, l'histoire naturelle, la physique et la chimie ; venaient ensuite la grammaire générale et la langue maternelle ; en dernier lieu, les langues anciennes. Interprète plus grave et plus mesuré des doctrines de l'Encyclopédie, d'Alembert demandait pourquoi l'on passe six ans à apprendre à écrire tant bien que mal une langue morte. Ce n'est pas qu'il manquât de goût pour la langue d'Horace et de Tacite. Mais ne suffit-il pas de l'entendre? Ne ferait-on pas beaucoup mieux de substituer aux exercices latins des compositions françaises? On serait obligé d'y parler raison ou de se taire. Ainsi des langues vivantes, de l'histoire et de la géographie ; ainsi de la géométrie, très accessible et vraiment propre à développer l'intelligence des enfants[2]. Tel est aussi le sentiment de Rousseau dans le programme qu'il avait dressé pour l'éducation du fils de M. Dupin[3], programme qui a précédé l'*Emile* de dix ans et où l'on sent le précepteur aux prises avec les difficultés de la pratique. Les éléments du latin, pour l'entendre, non pour l'écrire ; l'histoire et la géographie de la France, la langue française, l'histoire générale, particulièrement l'histoire moderne, la rhétorique, non la rhétorique de préceptes et de formes, mais celle qui ressort de l'explication des auteurs, l'histoire naturelle, la physique et les mathématiques ; la morale et le droit naturel : voilà les matières qu'il se propose d'enseigner. Dans quel ordre devait-il les aborder? Le Mémoire est à cet égard obscur et confus. Mais trois points s'en dégagent nettement, — indépendamment de la prépondérance accordée à l'histoire de France et à l'histoire moderne sur l'histoire ancienne et de la préférence donnée à la lecture sur les exercices écrits : — le premier, c'est que, contrairement aux vues qui avaient prévalu depuis un siècle, Rousseau ne voit pas d'inconvénient, bien plus qu'il trouve un avantage à commencer

1. Mme d'Épinay, *Mémoires*, année 1751. — Cf. Saint-Marc Girardin, *J. J. Rousseau, sa vie et ses ouvrages*, tom. II, chap. x, § 1. — Voir aussi le conte de Voltaire, *Jeannot et Colin*.
2. *Encyclopédie*, art. *Collège*.
3. *Portefeuille de Mme Dupin, dame de Chenonceaux, Lettres et œuvres inédites, etc.*, publié par le comte Gaston de Villeneuve-Guibert, Paris, 1884, *Mémoire présenté à M. Dupin pour l'éducation de son fils*, 1749.

l'étude des langues par celle de la langue latine[1]; le second, c'est qu'il ne semble pas demander, comme il le demandera plus tard, que l'enseignement des faits, des réalités, précède tous les autres; le troisième, c'est que l'histoire naturelle et la physique doivent être apprises, non dans les livres, mais avec la nature et par la nature; ici nous retrouvons pleinement la doctrine de l'*Emile*.

Le président Rolland. — L'étude des langues; la langue française.

Ces intempérances ou ces nouveautés de critique signalées, il faut chercher dans les *Mémoires* et *Comptes rendus* du président Rolland l'interprétation réfléchie du caractère de la réforme provoquée par le sentiment public[2]. Rolland n'entendait nullement rompre avec la tradition[3]. Le *Traité des études*

1. « Je sais que, dans la nécessité où l'on est d'apprendre le français méthodiquement et autrement que par l'usage, du moins quand on veut savoir écrire, bien des gens aiment mieux faire commencer les enfants par la grammaire française, suivant l'ordre le plus naturel; je ne serais pas tout à fait de cet avis, parce qu'il me semble que c'est lui imposer un double travail; car, après la grammaire française, il faut toujours revenir à la latine, c'est-à-dire au rudiment, au lieu qu'en commençant par celle-ci, ils apprennent à la fois les éléments de l'une et de l'autre : ce qui a de plus l'avantage de fixer mieux leur esprit que la grammaire française dont ils ne sentent pas d'abord trop bien l'utilité. » (*Mémoire présenté à M. Dupin*, etc.)

2. « Le 3 septembre 1762 avait été rendu un arrêt pour ordonner que les Universités de Paris, de Reims, de Bourges, de Poitiers, d'Angers et d'Orléans enverraient, dans le délai de trois mois, au procureur général du Roi, tels Mémoires qu'elles aviseraient être bons, contenant les règlements d'études et de discipline qu'elles croiraient devoir proposer pour être observés dans les collèges des différentes villes du ressort de la Cour. » Il s'agissait, dans ces Mémoires, d'indiquer : « les plans les plus propres pour remplir les trois principaux objets de l'instruction de la jeunesse, la religion, les mœurs, les sciences, c'est-à-dire : 1° pour inspirer dans le cœur des jeunes gens les premiers principes de la religion, leur en apprendre et leur en faire pratiquer les devoirs, et les appliquer utilement à l'étude de l'histoire sainte; 2° pour former leurs mœurs par l'étude et par la pratique de la vertu; 3° pour leur apprendre les éléments et les principes des langues française, grecque, latine ou autres, l'histoire, les belles-lettres, la rhétorique, la philosophie et les autres sciences qui peuvent convenir à cet âge. » (*Mémoire sur l'administration du Collège Louis-le-Grand*, p. 12.)

3. Voici, d'après le président Rolland, quelle était, au milieu du XVIIIe siècle (1763), l'organisation des classes dans les Collèges de l'Université : « Les premières années sont partagées en six classes, que chaque écolier parcourt successivement et sous différents maîtres, et dont la Rhétorique est le complément et la perfection. Dans les premières, on acquiert la connaissance des langues; dans la dernière, on s'instruit dans l'art d'en faire usage pour toucher, persuader et convaincre ; et dans chacune, le professeur est obligé de joindre à l'objet principal de l'instruction tout ce qu'exige l'étude de la religion et de l'histoire. A ces six classes succèdent deux années de philosophie. Ici le maître suit ses écoliers et leur montre successivement les quatre parties entre lesquelles l'Université divise toute sa philosophie. Ces quatre parties sont : la logique, la métaphysique, la morale et la physique ; les trois premières roulent sur les choses abstraites et relatives aux esprits ; la physique a les corps pour objet, et l'Université remarque que l'étude de chacune de ces parties porte sur deux pratiques également essentielles : l'observation et le raisonnement, dont l'une fixe les principes et l'autre les développe et les étend. L'enseignement de ces quatre parties se fait en langue latine. » (*Plan d'éducation*, 2e part., pag. 113.)

restait pour lui comme l'évangile de l'éducation[1]. Tout le dix-huitième siècle a professé pour Rollin ce respect attendri; l'un des plus énergiques partisans des réformes, La Chalotais, avait consacré un chapitre de son plan à l'éducation littéraire et il définissait le goût dans des termes que Rollin n'aurait certainement pas désavoués[2]. Mais on avait dévié des voies pratiquées par l'auteur du *Traité des Etudes* à la suite des Jansénistes et des Oratoriens, et l'on avait laissé se refermer celles qu'il avait commencé à entr'ouvrir. « Presque personne n'a mis à exécution le plan de M. Rollin, écrivait-on en 1762. Où sont les Collèges où l'on apprenne aux enfants la langue française par principes? Où sont ceux où on leur enseigne suffisamment la géographie, l'histoire, la chronologie, la fable? Où sont ceux où on leur fasse lire assidûment et d'une manière suivie l'*Histoire ancienne* et l'*Histoire romaine,* qui n'ont été composées que pour eux?... Tous se bornent à traduire du latin en français, soit de vive voix, soit par écrit, à mettre du français en latin, à arranger des mots pour en faire des vers et à faire tout au plus une centaine d'amplifications latines ou françaises[3]. » C'est donc sur l'étude des langues que Rolland croit utile tout d'abord de porter son effort, et il l'y porte avec décision. Bien que profondément convaincu, comme Richelieu, que le Collège classique ne donne pas satisfaction à tous les besoins du pays, il a, lui aussi, l'amour de l'antiquité, et il voudrait remettre en honneur le grec tombé en discrédit; il s'attache surtout à la langue française; il ne s'explique pas la négligence, « aussi funeste qu'inexcusable », dans laquelle on la laisse, et il demande « qu'elle marche enfin d'un pied égal avec la langue

1. « Il est difficile, dit-il en parlant du *Traité des Études*, de réunir dans un ouvrage plus de jugement, de goût et d'honnêteté; on y voit toujours marcher ensemble l'esprit et la raison, la vertu et les lettres, les préceptes et les exemples.... C'est dans ce livre que tout instituteur trouve les véritables règles de l'éducation. » (*Plan d'éducation*, 2e part., pag. 145.)

2. « Le goût, dit La Chalotais, est un discernement prompt, vif et délicat, des beautés qui doivent entrer dans un ouvrage; il naît de la sagacité et de la justesse de l'esprit, et par conséquent, c'est un don de la nature; mais il se perfectionne par l'étude et par l'exercice; il aperçoit les beautés et les défauts; il les compare, les balance et les apprécie par un examen si fin et si prompt, qu'il paraît être plutôt l'effet d'un sentiment et d'une espèce d'instinct que de la discussion. » (*Essai d'éducation nationale ou Plan d'études pour la jeunesse par Messire Louis René de Caradeuc de la Chalotais*, Procureur général du Roi au Parlement de Bretagne: *Ce que c'est que le goût et quels sont les moyens de le former.*)

3. *Lettre où l'on examine quel plan d'études on pourrait suivre dans les écoles publiques*, in-12 (sans nom d'auteur), pag. 3.

latine : s'il est utile pour quelques-uns de connaître les langues anciennes, il est nécessaire pour tous de savoir leur langue naturelle »[1].

L'histoire de France. Les langues vivantes. Les sciences physiques et naturelles.

Toutefois il s'étonne plus qu'il ne s'inquiète de ce reste de « barbarie », tant il est convaincu que la langue naturelle arrivera à se faire sa place, tout le monde comprenant de mieux en mieux la nécessité d'apprendre en français ce qu'on apprend pour les choses mêmes! « Ce qui l'a toujours révolté, — il n'hésite pas devant le mot, — c'est que les jeunes gens qui fréquentent les Collèges savent le nom de tous les consuls de Rome et ignorent souvent celui de nos rois. » Un cours d'histoire nationale ne lui suffit même pas; il veut qu'on enseigne aux élèves l'histoire locale, l'histoire particulière de leur province; que chaque année, à la distribution des prix, le professeur chargé du discours prenne pour sujet la biographie de quelque grand personnage de la région; et il n'entend pas par là une suite de légendes ou de biographies

1. « On reproche à l'Université, ajoutait Rolland (*Plan d'éducation*, 2e part., pag. 143), la langue dans laquelle elle donne ses leçons de philosophie : elle a pour justification l'usage des Facultés; la philosophie en ouvre l'entrée et il faut que ses disciples s'accoutument de bonne heure à parler la langue qui y est en usage : mais serait-il nécessaire dans ces Facultés mêmes que l'enseignement se fît toujours en latin? Croyons-nous que parmi les Grecs et les Romains, nos modèles et nos maîtres, les sciences fussent enseignées dans une langue étrangère? On ne saurait concevoir combien cet usage est nuisible à la perfection de notre langue, qui s'enrichirait par l'exercice et que l'argumentation même pourrait rendre plus claire et plus précise. » Voici cependant à quelle mesure timide il propose de borner la réforme de l'usage : « ... Je croirais utile de laisser à ces Écoles leur ancien usage; mais si l'on adoptait en même temps ce qu'a proposé relativement aux quatre articles du clergé le bailliage de Tours, on pourrait ordonner qu'ils seraient traités, disputés, soutenus dans notre langue naturelle : il me semble que ce *mezzo-termine* concilierait tout. »

Cette résistance des mœurs était réelle d'ailleurs; on en trouvera le témoignage dans le document suivant : « Anno Domini 1789, die Mercurii decima sexta mensis Decembris, habita sunt in collegio Ludovici magni comitia rectoria quatuor nationum.... Accessere demum varii philosophiæ auditores ac duo petiere, alterum ne in posterum professores philosophiæ scriptiones suas dictarent in scholis; alterum vero, ne professores iidem lectiones suas latine, sed vernacule essent habituri. » (*Archives du Ministère de l'Instruction publique*, Registre XLVIII, fol. 8.) — Sans se prononcer sur le fond des questions, la Faculté des Arts, dit M. Jourdain, à qui nous empruntons cette pièce (*Histoire de l'Université de Paris*, liv. IV, chap. III, pag. 485), se contenta de maintenir provisoirement l'exécution de ses règlements, et elle ajourna jusqu'à la rentrée prochaine les changements qui seraient reconnus nécessaires. Néanmoins elle crut devoir recommander à ses professeurs, comme un travail très urgent, la rédaction de nouveaux traités élémentaires de philosophie. Ce fut pour déférer à cette invitation qu'un professeur du Collège du Cardinal Lemoine, M. Lange, composa ses *Éléments de Physique*, le premier ouvrage de ce genre, écrit en français, que l'Université de Paris ait adopté pour l'usage des classes. — Ajoutons toutefois qu'en 1741 (4 novembre), la Faculté des Arts avait ordonné l'emploi exclusif du français dans la rédaction des procès-verbaux dressés et des ordonnances rendues habituellement à la suite de la visite de chaque Collège.

morales : l'histoire, à ses yeux, est une science qui doit avoir ses maîtres spéciaux[1]. Il applique les mêmes considérations aux langues vivantes, — italien, anglais, allemand, — « dont les avantages, dit-il avec Guyton de Morveau, ne se bornent pas à la facilité des négociations, à la commodité du commerce et à l'agrément des voyages, mais qui offrent encore la plus riche moisson aux amateurs des beaux-arts, aux littérateurs et aux savants, et que nous n'avons pas moins d'intérêt à étudier que cet élève à qui le précepteur d'une nation rivale (Locke) en fait un devoir[2]. » Il estime surtout, — c'est là le point capital de son œuvre, — que le moment est venu de détacher les sciences de l'enseignement de la philosophie, où elles étaient comme perdues[3], et de créer des maîtres de mathématiques, de physique expérimentale et d'histoire naturelle[4]. La Chalotais introduisait ces études dans le programme du

1. « Quoique l'on puisse profiter dans la lecture des histoires de toutes les nations, disait le chancelier d'Aguesseau dès 1716, c'est cependant à celle de notre pays que nous devons principalement nous attacher. Les unes sont pour nous l'agréable et l'utile, l'autre est l'essentiel et le nécessaire, nécessaire pour tout homme éclairé qui ne veut pas vivre comme un étranger dans sa patrie, encore plus nécessaire pour un homme destiné à servir la république, qui ne saurait la bien servir sans la connaître parfaitement, ni la connaître parfaitement sans une étude exacte et suivie de l'histoire prise dans ses sources et autorisée par les monuments qui nous en restent. » (*Instructions sur les études propres à former un magistrat*, 1re *instruction.*) A l'histoire de France d'Aguesseau ajoute celle des nations voisines, sans laquelle il est impossible de bien savoir celle de son pays. L'histoire des anciens (histoire sacrée, histoire grecque et histoire romaine) vient dans son plan en troisième ligne, et, pour celle-ci, il recommande l'étude des médailles et des inscriptions. — Tel est également l'avis de Guyton de Morveau. (*Mémoire sur l'éducation publique*, avec *le prospectus d'un Collège suivant les principes de cet ouvrage*, 1764, in-12, sect. II, art. 3.) « Combien de gens donneraient volontiers pour un peu d'histoire tout ce qu'ils ont rapporté du Collège ! Tenons pour constant que tout plan d'éducation publique est vicieux, s'il ne comprend les éléments de l'histoire et que dans tous les Collèges il est indispensable d'établir un cours particulier sur cette matière. » — Une chaire spéciale d'histoire avait été créée à Toulouse, en 1763. Le professeur fournissait deux heures d'enseignement dans chaque classe. — Cf. le *Règlement pour les exercices intérieurs du Collège Louis-le-Grand*, 1769, tit. V, art. 16 : « Les jours de congés, de dimanches et de fêtes, y lisons-nous, les maîtres auront l'attention de ménager sur le temps d'étude au moins une demi-heure pour donner à leurs écoliers des leçons élémentaires de géographie et d'histoire. »

2. L'étude de l'italien et de l'espagnol entrait dans le plan d'études de d'Aguesseau. (*Instructions* déjà citées, 3e *instruction.*) — « On traite les langues vivantes à peu près comme les contemporains, dit La Chalotais, avec une sorte d'indifférence, et presque toujours désavantageusement. Ce sont les circonstances et le goût qui doivent décider du temps ; on renvoie ordinairement cette étude aux années qui suivent l'éducation. » (*Essai d'éducation nationale*, etc.)

3. On en était resté à cet égard à la division de l'antiquité : morale, physique et logique : « Fuit accepta jam a Platone philosophiæ divisio triplex ; una de vita et moribus, altera de natura et rebus occultis, tertia de disserendo et quid verum et quid falsum judicando. » (*Cicéron*, *Acad.* I, 5. — Cf. *Sénèque*, Epist. 89.)

4. « L'histoire naturelle même ne devrait-elle pas entrer dans l'enseignement de la physique,

premier âge; Rolland ne croit pas nécessaire de changer la place que Rollin leur avait laissée; il ne tient qu'à en étendre la portée. Longtemps encore, faute de maîtres, la physique des Colléges restera ce que Rollin appelait lui-même la physique des enfants, et Fourcroy ne faisait que témoigner de la difficulté de transformer les moyens d'éducation d'un pays comme par un coup de baguette, lorsqu'en 1802 il écrivait : « Ce que j'ai vu, ce que plusieurs de ceux qui m'écoutent ont vu comme moi, c'est qu'un démonstrateur ambulant venait montrer quelques phénomènes électriques ou magnétiques, quelques expériences dans le vide, la circulation du sang dans le mésentère d'une grenouille, le spectacle du grossissement de quelques objets par le microscope : là se bornait l'étude de la nature. » Certains Colléges, cependant, étaient déjà pourvus de chaires particulières : on citait notamment, à Paris, le Collége Mazarin et le Collége de Navarre[1]; pour tous le principe était posé[2]. Dans la pensée de Rolland, comme dans celle des réformateurs qui l'avaient précédé ou qui l'ont suivi, il ne s'agissait plus seulement pour la direction des études, ainsi qu'on l'avait vu au dix-septième siècle, d'un changement de méthode; c'était un changement d'esprit[3] : les

et toutes les sciences qui en font partie ne demanderaient-elles pas plus de détails et d'instruction? » (*Mémoire sur l'administration du Collége Louis-le-Grand*, pag. 144.)

1. *Lettres patentes portant règlement pour le Collége de Navarre*, juillet 1752, art. 5 : « Avons érigé et érigeons en notre dit Collége une chaire de physique expérimentale... » Le premier titulaire fut l'abbé Nollet, qui s'était fait connaître à la cour par des conférences scientifiques. — Une chaire de mathématiques avait été créée en 1755 par les Jésuites au Collége de Clermont-Ferrand. — Voir le *Plan d'éducation* du président Rolland, 2e part., pag. 117.)

2. La Sorbonne elle-même avait accepté ce principe, ainsi qu'il résulte des faits suivants : « Die 18a Junii (1783). Quum magister Linguat, philosophiæ professor in Sorbonæ-Plessæo, suo et nonnullorum ejusdem ordinis professorum nomine, libellum supplicem obtulisset, rite subsignatum, quo postularet sibi fieri licentiam cursum philosophicum ita dividendi, ut in suis collegiis, e duobus philosophiæ professoribus, alter logicas, alter physicas partes sibi constanter assumeret, reservata aliis professoribus libertate a vetere consuetudine non recedendi, audito meritissimo syndico, dictum audiendos esse hac de re gymnasiarchas et professores philosophiæ, priusquam de ea postulatione statueretur. (*Archives du Ministère de l'Instruction publique*, Registre LXVIII, pag. 106.) — « Die 14a Augusti.... Accessit ad tribunal Ludovici magni gymnasiarcha, ac dixit se libentissime accedere ad duos collegii sui professores philosophiæ, qui sibi licentiam concedi exoptarent id proximis remigialibus experiendi quod mense Junio a Mo Linguat propositum est : nimirum ut alter logicam, alter physicam, non jam alterna vice, edoceret. Audito syndico, placuit, ex pluralitate suffragiorum, concedi gymnasiarchæ et professoribus philosophiæ collegii Ludovici magni licentiam experiendi quod postulassent; illudque non nisi invito multum et reluctante, imo admordente syndico definitum est. » (*Ibid.*, pag. 107.)

3. La fin du XVIIIe siècle a été très féconde en plans d'études : ce qui s'explique par le mouvement d'expansion que produisit l'expulsion des Jésuites. Je me bornerai à signaler celui de

sciences entraient définitivement à côté des lettres dans le domaine de l'éducation nationale[1].

La Révolution. Talleyrand. Mirabeau.

Le mouvement de la Révolution ne pouvait que favoriser ce développement. Le décret de 1791 avait reconnu la nécessité d'une instruction comprenant trois degrés progressifs : primaire, secondaire et supérieur[2]; mais, à chacun

Verdier, *instituteur d'une maison d'éducation à Paris, conseiller*, médecin réservé du feu roi de Pologne, avocat au Parlement, etc., 1777. Verdier partageait ses cours en neuf classes dont chacune portait un nom indiquant le caractère général de l'enseignement qui y était donné : IXe classe, *abécédaires* ; VIIIe classe, *élémentaires français* ; VIIe classe, *élémentaires latins* ; VIe classe, *grammairiens* ; Ve classe, *logiciens* ; IVe classe, *humanistes* ; IIIe classe, *versificateurs* ; IIe classe, *poètes* ; Ire classe, *rhétoriciens*. Les cours de sciences ou cours de démonstrations économiques étaient partagés en deux classes : Petite classe, *nomenclateurs* ; grande classe, *dialecticiens*. On y enseignait la dialectique générale et les mathématiques, la physique, les arts, la morale, la métaphysique. La dialectique de la révélation et celle de l'histoire étaient réunies à l'enseignement de la religion et de l'histoire. Le cours d'histoire était également partagé en deux classes : *Petite classe :* abrégé chronologique de l'histoire de France, abrégé de géographie ; *grande classe :* dialectique et éléments d'histoire générale, primitive, ancienne, du moyen âge et moderne. — Voir aussi *le Plan d'éducation publique par le moyen duquel on réduit à cinq années le cours des études ordinaires, parce qu'on y allie l'étude des langues à celle des sciences; qu'on y suit la marche de la nature et la gradation des idées; qu'on en éloigne toutes les règles superflues et toutes les recherches inutiles et qu'on en bannit les thèmes particuliers et les versions séparées qui n'ont aucun rapport avec l'objet de leur classe*, par l'abbé de Vaudelaincourt, depuis évêque de Langres, Paris, 1777.

1. Dans une analyse des vœux relatifs à l'enseignement secondaire d'après les cahiers de 1789, voici ce que nous lisons (*Revue internationale de l'Enseignement supérieur*, n° du 15 juillet 1884) : « L'éducation publique ne se bornera plus à l'étude de la langue latine. Elle doit embrasser les sciences utiles au médecin, au jurisconsulte, au militaire, et même quelques arts agréables. (*Noblesse*, Château-Thierry, art. 69.) — On organisera un enseignement qui convienne au temps présent. Au lieu de laisser la jeunesse se consumer dans l'étude aride d'une langue morte, on lui apprendra la morale, les belles-lettres, les langues, les sciences, l'histoire, le droit des gens et le droit naturel. (*Tiers*, Bordeaux, art. II, 405.) — Les classes du matin seront employées à l'étude du français et de la morale, aux principes du droit public, celles du soir aux langues mortes et étrangères. (*Tiers*, Essonnes, art. IV, 532.) — Le clergé de Pamiers veut que l'histoire, la géographie, les langues et la littérature soient traitées progressivement, suivant la force des classes. (Art. IV, 280.) — On enseignera les sciences exactes, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, l'histoire, la géographie, les beaux-arts et les langues vivantes, en donnant à ces études le temps qu'on donnait à des travaux de logique presque inutiles. (*Tiers*, Vouvant, chap. III, art. 2.) — Le Tiers de Dôle demande des professeurs de mathématiques, d'humanités, de beaux-arts, d'anatomie, de chimie et de botanique. (Art. particuliers à la ville, 5°.) — Le Tiers de Clermont-Ferrand voudrait une chaire de mathématiques dans les Collèges royaux. (Art. II, 773.) — Plusieurs communautés de la sénéchaussée d'Aix demandent qu'il y ait des Collèges pour enseigner dans chaque capitale la morale, l'histoire naturelle, la physique et les mathématiques. (Cahiers de Vitrolles-les-Martigues, de Ventabres, art. VI, 439-449.) » (*L'Instruction publique en France d'après les cahiers de 89*, par Edme Champion.)

2. « Il sera créé et organisé une instruction publique, commune à tous les citoyens, gratuite à

de ces degrés, quelle serait l'organisation des programmes? Talleyrand, en esquissant un plan qui différait peu de celui de Rolland, s'était attaché surtout à rappeler, avec plus de complaisance que d'élévation, les vices que les Parlementaires avaient commencé à corriger[1]; et Mirabeau lui-même ne faisait que pousser un cri de passion éloquente, lorsqu'il écrivait dans le *Courrier de Provence* : « L'Université commence donc à se douter que l'éducation des Collèges ne répond ni aux besoins de l'humanité, ni aux vœux de la patrie[2].

Condorcet. Les sciences et l'enseignement encyclopédique.

C'est Condorcet qui établit les nouveaux principes. « Par quel privilège singulier, s'écriait-il, lorsque le temps destiné pour l'instruction, lorsque l'objet même de l'enseignement force de se borner dans tous les genres à des connaissances élémentaires et de laisser ensuite le goût des jeunes gens se porter librement sur celles qu'ils veulent approfondir, le latin seul serait-il l'objet d'une instruction plus étendue? Le considère-t-on comme la langue générale des savants, quoiqu'il perde tous les jours cet avantage? Mais une connaissance élémentaire suffit pour lire leurs livres; mais il ne se trouve aucun ouvrage de science, de philosophie, de politique vraiment important, qui n'ait été traduit; mais toutes les vérités que renferment ces livres existent, et mieux développées et réunies à des vérités nouvelles, dans des livres écrits en langue vulgaire. La lecture des originaux n'est proprement utile qu'à ceux dont l'objet n'est pas l'étude de la science même, mais celle de son histoire. Enfin, puisqu'il faut tout dire, puisque tous les préjugés doivent aujourd'hui disparaître, l'étude longue, approfondie des langues des anciens, étude qui nécessiterait la lecture des livres qu'ils nous ont laissés, serait peut-être plus nuisible qu'utile. Nous cherchons dans l'éducation à

l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes, et dont les établissements seront distribués graduellement dans un rapport combiné avec la division du royaume. » (*Décret des* 3 *et* 14 *septembre* 1791.) — « Indépendamment des Écoles primaires dont la Convention s'occupe, il sera établi dans la République trois degrés progressifs d'instruction : le premier, pour les connaissances indispensables aux artisans et ouvriers de tous genres; le second, pour les connaissances ultérieures nécessaires à ceux qui se destinent aux autres professions de la société; et le troisième, pour les objets d'instruction dont l'étude difficile n'est pas à la portée de tous les hommes ». (*Décret du* 15 *septembre* 1793.)

1. *Rapport sur l'instruction publique fait au nom du Comité de constitution à l'Assemblée nationale les* 10, 11 *et* 19 *septembre* 1791, par M. DE TALLEYRAND-PÉRIGORD, ancien évêque d'Autun. Paris, 1791, in-4°, pag. 1; *Projet de décret*, Écoles de district, art. 1 à 10. —Voir aux Annexes le Tableau n° 2.

2. N° 21, pag. 25, cité par FRANKLIN, *Recherches sur le Collège des Quatre Nations*, pag. 132.

faire connaître des vérités, et ces livres sont remplis d'erreurs; nous cherchons à former la raison, et ces livres peuvent l'égarer. Nous sommes si éloignés des anciens, nous les avons tellement devancés dans la route de la vérité, qu'il faut avoir sa raison déjà tout armée pour que ces précieuses dépouilles puissent l'enrichir sans la corrompre[1] ».

Conformément à ces principes, c'est seulement au troisième degré d'instruction, — le degré des Instituts, aujourd'hui les Lycées ou Collèges, — que Condorcet faisait une place aux lettres anciennes et une place restreinte. Les bases de l'enseignement général étaient les mêmes que celles du deuxième degré d'instruction, c'est-à-dire des écoles secondaires qui correspondent à ce que sont nos écoles primaires supérieures; les connaissances étaient identiques : le programme ne différait que par le développement. Il embrassait un espace de quatre ans et se divisait en deux parties : « une partie commune, comprenant un cours très élémentaire de mathématiques, d'histoire naturelle et de physique, absolument dirigé vers les points de ces sciences qui peuvent être utiles dans la vie ordinaire; les principes des sciences politiques, notamment ceux de la Constitution nationale, les principales dispositions des lois d'après lesquelles le pays est gouverné, les notions fondamentales de la grammaire et de la métaphysique, les premiers principes de la logique; quelques instructions sur l'art de rendre ses idées, des éléments d'histoire et de géographie, enfin la revision de la morale étudiée à l'école primaire; — une seconde partie, destinée à développer avec plus de détail les sciences particulières dont l'utilité est le plus étendue, dans des cours spéciaux d'une à deux années, et ménagés de telle sorte que l'élève pût ou les suivre tous, ou n'en suivre qu'un seul et le répéter plusieurs fois[2].... Si on voulait y joindre l'enseignement de quelques langues anciennes, du latin et du grec, un seul professeur suffirait pour ces deux langues dont le cours serait de deux ans[3]. »

1. Œuvres de Condorcet, publiées par Condorcet O'Connor et F. Arago (Didot, 1847), tom. VII: *Rapport sur l'organisation générale de l'Instruction publique, présenté à l'Assemblée nationale, au nom du Comité d'Instruction publique, les* 20 *et* 21 *avril* 1792, pag. 472.

2. Id., *ibid.*, Second mémoire, *de l'Instruction commune pour les enfants*, pag. 260, 276 et 278.

3. Les *Instituts* devaient être au nombre de 110, un par département et 27 répartis à raison des localités. (*Projet de décret*, 20 et 21 avril 1792, tit. IV, 10.)

Le plan d'études de 1792.

Ces idées, assez vagues au fond et plus théoriques que pratiques, Condorcet les ordonnait et les précisait un peu dans son *Rapport sur l'organisation de l'instruction publique* et surtout dans le projet de décret qui y était joint[1]. Les Instituts ou Collèges comptaient quatre classes parallèles : 1re classe : sciences mathématiques et physiques ; 2e classe : sciences morales et politiques ; 3e classe : application des sciences aux arts ; 4e classe : littérature et beaux-arts[2]. Programme mieux défini, bien idéal encore cependant, bien complexe surtout, et dont l'idée générale introduisit dans toutes les institutions du temps, mêlé aux plus généreuses conceptions philosophiques, un esprit de chimère et de confusion peu favorable à leur développement[3].

Les Écoles centrales : Lakanal.

Nul doute que cet esprit n'ait été une des causes de l'insuccès des Écoles centrales, créées pour remplacer les Instituts[4]. Lakanal, dont le plan n'est autre que celui de Condorcet, faisait entrer dans les études secondaires toute sorte de connaissances entassées sans ordre ni mesure, une véritable encyclopédie pour laquelle il n'aurait pas fallu moins qu'une vie entière. Il suffit

1. Pour se faire une idée exacte du système de Condorcet, il est absolument nécessaire de distinguer entre ses *Mémoires* et son *Rapport d'organisation*. Les cinq *Mémoires* publiés en 1790 et 1791 dans la *Bibliothèque de l'homme public* sont des articles de journaux où l'auteur s'abandonne au courant de ses spéculations sans reculer devant la fantaisie révolutionnaire, ni craindre le paradoxe. Dans le plan officiel que le *Rapport* a pour objet de développer, la pensée, plus contenue, est en même temps plus mûre : Condorcet s'est assagi et sent le poids de la responsabilité qui lui incombe.—Du plan de Condorcet il faut rapprocher celui de Lacépède, publié deux années auparavant (1790). Lacépède divisait l'enseignement des Collèges en six sections ou cours d'un an, distribués comme il suit: 1re *section :* éléments de géographie et d'histoire naturelle, animaux, plantes, minéraux; exercices d'observation, avec cabinet de collections et jardin botanique entretenus à peu de frais et renfermant presque uniquement les productions du pays en terres, pierres, mines, matières volcaniques, vers, insectes, poissons, reptiles, oiseaux, etc. ; — 2e *section :* mathématiques élémentaires (éléments de l'algèbre et de la géométrie) avec application aux arts; physique expérimentale; chimie; manipulations; — 3e *section :* histoire (étude des faits) ; droit naturel, droit public, économie politique ; — 4e *section :* principes de la grammaire générale ; logique; latin; — 5e *section:* anglais et allemand ; — 6e *section :* italien et espagnol. (*Vues sur l'enseignement public,* par LACÉPÈDE, garde du cabinet d'histoire naturelle du jardin du Roi.)

2. *Projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique,* tit. III, art. 1 à 3.

3. Voir aux Annexes, Tableau n° 2, le plan de LEPELLETIER (*Rapport du* 13 *juillet*, *Décret du* 13 *août* 1793) et celui de ROMME (29 vendémiaire An I-20 octobre 1793). Voir également le Plan du *Département de Paris* (*Pétition* et *Décret* du 15 septembre 1793.)

4. *Loi sur l'organisation de l'Instruction publique, du 7 ventôse An III* (25 février 1795), titre II, art. 2 et 3. Cf. le *Rapport* de Lakanal, 26 frimaire An III (16 décembre 1794). — La création de cinq Écoles centrales avait été décrétée pour Paris. Il n'y en eut jamais que trois : celle du Panthéon, celle des Quatre-Nations et celle de la rue Saint-Antoine, établies respectivement dans les ci-devant abbaye de Sainte-Geneviève, Collège Mazarin et noviciat des Jésuites.

d'en reproduire l'énumération textuelle : « mathématiques, physique et chimie expérimentales, histoire naturelle, agriculture et commerce, méthode des sciences ou logique et analyse des sensations et des idées, économie politique et législation, histoire philosophique des peuples, hygiène, arts et métiers, grammaire générale, belles-lettres, langues anciennes, langues vivantes, dessin. »

Daunou et son organisation pédagogique.

L'honneur revient à Daunou d'avoir essayé de porter la lumière et l'ordre dans ce chaos. Daunou divisait les élèves en trois groupes, et distribuait les matières d'enseignement en trois séries : premier groupe : enfants de 12 à 14 ans : dessin, histoire naturelle, langues anciennes, et, lorsqu'il y aurait lieu, langues vivantes ; — deuxième groupe : enfants de 14 à 16 ans : mathématiques, physique et chimie ; — troisième groupe : enfants au-dessus de 16 ans : grammaire générale, belles-lettres, histoire et législation[1]. Si les lettres n'étaient point éliminées de ce système, les sciences, dans les deux premiers groupes surtout, y tenaient la place la plus considérable. C'est, avec l'universalité des connaissances, le trait distinctif de la période de la Révolution[2]. On le trouve marqué avec force dans les *Essais sur l'Enseignement*[3] du mathématicien Lacroix, un des fondateurs des Écoles centrales. « Les Écoles centrales, dit M. Compayré, résumant les observations de Lacroix, ne classaient les langues classiques qu'au second rang. Dans l'esprit des organisateurs, l'idée positive et pratique du succès dans la vie s'était substituée à l'idée spéculative et désintéressée du développement de l'esprit pour lui-même[4]. »

Le Consulat et [le]s premiers [sy]mptômes de ré[ac]tion. — Le Pry[ta]née : essai de [sé]paration entre [les] lettres et les [sci]ences.

La réaction se produisit dès les premiers jours du Consulat : elle se révèle dans les règlements du Prytanée. Aux termes de ces règlements, le cadre des études embrassait deux sections : une section inférieure où tous les enfants de 9 à 12 ans apprenaient ensemble la lecture, l'écriture, l'orthographe,

1. *Loi du 3 brumaire An IV* (25 octobre 1795). — Pour les idées générales de Daunou, voir l'*Essai sur l'Instruction publique*, 1793.

2. Voir dans le Dictionnaire de pédagogie les articles *Convention* (de M. Guillaume), *Lycées et Collèges* (de M. Steeg), *Daunou* et *Lakanal* (de M. Guillaume).

3. Paris, 1805.

4. *Histoire critique de l'éducation en France depuis le* XVIe *siècle*, tom. II, liv. VIII, chap. 3.

l'arithmétique et les principes de la langue latine; — une section supérieure, partagée en deux divisions, entre lesquelles, à partir de douze ans, les élèves se répartissaient, selon leurs aptitudes et leur choix, les uns pour suivre les cours d'Humanités, de Rhétorique et de Philosophie, qui conduisaient, en quatre années, aux carrières civiles; les autres pour entrer dans les classes « d'algèbre, de géométrie théorique et pratique, de trigonométrie rectiligne et sphérique, de statique, d'astronomie, de fortification, de physique et de chimie, de manœuvre du canon », qui préparaient, en trois années, à la carrière militaire. Les deux divisions recevaient en outre des leçons d'allemand ou d'anglais. C'était le seul enseignement qui représentât les lettres dans la division militaire. Dans la division civile, un cours de géométrie élémentaire était annexé au cours de philosophie, à titre d'exercice complémentaire de raisonnement [1]. Créer dans les études secondaires deux courants indépendants et distincts, tel était l'objet de cette constitution scolaire, origine et essai du système de la bifurcation. On y sent aussi la pensée d'un retour aux programmes d'avant 1789 : les humanités étaient remises en honneur, et si les sciences gardaient la part qu'elles avaient conquise, elles étaient réduites aux mathématiques proprement dites; les sciences d'observation disparaissaient presque complètement.

La loi du 11 floréal An X et l'arrêté du 19 frimaire An XI.

Cette pensée de retour s'accuse clairement dans la préparation de la loi de 1802. « Le système des Écoles centrales a fait tout le contraire de ce qu'indiquait la nature des choses, disait Rœderer, un des orateurs du gouvernement consulaire : peu ou point d'enseignement littéraire; partout des sciences; elles semblaient avoir entrepris de peupler la France d'encyclopédies vivantes. Il y avait plus de sagesse dans le système des anciens Collèges. » L'intention n'était pas cependant de revenir au passé, il s'agissait simplement de

1. *Règlement général du Prytanée, du 27 messidor An IX* (16 juillet 1801), tit. IV, art. 5 à 25. — Le *Prytanée français*, appelé d'abord *Collège Égalité*, s'était maintenu à côté des Écoles centrales dans les bâtiments de Louis-le-Grand. Un arrêté du 22 mars 1800 l'avait divisé en quatre grands Collèges, soumis à la même administration et qui devaient être placés, le premier dans le local de Louis-le-Grand, le second à Fontainebleau, le troisième à Versailles (Saint-Cyr), le quatrième à Saint-Germain : chacun des Collèges était disposé pour recevoir cent élèves. Une cinquième section devait être établie à Compiègne pour trois cents élèves spécialement destinés aux arts industriels.

s'y relier. « ... Dans les Lycées, — ainsi s'exprimait Fourcroy au Corps législatif le 30 germinal An X, — ce que les Collèges enseignaient autrefois sera cumulé avec les objets d'enseignement des Écoles centrales... Les leçons y seront progressives, depuis les premiers principes des langues et de la littérature des anciens, qui doivent commencer toute éducation libérale, jusqu'aux éléments des sciences qui ont reçu un si grand accroissement... » C'est ce qu'entendait la loi du 11 floréal (1er mai 1802), lorsqu'elle disait : « On enseignera dans les Lycées les langues anciennes, la rhétorique, la logique, la morale et les éléments des sciences mathématiques et physiques [1] » ; c'est ce que formulait avec une brièveté plus expressive encore l'arrêté du 10 décembre, interprétatif de la loi : « On enseignera essentiellement dans les Lycées le latin et les mathématiques [2]. » Les classes étaient au nombre de six : six de latin, six de mathématiques, qu'on pouvait parcourir en trois ans, les élèves faisant par année deux classes ; les deux classes inférieures de latin précédaient ; ce n'est qu'après avoir achevé la Cinquième de latin qu'on entrait en Sixième de mathématiques. Dans les sciences étaient comprises, outre les mathématiques : l'histoire naturelle (6e classe), les éléments de la sphère (5e), la physique (4e), l'astronomie (3e), la chimie (2e), la minéralogie (1re) ; plus deux années de mathématiques transcendantes. Au latin étaient rattachées la géographie, l'histoire, particulièrement l'histoire et la géographie de la France, les belles-lettres latines et françaises, c'est-à-dire « les exercices qui pouvaient former l'élève à l'art d'écrire ». Le grec ne faisait pas partie

1. Loi du 11 floréal An X (1er mai 1802), titre IV, art. 10.

2. Arrêté du 19 frimaire An XI (10 décembre 1802), art. 1er. — Cf. Arrêté du 12 octobre 1803. — C'est à tort que, dans ses Rapports au Prince Président (10 avril 1852) et à l'Empereur (19 septembre 1853), M. Fortoul semble rattacher à la loi de 1802, et non au Règlement du Prytanée, son plan dit de la bifurcation. L'arrêté du 10 décembre 1802 établissait la simultanéité des études. Voir aux Annexes le Tableau n° 2, où nous avons essayé d'éclaircir la question dans le détail. — Le texte de l'art. 11 de l'arrêté précité, entre autres, ne nous paraît permettre aucun doute. Voici ce que nous y lisons : « Il sera nommé deux commissions, l'une pour le latin, l'autre pour les mathématiques. Elles dresseront une instruction qui déterminera d'une manière précise les parties qu'on doit enseigner dans chaque classe et les cours qu'on doit suivre. Elles traceront avec soin *l'ordre à établir entre les cours qui seront suivis simultanément* et la durée de chaque classe ; elles s'occuperont de la réimpression des auteurs classiques (le mot est pris ici dans le sens général d'auteurs de livres scolaires) et la disposeront *de manière qu'il y ait autant de volumes qu'il y a de classes, en réunissant dans un seul et même volume tout ce que doit montrer le professeur pour une classe de latin ainsi que tout ce qui appartient à une classe de mathématiques.* »

des leçons obligatoires; on se bornait à en recommander l'étude, quand elle serait possible. « Puisse au moins cette belle langue, était-il dit dans une sorte de vœu mélancolique, être enseignée dans les villes où l'on étudie la médecine et les autres sciences, qui ont tiré du grec leurs principaux termes et souvent toute leur nomenclature! Il est vrai que le temps est court, que les objets d'études sont nombreux, et déjà même on accorde peu d'années à la langue latine. » En revanche, on ne négligeait rien pour assurer l'enseignement scientifique sur de solides fondements : les livres élémentaires manquant, on les avait demandés à Duméril pour l'histoire naturelle, à Brongniart pour la minéralogie, à Legendre pour la géométrie, à Haüy pour la physique, à Biot pour l'astronomie.

Le règlement de 1809.

Aussi l'avantage, dans l'opinion, restait-il aux sciences. Les avocats des institutions nouvelles se croyaient eux-mêmes obligés de s'en défendre. « Parce que le Gouvernement a reconnu que le temps qu'on donnait dans les Universités aux sciences était insuffisant, écrivait Fontanes (*Exposé des motifs* de la loi relative à la création de l'Université impériale), on s'est hâté de publier que, dans les Lycées, on s'occupait presque exclusivement des mathématiques et qu'on y négligeait les lettres. Il est temps d'éclairer l'opinion et d'avertir enfin les pères de famille qu'on leur en impose, quand on leur dit que l'étude des mathématiques est exclusive dans les Lycées ou même qu'elle y nuit à celle des langues[1]. » La vérité est que, si le décret organique du 17 mars 1808 n'avait pas modifié le texte de la loi de 1802[2], le principe de la fusion des deux éléments était plus nettement marqué dans le règlement du 19 septembre 1809. Les cours comprenaient : 1° deux années de Grammaire affectées au français et au latin dans la première, au grec à partir de la deuxième, avec des leçons d'histoire sainte et de mythologie dans l'une et dans l'autre; — 2° deux années d'Humanités, embrassant, d'une part, les trois littératures classiques et des lectures d'histoire; d'autre part, l'arithmétique, la géométrie et l'algèbre jusqu'aux équations du second degré; — 3° une année de Rhétorique consacrée aux belles-lettres, mais où les élèves recevaient en même temps des leçons de trigonométrie appliquée à l'arpentage et au levé des plans. Ces cinq années obligatoires et communes étaient

1. 10 mai 1806.
2. Voir l'art. 5, 3°

suivies d'une année facultative, soit de Mathématiques transcendantes, soit de Philosophie. Là seulement s'opérait une séparation. « C'est principalement par la réunion des deux genres d'instruction, — lettres et sciences, — portés chacun au degré convenable, disaient les considérants de l'arrêté du 14 juin 1811, que les Lycées doivent se distinguer des autres établissements [1]. »

La Restauration. Rupture de la simultanéité des études — Le statut de 1821 : élimination des sciences. La place faite à l'histoire. Le latin rétabli comme langue de l'enseignement philosophique.

La Restauration, après avoir maintenu politiquement cette sorte d'alliance[2], ne tarda pas à la briser. L'enseignement scientifique commença par être refoulé dans les classes supérieures : Seconde, Rhétorique et Philosophie[3]. Finalement, en 1821, aux termes du statut du 4 septembre, qui peut être considéré comme la charte scolaire de la Restauration, les lettres et les sciences n'avaient plus aucun point de contact; les cours de mathématiques étaient concentrés en Philosophie, sans aucun exercice préparatoire. Il ne subsistait plus en Quatrième et en Troisième que des leçons d'histoire naturelle et quelles leçons : « les thèmes donnés aux élèves le mardi et le samedi entre les deux classes, disait le règlement, sont relatifs aux éléments des sciences naturelles[4] ! « Une place non moins singulière avait été faite d'abord à l'histoire et à la géographie : le statut du 28 septembre 1814 prescrivait au professeur « d'y consacrer, pendant les mois d'été, une demi-heure après chaque classe du soir », et cette disposition, renouvelée des premières réformes du XVIII[e] siècle, était elle-même tombée en désuétude. Peu après, il est vrai, un arrêté du 15 mai 1818, provoqué par Royer-Collard, président de la Commission de l'Instruction publique, avait décidé que l'enseignement historique serait confié à un professeur spécial; cet enseignement, embrassant l'histoire ancienne, l'histoire grecque, l'histoire romaine, l'histoire générale (moyen âge et moderne), l'histoire de France, devait être distribué de la Quatrième à la Rhétorique [5], et les instructions les plus sages avaient été données dans le langage le plus élevé « pour éviter tout ce qui pourrait appeler les élèves dans le champ de la politique et servir d'aliment aux dis-

1. Voir, sur l'établissement de la simultanéité des études, *Ambroise Rendu et l'Université de France* (Paris, 1861), pag. 62.

2. Ordonnance du 22 juin 1814.

3. Statut du 28 septembre 1814; Arrêté du 30 septembre 1815.

4. Art. 146 à 194. — Cf. Ordonnance du 27 février 1821, art. 17.

5. Arrêté du 9 novembre 1818.

cussions de partis[1] ». Mais cette prudence n'avait pas suffi à rassurer les auteurs du statut, et, dans la crainte qu'inspirait l'idée d'initier la jeunesse aux choses de son temps, ils avaient supprimé des programmes de Rhétorique l'histoire de France proprement dite, en la fondant avec l'histoire moderne, qui faisait partie du programme de Seconde. D'autre part, « le cours de philosophie ne devait plus être regardé que comme le complément de la Rhétorique[2]. » Bien plus, l'usage du latin y avait été solennellement rétabli et c'est en langue latine qu'on subissait au baccalauréat les examens afférents à cette matière[3]. Telle était la force du nouveau courant d'opinion, qu'un publiciste, l'abbé Mangin, s'inspirant du procédé d'éducation de Montaigne, n'hésitait pas à reprendre le projet autrefois conçu par La Condamine, de créer, sous le nom de *maisons de sevrage des Français* un certain nombre de Collèges où les maîtres ne parleraient que latin[4].

Les résistances de l'esprit public. Les atténuations du statut de 1821. M. de Frayssinous.

C'était comme une sorte de défi porté à l'esprit public. L'esprit public résistait. « S'il y a, à notre avis, quelque reproche à faire à l'Université au sujet des études, disait gravement M. Guizot en 1816, c'est d'avoir trop réduit les objets de l'enseignement et de ne pas lui avoir donné, soit dans les Facultés, soit dans les Collèges, l'étendue et la richesse que comportent, qu'exigent même les besoins de la société et les lumières du siècle : les sciences naturelles et l'histoire n'y occupent presque aucune place; l'étude de l'antiquité y est incomplète; celle de la langue et de la littérature des peuples étrangers en est à peu près bannie[5]. » On ne tardait pas à confesser, en effet, que le cadre des classes était devenu trop étroit et que l'enseignement des sciences, rejeté en Philosophie, n'avait donné que de très médiocres résultats. Il est juste de dire cependant que le statut du 4 septembre 1821 admettait ou prévoyait de sages extensions : une deuxième année de Philosophie avait été créée, exclusivement consacrée aux sciences; —

1. Circulaire du 4 juillet 1820. — Cf. Arrêté du 31 octobre 1820, art. 7.
2. Arrêté du 31 octobre 1820.
3. Ordonnance du 27 février 1821, art. 17. — Arrêté du 13 mars 1821, art. 4. — Cf. Statut concernant les Collèges royaux et communaux du 4 septembre 1821, art. 214.
4. *Éducation de Montaigne*, Paris, 1818.
5. *Essai sur l'histoire et sur l'état actuel de l'opinion publique en France*, par F. Guizot, maître des requêtes au Conseil d'État et professeur d'histoire moderne à l'Académie de Paris, chap. IV, pag. 110 (Paris, 1816).

c'est de là qu'est sortie la classe de mathématiques spéciales — ; en outre, dès le 10 novembre on avait rétabli une conférence d'histoire naturelle et de physique, le jeudi matin, de la Troisième à la Rhétorique[1]. Il faut ajouter aussi que, par une innovation heureuse, les élèves qui ne se destinaient pas à prendre les grades des Facultés étaient autorisés à passer, après la Troisième, aux cours de Philosophie et de sciences mathématiques et physiques, où ils recevaient des leçons particulières d'histoire moderne[2] : c'est l'origine de l'enseignement dit français, devenu plus tard l'enseignement spécial. Mais ces utiles mesures étaient elles-mêmes reconnues insuffisantes. En 1826, M. de Frayssinous faisait rentrer les sciences en Seconde, de façon à leur assurer une place dans les quatre dernières années, de la deuxième d'Humanités à la deuxième de Philosophie[3], et l'histoire naturelle prenait en Troisième la forme d'un cours régulier. L'histoire seule restait suspecte et semblait même l'être devenue encore davantage : on lui accordait une classe par semaine, de la Sixième à la Troisième ; mais on la supprimait complètement du cadre des classes supérieures, et elle était réduite pour les enfants à de simples résumés chronologiques qui ne devaient donner lieu à aucune espèce de rédaction.

Le retour de l'opinion libérale. Le ministère Vatimesnil. — L'arrêté du 3 avril 1830.

Deux ans après, l'opinion libérale avait repris l'avantage. Le premier soin de M. de Vatimesnil (25 octobre 1828) fut de nommer une Commission chargée de rechercher le moyen de simplifier et d'abréger, sans l'affaiblir, l'enseignement des langues anciennes, afin de pouvoir admettre d'autres enseignements dont la nécessité s'imposait. — « Y a-t-il, disait un questionnaire détaillé adressé à tous les Recteurs, des établissements d'instruction publique, collèges, institutions ou pensions, dans lesquels les éléments des langues latine et grecque soient présentés suivant un système particulier? En quoi consistent ces procédés? Quelles connaissances préalables supposent-ils ? Sur quels principes sont-ils établis ? Sont-ils d'une application simple ? Comment se lient-ils au reste de l'enseignement ? Quel est leur effet général sur l'intelligence des enfants? Développent-ils leur jugement? Facilitent-ils leurs études postérieures (30 décembre 1828) ? » — La Commission eut à peine le temps de commencer son œuvre ; mais le Ministre

1. Arrêté du 10 novembre 1821.
2. Statut du 4 septembre 1821, art. 193.
3. Arrêtés des 16 septembre et 21 octobre 1826 et 15 septembre 1827.

avait pris les devants par une série d'arrêtés empreints d'un remarquable esprit de sagesse : un examen particulier d'arithmétique et de géométrie était prescrit à la fin de chaque année scolaire, et nul ne pouvait être admis dans la classe supérieure sans y avoir satisfait [1] ; des prix étaient fondés pour les cours de sciences naturelles ; l'enseignement de l'histoire était rétabli conformément aux principes de l'arrêté de 1818 ; l'usage du latin, qui avait retrouvé en Philosophie comme une dernière forteresse, était définitivement aboli ; un enseignement des langues vivantes était constitué « dans les classes inférieures », au profit de tous les élèves, internes ou externes, qui voulaient le suivre [2]. Les cours spéciaux créés par le le statut de 1821 en faveur de ceux qui n'avaient point le goût des études classiques étaient confirmés et développés, et les jeunes gens qui désiraient en avoir le bénéfice dans des établis-

1. Arrêtés des 22 novembre 1828 et 10 février 1829.

2. Ordonnance du 26 mars 1829, art. 17 : « Des règlements universitaires prescriront les mesures nécessaires : 1° pour que l'étude des langues vivantes, eu égard aux besoins des localités, fasse partie de l'enseignement dans les Collèges royaux (Cf. Arrêté du 15 septembre 1829) ; 2° pour que l'étude de l'histoire ne se termine que dans la classe de Rhétorique. (Cf. Arrêté du 6 octobre 1829) ; 3° pour que la philosophie soit enseignée en français. — La seule mesure de réaction prise par M. de Montbel est relative à l'usage de la langue latine, qu'il rétablit en philosophie (*Arrêté du 8 septembre 1829*). Voici les deux actes qui en ont consacré définitivement la suppression : 1° *Arrêté du 11 septembre* 1830, portant la signature du duc de Broglie : « Vu l'article 17 de l'ordonnance du 27 février 1821 ; vu l'article 17 de l'ordonnance du 26 mars 1829 (§ 3). — Considérant que l'emploi de la langue latine, dans l'enseignement de la philosophie, est également défavorable à la philosophie, puisque la langue latine ne peut rendre qu'obscurément et imparfaitement beaucoup d'idées et d'expressions de la philosophie moderne, et à l'étude de la bonne latinité, que corrompait l'invention nécessaire de termes nouveaux ; — Considérant que l'argumentation en latin a les mêmes inconvénients ; — Considérant en outre qu'il importe à tous égards de maintenir la prééminence de la langue nationale et populaire dans les matières philosophiques ; — Voulant assurer l'entière exécution de la disposition précitée de l'ordonnance du 26 mars 1829 ; — Sur le rapport de M. le conseiller chargé de tout ce qui concerne les études philosophiques, — Arrête ce qui suit : Art. 1er. Les leçons de philosophie se donneront exclusivement en français. Cependant les élèves feront de temps en temps des compositions en latin sur des questions de morale. — Art. 2. L'argumentation en latin est supprimée. — Art. 3. Le prix d'honneur de philosophie, avec les avantages qui y sont attachés, est transféré de la dissertation latine à la dissertation française. — Art. 4. L'article 214 du statut du 4 septembre 1821 et l'arrêté du 8 septembre 1829 sont et demeurent rapportés » ; — 2° *Arrêté du 11 septembre* 1830, portant la signature du duc de Broglie : « Art. 1er. L'article 4 de l'arrêté du 13 mars 1821, qui prescrit que l'examen de philosophie du baccalauréat ès lettres sera fait en latin, est rapporté. — Art. 2. L'examen de philosophie pour le baccalauréat ès lettres sera fait en français. » — Ce n'est toutefois qu'en 1840 (*Ordonnance du 25 juin*), sous le ministère de M. Cousin, que la leçon latine fut supprimée des épreuves du concours pour la chaire de droit romain dans les Facultés de droit.

sements particuliers étaient dispensés de suivre les classes des Collèges[1]. M. de Vatimesnil tombé, M. de Montbel n'eut pas le temps, ni M. Guernon-Ranville la pensée de rapporter ces dispositions. L'arrêté du 3 avril 1830 les consacra[2].

Le Gouvernement de Juillet. La constitution définitive des agrégations. — Les prix spéciaux attribués aux diverses matières de l'enseignement scientifique.

Grâce à ces mesures de la dernière heure, on peut dire qu'au moment où le Gouvernement de Juillet prenait la direction des affaires publiques, les cadres généraux de l'enseignement secondaire étaient fixés. A côté des trois agrégations instituées par le statut du 24 août 1810, sciences mathématiques, belles-lettres, grammaire, trois agrégations nouvelles étaient ou allaient être établies : les agrégations de philosophie[3] et d'histoire[4], détachées de celle des belles-lettres; l'agrégation des sciences physiques et naturelles, détachée de celle des mathématiques[5]. Tous les ordres essentiels d'enseignement se trouvaient ainsi représentés par des professeurs spéciaux[6]. Pour consacrer ces modifications aux yeux des élèves et des familles, des prix distincts étaient attribués : à l'histoire naturelle, en Quatrième et en Troisième; à l'arithmétique, en Troisième; à la géométrie et à la chimie, en Seconde; à la physique, en Rhétorique; à l'histoire et à la géographie, dans toutes les classes[7]; et, quelques années après, l'arrêté du 5 juin 1835 créait un prix d'honneur des sciences en Mathématiques spéciales dans le Concours général des élèves des Lycées de Paris et de Versailles.

1. Ordonnance du 26 mars 1829, art. 19. — Cf. Rapport au Roi, même date.

2. L'arrêté du 3 avril 1830 établit même de plus un cours de mathématiques en Troisième et des cours de langues vivantes en Troisième et en Seconde.

3. Arrêtés des 21 août et 11 septembre 1830.

4. Arrêté du 19 novembre 1830. — Un arrêté du 9 octobre 1830 avait décidé que dans les Collèges de Paris l'enseignement de l'histoire serait confié à un professeur titulaire et à un agrégé spécial.

5. Arrêté du 2 octobre 1840. « La division de l'agrégation des sciences jusqu'ici unique en deux agrégations distinctes, l'une pour les sciences mathématiques, l'autre pour les sciences physiques et naturelles, est un perfectionnement considérable apporté à l'enseignement scientifique, disait M. Cousin (*Huit mois au Ministère de l'Instruction publique*, Préface) : quand je n'aurais pas fait autre chose pour les sciences, je croirais les avoir encore bien servies. »

6. Deux agrégations restaient à créer : celle des langues vivantes et celle des sciences naturelles. L'agrégation des langues vivantes a été instituée par l'arrêté du 11 octobre 1848 et réglementée par un arrêté du 10 février 1849. Supprimée peu après par l'article 7 du décret du 10 avril 1852, elle a été rétablie par le décret du 27 novembre 1864 et réglementée à nouveau par les arrêtés des 5 décembre 1864 et 27 février 1869. — L'agrégation des sciences naturelles a été instituée par l'arrêté du 27 février 1869; mais le premier concours n'a eu lieu qu'en 1882.

7. Arrêté du 19 février 1831. — L'arrêté du 17 octobre 1830 avait introduit dans l'enseignement de ces classes les modifications confirmées par l'attribution de ces prix.

M. Guizot. — L'enseignement intermédiaire. — L'extension des cours de sciences.

La question change alors de caractère. Depuis 1815, l'opinion éclairée ne poursuivait d'autre objet que d'introduire les sciences avec mesure dans l'enseignement classique. Préoccupé d'élargir en ce sens l'assiette de l'éducation nationale, M. Guizot avait tout d'abord porté son attention sur la nécessité de développer les cours spéciaux organisés par M. de Vatimesnil, « une foule d'enfants venant apprendre au Collège ce dont ils n'ont ni besoin ni envie, faute de trouver ailleurs ce dont ils ont besoin et envie[1] ». A ses yeux, les écoles primaires supérieures étaient le premier degré de cet enseignement intermédiaire « approprié à des professions et à des situations sociales sans lien nécessaire avec les études savantes, mais importantes par leur nombre, leur activité et leur influence sur la force et le repos de l'Etat ; il devait devenir plus complet et plus spécial dans les Collèges communaux de second ordre et trouver aussi une place dans les grands Collèges de l'Etat et des villes, sans que le haut enseignement littéraire et scientifique, nécessaire et commun à toutes les professions libérales, eût à en souffrir ». La même pensée l'avait suivi dans l'étude des améliorations à apporter à l'enseignement classique. Il le trouvait « trop maigre et trop lent, trop peu en rapport avec l'esprit de la société nouvelle[2] ». Jusqu'en 1830, les

1. *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, tom. III, chap. XVII. — Cf. Circulaire aux recteurs, 6 juillet 1836.

2. La lettre où nous relevons ce jugement (20 août 1832) mérite d'être citée tout entière; son caractère intime en explique la vivacité; c'est le cœur du père qui parle. « François (c'était le fils aîné de M. Guizot) va faire sa Philosophie et ses Mathématiques. C'est un nouveau monde: il est dégoûté de l'ancien. Il a fallu toute sa douceur et sa confiance en moi pour que cette dernière année de grec et de latin ne lui fût pas nauséabonde. Évidemment il y a là quelque chose qui ne répond plus à l'état actuel, à la pente naturelle de la société et des esprits. Je ne sais pas bien quoi, je le cherche. Pour rien au monde, je ne voudrais abolir, ni seulement affaiblir cette étude des langues, la seule vraiment fortifiante et savante à cet âge. Je tiens extrêmement à ces quelques années passées en familiarité avec l'antiquité; car si on ne la connaît pas, on n'est qu'un parvenu en fait d'intelligence... Et cependant je conviens, je vois dans la personne de mon fils qu'il y a là quelque chose d'important à changer. L'enseignement est trop maigre et trop lent. Il y a trop loin de l'atmosphère intellectuelle du monde réel à celle du Collège. Les méthodes sont adaptées à des classes très nombreuses, ce qui fait que les élèves forts sont sacrifiés aux élèves médiocres, et les classes sont très nombreuses parce qu'une foule d'enfants, ne trouvant nulle part à apprendre ce dont ils ont besoin et envie, viennent là apprendre ce dont ils n'ont ni besoin ni envie. Pour dire vrai, le Collège et presque tout notre système d'éducation publique sont encore faits à l'image de l'ancienne société. Les rêveries du dix-huitième siècle, les sottises de la Révolution en ce genre nous ont dégoûtés, et justement, des essais nouveaux, qui ont si mal réussi, et en rentrant dans

cours scientifiques n'avaient pas dépassé la Quatrième ; il les avait fait descendre jusqu'en Sixième [1], et pour les classes où le temps faisait défaut, il n'avait pas hésité à y affecter la matinée du jeudi. « Dans nos bons Collèges royaux, disait le rapporteur de la loi sur la liberté de l'enseignement secondaire [2], qu'il avait présentée en 1836, les lettres et les sciences sont enseignées avec un zèle égal. Un enseignement ne fait pas tort à l'autre ; les sciences ne s'abaissent pas devant les lettres, ni les lettres devant les sciences. »

La discussion du projet de loi de 1836 : Destutt de Tracy, Arago et Lamartine.

Ce n'était plus assez pour un grand nombre d'esprits que préoccupait le progrès des sciences et de l'industrie. Il ne s'agissait toutefois, dans la pensée de personne, d'établir l'enseignement, comme du temps de Condorcet, sur une base presque exclusivement scientifique. Nul ne refusait aux lettres la part d'action qui leur était due, et ceux qui en combattaient la prééminence, trop absolue à leur gré, étaient les premiers à leur rendre hommage. Mais devaient-elles, pouvaient-elles conserver l'espèce de privilège dont une société si profondément distincte de la société moderne les avait mises en possession? « A mon âge, disait Destutt de Tracy, je suis déjà plus vieux que trois ou quatre sciences ; je suis né avant la chimie, avant la véritable physique, avant la géologie. Oui, je suis plus vieux qu'une foule de sciences qui exercent sur la société, sur l'intelligence, un immense empire, et vous prétendriez vous maintenir aux études d'il y a trois cents ans! La chose n'est pas possible [3]. »

Le débat éclata à la Chambre des députés, à l'occasion de l'article du projet de 1836 relatif à la constitution des Collèges communaux [4]. On sait quels in-

l'ancienne voie, nous sommes retombés dans l'ancienne ornière. Il faudra en sortir, mais avec grand'peine et grande précaution. »

1. Arrêté du 4 octobre 1833. — Cf. Arrêtés des 3 septembre, 18 octobre et 5 novembre 1833, 14 octobre 1836 et 26 septembre 1837.

2. Ce projet, préparé en exécution des prescriptions de la Charte de 1830, qui avait proclamé le principe de la liberté de l'enseignement, fut adopté par la Chambre des députés dans la séance du 29 mars 1837 ; mais M. Guizot ayant quitté le pouvoir, la Chambre des pairs n'en fut pas saisie.

3. Chambre des députés, séance du 14 mars 1837.

4. « Le titre II de la loi, disait M. Guizot (Circulaire aux recteurs, 6 juillet 1836), établit dans les Collèges communaux deux classes. La première sera organisée plus fortement que par le passé sous le rapport des études pour pouvoir soutenir la concurrence que lui font les établissements libres. La deuxième, réduite, pour les langues anciennes, aux classes de grammaire, réalisera le vœu des personnes qui trouvent que, pour certaines classes de la société, les langues anciennes tiennent une trop grande place dans l'enseignement. »

terprètes rencontrèrent les deux opinions : d'une part, Arago revendiquant au nom de Descartes et de Newton, le droit de la science à concourir à l'éducation de l'esprit humain ; d'autre part, Lamartine, exaltant les beautés sereines et profondément moralisatrices des lettres anciennes. « Il y a chez nous, disait Arago, un grand nombre d'autorités universitaires qui ont peu de goût, peu de bienveillance pour les études scientifiques... Il a été dit qu'elles étaient un métier de manœuvre... Ce n'est pas, en effet, avec de belles paroles qu'on fait du sucre de betterave ; ce n'est pas avec des alexandrins qu'on extrait la soude du sel marin... Il n'est point vrai, au surplus, que les études scientifiques ne servent que les intérêts matériels. C'est devant leur flambeau que se sont évanouis la plupart des préjugés sous lesquels les populations vivaient courbées ; c'est par les sciences que les préjugés sont tombés à jamais... Mais soit : qu'on réduise, si l'on veut, leur utilité aux besoins matériels, et elles n'en seront pas moins cultivées avec zèle et persévérance. Les applaudissements, la reconnaissance du public, sont acquis d'avance à ceux qui leur feront faire des progrès réels. Que la minéralogie continue à classer les diverses natures de terrains dont l'écorce du globe se compose et à indiquer aux capitalistes dans quelles localités leurs recherches peuvent conduire à la découverte de telle ou telle autre nature de minéraux ; que la chimie enrichisse la médecine de médicaments simples, toujours semblables à eux-mêmes, et qui doivent donner à l'art de guérir une marche plus assurée ; qu'elle manipule les produits de notre industrie agricole pour les transformer en substances alimentaires ou manufacturières qui ont été refusées à nos climats ; que la physique essaye de puiser dans l'étude des forces électriques, sans cesse en jeu avec les entrailles de la terre, les divers perfectionnements dont les arts métallurgiques ont un si puissant besoin ; qu'elle suive avec attention les phénomènes météorologiques pour apprendre à les prévenir ou seulement pour atténuer les ravages qu'ils occasionnent ; qu'elle essaye de trouver dans l'examen des mystérieuses variations du magnétisme terrestre des moyens de diriger avec certitude le navigateur, quand un ciel nébuleux lui dérobe la vue des astres ; que l'optique perfectionnée, appliquée à la construction des phares, serve aussi à prévenir de nombreux, de cruels naufrages ; que l'astronomie pénètre jusque dans les dernières régions de l'espace, non pas, si l'on veut, pour arriver à la fondation de nouveaux

mondes, non pas pour découvrir si les conditions de notre système solaire en assurent la durée indéfinie, mais afin de donner, s'il est possible, une nouvelle perfection à l'art nautique; que la mécanique tire chaque jour un nouveau, un meilleur parti des forces naturelles, et arrache ainsi des millions de nos semblables à des travaux pénibles qui les assimilent à des brutes, détruisent leur santé, et les conduisent inévitablement à une mort prématurée; qu'elle travaille sans cesse à améliorer, à simplifier, à alléger la machine à vapeur, l'une des plus belles, des plus étonnantes créations de l'esprit humain. Et, quand toutes ces améliorations seront réalisées, la science aura bien mérité du pays; car, suivant la belle pensée de Bacon, le savoir, c'est de la force, de la puissance; et elle aura augmenté le bien-être de la population, non pas en appauvrissant les riches, mais en enrichissant les pauvres; et elle aura répandu ses bienfaits sur ceux-là même qui l'outrageaient; et, en contemplant ces beaux résultats, un poète (car les études scientifiques n'empêcheront pas qu'il y ait toujours des poètes), un poète pourra s'écrier sans être taxé d'exagération :

Le dieu, poursuivant sa carrière,
Versait des torrents de lumière
Sur ses *nombreux* blasphémateurs! »

— « Ce n'est pas la lutte, répondait Lamartine, ce n'est pas l'antagonisme qu'il faut établir entre les études scientifiques et les études littéraires, c'est le concours, c'est l'harmonie. Bien loin de se nuire, bien loin de se combattre, elles se fortifient, elles se complètent l'une par l'autre... Mais s'il n'y a pas lutte de prééminence, il y a pour le législateur une question d'importance relative à résoudre entre l'étude des sciences exactes trop prématurément admises et l'étude des lettres humaines... Eh bien! pour n'y pas revenir, je la tranche d'un mot : Si le genre humain était condamné à perdre entièrement un de ces deux ordres de vérités, ou toutes les vérités mathématiques, ou toutes les vérités morales, je dis qu'il ne devrait pas hésiter à sacrifier les vérités mathématiques; car si toutes les vérités mathématiques se perdaient, le monde industriel, le monde matériel subirait sans doute un grand dommage, un immense détriment; mais si l'homme perdait une seule de ces vérités morales dont les études littéraires sont le véhicule, ce serait l'homme lui-même, ce serait l'humanité entière qui périrait... Cette éduca-

tion exclusivement professionnelle, scientifique, industrielle, que je veux, comme vous, doit-elle commencer avec l'enfance ou ne doit-elle pas être précédée par une éducation morale, littéraire, par une éducation commune? Et enfin cette éducation spéciale et industrielle que vous demandez pour les Collèges communaux doit-elle exclure l'étude des langues que vous appelez mortes et que moi j'appellerai immortelles[1]? »

Les nouveaux développements donnés à l'enseignement scientifique sous le premier ministère de M. de Salvandy. — Les langues vivantes rendues obligatoires.

Le débat ne pouvait avoir de conclusions, la loi mise en délibération n'en comportant point. Mais le successeur de M. Guizot, M. de Salvandy, persévéra dans son système. S'il réduisit à une les deux classes d'histoire naturelle établies en Sixième et en Cinquième par le Règlement de 1833, il fortifia l'enseignement de l'arithmétique et de la géométrie dans les classes supérieures : « lorsque le cours tombait un jour férié, il devait être reporté à un autre jour de la semaine en remplacement d'une des classes de Grammaire ou d'Humanités[2] ». En même temps il rendait obligatoires, à partir de la Cinquième, les leçons de langues vivantes[3]. « Les langues modernes, disait-il, n'ont pas, dans l'éducation de la jeunesse française, la place que me paraissent exiger l'état de la civilisation et les rapports de la France avec le reste du monde. Si l'enseignement scientifique ne laisse pas de rencontrer des obstacles sérieux et de soulever de légitimes objections, lorsqu'il s'agit de le faire descendre jusqu'à l'enfance, l'étude des langues ne présente nullement les mêmes difficultés et les mêmes inconvénients. Elle plaît à l'esprit, elle le développe, elle le féconde;.... elle aide et complète le travail de l'intelligence, de l'imagination, de la mémoire appliquées à l'étude des langues classiques. ».

La réaction littéraire. M. Villemain et M. Cousin. Le plan d'études du 25 août 1840.

C'étaient les objections faites au développement prématuré de l'enseignement des sciences qui devaient frapper M. Villemain. Arrivé au pouvoir (12 mai 1839), il avait pris un arrêté prescrivant de reporter en Philosophie l'histoire naturelle et la chimie, et dispensant les élèves de Philosophie de

1. Chambre des députés, séance du 23 mars 1837.

2. Arrêté du 28 septembre 1838. — Cf. Arrêté du 9 octobre 1838. — Sur la répartition de l'enseignement de l'histoire, voir aux Annexes le Tableau n° 2, Arrêté du 2 mars 1838.

3. Arrêtés des 21 août et 2 octobre 1838. — Voir l'arrêté du 5 janvier 1838 et les circulaires des 12 mars 1838 et 1er mars 1839. Les cours de langues vivantes commençaient en Cinquième.

suivre le cours de Mathématiques élémentaires[1]; le temps lui manqua pour en assurer l'exécution. Mais V. Cousin, dès son avènement (1er mars 1840), le reprit en le complétant avec une décision souveraine. « Deux points, déclarait-il dans la circulaire du 27 août 1840, sont aujourd'hui mis hors de doute : 1° les portions d'enseignement scientifique réparties depuis la Sixième jusqu'à la Rhétorique inclusivement ne produisent aucun bon résultat; 2° cet enseignement accessoire, infructueux en lui-même, nuit considérablement aux études classiques. » Et entraînant le Conseil de l'Université par un de ces coups d'éloquence qui lui étaient familiers, il supprimait tous les accessoires scientifiques depuis la Sixième jusqu'à la Rhétorique et les replaçait d'un bloc en Philosophie[2]. En même temps, il est vrai, il faisait aux langues vivantes une place définitive. L'arrêté du 21 août 1838, qui les avait introduites dans les programmes de toutes les classes, leur laissait un caractère précaire, la classe qui leur était attribuée n'étant qu'une sorte de classe de tolérance prélevée sur le temps de l'étude. M. Cousin ne leur accordait que deux heures par semaine, de la Quatrième à la Seconde, mais deux heures régulières et en tout semblables à celles des autres enseignements. Son intention était, en outre, de rayer des cadres la Neuvième et la Huitième, qui lui paraissaient sans objet, — la Septième suffisant à la préparation des classes de Grammaire, — pour rétablir, comme en 1821, deux années de philosophie, dont l'une serait exclusivement consacrée aux sciences. C'est ainsi qu'il concevait la constitution normale des études.

Les critiques.

De vives critiques accueillirent cette déclaration de principes. Les pères de famille s'en plaignirent; les savants s'en émurent. La Faculté des sciences de Paris, officiellement consultée, appuya ces réclamations[3]. On contestait d'ailleurs que les faiblesses constatées dans l'enseignement des sciences fussent un effet du système suivi jusque-là. « La vérité est que tout ce qui ne se rattachait pas aux études classiques proprement dites, — nous dit un des hommes de cette génération qui depuis ont fait le plus d'honneur à l'Univer-

1. Arrêté du 21 février 1840. La mesure ne devait être exécutoire qu'à partir du 1er octobre. Par contre, il était créé, en faveur des élèves qui ne suivaient pas le cours ordinaire de Philosophie, une conférence spéciale de philosophie de quatre heures ou de deux leçons par semaine.

2. Règlement du 25 août 1840.

3. Voir le *Rapport* fait par M. Dumas (23 juillet 1852) *au nom de la Commission mixte instituée le 7 juin 1852 pour préparer les programmes de l'enseignement scientifique*, § 5.

sité par les services qu'il lui a rendus en dehors même des études classiques[1], — les sciences et les langues vivantes nous laissaient généralement indifférents; personne ne cherchait à nous en donner le goût, ni les maîtres, qui étaient pour la plupart mal choisis, ni les chefs d'établissement, qui n'attachaient qu'un intérêt secondaire au succès dans ces enseignements considérés comme facultatifs malgré leur caractère obligatoire : or pour donner à la jeunesse confiance dans ce qu'elle fait, il faut avoir soi-même la foi. »

Les engagements pédagogiques de M. Cousin; le système qu'il avait rapporté de la Prusse.

M. V. Cousin n'ignorait pas lui-même qu'il avait à contenter d'autres intérêts que ceux qu'il s'était empressé de servir. Il répétait volontiers « qu'il n'était arrivé au Ministère qu'après une longue étude des matières d'éducation, avec des desseins bien connus et exposés dans ses deux ouvrages sur l'instruction publique en Allemagne et en Hollande[2] ». C'est en Prusse surtout qu'il avait observé l'organisation de l'enseignement secondaire, et les conclusions de son Rapport ne visaient à rien moins qu'à créer dans les Collèges deux divisions distinctes : — classes inférieures et classes supérieures, — la première reposant sur la communauté et la simultanéité des études, la seconde admettant la spécialité. Il est instructif de l'entendre lui-même sur ce point. « La division des classes inférieures, écrit-il, embrasserait trois ou quatre années, depuis la Sixième jusqu'à la Quatrième ou la Troisième inclusivement. Ce temps est à la fois nécessaire et suffisant pour éprouver et cultiver les dispositions des élèves par un bon ensemble d'études.... Dans cette première division, point d'histoire grecque et romaine trop détaillée; mais ce qu'on peut très bien apprendre à cet âge, ce qu'on a besoin de savoir, quelque profession qu'on embrasse plus tard, c'est-à-dire de justes notions de l'histoire de l'espèce humaine, avec une connaissance un peu plus approfondie de la nation particulière à laquelle on appartient : un cours d'histoire générale qui comprendrait, sous des formes très simples, les grandes dates, les grands faits, les grandes époques, les grandes révolutions de l'histoire jusqu'à nos jours, avec un cours spécial, substantiel et précis de l'histoire de France.... De même pour la géographie : un abrégé de la géographie générale avec la

1. M. Marguerin, le fondateur de l'enseignement intermédiaire à Paris.
2. *Huit mois au Ministère de l'Instruction publique*, Revue des Deux Mondes, 1er février 1841. Cf. *Œuvres de V. Cousin*, cinquième série, tom. Ier, pag. 165.

géographie de la France. Le cours de mathématiques, en trois ou quatre années, embrasserait aisément tous les éléments; car, même de bonne heure, on peut aller assez loin dans les mathématiques avec quelque intelligence et beaucoup de mémoire, ce qui est la qualité propre du jeune âge. On y joindrait un peu de physique et d'histoire naturelle. Les langues anciennes auraient leur place dans cet ensemble, pour préparer aux classes supérieures, exercer l'esprit, procurer une connaissance plus juste de la langue nationale et donner un peu de cette culture classique sans laquelle on n'est pas supposé avoir reçu une bonne éducation. Il faudrait ici s'attacher beaucoup plus à la solidité qu'à l'étendue de l'enseignement. Le grec ne devrait commencer qu'en Quatrième, comme dans tous les bons gymnases de la Prusse, que pourtant on n'accusera pas de trop peu cultiver la langue et la littérature grecques. Il suffirait qu'à la fin de cette division, les élèves possédassent la grammaire grecque et eussent lu un certain nombre de morceaux de prose et de vers bien gradués. Le latin devrait commencer au moins en Cinquième, pour être conduit plus loin que le grec, parce qu'il est d'une utilité plus générale. Je voudrais enfin que, dans les deux dernières années, il y eût un cours spécial de langue française où les jeunes gens fussent exercés à écrire et à composer en différents genres et initiés à la lecture de nos écrivains classiques. Il faudrait ajouter à cela un cours de langue moderne, beaucoup de musique et un peu de dessin. Au fond ce sont nos classes de grammaire organisées.... Quiconque voudrait passer dans la division supérieure subirait un examen sévère, dont les professeurs de cette division devraient être chargés, sous la présidence du proviseur ou d'un délégué du Ministère de l'Instruction publique.... Elle serait subdivisée en deux sections : les sciences et les lettres, et, à la fin, un cours commun de philosophie. Les études de la section des sciences, après un résumé plus ou moins rapide de l'enseignement scientifique de la première division, seraient conduites jusqu'au point où l'élève sortant peut obtenir le grade de bachelier ès sciences. La section des lettres préparerait au baccalauréat ès lettres. Bien entendu, il y aurait des cours de littérature pour les savants et des cours de sciences pour les lettrés; mais enfin la spécialité dominerait. C'est alors que, dans la section des lettres, les études grecques et latines pourraient être poussées assez loin, puisque les élèves de cette section se destineraient aux carrières pour les-

quelles le grec et le latin sont jugés ou nécessaires ou très utiles. L'enseignement historique porterait alors très convenablement sur l'antiquité aussi bien que sur les temps modernes.... Ainsi seraient exercées, par une culture spéciale, les forces de tous et de chacun; je dis de chacun, car il est clair qu'il y aurait beaucoup moins d'élèves dans cette division que dans l'autre; et ici, je le répète, le petit nombre des élèves serait un grand bien pour la discipline et pour les études. Ce serait là, ce me semble, une vraie fabrique d'hommes distingués pour toutes les professions libérales[1]. »

La part faite à l'enseignement scientifique : les conférences ; le cours de rhétorique et de philosophie annexé à la classe de mathématiques élémentaires.

M. Cousin ne trouva pas sans doute ce plan assez mûr pour l'appliquer, malgré l'espèce d'engagement qu'il avait pris de le faire; mais après avoir rétabli la prépondérance des lettres, il dut se préoccuper de donner aux sciences la part qu'elles réclamaient. Aux termes de la circulaire du 28 octobre, des conférences facultatives de mathématiques furent organisées de la Quatrième à la Rhétorique, parallèlement à ces quatre classes; et afin d'assurer un fonds d'éducation générale aux élèves qui, renonçant aux études littéraires à partir de la Troisième, passaient dans la classe de Mathématiques élémentaires, créée à leur profit par le statut de 1821, il fut institué un cours spécial de rhétorique et de philosophie. En même temps, les cours scientifiques annexés à la classe de Philosophie proprement dite étant trop restreints pour donner satisfaction aux jeunes gens qui visaient à la fois le baccalauréat ès sciences et le baccalauréat ès lettres, les classes de Philosophie et de Mathématiques élémentaires furent coordonnées de telle façon qu'il fût possible de les suivre simultanément[2]. « Faire des lettrés qui aient une connaissance suffisante de la science et des savants qui aient une connaissance suffisante de la littérature, approprier les études aux facultés et aux diverses vocations de la jeunesse, faire entrer, pour ainsi dire, plusieurs écoles dans le cadre du même Collège, voilà l'objet du règlement de 1840, disaient ses partisans, — résumant, à vrai dire, la pensée de M. Cousin, celle qu'il avait rapportée d'Allemagne, plutôt que le carac-

1. *Mémoire sur l'instruction secondaire dans le royaume de Prusse*, 2e édit. [1837], 3e *partie. Applications à la France.*

2. Décisions des 29 septembre et 28 octobre 1840.

tère même de ses programmes, — et le but auquel nous devons tendre de plus en plus [1]. »

L'esprit de l'administration de M. Villemain.

Ce régime dura sept ans, *grande mortalis œvi spatium* pour un plan d'études. M. Villemain, succédant à M. Cousin, l'adopta, le soutint, le développa. « Dans les classes inférieures, presque toujours précédées de classes élémentaires, écrivait-il (Rapport au roi, 4 mars 1843), l'enseignement comprend des études de grammaire française, latine et grecque, des exercices de mémoire[2], des explications d'auteurs, des essais de traduction, des notions de calcul, des leçons sur l'histoire sainte, sur l'histoire ancienne, sur l'histoire romaine et sur la géographie qui s'y rapporte. L'étude des langues modernes commence en Quatrième. La Troisième et la Seconde sont presque exclusivement consacrées à cette étude des langues anciennes, qui, par le travail de l'explication et de la traduction, devient un exercice perpétuel de raisonnement, une épreuve continue d'exactitude et de sagacité. La part trop considérable faite, il y a quelques années, dans ces classes, à la géométrie, est retranchée, sans que, toutefois, pour le plus grand nombre des élèves, les notions élémentaires de cette science soient interrompues... Au fond et sur le point principal, c'est l'ancien système de Port-Royal et de l'Université de Paris, le système qui depuis deux siècles a formé, pour la magistrature et les affaires, tant d'hommes capables et d'esprits éclairés. La création de l'Université, dès 1808, fut un retour à ce système ; et, malgré des modifications nombreuses et diverses, c'est le caractère qui prévaut encore aujourd'hui... » Toutes les mesures de l'administration de M. Villemain sont pénétrées de cet esprit. Même en Philosophie, il aurait volontiers réduit le rôle de l'enseignement des sciences, ne les considérant point comme le fonds de l'éducation. Mais il entendait qu'elles fussent apprises sérieusement, avec de bons maîtres, dans les classes où elles étaient enseignées[3] ; il voulait surtout qu'elles constituassent un cadre solide pour les jeunes gens qui se préparaient aux écoles spéciales du Gouvernement et aux professions

1. Saint-Marc Girardin, *De l'Enseignement intermédiaire*, Paris, 1847, chap. II.
2. Voir l'arrêté du 1er août 1843 relatif à l'introduction des *exercices de récitation*.
3. Arrêtés des 14 septembre et 15 octobre 1841, 27 septembre 1842, 10 et 24 février 1843. — Cf. Arrêté du 13 avril 1841.

commerciales ou industrielles : les cours de mathématiques préparatoires et élémentaires, créés par M. Cousin, lui doivent en partie la forte organisation qu'à travers bien des vicissitudes elles ont presque intégralement conservée[1].

Le retour de M. de Salvandy. — Le statut du 5 mars 1847.

En rentrant au ministère, M. de Salvandy y rapporta les idées qui avaient inspiré sa première administration. Le 5 mars 1847 paraissait un statut qui introduisait dans les études un ordre nouveau. Une fois de plus l'expérience avait prononcé : les conférences d'arithmétique et de géométrie étaient insuffisantes; l'étude des sciences, dans la mesure même qui convenait à la majorité des élèves, devait commencer plus tôt pour tout le monde et n'être pas interrompue. L'article 3 du statut décidait donc qu'à partir de la Quatrième chaque classe aurait, non plus le jeudi, mais aux jours et aux heures ordinaires, sa leçon de mathématiques, obligatoire comme toutes les leçons de l'enseignement classique : arithmétique, géométrie et algèbre en Quatrième, Troisième et Seconde, cosmographie en Rhétorique ; quant à la Philosophie, on verrait, lorsque la génération en cours d'études y serait arrivée, si l'on devait retrancher quelque chose des matières prescrites par le Règlement de 1840[2]. Le statut réglait du même coup, en le développant, l'enseignement scientifique des cours spéciaux[3]. « La gloire des sciences et des lettres, résultat des fortes études, tient l'équilibre dans la balance des forces du monde », disait M. de Salvandy dans l'exposé des motifs de son projet de loi sur la liberté de l'enseignement secondaire[4] : c'est sur cette espèce d'équilibre qu'il avait essayé de fonder ses programmes.

La surcharge des programmes. — Les premières plaintes. M. de Sade, M. Thiers, M. de Salvandy.

Cependant au milieu de tous ces changements les programmes n'avaient cessé de s'accroître. Les vœux des réformateurs du dix-huitième siècle étaient satisfaits et au delà : l'histoire, les sciences, les langues vivantes avaient pris dans l'ensemble des études une place de plus en plus considé-

1. Voir notamment l'arrêté du 12 mai 1843 relatif à l'organisation du cours de mathématiques élémentaires du Collège de Versailles.
2. Circulaire du 6 août 1847.
3. Art. 7. — Cf. Arrêté du 22 septembre 1847.
4. 12 avril 1847.

rable, sans que celle qu'occupaient les lettres anciennes eût été sensiblement diminuée. On avait ajouté en outre le chant[1] et la gymnastique[2], — celle-ci tout ensemble trop et trop peu, trop si l'on considère le temps qu'elle prélevait sur la journée de l'écolier, trop peu parce que les exercices restreints et appliqués en même temps à un grand nombre d'élèves étaient presque illusoires et ne pouvaient sérieusement contribuer au maintien de l'équilibre des forces. La mesure n'était-elle pas dépassée[3]? Les esprits réfléchis commençaient à s'en émouvoir. Dès 1837, M. de Sade, constatant d'ailleurs avec satisfaction les sacrifices qu'on était disposé à faire aux langues modernes, ajoutait : « Il faut seulement prendre garde qu'en voulant trop étendre le cercle des objets de l'instruction, on ne finisse par ne rien apprendre[4]. » C'est le même sentiment qu'exprimait M. Thiers dans son Rapport sur le projet de loi de 1844 substitué par le Gouvernement au projet de 1837 : « Nous avons consulté les plus savants professeurs, écrivait-il, et ils disent tous qu'aujourd'hui on veut faire entrer trop de connaissances à la fois dans la tête des enfants. Leur esprit plie évidemment sous le faix : ils n'apprennent pas bien ou ils oublient[5]. » On avait beau répéter qu'il ne s'agissait de donner à la jeunesse que la fleur des choses[6]; les partisans les plus enthousiastes du progrès ne pouvaient le méconnaître : toujours plus rempli, l'enseignement secondaire arrivait à l'être trop.

1. Arrêté du 5 octobre 1838. — Cf. Arrêté du 30 janvier 1865.

2. C'est sous le second ministère de M. Villemain que la gymnastique fut introduite dans les Collèges. (Voir la *Statistique de l'enseignement secondaire de* 1843, pag. 74-75.) L'arrêté du 24 avril 1848 (art. 3) en confirme et en régularise l'enseignement. — Cf. Arrêté du 13 mars 1854 et décret du 3 février 1869.

3. Voici comment on définissait, à cette époque, l'instruction secondaire : « L'instruction secondaire comprend l'instruction morale et religieuse, les études de langues anciennes et modernes, les études de philosophie, d'histoire et de géographie, de sciences mathématiques et physiques qui servent de préparation soit aux examens du baccalauréat ès lettres et du baccalauréat ès sciences, soit aux examens d'admission dans les Écoles spéciales. » (*Texte du projet de loi présenté par M. Villemain à la Chambre des pairs*, le 2 février 1844; adopté par la Chambre des pairs, présenté par le Gouvernement à la Chambre des députés le 10 février 1844, adopté par la Commission de la Chambre des députés. Il n'arriva pas jusqu'à la discussion en assemblée. Ce fut le projet de M. de Salvandy qui le remplaça.)

4. Séance du 14 mars 1837.

5. Séance du 13 juillet 1844.

6. « Les lettres, la philosophie, les sciences, cette gloire et ce besoin de la pensée humaine, ne vous sont donnés sans doute que dans une proportion mesurée par votre âge et par le terme restreint des études. » (*Discours de M. Villemain à la distribution des prix du Concours général*, 13 août 1844.)

Le ministère de M. Carnot : la circulaire de Jean Reynaud. — L'enseignement de l'histoire contemporaine.

Ce fut l'une des premières préoccupations, la première peut-être, du ministère républicain de 1848. Le 25 mars, sur la proposition de M. Jean Reynaud, M. Carnot nomma une Commission chargée « d'examiner les effets produits sur la santé des élèves par suite de la proportion numérique observée dans les Lycées et les Collèges entre les heures données à l'étude et celles qui étaient employées au sommeil, à la récréation, à la gymnastique, à la promenade [1]. » Un mois après, un questionnaire développé était adressé à tous les chefs d'établissement (3 mai 1848) [2]. Malheureusement les chan-

1. Cette Commission était composée de MM. Serres, membre de l'Institut, président ; Dutrey, inspecteur général de l'Université ; Geoffroy Saint-Hilaire, membre de l'Institut, inspecteur général de l'Université ; Trélat, médecin de l'hospice de la Salpêtrière ; Fuster, agrégé de la faculté de médecine ; Péclet, inspecteur général de l'Université ; Theil, professeur de seconde au Lycée Corneille.

2. Ce questionnaire nous paraît mériter d'être reproduit. En voici le texte : I. « Le plus bas âge pour l'admission des élèves, fixé d'abord à neuf ans, puis abaissé à huit ans, doit-il être maintenu à cette dernière limite ? Avez-vous observé des inconvénients ou des maladies qui puissent être attribués à l'âge d'admission des élèves ? — II. A-t-on observé, dans la première année d'admission, des différences dans le nombre, la nature et la gravité des maladies des élèves, suivant qu'ils venaient des villes ou des campagnes ? — III. A-t-on remarqué que certaines études, et spécialement celles des classes élémentaires, eussent une influence particulière sur la santé des élèves ? — IV. Dans le but de prévenir la fatigue intellectuelle chez les élèves, pourrait-on, sans inconvénient pour la force des études, introduire quelques modifications dans la durée du travail, soit dans la classe, soit dans la salle d'études ? Ces modifications devraient-elles porter spécialement sur l'enseignement des lettres, sur les classes du matin ou sur les classes du soir, et devraient-elles varier suivant les saisons ? — V. Le temps accordé au sommeil est-il suffisant ? Convient-il d'assigner une durée pour chacune des trois divisions du Lycée, savoir : neuf heures de sommeil aux élèves de la 1re division (8e et 7e classes) ; huit heures et demie à ceux de la 2e division (6e, 5e, 4e et 3e classes), et huit heures seulement aux élèves de la 3e division (Seconde, Rhétorique, 1re et 2e année de Philosophie) ? — VI. Le temps consacré au repos et aux récréations est-il suffisant ? Le temps des récréations est-il convenablement employé ? Les cours et les salles de récréation sont-elles bien appropriées à leur destination ? — VII. Quel est le système disciplinaire de votre établissement ? Quelles sont les punitions le plus fréquemment employées ? Ce système vous paraît-il susceptible d'amélioration au point de vue de la santé des enfants ? — VIII. Y a-t-il des modifications à introduire dans l'emploi et la durée des vacances ? — IX. A-t-on observé des altérations de la constitution ou des maladies qui aient pu être attribuées à la durée, à la nature, à l'intensité ou au mode de distribution du travail ? — X. Avez-vous observé que les affections cérébrales (congestion, hydrocéphale aiguë, méningite) soient plus fréquentes au Lycée que chez les enfants de la ville, dont l'éducation intellectuelle est moins régulière et moins active ? Ces maladies attaquent-elles de préférence les élèves laborieux ? — XI. Le développement des maladies, et en particulier celui de la fièvre typhoïde, est-il quelquefois déterminé par un travail trop assidu ou par un travail excessif aux époques de compositions de fin d'année, du Concours général à Paris ou des examens d'admission aux écoles spéciales ? — XII. Le plan actuel des études classiques peut-il être suivi sans nuire au développement physique et à la santé des élèves ? Pensez-vous qu'une plus large part puisse être faite à l'éducation physique ? — XIII. L'établissement que vous dirigez, par sa situation, par la disposition des classes, des dortoirs et des promenoirs,

gements d'administration qui intervinrent coup sur coup interrompirent l'enquête. Tel était d'ailleurs le mouvement des esprits, qu'en même temps qu'il se préoccupait de réduire l'étendue des études, M. Carnot n'avait pu s'empêcher de porter la limite de l'enseignement de l'histoire nationale de 1789 à 1815[1].

L'état de l'opinion.

Toutefois la question restait posée, et les réponses n'y manquaient pas. «La société française, disait-on, avait tout à la fois une admirable unité d'esprit et une merveilleuse variété d'occupations; l'Université devait s'attacher à reproduire ces deux caractères et prendre pour devise la pensée de Pascal : mettre l'unité dans la variété et la variété dans l'unité : le temps était venu d'organiser dans les Collèges des cadres d'enseignement entre lesquels les élèves pourraient se répartir selon les besoins de leur profession à venir[2]. » C'est ce qu'avait entendu commencer le statut de 1847, lorsqu'il déclarait (art. 7) : « A partir de l'année scolaire 1847-1848, il sera établi successivement dans les Collèges royaux et communaux un enseignement spécial différant de l'enseignement littéraire et parallèle à cet enseignement, où les élèves, sur le vœu de leurs familles, seront admis après la Quatrième : cet enseignement comprendra trois années[3]. »

Le plan de 1852: M. Fortoul et la bifurcation du second Empire.

Quand on retrouve à sa place, dans ce mouvement d'incessante réorganisation, le plan du 10 avril 1852, — celui qui porte le nom de M. Fortoul, — on s'en explique mieux que sous le coup même de l'événement le caractère et la portée. Une division *élémentaire* de deux classes, la Huitième et la Septième, ayant le caractère d'une division d'études primaires, sauf, en Sep-

offre-t-il des conditions favorables ou défavorables à la santé des élèves? — XIV. Y aurait-il des améliorations à introduire dans l'alimentation? Indiquer le menu d'une semaine en été et en hiver. Quels sont les heures, le nombre et la durée des repas? — XV. Quel a été depuis dix ans le mouvement de la population, la proportion des malades, la nature des maladies et le chiffre annuel de la mortalité? — XVI. Quels sont les moyens de précaution et de surveillance employés pour assurer la pureté des mœurs? — XVII. N'y a-t-il pas, au point de vue du développement intellectuel et physique, quelque inconvénient à laisser passer les élèves d'une classe inférieure à une classe supérieure, avant qu'ils y soient suffisamment préparés? Quels seraient les moyens d'y remédier? »

1. Arrêté du 8 octobre 1848. — Cf. Arrêté du 15 juillet 1848.
2. Saint-Marc Girardin, *De l'Enseignement intermédiaire, etc.*, Post-scriptum (7 mai 1847).
3. Voir les arrêtés des 22 septembre 1847, 7 octobre 1848 et 17 septembre 1849.

tième, les éléments du latin ; une division de *grammaire* commune à tous les élèves, où les lettres étaient représentées par les trois langues classiques, par les langues vivantes que l'on commençait avec le grec en Sixième et par l'histoire et la géographie de la France, les sciences par l'arithmétique, à laquelle les enfants avaient déjà été assouplis dans les classes élémentaires, et par la géométrie ; une division *supérieure* où les élèves continuaient à suivre des cours communs de langue française et de langue latine, de langues vivantes, d'histoire et de géographie, mais où les lettres et les sciences formaient, de la Troisième à la Logique, la base de deux enseignements distincts conduisant, l'un au baccalauréat ès lettres, l'autre au baccalauréat ès sciences, et, à la suite de ces deux examens, soit aux grades des Facultés, soit aux grandes Ecoles du Gouvernement : telle était l'économie des programmes de *la bifurcation*[1].

Les nouveautés justes et utiles : l'organisation des programmes de l'enseignement scientifique ; les prescriptions relatives à la grammaire, à l'histoire, à la géographie, aux langues vivantes, aux devoirs écrits.

Ils n'avaient point que des défauts. Le Ministre qui les avait promulgués se plaisait à les représenter comme la sanction définitive des vœux de l'opinion. On l'accusait d'être purement et simplement revenu au Consulat, et il ne s'en défendait point ; mais il ajoutait qu'en prenant pour règle d'abord la communauté, puis la spécialité des études, il n'avait fait qu'adopter un principe dont l'expérience avait mis la justesse en évidence et qu'il s'était efforcé d'accommoder aux besoins du temps. A ceux qui lui reprochaient d'avoir consacré le divorce des sciences et des lettres, il répondait que les cours communs de la division supérieure avaient, au contraire, pour but et auraient certainement pour effet d'établir l'union dans la mesure où elle était désirée et désirable. Il se félicitait aussi d'avoir ordonné l'enseignement scientifique, d'abord en le mettant en harmonie avec les programmes d'admission aux grandes Ecoles du Gouvernement et surtout en le soumettant à des règles. Jusque-là, regardant plus ou moins les sciences comme secondaires, on les avait distribuées un peu confusément, les reportant de la base au sommet, du sommet à la base, ou les dispersant à travers toutes les classes sans se préoccuper suffisamment de leur progression logique. Cette progression, les auteurs

1. Décret du 10 avril 1852.

du plan de 1852 l'avaient cherchée et ils espéraient l'avoir trouvée[1]. Il faut reconnaître encore que, dans l'étude des méthodes, ils avaient tenu compte des progrès de la pédagogie. Les instructions recommandaient les exercices oraux, les interrogations fréquentes, les explications de textes prolongées et commentées, l'élucidation des règles vivantes du langage précédant l'étude des formules et vivifiée par des observations de grammaire comparée, les compositions françaises ; elles proscrivaient les longues rédactions et tous les travaux qui ne font qu'occuper la main. L'histoire nationale tenait la première place dans les programmes d'histoire, et le professeur devait s'attacher avant tout à la description des caractères, à l'examen de l'action qu'exercent sur le développement des peuples la religion, les arts, les lettres, l'industrie, le commerce, en soulageant l'intelligence de l'enfant du fardeau des faits sans portée. L'enseignement des langues vivantes était présenté non plus seulement comme un complément de culture littéraire, mais aussi comme le moyen de pénétrer, par la pratique assidue des idiomes, dans la vie des différents peuples. Jamais enfin l'utilité des exercices du dessin n'avait été démontrée avec plus d'élévation et de force[2]. C'était le fruit, légitimement recueilli, de l'expérience accumulée par les discussions qui avaient, pendant un demi-siècle, rempli la presse et la tribune. « Quarante ans de luttes, disait le Ministre lui-même, les essais, les travaux, parfois même les erreurs de nos devanciers nous ont rendu la tâche facile. »

1. La Commission chargée de reviser les programmes d'admission aux Écoles spéciales et les programmes de l'enseignement scientifique des Lycées comprenait : MM. le baron Thénard, de l'Institut; Leverrier, de l'Institut; Bommard, directeur des études à l'École polytechnique ; Rolin, commandant de l'École d'application d'état-major; Bugnot, directeur des études à l'École spéciale militaire; le contre-amiral Mathieu; Guibert, examinateur à l'École de marine; Vicaire, conservateur des forêts à Paris; Parade, directeur de l'École forestière à Nancy; Dumas, de l'Institut; Béclard, de l'Académie de médecine; Brongniart, de l'Institut; Nisard, de l'Institut; le général Morin, de l'Institut; Sonnet, inspecteur d'académie; Lesieur, chef de division au ministère de l'instruction publique; Vieille, maître de conférences à l'École normale supérieure. (Arrêtés des 7 et 11 juin 1852. — Voir le Rapport du 23 juillet suivant.)

2. La Commission chargée de l'étude des programmes était composée de MM. Ravaisson, de l'Institut; Brongniart, de l'Institut ; Ingres, de l'Institut ; Picot, de l'Institut; Belloc, directeur de l'École nationale et spéciale de dessin et de mathématiques appliquées aux arts industriels; Jouffroy, sculpteur (arrêté du 9 septembre 1852). — D'autres arrêtés (21 et 28 juin, 5 juillet 1853) y avaient adjoint successivement : MM. Simart, de l'Institut, Meissonier, Duc, Eugène Delacroix, Hippolyte Flandrin, Fabien Pillet, chef de division au ministère. — Voir le rapport du 28 décembre 1853 et l'arrêté du 29 du même mois.

Les vices : l'esprit mesquin des règlements ; la réunion des élèves de lettres et des élèves de sciences ; l'abaissement général de l'enseignement ; la suppression des agrégations spéciales.

Mais tout ce que ces prescriptions pédagogiques avaient en elles-mêmes de durable se trouvait compromis par l'esprit dans lequel l'application en était imposée. L'œuvre la mieux conçue n'eût pas résisté peut-être aux règlements mesquins et défiants qui, suivant le professeur dans le détail de sa tâche journalière, enchaînaient, pour ainsi dire, heure par heure, sa parole et sa main[1]. Toutefois le vice du plan de 1852 était plus profond. Il faut le chercher moins encore dans la pensée qui obligeait l'enfant de Quatrième à faire son choix entre les sciences et les lettres, alors qu'il pouvait à peine se rendre compte de ses aptitudes, que dans la combinaison compliquée et artificielle qui maintenait associés à des études communes des jeunes gens qui avaient voulu se séparer et que séparait leur destination[2], — moins dans les programmes eux-mêmes, dont quelques-uns avaient été préparés par des maîtres d'une portée supérieure, que dans les instructions qui en déterminaient le caractère avec une précision malheureuse. Si M. Cousin, dans la conception que lui avait suggérée l'étude de l'Allemagne, faisait, lui aussi, cesser trop tôt les études communes et réunissait à tort en Philosophie les élèves spécialisés, il établissait du moins dans les autres classes une indépendance franche et complète, et cette indépendance devait avoir pour effet, dans sa pensée comme dans celle de MM. de Salvandy et Saint-Marc Girardin, d'élever le niveau des études, non de l'abaisser. Tout autre était la visée du plan de la bifurcation. « L'enseignement de l'Université avait pour principe, était-il dit dans le rapport à l'Empereur, de développer, non pas les aptitudes particulières de l'individu, mais les facultés générales de l'espèce[3] », et l'on avait systématiquement adopté le principe inverse. Non content de faire une part plus grande, comme il était juste et nécessaire, aux

1. Ces prescriptions inaccoutumées étaient encore aggravées par la façon dont elles étaient commentées par les circulaires. Toutes les réformes ont trop souvent pour premier résultat la condamnation absolue du régime qu'il s'agit d'améliorer : mais jamais ce caractère n'a été plus accusé que dans les instructions qui datent de cette époque : « Nous devons attendre les plus heureux effets des réformes que nous avons entreprises ; mais nous ne les obtiendrons qu'en combattant avec opiniâtreté les derniers restes des routines et de la grossière ignorance d'un régime dont les inconvénients devenaient intolérables. » (Circulaire du 18 avril 1855.)

2. Cette combinaison était, non l'effet d'une nécessité plus ou moins inévitable, mais l'application d'un principe. « Nous avons voulu, disait-on, donner aux candidats des carrières scientifiques une éducation lettrée, sérieuse et complète, prise en commun avec les candidats des carrières littéraires elles-mêmes. » (Circulaire précitée du 18 avril 1855.)

3. 19 septembre 1853.

dispositions naturelles et au savoir utile, on avait de parti pris sacrifié l'esprit aux connaissances, et en même temps on restreignait la portée des connaissances. Ce n'est pas que les programmes eussent été restreints, comme ils auraient pu l'être avec avantage ; on les avait même un peu étendus en rendant les langues vivantes obligatoires au baccalauréat ès sciences[1]. Mais les sciences étaient étroitement ramenées dans la voie des applications, les lettres dans la voie des exercices préparatoires aux examens; de la philosophie on avait retranché la partie la plus noble et la plus féconde pour l'âme de la jeunesse : la morale et la théodicée ; on avait changé son appellation, pour la mieux réduire, sous le nom de logique, à une pure gymnastique de raisonnement. Tout avait été ainsi affaibli d'un degré : au double baccalauréat de mathématiques et de physique était substitué un baccalauréat ès sciences unique, dont les matières d'un ordre relativement élevé étaient rayées pour être reportées à la licence[2], et la question avait été agitée de savoir si l'enseignement des mathématiques spéciales ne disparaîtrait pas des programmes[3]. Bien plus, — par une contradiction qu'explique seule cette résolution de dépression générale, — alors qu'on semblait vouloir donner plus de force aux enseignements spéciaux, on supprimait les agrégations spéciales sous le prétexte « de préserver les professeurs des recherches oiseuses, des vaines subtilités et du faux entêtement des idées particulières[4] » ; la philosophie, l'histoire, les lettres, la grammaire, d'une part ; d'autre part, les mathématiques, la physique, la chimie et l'histoire naturelle, étaient ramenées à deux types : lettres et sciences. Le professeur devait se mettre, dans chaque ordre, en mesure de tout savoir, être prêt à tout enseigner ; on était revenu au delà de 1802[5].

Les mesures réparatrices du ministère de M. Rouland. — Le premier coup porté à la bifurcation. — Les agrégations reconstituées.

Ce système se maintint pendant plus de dix ans, au milieu d'une défaveur qui empêchait même de reconnaître ce qu'à la suite des règlements antérieurs il avait apporté de sages nouveautés. Les mesures réparatrices, intéressant la dignité du corps enseignant, qui signalèrent les premières années de

1. Arrêté du 7 septembre 1852 ; circulaire du 22 novembre 1853.

2. Arrêté du 7 septembre 1852. — Voir pour les examens des Baccalauréats ès lettres et ès sciences les Règlements des 3 et 7 août 1857.

3. Rapport du 19 septembre 1853, § 5.

4. *Ibid.*, §§ 3 et 11. — Cf. Rapport du 10 avril 1852.

5. Voir le commentaire de ces mesures dans les *Rapports* des 10 avril 1852 et 19 septembre 1853 et dans l'Instruction générale du 15 novembre 1854.

l'administration de M. Rouland ne furent pas sans effet sur la direction même de l'enseignement : l'Université aime à voir reconnue et à sentir respectée la probité de son dévouement. M. Rouland s'efforça aussi d'agir sur les méthodes. Ses instructions relatives à la grammaire, à l'histoire et à la géographie [1], aux langues vivantes [2], aux sciences [3], témoignent d'un sens pédagogique simple et juste. Il n'hésita pas enfin à porter le premier coup à la bifurcation [4] : le 28 août 1859, il prenait un arrêté aux termes duquel les élèves de la section des sciences, à Paris et dans les Lycées de province les plus importants, cessaient d'être réunis à ceux de la section des lettres pour l'enseignement littéraire ; les deux sections n'avaient plus de commun que l'enseignement de l'histoire et celui des langues vivantes. En même temps il reconstituait deux ordres d'agrégation distincts pour les sciences, l'un pour les sciences mathématiques, l'autre pour les sciences physiques et naturelles [5] et il rétablissait un ordre spécial d'agrégation pour la grammaire [6] et pour l'histoire [7].

M. Duruy. La bifurcation est abolie. — Réforme du baccalauréat. — L'enseignement secondaire spécial.

Bien qu'ébranlés par cet ensemble de mesures, les fondements du système de M. Fortoul subsistaient. Le jour où M. Duruy prenait possession du Ministère, il rendait à la classe de Philosophie son caractère et son nom [8]. C'était, par une manifestation heureuse, faire décidément rentrer dans l'Université l'esprit même de l'Université. Du même coup la bifurcation était reportée de la Quatrième à la Troisième [9], où elle ne tardait pas à mourir de discrédit, les élèves manquant aux cadres [10]. Les règlements de l'agrégation des langues vivantes étaient remis en vigueur [11] ; l'enseignement de l'histoire, porté jusqu'à son dernier développement, embrassait l'histoire

1. Circulaires des 7 août, 3 et 14 octobre 1857, 18 mai et 5 octobre 1859 ; Arrêté du 28 août 1859.
2. Circulaire du 13 décembre 1858.
3. Circulaire du 5 octobre 1859.
4. Arrêté du 28 août 1859, art. 1 et 2. — Cf. Circulaire du 5 octobre 1859.
5. Décret du 17 juillet 1858.
6. Décret du 14 juillet 1857.
7. Décret du 11 juillet 1860.
8. Décret du 29 juin et arrêté du 14 juillet 1863. — M. Duruy avait pris possession du ministère le 23.
9. Décret du 2 septembre 1863. — Cf. Arrêté du 3 décembre et Circulaires des 22 septembre et 4 octobre 1863.
10. Décret du 4 décembre 1864.
11. Décret du 27 novembre 1864.

contemporaine[1]. Pour les jeunes gens qui étaient contraints par l'âge ou obligés par des considérations particulières de rompre le cours régulier des études, ils trouvaient dans une classe de Mathématiques élémentaires pourvue d'un enseignement littéraire complet les secours conformes à leurs besoins; c'était un sage emprunt fait au plan de 1840[2]. Pour tous on cherchait à diminuer la préoccupation malsaine des examens du baccalauréat, en en faisant porter les épreuves non sur l'ensemble des connaissances accumulées pendant les huit années normales, mais sur les programmes des classes de Rhétorique et de Philosophie ou de Mathématiques élémentaires, qui résumaient tous les autres[3]. Enfin, ce qui devait contribuer surtout à rendre aux études classiques proprement dites leur aisance et leur ampleur, reprenant l'idée féconde qu'avait jadis indiquée Richelieu, dont, à la tête des réformateurs du XVIII[e] siècle, Rolland avait développé le principe, et qui, sous des noms divers, avait été en partie mise en application ou préconisée par Vatimesnil, Guizot, Cousin, Villemain, Salvandy, Saint-Marc Girardin[4], M. V. Duruy organisait de toutes pièces l'enseignement secondaire spécial au profit de ceux que leurs aptitudes ou leurs intérêts portaient de préférence vers les carrières ouvertes aux sciences appliquées au commerce et à l'industrie[5].

La réforme de 1872. — Les méthodes. — La circulaire du 27 septembre.

Nous touchons à la période contemporaine, aux réformes de 1872, de 1874 et de 1880. Ce qui distingue la réforme de 1872, c'est qu'elle n'a ajouté aux programmes de l'enseignement aucune matière nouvelle, sauf, en Philosophie, un cours d'hygiène, qui ne devait prendre, en dehors des classes, que six heures par an[6]. Quelques déplacements étaient opérés en faveur de la géographie, qui gagnait deux heures par quinzaine[7], et des langues vivantes, où trois leçons par semaine, régulières et obligatoires de la Huitième à la Rhéto-

1. Arrêtés des 23 et 26 septembre et 15 décembre 1863. — Cf. Circulaire du 24 septembre.

2. Arrêté et Circulaire du 24 mars 1865; Arrêté du 12 août 1865. — Cf. Décret du 17 mars 1808, art. 19, § 2.

3. Décret du 27 novembre 1864; Arrêtés des 28 novembre 1864 et 25 mars 1865. — Cf. Circulaires des 15 juin et 7 octobre 1865.

4. Voir notre *Mémoire sur l'enseignement secondaire spécial*, 1881.

5. On retrouvera l'ensemble de ces mesures résumé dans le volume intitulé : *Administration de l'Instruction publique de* 1863 *à* 1869, *Ministère de M. V. Duruy* (Paris, Delalain, 1869).

6. Arrêté et Circulaire du 6 mai 1872.

7. Circulaire du 10 octobre 1871. L'enseignement de l'histoire contemporaine était arrêté à 1848.

rique, remplaçaient les deux heures de conférences qui existaient [1]; enfin des exercices de langue et de littérature françaises étaient introduits dans toute la hiérarchie des cours, de la Huitième à la Rhétorique [2]. Pour ne pas charger la journée de l'enfant dont il tenait essentiellement à ménager les forces [3], M. Jules Simon supprimait les vers latins, diminuait le nombre des thèmes, qui n'étaient conservés comme exercices réguliers que jusqu'à la Cinquième, et restreignait, en général, l'usage des devoirs écrits. Au fond, sa réforme ne portait que sur les méthodes. Considérant que l'extension successive des programmes rendait nécessaire une nouvelle distribution du temps; considérant, en outre, que, si l'on apprend les langues vivantes pour les parler, c'est uniquement pour les lire qu'on apprend les langues mortes, il se proposait de rendre à l'explication abondante des auteurs latins et grecs, interprétés dans leur ensemble et non plus par fragments, et à une étude plus approfondie de la langue et de la littérature françaises, les heures que rendaient disponibles la disparition du vers latin et la diminution des compositions latines. On le pressait de ne commencer le latin qu'en Sixième, le grec qu'en Quatrième. Il s'en remettait au temps du soin d'accomplir ces modifications; il ne tenait qu'à faire prévaloir les principes auxquels il bornait son ambition pour le présent et attachait ses vœux pour l'avenir; il les a lui-même établis dans des instructions qui resteront comme un modèle de haute et fine pédagogie [4].

Le plan de 1874: retour aux programmes de 1840. —Le baccalauréat scindé.—L'extension des matières de l'enseignement.

Pris dans son ensemble et dans son esprit, le plan du 23 juillet 1874 semblait ne faire en plus d'un point que reproduire celui de 1840. Non seulement il remettait en honneur les exercices littéraires dont la suppression avait excité, sous le ministère de M. Jules Simon, une polémique si vive [5] ; mais

1. Circulaires des 10 octobre et 13 décembre 1871. Aux termes de l'arrêté du 4 décembre 1863, l'enseignement des langues vivantes ne commençait qu'en Sixième et n'était obligatoire que jusqu'à la Quatrième; il devenait facultatif dans les classes supérieures.

2. Sur l'enseignement du français voir la Circulaire de M. le recteur Ad. Mourier (5 avril 1875).

3. Circulaires des 27 mai et 27 septembre 1872.

4. Circulaire du 27 septembre 1872. — Cf. *La Réforme de l'Enseignement secondaire*, ouvrage dans lequel M. Jules Simon a développé son plan. (Paris, Hachette, 1874.)

5. Voir particulièrement : *La Réforme universitaire, Lettre à M. le Directeur du Journal des Débats*, *par* M. Cuvillier-Fleury (Paris, 1872); — *De la Réforme universitaire, Lettre à M. Cuvillier-Fleury*, *par* M. F. Deltour (Paris, Dentu, 1872).

il n'accordait aux sciences qu'une importance accessoire. L'arithmétique et la géométrie les représentaient presque seules jusqu'à la Rhétorique; les élèves n'abordaient qu'en Philosophie les éléments de la physique et de la chimie; ils y revoyaient en même temps l'histoire naturelle dont ils avaient reçu en Seconde une première teinture. A cette organisation, presque aussitôt contestée qu'établie, se rattachait une innovation judicieuse. Le baccalauréat ès lettres était scindé en deux séries d'épreuves[1]. « Jusqu'à ce jour, disait le Ministre, les jeunes gens devaient pour obtenir le diplôme répondre à la fois sur toutes les parties littéraires et scientifiques de l'enseignement. C'était le cas d'appliquer le proverbe : qui trop embrasse mal étreint. Forcés de subir à jour fixe et à la fois toutes les épreuves, nos élèves, pour connaître un peu les diverses parties du programme, n'en étudiaient complètement aucune. Tantôt les lettres étaient négligées au profit des sciences, tantôt les sciences étaient négligées au profit des lettres. La scission de l'examen fera disparaître ces graves inconvénients. Au sortir de la Rhétorique le candidat subira une première épreuve qui sera le couronnement de ses études littéraires; puis, après une année nouvelle consacrée aux sciences et à la philosophie, il devra, dans une seconde épreuve, justifier qu'il a acquis ces connaissances spéciales[2]. » L'intention manifeste était de simplifier. Les programmes d'histoire étaient d'ailleurs allégés de quelques détails. Mais en d'autres matières, dans les sciences notamment, il avait fallu, pour se tenir au courant, faire des additions, combler des lacunes; et les programmes des langues vivantes, qu'on n'avait pas encore constitués, avaient reçu ces proportions un peu démesurées qui sont presque toujours l'effet d'une première codification.

Le plan de 1880. L'esprit des méthodes et le cadre des programmes.

C'est d'un principe tout opposé que procède le plan du 2 août 1880[3]. Deux choses y sont à considérer : l'esprit des méthodes et le cadre des programmes. L'esprit des méthodes est celui de la circulaire de 1872, approfondi, étendu,

1. Décret du 25 juillet 1874. — Cf. le Décret du 9 avril 1874 qui avait établi le principe du baccalauréat scindé. Le décret du 25 juillet n'est qu'un décret portant règlement d'administration publique.

2. Discours de M. de Cumont, ministre de l'instruction publique, à la distribution des prix du Concours général, 5 août 1874.

3. L'esprit de la réforme de 1880 a été particulièrement établi dans la Circulaire du 4 novembre 1882. — Voir aussi l'arrêté du 5 février 1881.

définitivement affermi[1]. Quant au cadre des programmes, on a voulu, d'une part, faciliter à tous les enfants l'accès de l'enseignement secondaire et en assurer le profit à chacun d'eux dans la mesure où il pourrait le recueillir; d'autre part, établir, dans les études classiques, parallèlement et conjointement avec l'enseignement littéraire, un enseignement scientifique complet. C'est à la lumière de ces deux idées qu'il faut étudier les programmes adoptés par le Conseil supérieur, sur la proposition de M. J. Ferry. La conséquence de la première a été de répartir les matières en trois séries, — ce qu'on a appelé les trois cycles, — répondant aux trois grandes périodes de l'instruction secondaire, classes élémentaires, classes de grammaire, classes supérieures; de façon à donner aux élèves qui seraient obligés de s'arrêter à la fin de la première ou de la seconde période la possibilité d'emporter du Lycée un certain fonds de notions formant un ensemble, de façon aussi à ménager le moyen de reprendre le pas, à ceux qui, sortant soit de l'enseignement primaire, soit de l'enseignement spécial, viendraient rejoindre le corps de marche à la seconde ou à la troisième étape. Le deuxième principe a été de créer entre les lettres et les sciences un accord étroit, d'instituer ce qu'on appelle l'éducation harmonique, c'est-à-dire l'éducation qui embrasse l'universalité des connaissances et qui repose sur l'égale culture de toutes les facultés. De là, dans les classes élémentaires et les classes de grammaire, cette forme de programmes serrés et concentriques qui, de degré en degré, ramènent l'élève dans le cercle qu'il a déjà parcouru, mais en élargissant chaque fois son horizon ; de là aussi la place faite dès la Huitième aux éléments de l'observation scientifique et l'extension des cours de sciences proprement dites traversant toute la série des études jusqu'à la Philosophie où ils se condensent en une large synthèse.

Résumé. Telle est, dans ses traits essentiels, l'histoire sommaire des programmes de l'enseignement secondaire. On voit par quelle succession d'efforts ils se sont peu à peu agrandis et élevés. Envisagée en elle-même à un point de vue philosophique, cette continuité ininterrompue de développement ne laisse pas d'avoir

1. Voir la circulaire du 9 septembre 1882 et la Note sur les principes des nouvelles méthodes. Elles sont reproduites l'une et l'autre en tête des programmes édités par MM. Delalain (1883).

un certain caractère de grandeur[1] ; examinée dans ses effets sur les études, elle explique le mal dont, comme tous les autres peuples, nous souffrons aujourd'hui.

Exclusivement consacré aux lettres et surtout aux lettres anciennes avant 1789, occupé par les sciences, comme par droit de conquête, sous la Révolution ; sous le Consulat, un moment brisé, pour ainsi dire, en deux courants distincts, — lettres et sciences, — puis ramené dans un lit commun par l'Empire ; systématiquement rendu aux lettres sous la Restauration, de 1830 à 1848 ballotté en sens divers, soumis par le second Empire à un nouvel et malheureux essai de bifurcation, laborieusement revenu à l'unité, aujourd'hui partagé presque à part égale entre les sciences et les lettres, notre enseignement, à travers ces révolutions, s'est incessamment chargé : chaque fois qu'on y touchait pour le simplifier ou l'alléger, on aboutissait finalement, sous une forme ou sous une autre, à en compliquer la marche et à en aggraver le fardeau.

En quels termes se pose d'abord la question.

A cette surcharge, qui se justifie par des causes si généreuses, mais dont les conséquences peuvent être si préjudiciables à l'éducation normale des esprits, quel sera le remède? « L'éducation, a dit l'un des maîtres de la psychologie contemporaine, Stuart Mill, est la culture que chaque génération donne à celle qui lui doit succéder pour la rendre capable de conserver les résultats du progrès qui a été fait, et, s'il se peut, de le porter plus loin. » On ne saurait mieux définir le caractère du legs que, d'âge en âge, l'humanité transmet à l'humanité. Mais comment la jeunesse sera-t-elle le mieux préparée à soutenir le poids de cet héritage? Ce ne sont pas seulement les ordres de nos connaissances qui se développent. Dans chaque ordre de travaux on s'étend, on pénètre, on creuse. Par la numismatique, l'archéologie, la critique des textes, l'histoire et la philologie s'enrichissent chaque jour de découvertes nouvelles. Les applications de la mécanique, de la physique et de la chimie se multiplient : qui peut prévoir ce qu'elles auront produit dans cinquante ans? Le domaine des études de la jeunesse doit-il s'étendre indéfiniment au fur et à mesure que s'accroîtra le trésor du savoir humain? Où sera la règle, et cette règle sera-t-elle uniformément la même pour tous? C'est en ces termes que se pose tout d'abord la question.

1. Voir aux Annexes le Tableau n° 2.

II.

Les solutions. I. La doctrine de l'instruction intégrale appliquée à l'éducation secondaire.

Ce qui en rend plus que jamais la solution difficile, c'est l'idée que certains esprits ont conçue de ce qu'ils appellent l'instruction intégrale et l'application qu'ils en font à tous les degrés d'éducation.

Par instruction intégrale, on entend « une instruction dont l'objet n'est pas seulement de fournir une élite de lettrés comme les anciennes humanités, un corps d'industriels ou de commerçants comme l'enseignement professionnel, une société de citoyens ainsi que le voudrait une école exclusive de pédagogie politique, mais qui accepte toutes ces destinations et qui les synthétise dans l'éducation générale de l'homme, développée dans l'intégrité de ses facultés et de ses fonctions[1] ». Le système ainsi défini, on le place sous le patronage de Condorcet, et on en rattache le principe, à travers Auguste Comte et Jacotot, à Helvétius, à Locke, à Descartes.

L'égalité absolue dans les fins de l'éducation suppose l'égalité absolue dans les dispositions à la recevoir. Or n'est-ce pas ce que Descartes semble avoir posé en axiome, lorsque, au début du *Discours de la Méthode*, il déclare que « le bon sens est la chose du monde la mieux partagée », et qu'il ajoute que « toute la diversité des esprits vient de ce que nous conduisons nos pensées par diverses voies[2] »? Tel paraît être également le sentiment de Locke, établissant comme une règle, dans le préambule de sa pédagogie, que « les neuf dixièmes des hommes sont bons ou mauvais, utiles ou nuisibles, par l'effet de leur éducation[3] ». Helvétius, à son tour, ne déclare-t-il pas « que la nature a doué tous les hommes du degré d'attention nécessaire pour s'élever aux plus hautes idées; mais que l'attention étant une fatigue, tout se réduit à savoir si l'on a la passion des choses assez forte pour changer cette fatigue en plaisir[4] »? Auguste Comte n'a-t-il pas dit enfin que « la première condition

1. Nous empruntons cette définition à l'*École nouvelle*, novembre 1876.
2. *Discours de la Méthode*, 1re partie.
3. *Quelques pensées sur l'éducation*, préambule.
4. *De l'Esprit,* 3e Discours. — Cf. *De l'Homme, de ses facultés intellectuelles et de son éducation*, chap. II.

essentielle de l'éducation positive, à la fois intellectuelle et morale, doit consister dans sa rigoureuse universalité [1] » ? A mêmes facultés même régime. C'est la conclusion que Jacotot déduisait avec une rigueur pittoresque : les intelligences se valent ; l'éducation seule creuse les abîmes ; nous sommes tous nés pour être Corneille ou Newton, il ne nous manque que l'occasion ou le moyen de le devenir [2].

Sur quelles erreurs elle repose. Erreurs d'interprétation

Peut-être convient-il tout d'abord de ne pas laisser à ce paradoxe le prestige des noms plus ou moins illustres qu'on invoque pour le soutenir. Helvétius seul, peut-être, croyait à la vertu absolue de l'éducation : l'homme étant composé partout et toujours des mêmes éléments, et les conditions dans lesquelles leur combinaison donne le talent ou le génie étant connue par l'analyse, il ne s'agissait plus que de soumettre la nature à ces conditions. Est-il besoin de dire que telle n'est la pensée ni de Descartes ni de Locke ? Descartes n'entend parler que du bon sens, trésor commun de l'humanité, et dont on peut dire, en effet, que chacun, plus ou moins, a sa part. Quant à Locke, il se réfute lui-même, lorsque, sorti des considérations générales de son préambule et serrant de plus près la question, il démontre que nous ne pouvons pas avoir la prétention de changer le naturel des enfants [3]. Comte lui-même est bien loin de nier les différences d'aptitude. Ce qu'il demande, c'est l'égalité dans la qualité des études, non dans la quantité, c'est-à-dire « des variétés d'extension dans un système constamment semblable et identique ». Ramenée à ces termes, la théorie est juste. De même pour Condorcet. Est-il bien exact d'abord que l'idée de l'instruction intégrale lui appartienne ? N'est-ce pas plutôt Fourier et son école qui ont mis en circulation le mot et le système ? Ce qui est vrai, c'est que la philosophie sociale de Condorcet repose sur cette pensée : affranchir l'homme de la domination de l'homme, en tout ce qui touche aux conditions de l'existence journalière. « Celui qui connaît les quatre règles de l'arithmétique, disait-il, ne peut être dans la dépendance de Newton lui-même pour aucune des actions

1. *Cours de Philosophie positive*, tom. V, pag. 459.
2. Jacotot, *Langue maternelle*, 5e édition, 1832, pag. 208.
3. *Quelques pensées sur l'éducation*, sect. V. — « L'éducation, dit La Bruyère, ne donne point à l'homme un autre cœur ni une autre complexion. » *Des jugements*, 85. Cf. *Ibid.*, 84.

de la vie commune. Il faut donc apprendre à chaque homme les quatre règles de l'arithmétique[1]. » Mais sur cette base Condorcet établissait cinq degrés d'éducation accessibles selon la valeur personnelle de chacun et en rapport avec les nécessités multiples de la vie sociale[2]. « Les enfants, écrit-il avec une haute sagesse, suivant la richesse de leurs parents, les circonstances où se trouvent leurs familles, l'état auquel on les destine, peuvent donner plus ou moins de temps à l'instruction.... Tous les individus ne naissent pas avec des facultés égales, et, tous enseignés par les mêmes méthodes, pendant le même nombre d'années, n'apprendront pas les mêmes choses.... L'égalité des esprits et celle de l'instruction sont des chimères.... Au delà des écoles primaires, l'instruction cesse rigoureusement d'être universelle[3]. »

Erreurs psychologiques et sociales.

Les plus habiles dialecticiens eussent-ils soutenu le système de l'éducation intégrale à tous les degrés, leur raisonnement ne résisterait ni à l'observation de la nature, ni à la considération des véritables intérêts de l'individu et de la société. C'est une égale exagération de prétendre que l'éducation peut tout et qu'elle ne peut rien. Elle peut plus ou moins, suivant le fonds dont elle dispose; elle peut diversement, suivant la diversité de ce fonds. « Il y a des milliers de siècles que la rosée du ciel tombe sur des rochers, sans les rendre féconds », écrivait Diderot, qu'on n'accusera certes pas d'être indif-

1. *Rapport sur l'organisation générale de l'instruction publique*, déjà cité, tom. VII, pag. 479, note. — Cf. *Mémoires sur l'Instruction publique*, Premier mémoire : *Nature et objet de l'Instruction publique*, ibid., pag. 171.

2. Voici comment, dans son projet de décret, Condorcet formule sa proposition : « Il y aura cinq degrés d'instruction qui correspondront aux besoins qu'ont les différents citoyens d'acquérir plus ou moins de connaissances » (art. 1er). « Ces cinq degrés étaient représentés par les *Écoles primaires, les Écoles secondaires, les Instituts, les Lycées, la Société nationale des sciences et arts* (art. 2 à 6).

3. *Mémoires sur l'instruction publique*, Premier mémoire : *Nécessité de diviser l'instruction en plusieurs degrés d'après celui de la capacité naturelle et le temps qu'on peut employer à s'instruire*. ibid., pag. 188.—Cf. *Rapport sur l'organisation générale de l'Instruction publique*, ibid., pag. 478, note, pag. 493 et pag. 451 : « Nous avons pensé qu'il fallait donner à tous également l'instruction qu'il est possible d'étendre sur tous, mais ne refuser à aucune portion des citoyens l'instruction plus élevée qu'il est impossible de faire partager à la masse entière des individus; établir l'une parce qu'elle est utile à ceux qui la reçoivent, et l'autre parce qu'elle l'est à ceux qui ne la reçoivent pas. » — Voir encore le chapitre *Sur la nécessité de l'Instruction publique*. ibid., pag. 441.

férent ou hostile à la perfectibilité de l'esprit humain. « Du gland d'où doit pousser le chêne, disait Franklin dans son irréfutable bon sens, on ne fera jamais sortir un pommier. »

Mais supposons que, par l'égalité d'une instruction secondaire uniformément répandue, on pût arriver à l'égalisation absolue des connaissances, à qui ce miracle profiterait-il? La société en serait-elle plus forte, l'individu plus heureux? L'œuvre démocratique par excellence, c'est d'abord d'assurer à tous le pain quotidien de l'intelligence et de la moralité, je veux dire ce premier fonds de culture sans laquelle l'homme est aujourd'hui, pour ainsi dire, en dehors de l'humanité, et tel est l'objet de l'instruction primaire; — c'est ensuite, dans la mesure du possible, de ne laisser se perdre aucun germe, aucune étincelle, de jeter partout la sonde, de fournir aux meilleurs, à ceux qui se sont révélés comme tels, moins encore par leur savoir proprement dit que par leur capacité, une assistance en rapport avec le développement intellectuel où ils peuvent prétendre, de faciliter, en un mot, tant par le concours direct de l'État qu'en se prêtant à toutes les œuvres de liberté, l'essor des aptitudes propres à apporter un jour au trésor commun de l'activité sociale une part d'activité nouvelle. Ainsi l'entendait Condorcet[1], lorsqu'il instituait ce système de bourses si libéralement appliqué aujourd'hui à toutes les promesses de distinction, à toutes les espérances de talent[2]. Rien de plus dangereux que le mirage d'une éducation secondaire mal placée. C'est encore Condorcet qui l'a dit : « Bien loin de diminuer les effets de l'inégalité naturelle, elle ne ferait que les augmenter[3]. » La valeur d'un homme consiste, non à ressembler tant mal que bien à tous les autres, mais à réaliser la perfection de sa nature. Il y a des élites dans toutes les branches de l'activité humaine, des élites de toutes les

1. *Mémoires sur l'instruction publique* (1791-1792), Second mémoire, *ibid.*, pag. 273 et 313. — Cf. *Troisième mémoire*, pag. 179; *Rapport sur l'organisation générale de l'Instruction publique*, pag. 493.

2. Le nombre des boursiers de l'État est aujourd'hui de 4 612 : 2 977 pour les Lycées, 1 635 pour les Collèges. Si l'on ajoute à ce chiffre celui des bourses créées par les départements ou par les communes, on arrive à un total d'environ 5 000.

3. *Rapport sur l'organisation de l'instruction publique*, ibid., pag. 451.—Romme disait avec non moins de force : « ... Pour la presque totalité des citoyens, l'universalité de connaissances serait un luxe insensé, s'il n'était impossible... Pour vouloir être propre à tout on courrait risque de n'être propre à rien. » *Rapport*, déjà cité, du 29 *vendémiaire an* I-20 *octobre* 1793.

conditions, de tous les degrés, et une société ne se soutient et ne s'élève que par la diversité des élites qu'elle produit.

Elle ne ferait qu'aggraver les difficultés.

Au surplus, même alors que l'application du principe de l'instruction intégrale serait une utopie à laquelle il fallût faire quelque sacrifice dans l'éducation secondaire, elle n'aurait certainement pas pour résultat de réduire ou de simplifier les programmes de l'enseignement. Cette simplification, des réformateurs mieux éclairés, — théoriciens, pédagogues ou législateurs, — ont cherché à la trouver, les uns dans le système de l'éducation dite utilitaire, les autres dans le système de l'éducation purement classique, d'autres enfin dans des combinaisons composites où les deux systèmes sont plus ou moins rapprochés et fondus.

II. L'éducation utilitaire: M. Spencer. — L'exclusion de la culture littéraire.

Les doctrinaires modernes de l'éducation utilitaire groupent sous quatre chefs les objets de l'éducation, tels qu'ils la conçoivent, savoir : l'éducation qui fournit à l'homme le moyen direct ou indirect d'assurer sa conservation ; celle qui prépare le chef de famille ; celle qui forme le citoyen ; enfin celle qui sert à remplir les loisirs de l'existence, à procurer les satisfactions du sentiment et du goût. A chacun de ces objets correspondent des programmes que la science fournit : d'abord l'hygiène ; puis la géométrie, la mécanique, la chimie, l'astronomie et la géologie ; en troisième lieu, la biologie, l'anatomie, la physiologie et la psychologie ; enfin la sociologie ou histoire, — sociologie descriptive et sociologie comparée, — c'est-à-dire histoire particulière ou histoire générale. Quant aux lettres et aux arts proprement dits, ils n'apparaissent qu'à la période extrême, comme représentant les raffinements de l'existence. « L'arbre des langues est grand et touffu dans nos écoles, dit-on ; mais ce n'est qu'une mauvaise herbe qui a grandi. De bons maîtres réussissent de temps en temps à suspendre à ses nœuds quelques guirlandes et à donner à ses rameaux d'élégantes courbures. Mais à quoi cela est-il bon ? Où est le fruit[1] ? » Ce n'est pas, toutefois, qu'on méconnaisse absolument ce que les arts et les lettres peuvent ajouter à la vie humaine d'agrément, de politesse et d'éclat. On les considère même volontiers comme la fleur exquise

1. M. le professeur Alexandre J. ELLIS, cité par A. BAIN, *La Science de l'Éducation*, liv. II, chap. VIII.

de la civilisation; mais combien en est-il qui doivent, qui puissent en jouir? Le fond de la doctrine est qu'il n'est pas impossible de s'en passer. Ces ornements de la société sont destinés à en disparaître. On les compare aux oripeaux dont se paraient les sœurs futiles et vaniteuses de Cendrillon, tandis que Cendrillon elle-même se consacrait aux soins vulgaires, mais utiles, du ménage, et l'on voit arriver le temps où Cendrillon régnera sur ses sœurs en souveraine[1].

Il n'est pas besoin de regarder de bien près à ce résumé des idées de M. Spencer, pour y reconnaître les principes de Rousseau et de Diderot, alors qu'entraînés par le paradoxe auquel ils s'abandonnent aveuglément, ils ferment les yeux à tout le reste, comme si, par cela seul qu'ils cessent de le voir, tout le reste cessait d'exister. L'abbé de Saint-Pierre, qui renchérit toujours sur les folies des autres, soit qu'il les précède, soit qu'il les suive, avait écrit le premier en parlant des langues anciennes : « Un jour viendra que nous sentirons que nous avons moins besoin assurément de savoir le grec et le latin que le malabarais ou l'arabe[2]. » N'y a-t-il donc vraiment d'utile que « ce qui répond aux besoins du commerce » ou ce qui, d'une manière générale, rentre dans les usages quotidiens de la vie ? A supposer que, suivant le vœu de M. Spencer, l'homme, par cette instruction exclusivement pratique, pût devenir son propre médecin, son avocat, son notaire, qu'il fût impossible de le tromper sur la valeur d'un drainage ou le produit d'une mine, sur la force mécanique de la locomotive qui le transporte, comme sur la valeur des sels qu'on sert à sa table, est-ce là tout l'homme, est-ce là le fond de l'homme? Si, après s'être donné carrière dans le pays des chimères, Diderot dépassait la mesure en sens opposé, lorsque dans Homère il saluait « le maître sans lequel il ne serait rien », cet élan de gratitude enthousiaste le ramenait, au moins en partie, à l'équilibre. De ce que certaines connaissances sont devenues indispensables, il n'en résulte pas que les autres ne soient plus qu'oiseuses ou qu'elles doivent être réservées au petit nombre. En vérité, c'est à une société aristocratique que conviendrait cette éducation, où ce qui constitue le bien-être le plus élevé et le plus aimable de la vie intellectuelle et morale serait le privilège des gens

1. *De l'éducation intellectuelle, morale et physique*, chap. Ier : *Quel est le savoir le plus utile?*
2. *Projet pour perfectionner l'éducation*, observation XVII, *sur les Langues.*

de loisir. Quand il évoque l'image de Cendrillon, M. Spencer oublie qu'en même temps qu'elle remplissait bravement dans la maison domestique son office de ménagère industrieuse, la filleule des fées était la grâce, le charme, l'âme du foyer.

Le caractère de l'éducation littéraire moderne.

Ce qui caractérise surtout l'éducation utilitaire, c'est que la science n'y est pas seulement la fin, mais le moyen, le moyen prépondérant et presque unique. Or s'il est difficile de contester sérieusement que l'étude des langues anciennes serait de nos jours une préparation insuffisante pour les nécessités quotidiennes comme pour les jouissances communes de la vie, cette participation légitime de la science à l'éducation générale de la jeunesse ne saurait tourner à l'exclusion des lettres. De même que la culture scientifique peut avoir sa poésie et sa grandeur, la culture littéraire a sa solidité. Le reproche qu'on a pu faire autrefois à l'enseignement des langues de trop concéder au culte de la forme n'a jamais été moins fondé qu'aujourd'hui. Sans cesser d'être des sciences morales, l'histoire et la géographie sont devenues des sciences positives : on remonte aux sources, on fouille les documents. La philologie soutient et anime les études de grammaire. La critique littéraire, nourrie de tous les renseignements qui peuvent en assurer et en étendre les vues, ne tient pas moins de la psychologie et de l'histoire que de l'esthétique proprement dite. Ni M. Martha, ni M. J. Girard, ni M. G. Boissier ne souscriraient à ce jugement : « que les humanités n'ont pas su inaugurer pour leurs adeptes une prise sérieuse de la robe virile, un acte de majorité intellectuelle consistant à dépasser la littérature et à la remplacer par la culture de l'esprit humain [1] ». Nos professeurs se gardent des formules qui confondent dans une admiration trop compréhensive les peuples et les temps ; ils serrent de près la vérité, la vérité universelle et la vérité contingente, celle qui ne change pas, — le fond du cœur de l'homme étant toujours le même, — et celle qui se modifie avec les pays et les siècles ; par-dessus tout, en un mot, ils s'attachent à comprendre, sachant bien que l'exactitude et la précision du savoir ne peuvent qu'ajouter à la vivacité du sentiment mieux éclairé. Aux quelques pages de lieux communs développés avec plus ou moins d'éclat qui

1. E. Renan, *Nouvelles études d'histoire religieuse*, Préface.

servaient d'épreuve au doctorat ès lettres, il y a soixante ans, que l'on compare les mémoires et les livres que la Faculté reçoit aujourd'hui, et l'on appréciera ce que des maîtres formés à cette école d'érudition lumineuse et de sagacité pénétrante peuvent apporter de ressources dans leur enseignement, pour le développement des plus saines et des plus fermes qualités de l'intelligence. Il n'y a donc pas plus de raison de fonder l'éducation secondaire sur la science seule qu'il n'y aurait de sagesse à en ramener tout l'objet à l'utilité palpable[1].

III. L'éducation classique pure : M. de Laprade.

Les classiques purs ne prennent pas parti, dans leur sens, avec moins de décision que les utilitaires. Répétons-le hardiment en face de l'industrie, des écoles professionnelles et de tous les préjugés démocratiques, dit le dernier et le plus éloquent de leurs représentants, M. de Laprade[2] : il faut que l'étude des lettres anciennes reste intacte, dût-on, pour la sauver, jeter à la mer tout le surplus. Il n'y a que le grec et le latin qui mettent l'enfant en rapport avec les sentiments dont vit l'humanité. Les anciens, ayant eu la bonne fortune d'être les premiers interprètes d'une société civilisée, ont donné à ces sentiments une expression d'une justesse, d'une simplicité, d'une fraîcheur incomparable : c'est la source du naturel et du bon sens; c'est la meilleure école de logique, d'esthétique, d'éloquence et de morale. D'ailleurs l'acquisition des connaissances est chose accessoire. Le but de l'éducation classique est de former l'intelligence, et on ne meuble une maison qu'après l'avoir construite. Que le bachelier possède la dose de calcul nécessaire à l'avocat, au banquier, au propriétaire, pour faire ses comptes de commerce ou de maison, soit; qu'il n'ignore pas les éléments de la géométrie, puisque le maître a dit que nul ne peut toucher à la philosophie, s'il n'est un peu géomètre; qu'il sache de la physique et de la chimie ce qu'il en faut savoir pour être en mesure de juger de la place qu'elles occupent dans l'ensemble des sciences humaines, soit encore; — mais lui demander davantage serait usurper sur un temps qui appartient aux lettres. L'histoire elle-même est mal vue de M. de Laprade. Introduire

1. Lorsque, il y a deux ans, le plan d'études des écoles réales a été modifié en Prusse (31 mars 1882), les sciences ont cédé aux lettres sept heures dans l'ensemble de l'enseignement.

2. *L'Éducation libérale*, 1873, 3e part., chap. IV.

l'exposé des événements contemporains dans les cours classiques, c'est jeter l'enfant dans la mêlée des passions politiques. Même en déroulant trop savamment sous ses yeux le tableau du passé, — antiquité, moyen âge, temps modernes, — on le traite en homme avant l'heure. L'histoire est une étude de l'âge mûr. La décadence des études classiques a commencé du jour où a été créé le professeur spécial qui l'enseigne. Il y suffit du maître ordinaire, pour peu qu'il sache semer les renseignements utiles dans le commentaire des textes qu'il explique. Le cours d'histoire le plus profitable que l'enfant puisse suivre au Collège est celui qu'il fait avec ses auteurs, celui qui commence à la Septième avec le vieux *de Viris* et finit en Rhétorique avec Homère, Sophocle, Thucydide et Platon, avec Virgile, Cicéron, Tite-Live et Tacite. Quant aux langues vivantes, sans doute elles constituent un précieux instrument d'information, elles peuvent même être le complément d'une culture distinguée, mais elles ne sauraient suppléer ce fonds de culture générale, que crée seule la pratique des langues anciennes : leur place dans les Lycées est aux moments perdus, s'il y en a. — On ne saurait conclure avec plus de franchise contre les principes de l'instruction moderne; M. de Laprade ne l'ignore pas; et, tout en mettant çà et là à ses sévérités certains tempéraments de courtoisie et de raison, il en accepte résolument les conséquences. Il ne craint pas de se rejeter de plus d'un siècle en arrière. Il aime à s'appuyer sur l'autorité de Rollin. Mais Rollin, de nos jours, l'aurait-il suivi? Novateur prudent, c'était un novateur qui n'ignorait pas que les institutions ne durent qu'à la condition de se transformer, et qui avait accepté, nous l'avons vu, les progrès réclamés par son temps.

La nécessité des connaissances scientifiques.

Pour ne parler que des sciences qui excitent plus particulièrement la verve de M. de Laprade, si l'on peut se demander dans quelle mesure l'observation des faits de la nature doit concourir à la première formation des sens pour être vraiment féconde, à quel âge l'intelligence a pris assez de force pour concevoir avec profit les théorèmes mathématiques, dans quel ordre les sciences physiques et naturelles peuvent être le plus logiquement classées, comment il convient de les aborder, toutes simultanément, en y revenant de période en période, ou successivement, de façon à bien établir les assises avant de s'élever, quelle part enfin on leur doit faire dans

l'éducation générale ; si sur toutes ces questions on peut différer d'opinion, il n'est personne qui consentît, avec M. de Laprade, à les éliminer du domaine de l'enseignement classique, ni même à les reléguer tout d'une pièce dans les dernières classes, comme l'avait fait d'abord, sauf à amender ensuite son plan, M. V. Cousin. « Oui, écrivait G. Cuvier il y a quatre-vingts ans, il n'est pas contestable que les anciens nous aient laissé dans presque tous les genres les plus parfaits modèles de l'alliance de la raison et de l'imagination et qu'il n'y ait pas d'enseignement plus solide pour la connaissance du cœur humain : les nuances des idées morales échappent à la rigueur des déductions des mathématiques, et trop souvent l'habitude de ces déductions porte l'esprit à vouloir tout réduire à des règles invariables, à des principes absolus : méthode bien dangereuse, quand on l'applique au gouvernement des sociétés ou seulement aux rapports particuliers qui nous lient avec les autres hommes. Mais comment nier, ajoutait-il, — et que n'ajouterait-il pas aujourd'hui? — comment nier que les sciences mathématiques et physiques offrent un type de raisonnement supérieur dans tout ce qui a besoin d'être prouvé, que les gouvernements, dans l'état actuel de la civilisation, en aient un besoin indispensable, qu'une foule de professions utiles soient fondées sur elles, que la société leur doive nombre de commodités et d'agréments, et que chaque particulier puisse en tirer lumière et profit[1]? » On peut dire, en effet, de la science du monde physique ce que Cicéron écrivait de la philosophie, de la science du monde moral, après que Socrate l'eut fait descendre des hauteurs où la tenaient les disciples de Thalès, pour la mettre à la portée de la conscience : « Elle est entrée dans nos maisons, elle est liée et mêlée à toute notre vie. » C'est par là qu'elle a prise, justement prise sur l'esprit de l'enfant; et en sollicitant, en fixant son attention, en le transportant de l'infiniment grand à l'infiniment petit, en le faisant passer tour à tour par l'analyse et par la synthèse des phénomènes, elle contribue à donner à ses facultés la pénétration, la rectitude, la précision[2].

IV. Les systèmes de bifurcation. — M. Arnold en Angleterre.

Entre ces extrêmes se placent divers systèmes qui, par la complication même de leurs combinaisons, témoignent à la fois et de l'effort fait pour con-

1. *Moniteur* (3 novembre 1807).
2. La réforme accomplie en 1882 dans les gymnases prussiens en même temps que dans les

cilier les deux éléments, — sciences et lettres, — et de la difficulté d'en opérer la fusion à la satisfaction de tous les intérêts. L'un d'eux, qui a l'appui d'un pédagogue anglais considérable, M. Matthew Arnold, n'est, au fond, que notre plan de 1852, et il n'est pas sans intérêt de voir en quels termes la bifurcation, après avoir avorté en France, nous revient d'outre-Manche avec une sorte de prestige. Le but d'une éducation complète et libérale, dit M. Arnold, est de nous donner la connaissance de nous-même et de l'univers. L'une et l'autre étude sont nécessaires à tous dans une certaine mesure. Il s'ensuit que les commencements d'une éducation libérale doivent être les mêmes pour tous. Ainsi, la langue maternelle, les éléments du latin et des principales langues vivantes, les éléments de l'histoire, de l'arithmétique et de la géométrie, ceux de la géographie et des sciences naturelles, formeront le programme des classes inférieures de toutes les écoles secondaires, et ce programme sera identique pour tous les élèves de ces classes. Mais arrivé au degré supérieur, la nécessité de séparer les écoles s'impose : celui-ci a l'aptitude qui convient pour connaître les hommes, c'est-à-dire pour l'étude des humanités ; celui-là, celle qu'exige la connaissance de l'univers, c'est-à-dire l'étude des sciences. Entre les sciences ou les humanités il faut opter ; il n'est pas possible de suivre les deux branches avec profit[1]. On le reconnaît, la seule différence entre ce système et la bifurcation, telle que nous l'avons connue, — différence importante, il est vrai, et que nous retenons, — c'est que les jeunes gens, après des études communes, prennent l'une ou l'autre voie, suivant leurs dispositions naturelles, non plus sous la même direction et dans le même établissement, selon le plan de M. Fortoul, mais dans des établissements spéciaux et avec une direction distincte.

M. Th. Ferneuil, en France.

C'est à l'idée de la bifurcation que se rattache aussi le projet exposé en France, dans ces dernières années, par un publiciste distingué. M. Th. Ferneuil voudrait qu'on adoptât, pour tous les établissements d'instruction secondaire, un plan d'études à deux degrés, ou, comme il dit, à deux assises : un premier degré d'instruction générale et commune, sans

écoles réales a eu pour effet d'enlever onze leçons à l'enseignement des langues anciennes pour faire aux sciences une place plus large.

1. Voir A. Bain, *La science de l'éducation*, liv. II, chap. VIII, note.

distinction d'aptitude ni de vocation, laquelle comprendrait les éléments des sciences, la langue maternelle, les langues vivantes, l'histoire et la géographie, le dessin, et remplirait l'espace de cinq années environ, de façon à conduire l'élève jusqu'à quatorze ou quinze ans; un second degré avec trois sections, destinées l'une aux jeunes gens qui se préparent aux Écoles du Gouvernement, l'autre aux futurs commerçants, la troisième aux carrières dites libérales, barreau, médecine, professorat, etc. : dans la première, on poursuivrait l'étude des sciences; dans la seconde, on s'occuperait surtout de la littérature nationale et des littératures modernes, des sciences naturelles, économiques et sociales, intéressant les professions industrielles et commerciales; la troisième aurait pour objet l'étude du grec et du latin, l'explication des textes, la philologie comparée. Ainsi se trouverait accomplie l'alliance des études générales et des études spéciales : si, dans la période d'instruction générale, les lettres auraient à céder le pas aux sciences, ainsi que l'exige l'esprit de la société nouvelle, elles retrouveraient leur heure dans la seconde, avec d'autant plus d'avantage que rien n'y viendrait leur disputer l'intelligence et l'application de ceux qui en auraient, de prédilection, embrassé l'étude[1].

La loi du 1er juin 1880 en Belgique.

Le système de sectionnement établi depuis quatre ans dans les Athénées belges se rapproche sensiblement de ce projet. On sait qu'en vertu de la loi du 1er juin 1880, les Athénées sont divisés en deux sections : *section des humanités* et *section professionnelle*. Un arrêté du 30 juin 1881 a fixé le nombre des années d'études à sept dans chaque section. Les deux premières classes sont communes; au seuil de la troisième, la séparation se fait : d'une part, *section professionnelle* avec deux sous-sections comptant chacune cinq années d'enseignement; d'autre part, *section des humanités* dont les programmes comprennent le grec, le latin, le français, le flamand, l'allemand, l'anglais, l'histoire et la géographie, les mathématiques, l'astronomie ou cosmographie, les sciences naturelles, le dessin, la gymnastique, et se subdivisant elle-même en quatre sous-sections : 1° *humanités complètes*, qui embrassent tous les cours; 2° *humanités latines et grecques*, pour les élèves qui se vouent aux études littéraires, philosophiques ou juridiques, lesquels n'ont à

1. *La Réforme de l'enseignement public en France*, liv. II, chap. III.

apprendre qu'une des trois langues, flamande, allemande ou anglaise, et ne suivent ni les classes de mathématiques en Seconde et en Rhétorique, ni la chimie; 3° *humanités latines* pour les aspirants aux écoles spéciales ou pour ceux qui veulent se livrer à l'étude des sciences mathématiques ou physiques, lesquels n'ont qu'une année de grec obligatoire et sont réunis pour les sciences avec la première sous-section professionnelle (section scientifique); 4° *humanités latines*, — il y en a de deux catégories, — pour ceux qui prétendent à l'étude des sciences naturelles et à la médecine, lesquels n'ont que deux années de grec obligatoires et partagent les cours de langues modernes avec la deuxième sous-section professionnelle (section industrielle)[1].

Les objections.

Ce n'est pas sans difficulté, paraît-il, que ces règles sont entrées en application. Ce qu'elles ont de complexe suffirait à l'expliquer. Et quelle charge que celle des *humanités complètes!* Est-il un enfant qui puisse la supporter? Mais le vice essentiel de l'organisation tient à la nature même du système de la bifurcation, et il se retrouve, à des degrés divers, dans le plan de M. Arnold comme dans le projet de M. Ferneuil. Ce qu'on reprochait communément aux programmes de 1852, c'était d'obliger l'enfant à choisir une direction décisive avant qu'il pût se rendre compte de ses aptitudes. L'objection était d'autant plus fondée, que trop souvent l'élève prenait parti avant le moment réglementaire, et qu'en vue des études spéciales auxquelles il devait se consacrer plus tard, il commençait tout de suite à ne prendre des études générales que ce qui lui paraissait conforme à ses pensées d'avenir, ou même n'en prenait rien du tout. Encore si l'on n'avait eu à craindre que la paresse ou les caprices de l'enfant; mais que de fois ne trouvait-il pas la complicité de la famille! Il semble d'ailleurs que, dans cette sorte d'organisation de cours à tiroir, tels que les propose M. Ferneuil et que la loi belge les a adoptés, il semble qu'on oublie une règle pédagogique capitale : à savoir que l'éducation secondaire est avant tout une œuvre de méthode et de suite; qu'il importe conséquemment que, dès le début, maîtres et élèves se sentent dans une voie où chaque effort tende à une fin bien déterminée. Les études désarticulées ou brisées, sans lien absolu, sans cohésion profonde, peuvent n'être pas tout à fait contraires à l'emmagasinement des

1. Voir aux Annexes le Tableau n° 3. — Cf. *Revue internationale de l'enseignement*, 15 mai 1884.

connaissances; mais elles ne servent certainement pas le développement des facultés et la formation de l'esprit.

V. Le système des matières facultatives : M. Bain.

Reste le système d'une organisation avec matières facultatives. C'est M. A. Bain qui nous paraît en être l'interprète le plus clair et le plus convaincu. Partant de ce point que l'étude des langues ne saurait plus être considérée comme la partie principale de l'éducation secondaire et que son objet doit être l'acquisition des connaissances, M. Bain établit comme bases de son programme, outre la langue maternelle : 1° les sciences mathématiques, physiques et naturelles, parmi lesquelles il place la géographie; 2° les humanités, c'est-à-dire l'étude des littératures anciennes et modernes, l'histoire et les sciences sociales : politique, administration, économie politique et jurisprudence; 3° la rhétorique et la littérature nationale. L'enseignement de ces diverses matières occupe un espace de six années, mais ne doit prendre par jour que deux à trois heures, en sorte que l'élève ait environ un tiers du temps de travail disponible pour des études complémentaires : philosophie générale, histoire spéciale, langues, — langues vivantes et langues mortes [1].

Ces indications, auxquelles M. Bain se borne, sont trop générales pour qu'il soit possible de les discuter. Développées dans l'esprit qu'elles laissent entrevoir, elles provoqueraient plus d'une objection. Il y aurait bien à dire aussi sur le choix des matières de l'enseignement obligatoire, dont quelques-unes appartiennent à l'instruction supérieure plutôt qu'à l'instruction secondaire. Quoi qu'il en soit, nous ne voulons nous attacher ici qu'au principe même des matières facultatives, et, quelle que puisse être la difficulté de l'appliquer dans nos établissements publics surchargés d'élèves, nous n'y répugnerions pas, s'il n'y avait pas d'autre moyen de donner satisfaction à la diversité des aptitudes et des besoins. Déjà, au surplus, il a été introduit dans les programmes des Lycées de jeunes filles, et il est adopté pour certains examens à la Faculté de droit [2] ainsi que pour la licence à la Faculté des lettres [3]. Le danger pour l'éducation de l'esprit n'est point, en effet, de ne savoir que la moitié des choses qu'il y aurait profit à apprendre, c'est de ne

1. *La science de l'éducation*, liv. III, *l'Éducation moderne*, chap. Ier : *Plan d'études nouveau.*
2. Décret du 20 juillet 1882.
3. Décret du 25 décembre 1880.

savoir qu'à moitié ce que l'on a appris. Mais M. Bain manque, semble-t-il, à la logique de son propre système, en rendant uniformément obligatoire tout d'abord une instruction scientifique complète, comme s'il y avait égalité complète dans les aptitudes naturelles pour les sciences. D'un autre côté, ce n'est pas par matière isolée, c'est par groupe de matières présentant entre elles une certaine analogie qu'on peut raisonnablement concevoir la liberté du choix à laisser à l'élève, sous peine d'ouvrir la porte à la fantaisie. M. Bain fait lui-même, en vérité, trop bon marché des langues, particulièrement des langues mortes. Il ne s'en cache point : il n'admet pas que, suivant l'opinion établie, les langues mortes renferment un trésor de connaissances utiles, — tout au contraire, dit-il, et d'ailleurs n'est-il pas toujours possible de s'en rendre maître par les traductions? — ni qu'elles aient été en aucun temps un utile instrument d'éducation intellectuelle ; ni qu'elles soient la meilleure introduction à la philosophie ; bien plus, à l'entendre, elles ne vaudraient pas la peine qu'elles coûtent, elles manqueraient d'intérêt, et, critique singulière, — c'est Aristote, par un souvenir très inattendu du moyen âge, qui en est l'objet, — elles donneraient à l'esprit l'habitude de la servilité[1]. Les utilitaires ne se sont jamais montrés plus sévères.

Conclusion : Réserve sur les préventions réciproques : l'éducation désintéressée et l'éducation positive.

De la divergence de vues des utilitaires et des classiques purs et de ces essais ou de ces projets de fusion séparative, pour ainsi dire, que conclure? Peut-être convient-il tout d'abord d'écarter les préventions réciproques qui trop souvent interviennent dans le débat et en faussent l'esprit. Pour rabaisser l'éducation utilitaire, on lui oppose l'éducation désintéressée ; pour combattre l'éducation classique, on la met aux prises avec l'éducation positive, comme s'il était de nécessité qu'elles se fissent échec l'une à l'autre. L'antagonisme est purement spécieux. Par éducation désintéressée, on entend celle qui se propose la culture des facultés, par éducation utilitaire, celle qui a pour objet l'acquisition des connaissances. Or est-il possible de concevoir des études dont l'effet ne soit en même temps de perfectionner et d'enrichir l'intelligence? Même dans l'enseignement primaire, l'enfant n'arrive à posséder les notions élémentaires, justement appelées notions instrumentales, qu'en exerçant l'instrument qui

1. *La science de l'éducation*, liv. II, chap. VIII : *la Valeur réelle des langues mortes.*

lui servira à tirer le profit de ce qu'il sait; et si esthétique, si classique qu'on la conçoive, quelle est la culture supérieure qui ne repose sur un fond utile? L'objet de cette utilité peut varier suivant les besoins. Nous sommes quelque peu surpris aujourd'hui, sans doute, quand nous voyons l'un des plus savants maîtres de Port-Royal, dans son Introduction à la traduction des *Billets de Cicéron*, insister avec une vivacité naïve sur les services que peut rendre le commerce épistolaire[1] ; on ne peut méconnaître toutefois ce qu'avait de réel, dans les usages mondains du dix-septième siècle, ce commerce où les beaux esprits engageaient journellement tant de sentiments solides et délicats, tant de critique étincelante et d'exquise psychologie. Il n'est pas moins certain que les moyens de développer l'intelligence varient avec les temps. Lorsqu'en 1837, au cours de la discussion de la loi sur l'enseignement secondaire, M. de Sade, s'attachant l'un des premiers à montrer l'utilité de l'enseignement des langues vivantes, faisait ressortir les avantages qu'en pouvait recueillir la jeunesse pour les relations avec l'étranger, le commerce et les voyages, il établissait en même temps avec raison que rien n'était plus propre à étendre l'horizon des idées. Il n'est pas de programme d'enseignement, quel qu'en soit le degré, où il n'entre une part de culture désintéressée et une part d'utilité positive. Toute éducation digne de ce nom est une discipline. Mais l'enfant n'accepterait que bien malaisément cette discipline dont le bienfait général lui échappe d'abord, s'il n'en touchait, plus ou moins,

1. « Il n'y a rien, Monseigneur, de plus utile pour ceux de votre âge et de votre qualité (que les *Billets de Cicéron*), et il serait à souhaiter qu'on y exerçât les jeunes gens durant plusieurs années : puisque, les lettres étant aux personnes absentes ce que la parole est aux présentes, il n'est pas moins important de savoir écrire aux unes que de savoir parler aux autres. D'ailleurs, comme la voix s'étend à toute sorte de sujets, ainsi le style d'écrire s'étend à toute sorte de matières. On écrit des lettres de théologie, on en écrit de philosophie, de morale, de politique et d'histoire ; on ne voit partout que lettres d'affaires, soit publiques, soit particulières : on exhorte par lettres, on félicite et on console par lettres ; on loue, on reprend par lettres ; on recommande et on remercie par lettres ; enfin on parle de toutes choses par lettres ; et non seulement on parle par lettres aux personnes éloignées de lieux, mais aussi de temps : on ne parle de la voix qu'à son siècle et à ceux qui vivent avec nous ; mais on parle par lettres à tout l'univers et à tous les siècles présents et à venir. (*Épître à Monseigneur le chevalier de Rohan, fils de Monseigneur le duc de Montbazon*, placée en tête des *Billets que Cicéron a écrits tant à ses amis communs qu'à Attique, son ami particulier*, avec une Méthode en forme de Préface pour conduire un écolier dans les lettres humaines, par Guyot, Paris, 1658.) — Voir SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, liv. IV, chap. II et IV. — Cf. *Règles de l'éducation des enfants où il est parlé en détail de la manière dont il faut se conduire pour leur inspirer les sentiments d'une solide piété et pour leur apprendre parfaitement les belles-lettres*, par COUSTEL, livre II, chap. VII, art. 9.

sous une forme sensible, le prix immédiat. Il n'est donc pas plus juste de refuser à l'enseignement classique tout caractère pratique qu'il ne le serait de dénier tout caractère éducatif à l'enseignement utilitaire, et, pour l'un comme pour l'autre, il ne serait pas sans danger de paraître restreindre la portée de leur action : ce serait le plus sûr moyen de les incliner dans le sens où ils penchent et de justifier la critique qu'on en fait.

1° La nécessité de diversifier l'éducation nationale.

Cette réserve marquée, ce qui nous semble ressortir des vœux dont les différents systèmes que nous avons analysés sont l'expression parfois passionnée et des observations qu'ils soulèvent, c'est d'abord que la culture littéraire et la culture scientifique ont, l'une comme l'autre, leurs partisans; c'est, ensuite, qu'on ne peut concevoir une éducation complète qui ne participe des deux dans une certaine mesure; c'est enfin que, pour assurer le développement régulier de l'une et de l'autre, on tend, tout en leur laissant les points de contact nécessaires, à les séparer.

Et n'est-ce pas dans le sens de cette diversification raisonnable qu'on doit avant tout chercher l'allégement des études? L'unité absolue du type classique, non pas seulement comme l'ont connu les seizième et dix-septième siècles, mais tel que l'ont appliqué les générations qui nous ont précédés, ne répond plus au développement du savoir et des idées. La diversité s'impose aujourd'hui à notre éducation, si l'on veut éviter qu'à force de vouloir tout étreindre, elle arrive à n'embrasser plus rien. En outre, cette sorte d'universalité encyclopédique, en modelant toutes les intelligences d'après le même type, court le risque de laisser sans satisfaction réelle un grand nombre de besoins. C'est là ce qui justifie les réclamations contraires des utilitaires et des classiques, se plaignant avec une égale apparence de raison que leurs intérêts soient subordonnés ou sacrifiés. Contre cette diversification des études qu'invoque-t-on? la nécessité supérieure de maintenir intact le lien de l'unité nationale et de respecter les bases de l'égalité démocratique. Mais ce n'est pas à la similitude des programmes qu'est attachée cette fraternité intellectuelle que, dans sa réponse à Arago, Lamartine exaltait avec tant d'éloquence : autre chose est l'unité de l'éducation, autre chose l'uniformité de l'enseignement. Et quant à l'égalité démocratique, n'est-ce pas en offrant à chacun la possibilité de s'élever aussi haut que le portent ses aptitudes qu'on lui donne sa véritable

et légitime consécration? Si tous les hommes ne sont pas en valeur, disait le président Rolland, ce n'est pas la faute de la nature, elle est plus libérale qu'on ne pense; c'est la faute de l'éducation. Et depuis un siècle, le bon sens public le crie par les voix les plus autorisées et les moins suspectes de faire aux intérêts matériels des concessions irréfléchies. L'instruction secondaire ne fournit pas aux diverses classes de la société l'aliment intellectuel qui leur convient. Il y a dans la science humaine deux choses: son utilité et sa beauté. Sa beauté est-elle préférable à son utilité, ou son utilité à sa beauté? Questions oiseuses. Ce qui est sûr, c'est qu'une grande nation doit cultiver la science, parce qu'elle est belle et parce qu'elle est utile. L'amour de la science pour elle-même crée la civilisation morale; l'amour de la science pour ses profits crée la civilisation matérielle, et ces deux civilisations sont nécessaires à un grand peuple. Or la seule manière d'établir l'égalité entre les enseignements qui les représentent, c'est de les séparer sans porter d'ailleurs dans cette séparation aucun esprit d'exclusivisme, c'est de leur constituer, sur le terrain commun des principes applicables à toute éducation libérale, leur domaine propre. L'Université ne cessera de remanier ses programmes, comme elle le fait tous les cinq ou six ans, que lorsqu'elle aura adopté cette règle. Et à l'appui de ces considérations on citait l'exemple de l'Allemagne répandant à profusion dans ses gymnases et progymnases, écoles réales de premier et de second ordre, écoles bourgeoises, écoles supérieures, une instruction secondaire de tout genre et de tout degré [1].

Le plan d'études de 1880 et l'enseignement spécial.

Les voies sont ouvertes aujourd'hui. Nous n'avons qu'à y persévérer. A côté du type dont le plan de 1880 est l'expression et où, lorsqu'il aura reçu les amendements reconnus utiles, la culture littéraire prédominera sans préjudice des connaissances scientifiques nécessaires, un autre type se développe où les sciences ont plus de part que les lettres, sans que les lettres en

1. Ambroise Rendu, *Système d'instruction approprié aux besoins des classes de la société qui se livrent aux professions industrielles et manufacturières* (1821); — Ch. Renouard, *Rapport* fait au nom de la commission *sur le projet de loi touchant l'instruction primaire* (1833); — Guizot, *Discussion du budget* (Session de 1835); — Saint-Marc Girardin, *Discours* (Séance de la Chambre des députés, 30 mai 1836); — *Rapport sur le projet de loi relatif à l'enseignement secondaire*, 1837; — *Discussion du budget* (1837); — *De l'instruction intermédiaire et de son état dans le midi de l'Allemagne* (1835), Conclusion; — *De l'instruction intermédiaire et de ses rapports avec l'instruction secondaire* (1847), Post-scriptum, etc.

soient éliminées, — le type de l'enseignement spécial, — et nous espérons qu'il arrivera à obtenir dans la confiance éclairée de l'Université la place qu'il s'est faite dans ses cadres.

La nouvelle crise de l'enseignement spécial.

Nul doute cependant qu'il ne traverse encore en ce moment une de ces crises d'opinion qui semblent être dans sa destinée. A peine était-il créé que tout semblait se réunir pour l'empêcher de vivre[1]. Au lendemain de la loi de 1865, les administrations locales lui refusaient leur confiance, les pouvoirs publics leurs crédits. Il ne trouvait d'autre appui,—appui considérable, il est vrai,—que celui des familles, qui, en moins de dix ans, portait le chiffre de sa clientèle à plus d'un quart de la population totale des Lycées et des Collèges et à la moitié des élèves dont la destination était fixée[2]. En 1881, affermi tout à la fois et agrandi par ce succès, il avait obtenu une constitution nouvelle : ses programmes avaient été remaniés et développés, trop développés d'ailleurs comme tous les autres, ses cadres d'études étendus, les conditions et les titres de ses grades revisés[3]. Mais cette réforme n'était pas plus tôt accomplie que les défiances se relevaient. On lui reprochait les témérités de langage dont quelques imprudents s'étaient rendus coupables ; on lui contestait tout droit d'assimilation avec l'enseignement classique ; et dans une récente discussion, on a pu croire que c'était son existence même qui se trouvait remise en cause, l'enseignement classique repoussant sa confraternité et l'enseignement primaire supérieur le réclamant pour l'absorber.

Ses rapports avec l'enseignement primaire supérieur : en quoi il en diffère.

Un examen plus élevé et plus froid ramènera sans peine les esprits à la mesure et à la vérité. De l'analogie des cadres du programme les patrons les plus autorisés de l'instruction primaire supérieure concluent à l'analogie absolue de l'enseignement. Ils ajoutent que les deux enseignements n'ont aucune raison de coexister, qu'ils répondent au même besoin social

1. Voir notre *Mémoire sur l'enseignement secondaire spécial*, Paris, 1881.

2. D'après les chiffres de la dernière statistique des Lycées et Collèges (1er novembre 1883), le chiffre total de la population des Lycées et Collèges était de 90 583 : 66 649 pour l'enseignement classique, 23 934 pour l'enseignement spécial. Défalcation faite des enfants appartenant d'une part aux années préparatoires, d'autre part aux classes élémentaires, c'est-à-dire de tous ceux dont la destination n'est pas encore fixée, l'enseignement spécial comptait environ 18 000 élèves, l'enseignement classique, 36 000.

3. Décret du 4 août 1881 ; — Décret du 28 juillet 1882 ; — Arrêtés du 28 juillet 1882.

et que l'enseignement spécial n'a été créé qu'à défaut de l'enseignement primaire supérieur, établi par la loi de 1833 et non reconnu par la loi de 1850. C'est oublier trop aisément peut-être que l'auteur de la loi de 1833 disait lui-même, en 1836, au sujet de sa loi sur l'enseignement secondaire : « La liberté de l'enseignement général et le développement de l'enseignement intermédiaire étaient les deux idées essentielles de mon projet[1] » ; que l'institution des écoles primaires supérieures était en pleine vigueur, quand, en 1839, à la suite de la mission dont il avait été chargé en Allemagne, M. Saint-Marc Girardin demandait qu'au-dessus de l'enseignement primaire supérieur et à côté de l'enseignement secondaire classique, le Gouvernement ouvrît résolument des établissements où cet enseignement intermédiaire recevrait sa constitution définitive, et qu'en 1847 enfin M. de Salvandy en jetait les bases. Peut-être aussi serait-il opportun de se rappeler que, s'il n'est pas de pays où, sous des noms divers, l'instruction primaire supérieure soit plus développée qu'en Allemagne, il n'en est pas non plus qui ait fait une plus large place aux écoles réales. Et cependant, si l'on ne regardait qu'à la lettre des programmes, combien on y trouverait encore plus de ressemblances apparentes que dans les nôtres ! C'est que la différence est dans l'esprit de l'enseignement, dans l'interprétation qu'en fait le maître, dans le temps que l'élève y peut consacrer. L'enseignement primaire supérieur, d'après la juste définition des derniers règlements, est avant tout un enseignement professionnel : tel est le caractère que lui ont reconnu les pouvoirs publics en le dotant avec une louable munificence. L'enseignement spécial, malgré son nom, n'a rien de spécial ; c'est proprement un enseignement scientifique comportant toute une éducation qui a un point de départ commun avec l'enseignement primaire élémentaire, qui peut plus ou moins de temps côtoyer l'enseignement primaire supérieur, mais qui, arrivé à un certain degré, s'en sépare, pour se rapprocher, par ses méthodes ou ses procédés à longue portée, de l'enseignement classique[2].

1. *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, tom. III, chap. XVII.

2. Sur la définition plus étendue de l'enseignement secondaire spécial, on nous permettra de renvoyer à notre Mémoire précité. — Voir dans la *Revue pédagogique*, juin et août 1881, les articles de M. E. Marguerin sur *la limite entre l'enseignement primaire supérieur et l'enseignement secondaire spécial* et sur *l'avenir de l'enseignement secondaire spécial*. — Voir aussi *La liberté de l'enseignement et l'Université sous la troisième République*, par Émile BEAUSSIRE, ancien député, membre de l'Institut, 1884, chap. III, § 2, et chap. IV.

Ses rapports avec l'enseignement classique : en quoi il s'en approche.

C'est ce rapprochement dont s'inquiète l'enseignement classique. Et ne sont-ce pas pourtant les représentants de la pure tradition littéraire qui poursuivaient, il y a cinquante ans, avec le plus d'ardeur, la création du type contre lequel on semble de nouveau tenté de protester aujourd'hui? Ce type nouveau, il arriva un jour à Arago de l'appeler classique. Il n'admettait pas que le nom dût appartenir exclusivement aux études grecques et latines, et il considérait qu'un enseignement fondé sur les lettres françaises avait le droit de le porter. « Qu'est-ce à dire? s'écriait-il, Pascal, Fénelon, Bossuet, Montesquieu, Rousseau, Voltaire, Corneille, Racine, Molière, l'incomparable Molière, seraient privés du privilège, si libéralement accordé aux anciens, d'éclairer l'esprit et de faire vibrer les ressorts de l'âme? Mais Napoléon ne savait pas le latin, ni Vauvenargues, ni Shakspeare. Et qu'on me dise quelles langues, autres que la leur, Homère, Euripide, Aristote, Platon, avaient apprises, et s'il ne leur a pas suffi de parler le grec pour devenir d'immortels écrivains[1] ! » Ni M. Guizot, ni M. Cousin, ni M. Saint-Marc Girardin, ni M. Villemain ne relevaient ce défi oratoire. Mais nul n'a travaillé avec plus de conviction à fortifier dans les Lycées l'enseignement intermédiaire que M. Villemain pendant les cinq années de son second Ministère[2], et c'est dans sa chaire de professeur d'humanités, en présence des aptitudes diverses qu'il constatait chez ses élèves, que M. Saint-Marc Girardin conçut comme un devoir l'idée de fonder une éducation qui répondît à leurs diverses destinées[3]. Et il n'entendait point par là un enseignement accessoire et bâtard qui condamnât ceux qui le suivraient à une sorte d'infériorité de condition. Il réclamait hautement en sa faveur le droit de cité et le droit d'égalité dans la famille universitaire; il voulait lui donner à part ses établissements, ses cadres et ses maîtres. C'était, dans sa pensée, le moyen de soulager les études des lettres anciennes du poids mort de tous ceux qui n'en avaient pas le goût, le mal étant, non qu'on enseignât trop de latin, mais qu'on enseignât le latin à trop de jeunes gens[4]. Dès 1847, l'enseignement spécial avait

1. *Discussion du projet de loi sur l'enseignement secondaire*, 14 mars 1837.
2. Voir notamment les arrêtés des 12 mai 1843 et 29 octobre 1844 relatifs aux Collèges de Versailles et de la Rochelle.
3. Séance de la Chambre des députés, 5 juin 1838. — Cf. Séance du 31 mai 1836.
4. *De l'instruction intermédiaire et de son état dans le midi de l'Allemagne*, Conclusion.

reçu son nom[1]; et ses programmes, trois fois remaniés en moins de deux ans[2], étaient chaque fois rapprochés par leur caractère éducatif de l'enseignement classique. « Il ne s'agit pas, disait M. de Salvandy[3], d'offrir une sorte d'asile aux enfants qui n'ont ni aptitude ni bonne volonté, mais de développer des facultés que l'étude pure et simple des langues anciennes laisserait dans l'inaction et qui ont besoin d'un autre aliment..., d'organiser pour des caractères divers et des carrières différentes deux systèmes de leçons ayant un but également sérieux, également élevé... » « N'y a-t-il pas, écrivait-il ailleurs, un intérêt politique et social de premier ordre à ouvrir l'essor aux intelligences qui peuvent apporter à l'industrie nationale leur part de travail? »

Les considérations politiques et sociales; l'Allemagne; l'Angleterre.

Ni l'une ni l'autre de ces deux considérations n'ont perdu de leur justesse saisissante, et la dernière n'a jamais été plus fondée. Plus nous multiplierons, plus nous diversifierons nos moyens d'instruction, plus s'accroîtra le trésor de notre richesse intellectuelle, non de cette richesse trompeuse que produit une culture uniforme et toute de surface le plus souvent, mais de la vraie richesse, la richesse de fond, celle qui n'est pour les divers esprits que le développement des ressources naturelles. Après avoir trop accordé au type unique de l'instruction classique, que gagnerait le pays à être jeté tout entier dans le moule de l'instruction primaire? C'est en tous sens qu'il faut solliciter l'activité des intelligences[4]. Tel est le travail qui s'accomplit autour de nous chez les peuples les mieux armés pour les luttes de la vie internationale. Je ne parle pas de l'Allemagne où, tandis que les écoles réales n'ont jamais été plus prospères, l'augmentation du nombre des élèves dans les gymnases est devenue, nous l'avons vu, l'une des causes de la *surcharge* que nous combattons[5]. Voici l'Angleterre qui, à son tour, proclame la nécessité d'une

1. Statut du 5 mars 1847.

2. Arrêtés des 22 septembre 1847, 7 octobre 1848 et 17 septembre 1849. — Cf. la circulaire du 2 octobre 1863, l'instruction du 6 avril 1866 et l'arrêté du 28 juillet 1882.

3. Instruction du 6 août 1847. — « Considérant, dit l'arrêté du 17 septembre 1849, la haute utilité de cet enseignement institué pour les élèves des Collèges qui se destinent à la pratique de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et des arts... »

4. Tous ceux qui dans la presse politique et scolaire s'occupent des questions de l'éducation nationale semblent définitivement gagnés à la cause de l'enseignement secondaire spécial et reconnaissent la nécessité de lui donner une organisation indépendante. Voir notamment les articles de M. F. Sarcey, dans le *XIXe Siècle*, 1er, 2, 3 et 4 mai 1884.

5. « En 1868, il y avait en Prusse 197 gymnases, et au total 369 écoles secondaires de différentes

instruction intermédiaire. Où prendra-t-elle son modèle? Elle déclare qu'elle veut ne s'inspirer que de son propre génie. Mais elle sent que l'éducation commerciale, industrielle et agricole lui manque et ne saurait lui manquer plus longtemps sans détriment pour sa prospérité. « L'idée que l'agriculteur peut se passer d'une éducation propre est aussi déraisonnable, disait avec esprit lord Reay, dans le congrès auquel nous avons déjà fait allusion, que serait celle de confier le cuirassé de S. M., l'*Inflexible*, un laboratoire flottant, non à un officier instruit comme le capitaine Fischer, mais au patron d'un petit bateau de pèche de Yarmouth. »

Les lycées de langues anciennes.

Et pourquoi cette souplesse introduite dans les cadres de notre éducation nationale ne tournerait-elle pas aussi au bénéfice des études classiques proprement dites? Le principe est fécond et peut vivifier tout notre enseignement. Des esprits prévoyants voudraient que, dans un certain nombre d'établissements, il fût possible aux jeunes gens qui en ont le loisir et l'aptitude, de commencer plus tôt, de pousser plus loin, d'approfondir davantage l'étude des lettres, particulièrement des lettres anciennes, suivant l'esprit des méthodes nouvelles, en réservant d'ailleurs aux notions scientifiques, dont personne ne saurait se passer, un contingent raisonnable d'application et de temps. Nul n'ignore qu'à cet égard le plan de 1880 manque de netteté : qu'on exige, par exemple, pour l'admission à l'École normale supérieure, pour les examens de licence et les concours d'agrégation, des exercices qui n'ont plus place au Lycée, des connaissances qu'on n'acquiert plus dans les classes : si bien que, sous le nom de conférences, il faut aujourd'hui, à Paris, fournir à l'élite qui se destine à ces examens, des cours qui aggravent encore pour elle la charge du travail commun. Si, en province, les candidats n'ont pas ce surcroît, il est établi qu'ils n'apportent à la pré-

catégories; en 1880, le nombre des gymnases était monté à 249, celui des écoles secondaires en général à 489. — En 1868, on comptait en Prusse 1 élève de gymnase sur 427 têtes de population et 1 élève d'école secondaire en général sur 266 ; en 1880, la proportion pour les gymnases était de 1 sur 362 (royaume de Saxe : 1 sur 624); celle des écoles secondaires en général de 1 sur 215 (royaume de Saxe : 1 sur 281). — En 1863, sur 144 gymnases, on en trouve 29 (soit 20 0/0) avec une population scolaire de plus de 400 élèves, 14 de 400 à 500, 8 de 500 à 600, 7 de 600 à 700 : en 1880, sur 249 gymnases, il y en avait 63 (soit 26 0/0) de 400 élèves, 37 de 400 à 500, 16 de 500 à 600, 8 de 600 à 700, 2 au-dessus de 700 : tout cela sans compter les élèves des cours préparatoires. » (*Mémoire sur la question de la surcharge* déjà cité.)

paration des grades qu'un fonds insuffisant. « Quand nos boursiers entrent à la Faculté, écrivait récemment un de nos jeunes maîtres les plus autorisés, M. Maurice Croiset, de Montpellier[1], nous devons commencer par leur apprendre ce qu'ils devraient savoir depuis longtemps. Chaque Faculté (l'auteur a rapporté plus haut les témoignages) en vient forcément, lorsqu'elle a conscience de ses propres besoins, à s'annexer une sorte de classe élémentaire. On la qualifie de conférence philologique pour ne chagriner personne; soit : le nom, quel qu'il puisse être, ne change rien à la chose. C'est une nécessité que nous subissons; mais, il faut le dire bien haut, de peur de nous y résigner, cela est mauvais de toute façon. Mauvais d'abord, parce que l'enseignement supérieur risque ainsi de se méconnaître lui-même à la longue, mauvais aussi parce qu'on fait médiocrement à la Faculté ce qui serait fait ailleurs beaucoup mieux. Nos étudiants, par cela seul qu'ils sont boursiers d'une Faculté, ne se considèrent plus comme de simples écoliers. Ils ont par suite peu de goût pour les revisions indispensables. » Or comment oublier que cette jeunesse est la pépinière du haut enseignement et de la science? Pour tenir son rang, pour assurer le développement de son génie dans l'ordre des connaissances supérieures, — philologie, archéologie, histoire, philosophie, droit, — la France a besoin de donner à l'éducation littéraire de ceux qui en goûtent l'esprit et qui en comprennent la portée, de larges et solides fondements. M. Croiset espère qu'on parerait au mal en instituant dans les Lycées des chefs-lieux d'Académie une classe spéciale préparatoire pour les aspirants aux bourses des Facultés[2]. Le remède nous paraît insuffisant. Les langues anciennes, cultivées pour elles-mêmes, a-t-on dit non sans exagération paradoxale, mais avec un fond d'incontestable justesse, ne peuvent être un accessoire ou une surérogation : il faut qu'elles soient tout ou rien. Pourquoi certains Lycées, à Paris et dans quelques grands centres académiques, ne deviendraient-ils pas des établissements classiques, dans le sens où nous entendons ici le mot[3]? C'est le vœu que nous exprimions l'un

1. *Lettre au secrétaire général* de la Société d'enseignement supérieur, *Revue internationale*, 15 juin 1884.

2. M. Rabier, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique, a fait au Conseil une proposition de même nature.

3. Le Lycée Louis-le-Grand serait tout désigné pour une institution de cette nature. Déjà, par

des premiers[1], il y a quelques années, et on nous pardonnera de constater qu'il paraît avoir pris aujourd'hui quelque faveur[2]. Rien ne s'opposerait d'ailleurs à ce que la proposition de M. Croiset fût suivie partout où l'on ne pourrait mieux faire, et que les Facultés n'eussent dès lors le droit d'écrire sur leurs portes, comme il le demande : nul n'entre ici s'il n'a fait de bonnes études classiques.

Je n'ignore pas que d'excellents juges n'envisagent point sans appréhension l'adoption de ces mesures, surtout de la première[3]. Ils craignent que l'élite à laquelle elles profiteraient ne devienne de jour en jour plus restreinte. De redoutables pronostics nous viendraient sur ce point de l'Université d'Harvard et de la civilisation américaine[4]. Mais le danger n'est-il pas

le nombre des élèves qui fréquentent sa Rhétorique, il est devenu pour l'École normale (section des lettres) ce qu'est pour l'École polytechnique et l'École normale (section des sciences) le Lycée Saint-Louis ; mais c'est de loin que devrait être pris l'enseignement classique ainsi conçu. L'expérience pourrait être tentée d'autant plus aisément, que Paris a ou aura avant peu augmenté dans une large mesure le nombre de ses établissements secondaires. Condorcet a été dédoublé : Louis-le-Grand ne tardera pas à l'être, c'est-à-dire à avoir, comme Condorcet, son petit Lycée à part. Vanves devient, cette année même, un établissement complet de plein exercice. Lakanal (le Lycée de Bourg-la-Reine) sera en mesure de recevoir les élèves au mois d'août 1885 ; Janson de Sailly (le Lycée de Passy) s'ouvrira le 1er octobre prochain. Enfin, dans une délibération du 3 août dernier, le conseil municipal de Paris a voté la création des deux nouveaux Lycées proposés dans notre Mémoire de 1880 : le Lycée de l'avenue de la République (XIe arrondissement) et celui du boulevard de Vaugirard (XVe arrondissement). Ni Lakanal, ni Janson de Sailly ne comportent l'enseignement secondaire spécial, Janson de Sailly surtout, qui doit hériter d'une partie de la population de Condorcet. Mais le Lycée de l'avenue de la République doit appartenir complètement à cet ordre d'enseignement, et celui du boulevard de Vaugirard aura le caractère mixte d'un lycée d'enseignement secondaire classique et d'un Lycée d'enseignement secondaire spécial. Le moment serait donc opportun pour organiser un Lycée purement classique.

1. Voir notre *Mémoire sur l'enseignement secondaire à Paris*, 1880.

2. *Revue des Deux Mondes*, no du 1er décembre 1882, article de M. G. Boissier. — *Lettre* de M. Couat, doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux, aux électeurs du Conseil supérieur, 12 mars 1884. — *Articles* de M. Jules Dietz, dans le *Journal des Débats*, des 7 et 15 avril, 2 mai et 6 juillet 1884.

3. *Discours* de M. Michel Bréal *à la Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire*, 1884.

4. « Je ne puis pas croire, disait en 1883 à l'Université d'Harvard M. le professeur Ch. F. Adams, que l'espèce de renom de sainteté qui a entouré les études classiques depuis la Renaissance jusqu'à nos jours ne doive bientôt disparaître. Cependant ce préjugé est encore fort ; c'est, à vrai dire, presque le seul titre de noblesse qui ait survécu aux tendances égalitaires de ce siècle. Un homme qui, à une période quelconque de sa vie, a étudié le latin et le grec (peu importe du reste qu'il soit maintenant en état de le lire ou non), est un homme bien élevé ; un homme ne les ayant pas étudiés n'est qu'un homme qui s'est fait lui-même. Ne pas avoir appris le latin, c'est une honte ; ne pas savoir parler le français, ce n'est qu'une gêne. Je ne prétends pas me donner comme une autorité ; mais pendant trente ans, j'ai beaucoup vu le monde, ses travaux et ses littératures dans

plus grand encore de voir l'étude des lettres anciennes s'affaiblir, faute d'une direction éclairée et ferme qui la dégage, l'entretienne et l'élève[1]? Serait-elle aussi dangereusement menacée à Harvard, si elle y avait trouvé une base de résistance[2]? Qui sait d'ailleurs si cette culture, la seule qui puisse maintenir à sa hauteur le goût, l'art, le génie français, ces incomparables instruments de la civilisation la plus élevée, ne tenterait pas, et dès qu'elle les aurait tentés, ne retiendrait pas bien des esprits; si, sous un régime plus libre, des centres où elle serait recherchée à des degrés divers ne se formeraient pas d'eux-mêmes autour de nos Universités régionales? Pénétré de la nécessité de développer dans leurs applications les plus variées toutes les formes de l'éducation moderne, j'ai en même temps, quant à moi, le culte des lettres antiques trop sincère et trop profond pour en vouloir imposer la superstition. Ceux-là seuls peuvent les sauver qui les aiment et les pratiquent. On ne contraint pas les goûts et les besoins, on ne remonte pas le courant des transformations sociales. La grande loi de la division du

plusieurs pays, et je dirai hardiment que, au point de vue de l'utilité pratique comme du plaisir à goûter, de la culture générale comme de la discipline intellectuelle, j'aimerais mieux posséder à fond la langue et la littérature allemandes que la langue et la littérature grecques; je ferais sans hésiter le même choix pour mon fils. Ce que je dis de l'allemand par rapport au grec, je le dis également du français par rapport au latin. Laissant la tradition et la superstition de côté, je ne peux pas comprendre qu'un homme intelligent, connaissant bien les deux littératures, puisse comparer le latin au français soit comme richesse, soit comme beauté... » — Un autre professeur de la même Université, M. Dyer, se déclare prêt à remplacer le latin par l'anglo-saxon, mais non à sacrifier le grec.

1. Le 15 septembre 1793, le peuple de Paris déposait sur le bureau de la Convention une pétition ainsi conçue : « .... Nous vous demandons des gymnases où les jeunes républicains puiseront toutes les connaissances indispensables dans les diverses professions d'arts et métiers; des instituts où ils recevront les principes élémentaires des sciences et des langues; un lycée où le génie trouvera tous les secours pour se développer et diriger son vol. » Voir aux Annexes le Tableau n° 2.

2. « Dans les programmes actuels, mettant l'année classique à quarante semaines, à raison de cinq heures, terme moyen, il faut que nos maîtres conduisent leurs élèves en quatre ans, soit en huit cents heures, au point d'expliquer, en Rhétorique, trois tragédies de Sophocle ou du moins l'une d'elles, un grand discours de Démosthène et des extraits d'Aristophane, d'Eschyle et de Thucydide!... Apprendre le grec, tout le grec en quatre-vingts jours! Nous craignons que l'entreprise ne fasse la joie de nos voisins et de nos adversaires. En Allemagne, les cours de gymnase embrassent, pour l'étude du grec, six années, à raison de six heures par semaine; cela fait deux mille cent soixante heures, presque trois fois autant qu'on nous en attribue. En Angleterre, à Eton, à Harrow, on sait que le système est purement classique, que les scholars apprennent par cœur l'Iliade entière et qu'ils font des vers grecs... » *Rapport* de M. Glachant, inspecteur général de l'instruction publique, 8 juin 1884. — Voir aux Annexes, Tableau n° 4, le temps accordé à chaque matière dans les programmes de l'enseignement des divers pays.

travail s'impose dans l'ordre intellectuel comme dans les autres, et c'est risquer de tout compromettre que de laisser la jeunesse épuiser ses forces indifféremment et pêle-mêle sur des encyclopédies, tout à la fois écrasantes et superficielles, dont l'uniformité serait le seul avantage.

2° La nécessité de limiter les programmes, quelle que soit la matière de l'enseignement, suivant des principes pédagogiques.

Toutefois, quelle que soit l'aisance que nous arrivions à introduire dans notre système général d'éducation, quelque compte que l'on tienne de la diversité naturelle des aptitudes et de la variété des besoins sociaux, cette évolution demeurerait presque sans profit, si partout elle n'aboutissait à une limitation des matières de l'enseignement. Le malheur de nos programmes en général, c'est d'être trop bien faits, je veux dire d'être faits par des hommes spéciaux. Comment s'étonner que rien de ce qu'ils proposent ne leur paraisse inutile? Et quand chacun de son côté a apporté sa pierre à l'édifice, quoi de moins extraordinaire que, frappé surtout du beau caractère de la construction, on oublie un peu la condition de ceux qui sont appelés à y vivre? Aujourd'hui l'opinion est manifestement favorable aux sacrifices. L'enquête ouverte sur la première application du plan de 1880 constate que les programmes de l'enseignement scientifique sont trop développés, qu'il faut les restreindre au sommet et à la base des études, les simplifier partout. Parmi les autres branches qui semblent avoir pris un accroissement trop considérable, on signale les notions d'ordre historique appliquées à la littérature et à la philosophie. On voudrait élaguer aussi dans les exercices de métrique et de philologie française. Enfin l'enseignement des classes de grammaire paraît communément trop touffu. Des modifications qui sont demandées sur ces différents points il résultera un allégement notable. Mais cet allégement ne constituera un véritable bienfait qu'autant que l'esprit dans lequel il sera préparé sera conforme aux principes sur lesquels repose le développement naturel des facultés de l'enfant.

Le cadre des exercices : la répartition du temps.

Tout plan d'études complet comprend, outre les programmes, le tableau de la répartition du temps qui fixe le cadre des exercices et une instruction générale qui détermine la direction de l'enseignement. Le tableau de la répartition du temps est, dans l'usage, la conséquence de la rédaction des programmes. La logique voudrait qu'il en fût la règle, de façon que les programmes n'eussent qu'à s'y ajuster, au lieu, comme il arrive, de faire la loi.

Dans une étude judicieuse et inspirée par un sentiment exact des besoins de la jeunesse, on a proposé de répartir les 90 heures dont nous disposons par semaine (dimanche excepté) entre le travail intellectuel et les exercices physiques ou les récréations d'après les bases suivantes : classes supérieures (Mathématiques, Philosophie et Rhétorique) : 52 heures de travail intellectuel, 38 d'exercices physiques; classes moyennes (Seconde, Troisième et Quatrième) : 46 et 44; classes inférieures (Cinquième, Sixième et Septième) : 44 et 46[1]. D'autres, prenant la journée pour unité de calcul, estiment que suivant *la règle américaine des trois* 8, la journée doit être partagée en 8 heures de sommeil, 8 heures de classe et d'étude, 8 heures de récréation et de gymnastique[2]. D'autres enfin considèrent que c'est dans la diminution de la durée des classes et des études qu'il convient de chercher les moyens de détente pour l'enfant : quelle intelligence de dix ans peut être de force à supporter un enseignement qui se prolonge pendant deux heures de suite, ou une étude qui, comme ce qu'on appelle l'étude du soir, n'en comprend pas moins de trois[3]? Toutes ces propositions méritent un sérieux examen, et nous espérons que dans les nouveaux Lycées, au petit Lycée Louis-le-Grand, comme à Lakanal et à Vanves, il ne sera pas impossible de les expérimenter. Déjà, au reste, dans nos classes élémentaires, les cours d'une heure, suivis d'un repos, sont entrés en usage à Paris, partout où les conditions des locaux n'y opposaient pas un empêchement formel.

Mais ce n'est pas en un jour que de telles mesures peuvent être appliquées. Ici encore nous nous heurtons à l'uniformité des règles générales,

1. *Les heures de travail au Lycée*, par M. Coville, professeur au Lycée Saint-Louis, Mémoire lu à la réunion des Sociétés savantes, avril 1884.

2. *Hygiène des écoles primaires et des écoles maternelles, Rapports et documents présentés à M. le Ministre de l'instruction publique par la Commission d'hygiène scolaire*, 1884, *Rapport d'ensemble* par M. le Dr Javal, VIII, *Répartition du travail et du repos*, pag. 75 et 91. — Cf. le *Rapport* de M. Pécaut, sur *l'hygiène physique et intellectuelle dans les écoles primaires* et le *Projet d'instruction* sur le même objet par M. Jacoulet, même recueil, pag. 193 et 205. — Voir aussi le Mémoire intitulé *De la valeur intellectuelle et sociale des examens des Baccalauréats*, par le Dr E. Dally, professeur à l'École d'anthropologie, ancien président des sociétés médico-psychologique, d'anthropologie, et de la société de médecine (XVIIe arrondissement), président de la section de pédagogie de l'Association française pour l'avancement des sciences (Blois, 1884, *Mémoire lu, le 20 août 1883, au Congrès de Rouen.*)

3. Depuis que nous avons écrit ces pages, il a paru sur l'organisation des classes d'une heure une étude de M. Ch. Bigot, étude très nette et très ferme qui mérite un examen à part et sur laquelle nous reviendrons. (*Revue politique et littéraire*, 26 juillet 1884.)

rendues nécessaires par le développement de nos internats; et pussions-nous d'ailleurs introduire tout d'un coup dans ces agglomérations un régime plus souple, mieux approprié à la différence des âges, les externes n'en auraient pas le bénéfice. C'est la classe qu'il faut viser pour obtenir le soulagement immédiat que l'on réclame. Non seulement elle est l'exercice commun, mais c'est du temps qu'on lui donne que dépend au fond la mesure de l'effort intellectuel qu'il y a lieu de demander à l'enfant pour qu'il la suive avec profit. En Allemagne, le nombre des heures de classe est de 28 et 30 dans les gymnases : 28 pour la sixième, 30 pour la cinquième, la quatrième, la troisième, la deuxième et la première; de 29, 30 et 32 dans les écoles réales : 29 pour la sixième et la cinquième, 30 pour la quatrième et la troisième, 32 pour la deuxième et la première : ce qui donne une moyenne de 5 à 6 heures par jour, le jeudi mis en dehors[1]. Mais on sait que, dans les gymnases et les écoles réales, le travail de l'élève se fait, pour la plus grande part, en classe même, et que les devoirs de la maison, qui correspondent à nos devoirs d'étude, sont relativement peu étendus et peu nombreux, bien qu'aujourd'hui on en critique l'excès. Nous ne pouvons donc établir aucune comparaison, et la comparaison au surplus n'est pas nécessaire. Quatre heures d'enseignement par jour, soit 20 heures par semaine (le jeudi devenant indemne), telle paraît être la somme de ce que peut soutenir l'écolier. Or il n'en a pas aujourd'hui moins de 25[2]. Une réduction de 5 heures permettrait de rendre un peu de temps à l'étude et aux exercices physiques; et de plus, en obligeant à resserrer le texte des programmes, elle aurait naturellement pour effet de restreindre le fond de l'enseignement. Nous voudrions, d'ailleurs, laisser dans l'application de la règle une grande latitude; il nous suffirait d'établir en principe : que, plus on accordera au travail personnel de l'élève dans les classes supérieures, et mieux son progrès sera assuré; tandis que dans les classes inférieures, surtout dans les classes élémentaires, l'enfant profitera d'autant plus qu'il restera plus longtemps sous la direction du maître.

1. Voir aux Annexes le Tableau n° 3.

2. Nous ne parlons ici que des classes ordinaires (de la Huitième à la Philosophie) : il est tel cours de mathématiques élémentaires où les élèves n'ont pas moins de 33 heures d'enseignement par semaine : mathématiques 10; sciences physiques 6; histoire et géographie 4; langue française et langue latine 4; langues vivantes 2; philosophie 1; dessin graphique 2; dessin d'ornement 2; conférences préparatoires aux examens 2.

Le cadre des classes : le nombre des élèves.

A la question du cadre des exercices se rattache celle du cadre des classes. On a pu remarquer, dans l'enquête allemande, que les pédagogues et les hygiénistes sont d'accord pour attribuer en partie la fatigue dont on se plaint au trop grand nombre des élèves accumulé sous une même direction. Par un usage que nous avons peine à comprendre, le maximum fixé pour les classes inférieures, en Allemagne, est supérieur à celui des classes plus élevées : il va s'abaissant de 50 (chiffre de la sixième et de la cinquième) à 40 (chiffre de la quatrième et de la troisième) et à 30 (chiffre de la deuxième et de la première). Nous estimons, pour nous, que les commençants ayant plus que les autres besoin de secours, c'est pour eux qu'il importe de se réduire. Quoi qu'il en soit, au rapport des médecins de Berlin, la proportion des établissements d'enseignement secondaire où les moyennes réglementaires auraient été dépassées, de 1879 à 1881, serait de 24 °/₀. De grands efforts ont été faits en France, dans nos Lycées, pour ramener le nombre des élèves de 25 à 30 dans les classes élémentaires, de 30 à 35 dans les classes moyennes, de 35 à 40 dans les classes supérieures ; et c'est, avec les examens de passage, l'un des progrès les plus sérieux que nous devions au plan de 1880. Ce progrès s'est étendu aux écoles primaires, et il faut s'en féliciter. Je ne puis me rappeler sans une sorte de confusion qu'il y a vingt ans, alors que j'avais entrepris d'organiser les écoles de Paris, j'eus beaucoup de peine à obtenir que les cadres seraient dans les différents cours — élémentaire, moyen, supérieur, — de 120, 80, 60. Ce chiffre de 60, qui est pour l'abbé de Saint-Pierre le chiffre normal de toute classe, paraissait alors une de ses chimères. Les sacrifices financiers faits depuis pour mettre partout, — dans les Lycées aussi bien que dans les écoles, — le chiffre des élèves en rapport avec les nécessités de l'enseignement sont de ceux qu'il importe de maintenir. L'application des méthodes nouvelles est à ce prix. Il faut que le professeur ne soit pas embarrassé par le nombre pour provoquer l'activité intellectuelle de l'enfant, de ses réponses tirer les questions, l'obliger à découvrir les lacunes de son savoir ou les incertitudes de son raisonnement et l'exercer à se déployer.

Cette observation nous amène à l'enseignement lui-même, et c'est surtout dans l'âme de l'enseignement, dans sa direction et ses principes, qu'on peut espérer de trouver le soulagement dont le besoin s'impose.

La direction de l'enseignement.

L'excitation agréable considérée comme règle du travail : ce qu'il y a de juste dans cette théorie : ses dangers; la nécessité de l'effort.

On reconnaît volontiers aujourd'hui que, le travail n'étant que le développement de l'activité naturelle, l'exercice de cette activité doit avant tout rendre l'enfant heureux. Répugne-t-il à la tâche qu'on lui impose? c'est que la tâche ne répond pas aux besoins de son intelligence. Éprouve-t-il une excitation agréable? tout est bien : il n'y a pas de mauvais élève; il n'y a que de mauvais maîtres ou de mauvais procédés d'enseignement. C'est dans cette vue qu'on a tant amélioré et multiplié depuis quelques années les moyens pratiques d'étude : cartes, tableaux, appareils d'explication sensible et collections. L'esprit de l'éducation s'est du même coup transformé. Jamais il n'y a eu dans les classes primaires de nos Lycées plus d'intérêt et de vie. Les familles qui suivent le travail de leurs enfants s'en rendent compte, les enfants aussi. Le spectacle des phénomènes scientifiques qu'on fait passer sous leurs yeux les amuse. Ils y sacrifieraient aisément tout le reste : calcul, histoire, grammaire. C'est là un signe manifeste du précieux concours que l'on peut attendre de ces démonstrations pour donner l'éveil à leurs facultés naissantes. Peut-être aussi faut-il y voir un avertissement. S'il est incontestablement utile qu'ils se plaisent à examiner les formes, les dispositions extérieures des objets, à suivre la décomposition ou la recomposition d'un corps, à observer dans sa manifestation naturelle ou dans sa représentation pittoresque le jeu de quelque grande loi, — il faut bien le dire, au bout de quelque temps, quand leurs sens ont été rectifiés, aiguisés, formés, cette sorte d'étude est pour eux moins un travail qu'une distraction; elle les occupe plutôt qu'elle ne les exerce. Nous avons banni de nos classes primaires l'ennui; il n'y rentrera plus; prenons garde d'en avoir un peu trop fait sortir l'effort.

On ne se méprendra certainement pas sur notre pensée. Je ne sais rien de plus touchant que ces premières petites luttes de l'enfant qui cherche à se débrouiller : il y met tant de simplicité, de bonne foi, de naïveté tour à tour pétulante et réfléchie! Dieu me garde de rendre l'épreuve plus pénible! Montaigne voulait que le maître fît trotter l'élève devant lui pour juger de son train et connaître jusqu'à quel point il se doit ravaler; selon le P. Girard, c'est toujours en avant qu'il doit marcher, comme fait la mère, afin de montrer le chemin : leur idée commune et également judicieuse, — car les deux procédés peuvent être appliqués tour à

13

tour, — c'est qu'il faut que l'enfant sente toujours près de lui un guide et un appui. Mais il faut qu'il sente aussi que cette main secourable peut se retirer, qu'elle s'écartera chaque jour davantage, qu'il doit s'apprendre à faire usage de ses propres forces. L'idéal, à notre avis, pour ce premier enseignement, serait que le même maître dirigeât à la fois la classe et l'étude, qu'après avoir travaillé avec l'élève, il le fît travailler seul sous ses yeux en mesurant la tâche, mais en le contraignant doucement à une application qui lui soit un sacrifice, suivie, comme récompense, du plaisir que donne, même sans qu'on le raisonne, tout commencement de prise de possession de soi-même. A défaut de cette direction à la fois intermittente et soutenue, que l'éducation de famille permet, que ne comporte point l'éducation publique, ce que réclame l'intérêt bien entendu de l'enfant, c'est une conduite pédagogique qui lui montre de bonne heure, avec tous les tempéraments que son âge exige, mais avec le sérieux qu'il n'interdit pas, ce que doit être le travail pour rapporter ce que l'on en attend [1]. Condillac, qui, dès dix ans, faisait de son élève un psychologue et lui donnait à analyser toutes les opérations de sa pensée, risquait d'en briser le frêle et délicat ressort; mais à laisser ce ressort trop reposer, on court le danger qu'il ne se détende. Montaigne, qui avait étudié le grec avec son père « d'une voye nouvelle par forme d'esbat [2] », n'en avait « quasi du tout point l'intelligence », de son propre aveu. Kant n'admet pas que le travail puisse dégénérer en jeu [3]; et Rousseau avait dit excellemment avant lui : « Ce qu'on fait pour rendre l'instruction agréable aux enfants les empêche d'en profiter [4]. » Il n'y a de véritable profit que dans l'effort. C'est, dès le début, la loi fondamentale de l'éducation.

1. « L'enfance a besoin d'être excitée par des divertissements, non de s'y abandonner tout entière; les occupations sérieuses la réclament un peu tous les jours, ne fût-ce que pour lui en faire prendre l'habitude.... Dans leur enfance même, il faut les appliquer, ne fût-ce que pendant quelques heures de la journée, aux choses sérieuses, pour que leur esprit soit déjà tourné et accoutumé à la gravité lorsqu'on l'exercera aux affaires. » BOSSUET, *Lettre au pape Innocent XI.*

2. *Essais*, chap. XXV. « Nous pelotions nos déclinaisons à la manière de ceux qui, par certains jeux de tablier, apprenaient l'arithmétique et la géométrie. »

3. *Traité de Pédagogie, De l'éducation physique*, § 3 : « L'école est une culture forcée. »

4. *Émile*, liv. II. — « L'éducation faite en s'amusant disperse la pensée, dit aussi Mme de Staël; la peine en tous genres est un des plus grands secrets de la nature, et l'esprit de l'enfant doit s'accoutumer aux efforts de l'étude comme notre âme à la souffrance. » (*De l'Allemagne*, 1re part., chap. XVIII.)

L'effort gradué. Mais quelle sera la direction donnée à cet effort? Étant reconnu qu'il n'est pas d'éducation scientifique qui puisse se passer de culture littéraire, ni d'éducation littéraire qui ne doive comprendre un certain nombre de notions scientifiques, dans quel ordre de succession ou de simultanéité les éléments des lettres et des sciences seront-ils le mieux appropriés au développement des facultés de l'enfant?

Les éducateurs du XVIe siècle nous apportent sur ce point peu de lumière. Dans l'énumération des matières d'études, Montaigne va à sa fantaisie et n'a point le souci d'ordonner un programme. Rabelais procède par accumulation et s'amuse à entasser Pélion sur Ossa. Érasme seul obéit à une idée de méthode; comme Bacon, il trouve que la jeunesse ne devrait aborder la logique et la rhétorique, — *artes artium*, *altera ad judicium*, *altera ad ornatum*, — qu'après avoir fait une ample provision de connaissances. Ni les Jésuites, ni les Oratoriens, ni les Jansénistes n'avaient l'esprit ouvert à la question : il leur suffisait de rendre plus accessible à l'enfant l'étude de la grammaire et des belles-lettres, et il ne pouvait leur venir à la pensée qu'il en dérobât pour les sciences autre chose que quelques heures des dernières leçons. Bossuet et Fénelon, dans leurs réflexions sur l'éducation, s'abstiennent de toute théorie doctrinale. La seule opinion dogmatique qu'on ait à relever au XVIIe siècle est celle de La Bruyère, qui estime, — nous l'avons rappelé, — qu'« on ne peut charger l'enfance de trop de langues[1] », opinion combattue par Malebranche, qui ne voulait pas « qu'on apprît les langues avant d'être assez philosophe pour savoir ce que c'est qu'une langue et avant de bien savoir celle de son pays[2] ». L'abbé Fleury se borne à partager les connaissances en trois séries classées d'après le degré de leur utilité générale. Rollin suit la tradition en la perfectionnant. Au XVIIIe siècle, J. J. Rousseau est le premier qui ait proposé de substituer systématiquement à l'étude des langues, ou, comme on disait alors, des mots, l'étude de la science ou des faits. Les faits, dit La Chalotais après lui, telle doit être la base de l'éducation de l'enfant jusqu'à onze ans; à onze ans interviennent les langues (langue française et langue latine avec leur littérature), la géographie et l'histoire, plus tard la logique et la critique, mais sans préjudice de l'histoire naturelle, des

1. *De quelques usages*, 71.
2. *Traité de morale*, 2e part., chap. XXIII, § 12.

récréations physiques et mathématiques, qui restent le fond. Ce que ce programme scientifique avait d'incertain se précise avec Diderot; nous avons vu dans quel esprit: mathématiques en Septième, mécanique en Sixième, astronomie en Cinquième, physique en Quatrième, chimie en Troisième; les sciences s'étendent dans toute la hiérarchie des classes, et ne laissent quelque place à la grammaire et aux langues qu'en Seconde et en Rhétorique. Sous une apparence d'organisation méthodique, ce plan, — Diderot n'est pas loin de le reconnaître, — ne constituait guère que le désordre, et ce désordre on le retrouve dans tous les programmes à la suite, même dans ceux des premiers réformateurs de la Révolution.

C'est le mérite de la pédagogie contemporaine, qu'au milieu des désaccords qui entraînent les esprits dans des systèmes contraires, il n'est personne qui ne sente que la question de la coordination des études est, de toutes celles qui se rattachent aux programmes, celle qui offre l'intérêt psychologique le plus sérieux. Tandis que nous la discutions, le même examen se poursuivait en Allemagne, en Autriche, en Belgique; et, dans les écoles réales comme dans les gymnases, dans les classes professionnelles comme dans les classes d'humanités des Athénées, les conclusions communes traduites par les derniers programmes[1], conclusions sages, à notre avis, étaient : 1° de donner à l'enseignement des classes inférieures une forte base littéraire : langue nationale, langues étrangères, — et même, en Allemagne, langues mortes, — histoire et géographie ; 2° de développer concurremment, dans une proportion notable, l'enseignement mathématique (arithmétique et géométrie) en y ajoutant, comme élément d'observation scientifique, l'histoire naturelle ; 3° de n'aborder que dans les classes supérieures la physique et la chimie[2].

L'effort concen-
é.

Utile par sa logique, la gradation raisonnée des études a du même coup l'avantage de concentrer l'effort. La variété de l'enseignement n'est pas seulement une conséquence nécessaire de l'extension des connaissances; main-

1. Voir aux Annexes le Tableau n° 3.

2. Ces conclusions sont conformes à celles de l'expérience qui se poursuit avec tant de zèle et d'intelligence à l'École alsacienne. (Voir le *dixième Rapport annuel* de M. le directeur Rieder, année scolaire 1883-1884.)

tenue dans les limites d'une saine hygiène intellectuelle, elle est, pour les facultés de l'enfant, un soulagement et un moyen de réparation ; elle contribue, comme la variété de l'alimentation pour le corps, à les maintenir en équilibre et en santé. Il y a longtemps que les maîtres de Port-Royal en ont fait les premiers la remarque : la monotonie des leçons hébète l'esprit. Mais autant la diversité de l'enseignement, prudemment mesurée, peut être utile pour assouplir l'intelligence, autant elle deviendrait dangereuse si elle avait pour effet d'en disperser les forces. L'unité de direction est la garantie d'une bonne éducation.

L'unité de direction : dans les classes inférieures.

Ce principe doit s'entendre différemment, sans doute, selon les âges. Pour l'enfant proprement dit, l'unité de direction réside surtout dans le maître : c'est à lui que l'enfant s'attache, c'est lui dont l'action personnelle forme et maintient le faisceau de tout l'enseignement. L'expérience faite dans nos cours élémentaires prouve que, partout où le professeur peut fournir les leçons de langues vivantes concurremment avec les autres, le progrès général est mieux assuré. Si, au fur et à mesure que les élèves montent dans la hiérarchie des classes de grammaire, il devient tout à la fois moins nécessaire et plus difficile de se tenir à cette règle, nul ne méconnaît qu'il y a intérêt, tout au moins pour les premières, à s'en rapprocher. C'est ainsi que l'on est généralement d'avis aujourd'hui de rendre, en Cinquième et en Sixième, l'enseignement de la géographie et de l'histoire au professeur de la classe[1],

1. Voici en quels termes cette opinion a été soutenue dans le Conseil des professeurs du Lycée Condorcet où la question a été discutée avec ampleur et où finalement le parti de la concentration a prévalu : « M. *** estime que les professeurs de grammaire n'ont point cette terreur de l'enseignement de l'histoire qui a pu faire dire si souvent qu'ils étaient enchantés d'en être affranchis. Leurs études premières, les épreuves de l'agrégation, l'enseignement qu'ils donnent chaque jour à leurs élèves les rapprochent à tout instant de l'histoire des peuples orientaux et de l'histoire grecque, dont on leur avait autrefois confié l'enseignement. Il ne peut répondre des désirs personnels de chacun de ses collègues de grammaire qui l'ont élu ; il n'entend point les rendre responsables des opinions qu'il émettra, mais il pense très fermement, pour lui, et, par induction, pour les autres, qu'il n'y aurait qu'avantage pour les enfants à se trouver plus longtemps et plus souvent en contact avec leurs professeurs ordinaires. Il est certain que les connaissances historiques des professeurs de grammaire sont beaucoup moins développées que celles des professeurs spéciaux : mais est-il si nécessaire que des enfants de onze ou douze ans prétendent dès cet âge-là à des notions archéologiques qui trop souvent les égarent, sur lesquelles ils se trompent ou font souvent illusion à ceux qui ne les connaissent pas à fond ? D'autre part, il est incontestable et incontesté, M. le proviseur l'a fait observer, que MM. les professeurs spéciaux,

à l'*ordinarius*, comme on dit en Allemagne, et de réunir l'enseignement des sciences mathématiques et des sciences physiques entre les mêmes mains. Ce que l'enfant gagne à cette concentration, ce n'est pas seulement une meilleure répartition de travail, — chaque professeur, dans son intervention isolée, tendant naturellement à placer l'étude qu'il représente au-dessus de toutes les autres, — c'est le sentiment de confiance que lui donne la certitude d'une direction suivie. Tout ce qui, au début des classes, contribue à fortifier cette discipline intellectuelle et à en resserrer les liens tourne à son profit. Les exemples ne sont pas rares des transformations dues à l'influence permanente et persévérante d'un maître, qui, sûr de son action, la modère, n'exige que ce qu'il faut, établit dans le développement des diverses facultés une pondération intelligente, prévient les défaillances, soutient les bons essors et songe toujours au lendemain.

Toutefois cette action ne dépend pas seulement du professeur; il faut que les programmes s'y prêtent. Voici un enfant de douze à treize ans qui n'a pas

— dans une intention excellente d'ailleurs, — ne voyant les élèves qu'une fois ou deux par semaine, donnent une tâche supérieure à celle que le temps matériel disponible peut comporter. Il y a eu sur ce point des améliorations; mais n'est-il pas évident que le professeur spécial qui ne trouve pas au bout de huit jours son devoir fait, si court qu'il soit, n'accordera aucun tempérament, et doublera la tâche, étant donné qu'il ne peut entrer dans toutes les raisons invoquées par trente-deux ou trente-cinq élèves presque inconnus de lui, puisqu'il les aura vus douze fois au bout de trois mois et trente ou quarante fois au bout d'une année? De là des inconvénients graves : une dictée d'histoire, ou mal reçue ou mal comprise, arrive à la maison; et que de fois c'est la mère ou le père de famille qui fait lui-même le cahier de son fils, qui a laissé échapper des mots, des phrases, ou estropié des noms propres qu'il ne retrouve plus dans ses textes de versions ou de thèmes, puisqu'il est admis maintenant qu'il faut donner l'orthographe exacte de Nabou-Koudour-Ossour et de Assour-Ban-I-Pal ! Ajoutons que le professeur de grammaire, par cela seul qu'il est le professeur général de la classe et qu'il suit l'enfant tous les jours, le connaît par son nom et son visage, a une beaucoup plus rapide autorité sur lui, peut, quand il le veut, lui demander son cahier, s'assurer qu'il est en règle, et ne pas attendre huit jours, quelquefois quinze, s'il y a eu oubli, pour obtenir une régularité sans laquelle tout enseignement n'existe plus. Songeons bien à ceci : que nos enfants de Cinquième et de Sixième ne sont que des enfants et que les professeurs d'histoire habitués aux élèves de Rhétorique, de Philosophie ou de Mathématiques ont peut-être plus de peine à se mettre à la portée de ces enfants que nous, de la grammaire, nous n'en aurons à nous hausser à ce que peuvent comporter de connaissances historiques les facultés de cet âge-là.... Ce que nous leur enseignerons en histoire, ce seront des faits précis et des notions exactes; n'est-ce pas suffisant pour bien établir les assises du monument qu'élèveront plus tard les professeurs spéciaux?... L'enfant sera moins surchargé, aura une besogne mieux répartie, des connaissances moins approfondies en histoire, mais sans doute aussi sûres, et un repos d'esprit plus assuré, » (*Procès-verbal de la séance du* 11 *juin* 1884.) — Voir le *Rapport* de M. l'inspecteur général Chassang, qui conclut dans le même sens (8 juin 1884).

moins de neuf enseignements différents par semaine. Matin et soir, il passe de leçon en leçon, pendant deux, trois, quelquefois quatre heures de suite. A peine son attention a-t-elle pu commencer à se fixer sur un objet, qu'un autre l'appelle et la déconcerte. En le voyant ainsi courir d'élan en élan dans une sorte de vertige, on pense malgré soi à ces engrenages dont les roues se livrent les unes aux autres la matière à façonner. La nature humaine a d'autres exigences. Nous savons tous ce qu'il faut de temps pour arriver à ce degré de réflexion où l'on appartient à sa pensée. Il y a là, pour les esprits en pleine possession d'eux-mêmes, tout un travail intérieur que l'habitude rend plus facile, qui ne va jamais sans quelque contention. Est-il bon d'imposer ce travail coup sur coup à des intelligences qui se forment? L'enfant ne redoute pas l'activité, qui, en l'exerçant, le satisfait. Ce qui le fatigue, c'est moins l'effort raisonnablement prolongé que l'effort incessamment transformé. Heureusement, sans doute, son âge le préserve; il se sauve par sa légèreté; mais à la longue il n'échappe pas à ce malaise profond qui résulte d'une attention surmenée et qui atteint, dans leurs sources, l'intelligence et la volonté.

La pédagogie allemande, pour qui la spécialisation de l'enseignement était autrefois une sorte d'institution primordiale, la signale aujourd'hui comme une des causes de la *surcharge*[1]. Pour en atténuer les effets, les disciples de Herbart proposent de prendre, dans une classe, un sujet comme centre de l'enseignement. La géographie, ainsi entendue, contient tout un monde : géologie, botanique, minéralogie, agriculture, industrie, commerce, statistique, économie politique, administration, histoire. Ce n'est, au fond, que l'application du système de Jacotot. Quelques lignes du *Télémaque* lui avaient suffi pour se faire à lui-même, par un effort d'analyse, toute son éducation, et de cette expérience il avait tiré ce principe d'une pédagogie transcendante : « Sachez bien une chose et rapportez-y tout le reste; les sciences ne diffèrent que par l'objet particulier dont elles s'occupent : tout est dans tout : *Phèdre* peut servir à apprendre le latin de la Sixième à la Rhétorique[2]. » Sous une apparence de cohésion, ce procédé ne fait que masquer une confusion redoutable. Difficilement applicable à l'homme, il ne pourrait qu'être funeste à

1. Voir le Mémoire pédagogique déjà cité sur *la Question de la surcharge*, § 3.
2. *Langue maternelle*, pag. 169.

l'enfant, incapable de saisir autre chose dans ces rapports qu'une logique tout extérieure. Trop de choses à la fois ne valent pas mieux pour lui que trop de chaque chose. Le premier besoin de son esprit est la simplicité. Le moindre mal qui puisse lui arriver des complications de travail, c'est de ne rien faire. N'arrivant plus à se saisir, il y renonce ; il perd l'habitude et le goût de gouverner ses facultés, il s'abandonne. « La diffusion de l'enseignement, dit le Dr Karl Reimar (de Leipzig), fait de l'écolier un vagabond[1]. » Rousseau avait exprimé la même idée avec une délicatesse charmante, lorsqu'il représente « l'enfant sur le rivage amassant des coquilles, commençant par s'en charger, puis tenté par celles qu'il voit encore, en rejeter, en reprendre, jusqu'à ce que, accablé de leur multitude et ne sachant plus que choisir, il finisse par tout rejeter et retourner à vide ».

Dans les classes plus élevées.

Dans les classes plus élevées, l'autorité passe en partie du maître à l'enseignement. Il n'est jamais indifférent à coup sûr que le maître soit aimé ; mais ici la leçon a par elle-même son attrait. La variété et la spécialité du professeur ne peuvent donc qu'augmenter le profit de l'enseignement, sans créer un danger. Encore est-il nécessaire cependant que les programmes des diverses classes soient groupés de façon à former un ensemble homogène et coordonné. C'est sous cette forme que se retrouve et que s'impose le principe de l'unité de direction. Supposez que, par l'effet inévitable d'une trop riche simultanéité de matières, tel ou tel enseignement ne puisse revenir qu'une fois par quinzaine, si bien qu'un congé, tombant précisément le jour attribué à la leçon, mette dans le cours un intervalle d'un mois ; que tel autre qui se reproduit plusieurs fois de la Huitième à la Philosophie reparaisse à des distances de deux ou trois ans, après avoir été coupé, effacé peut-être par des enseignements d'une analogie éloignée ; ou enfin que des enseignements d'un caractère essentiellement différent soient accumulés sur une même année et fournis tous ensemble : que peut-il résulter de cette interruption, de cette dissémination, de cette anarchie d'efforts? Mme de Sévigné, décrivant à sa fille le procédé des douches qu'elle prenait à Vichy, écrivait avec sa grâce prime-sautière et sa verve gauloise[2] : « Avant de toucher

1. *De la surcharge de l'enseignement.* Voir *Der praktische Schulmann*, 1883, 3e livr., pag. 201.
2. Lettre à Mme de Grignan, 28 mai 1676.

le point malade, on commence par mettre partout l'alarme. » Mettre partout l'alarme, il n'est pas en matière d'éducation de plus mauvaise méthode. L'esprit, dans ce tumulte, ne se reconnaît plus. Pour qu'elles produisent sur l'intelligence de l'écolier une impression durable, les études de chaque année doivent être reliées entre elles par une analogie profonde. C'est à cette condition qu'il peut s'y attacher, s'en pénétrer, en vivre. Il faut de plus que, d'année en année, il se sente comme porté par le mouvement naturel de l'effort qu'on lui demande vers des études plus hautes, mais qui se rattachent à ses études antérieures, que son application ait, en un mot, de la force et de la suite. Tout est concentré, tout est successif dans le travail de la nature. L'éducation de l'esprit est soumise aux mêmes lois. La diversité raisonnable qu'elle comporte n'a rien de commun avec la dispersion d'activité qu'imposent des programmes trop étendus et mal ordonnés [1].

L'effort réglé. Les exercices prématurés. — Les compositions françaises dans les classes élémentaires.

Sagement concentré, l'effort doit en même temps être sagement réglé pour être profitable. Chaque âge, — l'observation est de Rousseau, — a un degré de maturité qui lui est propre. On peut se laisser conduire par l'enfant aussi loin que le porte le développement naturel de ses facultés; la limite une fois atteinte, c'est une entreprise vaine et dangereuse que de chercher à escompter la maturité des âges suivants. Or pour toucher un nouveau point de cette première éducation dont dépend souvent tout l'avenir, n'est-ce pas franchir la limite que de demander à l'enfant, dès le début de ses études, des exercices trop fréquemment renou-

1. Cette nécessité de l'harmonie dans les études mérite, sous tous les rapports, d'appeler l'attention de ceux qui ont le souci de l'éducation nationale. On sait que les grandes Écoles du Gouvernement dépendent toutes, sauf l'École normale supérieure, d'autres Ministères que du Ministère de l'Instruction publique, et que ce sont ces Ministères qui dressent les programmes de leurs Écoles. Une entente générale avait été sagement établie en 1852 (Arrêté du 13 septembre). Elle ne tarda pas à être rompue. Dès 1859, l'École forestière se créait son enseignement à part. Plus récemment (5 octobre 1874 et 7 octobre 1884), l'administration de la Guerre modifiait d'elle-même les programmes de physique et de chimie pour le concours d'admission à l'École polytechnique, sans se préoccuper du trouble qu'elle apportait dans nos classes de mathématiques spéciales. (Voir la circulaire du 20 mai 1875.) Bien plus, il a pu arriver que, dans une des dernières réformes d'études opérées à l'École polytechnique, toutes les administrations aient été consultées, excepté celle de l'Instruction publique. Nos professeurs, qui étaient les plus intéressés, pour la direction des candidats, à fournir leur avis, ont été les seuls auxquels on ne l'a pas demandé.

velés de composition française? La chose en elle-même est aussi modeste, sans doute, que le mot paraît ambitieux : il s'agit de courtes descriptions, de récits familiers. Mais, outre que le nombre des sujets qui sont vraiment à sa portée est vite épuisé et qu'on arrive bientôt, le devoir revenant chaque semaine, à sortir du naturel et de la simplicité, est-il vraiment utile de le mettre en travail pour produire ce qu'il ne possède point, ce qu'il ne peut point posséder? Bacon comparait les philosophes idéalistes aux araignées qui tissent leur toile de leur propre substance[1]. L'enfant n'a pas de substance toute faite ; il faut lui donner le temps et le moyen de la créer. Le monde dans lequel sa pensée se meut est si restreint! C'est presque mot par mot qu'à partir de cinq ou six ans son vocabulaire s'enrichit, au fur et à mesure que s'ouvre à ses yeux ou à sa conscience une nouvelle percée dans le petit univers qui l'entoure. Qu'on lui apprenne à dépeindre oralement les objets qu'il voit ou à rendre les sentiments qu'il éprouve, en tenant la main à ce qu'il s'exprime toujours correctement, — car la correction implique l'application des premières lois de la logique grammaticale, — qu'on lui fasse quelquefois mettre par écrit ce qu'il a pris l'habitude de dire, il recueillera certainement de ces exercices d'observation et d'élocution un sérieux profit. Mais n'allons pas, comme disait un judicieux disciple de Rollin, l'accoutumer à tirer sur une caisse vide[2]. Une bonne part du temps qu'absorbe cette sorte de rhétorique prématurée pourrait être appliquée fructueusement à la lecture en commun et à la culture de la mémoire. Ce sont là, par excellence, les études nourrissantes et excitatrices pour le premier âge. Sur une page bien choisie, provoquer le libre commentaire, solliciter les remarques, ouvrir cette source toujours si jaillissante et si fraîche des impressions naïves de l'enfance, faire apprendre le morceau avec intelligence, le faire réciter avec goût est un moyen aussi sûr qu'attrayant de fécondation naturelle. On se servait trop autrefois de la mémoire pour y graver des formules ; on n'en use plus assez aujourd'hui peut-être pour y fonder ce trésor de faits, de sentiments, d'idées, qui remplissent, échauffent, illuminent l'imagination de l'enfant et fournissent à son esprit le tissu solide sur lequel il peut commencer à s'exercer.

1. *De augmentis et dignitate scientiarum*, lib. I, § 31.
2. L'abbé Pluche, *Spectacle de la nature*, Entretiens III, IV et V sur l'*Éducation*.

Les cours de sciences dans les classes de grammaire.

A un autre degré, pour les classes de Sixième et de Cinquième, par exemple, n'y a-t-il pas quelque excès à présenter certains enseignements, particulièrement l'enseignement des sciences physiques et naturelles, sous la forme d'un cours suivi? Analyser un auteur livre en main, retrouver la déduction exacte de sa pensée, dégager l'accessoire du fond, élaguer le détail qui ne sert qu'à la preuve ou à l'ornement, est une opération délicate qui demande à tout âge une certaine fermeté d'attention et de raisonnement. Qu'est-ce donc, lorsque cette analyse est le travail d'un enfant et qu'elle s'applique à la parole d'un maître, qu'il faut saisir au vol, en se pénétrant au fur et à mesure de chaque explication, sans pouvoir se permettre un moment d'arrêt sous peine de laisser échapper le fil du développement, c'est-à-dire de perdre le bénéfice de la leçon? Et cela, sur des matières nouvelles le plus souvent et qui, alors même que le professeur s'efforce d'en faciliter l'intelligence par des démonstrations sensibles, conservent toujours un caractère d'abstraction! Ajoutez que, dans la sage pensée d'éviter à l'élève des écritures multipliées, on le dispense, bien plus on lui défend de rédiger : c'est sur ses notes qu'il doit étudier. Si difficile est la tâche, que les maîtres craignent presque de l'imposer. Les uns dictent la leçon pour être sûrs qu'elle sera bien prise, les autres se bornent à demander qu'on les écoute ; mais dans cette attitude passive, qui peut répondre que l'activité de l'enfant est suffisamment soutenue, et à la fin de la classe que reste-t-il de ce que les oreilles ou les yeux ont saisi au passage, de ce que la main a machinalement recueilli? Un autre procédé a été appliqué, non sans succès : il consiste à prendre pour base de l'enseignement un traité sur lequel les élèves suivent l'explication. C'est sans doute une manière de fixer leur esprit dans une certaine mesure, mais non de les animer à la découverte des vérités expérimentales qu'on veut leur faire connaître; il faut un peu d'inconnu à la curiosité de l'enfant, et, trop souvent, ce qui est dans le livre cesse de l'intéresser ou l'intéresse moins, par cela seul qu'il a le livre entre les mains. De dix à treize et quatorze ans, La Chalotais limitait l'enseignement des sciences physiques et naturelles à une série de leçons de choses; jusqu'à cet âge, il lui suffisait d'allumer dans l'esprit de l'écolier quelques points qui éclairassent la route qu'il aurait un jour à parcourir. Il n'y a que péril et déception à forcer la nature. Ce qu'on croit gagner en

devançant l'âge est perdu en réalité le plus souvent par la nécessité à laquelle on s'expose de faire rapprendre à l'enfant ce qu'il a mal appris. Le travail qui le domine de trop haut ne lui profite point. « Mon père, raconte Pascal, avait pour maxime de nous tenir toujours au-dessus de notre ouvrage. »

Les exercices insuffisants. Les méthodes orales : leur caractère et leur origine. — La part à faire aux devoirs écrits : l'assimilation.

En même temps que, sur certains points, les programmes exigent trop, ne semble-t-il pas qu'à d'autres égards ils ne demandent pas assez? Comme il est un temps pour enseigner aux enfants à nager avec des vessies, disait Bacon, il en est un aussi où ils doivent apprendre à danser avec des semelles de plomb[1]. Diminuer la somme des devoirs écrits, augmenter celle des exercices oraux, tel est l'esprit du plan de 1880, esprit excellent dans sa direction générale, qui est acquise et subsistera. N'y eût-il là qu'une réaction décisive contre les longues rédactions et les devoirs multipliés, il faudrait s'en féliciter; mais la prescription vaut surtout par l'idée pédagogique qui l'a inspirée. On veut que par de fréquents appels, — interrogations ou exercices au tableau, — le maître entre en rapport avec l'enfant, le suive dans l'évolution de sa pensée, le prépare au travail en travaillant avec lui. En vertu du même principe, on demande, dans les classes supérieures, que des discussions, des comptes rendus soient institués qui obligent l'élève à sortir de lui-même, à faire preuve d'agilité dans l'esprit et d'aisance dans la parole. Ce sont là des exercices qui, conduits avec tact, peuvent produire les résultats les plus heureux : à l'explication *ex cathedra*, qui met seule le professeur en scène, ils substituent une sorte d'exploration incessante qui lui permet de connaître les jeunes gens ; ils font véritablement de l'élève, suivant l'expression de Diesterweg, le centre de la classe. Les bons maîtres, il est vrai, les ont plus ou moins pratiqués de tout temps. Arnauld, l'un des premiers, les avait recommandés avec une singulière vivacité de bon sens. « Quand le régent expose les leçons, écrivait-il, il doit se réduire à les bien faire entendre sans tant de discours » ; et

1. « Primum erit ut jam a principio caveamus a pensis vel magis arduis, vel magis pusillis quam res postulat... Alia est methodus incipere natare cum utribus qui sublevent, alia incipere saltare cum calceis ponderosis qui aggravent. Neque facile est dictu quantum harum methodorum prudens intermixtio conferat ad promovendas tam animi quam corporis facultates. » (*De augmentis et dignitate scientiarum*, lib. VI, cap. IV, § 5 ; lib. VII, cap. III, § 10.)

comme on lui objectait que les régents ne se formeraient pas, si on leur ôtait la liberté de haranguer : « Tant mieux, s'ils haranguent moins, répondait-il; cela conservera leurs poumons; ils pourront d'ailleurs haranguer tant qu'ils voudront, pourvu que ce ne soit pas dans le temps des classes destinées à l'instruction des écoliers : en classe, c'est aux écoliers de parler[1]. » La méthode est donc bien française, et en la préconisant aujourd'hui, nous ne faisons que nous replacer dans le meilleur courant de nos propres traditions. Mais il n'y a règle si juste qui ne demande à être appliquée avec discernement, et celle-là n'est bonne qu'autant qu'elle ne fera pas oublier ce que le travail écrit a aussi d'utile, de nécessaire.

Il faut bien s'en rendre compte, en effet, la méthode d'initiation individuelle et directe n'est pas toujours applicable dans l'éducation publique, faute de temps. Un procédé peut être expéditif : ce qu'on se propose en l'adoptant, c'est de couper au plus court et d'arriver; toute méthode est inévitablement lente, par cela seul que ce qui importe, c'est moins le but à atteindre que la marche suivie. De plus, si l'action du maître ainsi exercée peut toujours être profitable en quelque mesure à l'ensemble d'une classe, il est certain qu'elle tourne surtout au bénéfice de celui sur qui elle s'exerce. C'est pour cela que Rousseau et Spencer la présentent comme la forme essentielle de l'éducation privée : *Emile* n'a jamais fait ce que nous appelons un devoir; telle paraît être aussi la situation de l'élève plus idéal encore de M. Spencer. Il n'y a pas d'enseignement public qui puisse absolument être établi sur ce principe. Y fût-il praticable, il en faudrait craindre l'usage trop exclusif. Quelque parti qu'un maître habile tire de l'exercice oral pour l'enfant, le contrôle de l'exercice écrit lui est indispensable, et il n'est pas moins nécessaire à l'enfant, qui ne sait exactement où il en est de ses progrès

1. *Règlement des études pour les lettres humaines ;* Troisième objection. — Voici ce que dit ailleurs Arnauld, au sujet des exercices oraux : « Pour apprendre à parler dans les classes inférieures, il est bon d'y obliger chaque jour deux écoliers à conter chacun une petite histoire, qu'ils prendront dans Valère Maxime ou dans Plutarque, ou dans quel livre ils voudront, en leur laissant le choix : et il faut estimer davantage ceux qui feront le récit d'une manière plus libre, plus naturelle et plus dans l'esprit de l'auteur, sans s'assujettir aux mêmes termes et aux mêmes tours. Cette histoire se doit conter en français dans les trois premières classes inférieures en leur indiquant des livres français. On ne leur donnera que très peu de chose à réciter des auteurs, et l'on exigera de tous qu'ils lisent chaque jour une telle portion de l'*Histoire de France* et qu'ils soient prêts à en faire le récit de leur mieux. »

que lorsqu'il en a fait l'épreuve sur lui-même. Pour l'adolescent, ce n'est que dans les efforts où il s'engage la plume à la main qu'il achève de se développer. Les discussions, les comptes rendus eussent-ils été toujours sérieusement préparés, restent, au fond, des improvisations. Ils peuvent en avoir le mouvement, parfois l'éclat : Émile de Girardin, qui demandait que l'éducation fût « expéditive et parlementaire », y aurait applaudi [1]. Le danger est qu'on s'y contente trop aisément, qu'on n'y pousse pas la pensée à sa dernière exactitude, l'expression à sa justesse définitive. La terre qui ne travaille pas, comme on dit, ne pousse que des herbes folles, eût-on à la surface jeté la semence à pleine volée. Ainsi faut-il que l'esprit absorbe, digère, s'assimile ce qu'il reçoit, par un effort intérieur approfondi et prolongé. C'est dans la méditation du travail écrit que les idées pénètrent, qu'on s'apprend à les classer, à les coordonner, à en peser la valeur, à les rendre avec la précision d'un esprit attentif à ne dire que ce qu'il faut et à le dire comme il le faut. La parole est volontiers négligente ou risquée ; en écrivant on s'observe, et il est tant d'aberrations de la pensée qui n'ont d'autre cause que la déformation du langage ! Les Allemands, auxquels nous avons à tort attribué l'invention des exercices oraux et à qui nous les empruntons aujourd'hui avec plus de zèle que de circonspection, reconnaissent eux-mêmes non seulement que les explications de textes poursuivies uniformément dans les classes supérieures fatiguent l'écolier et l'ennuient, mais qu'elles laissent sans direction, sans emploi, les plus précieuses facultés de la jeunesse [2].

1. « Expéditive et économique, professionnelle et parlementaire, telle doit être désormais l'instruction publique en France... L'art de parler facilement, d'exprimer nettement ce que l'on a bien conçu est une habitude importante à contracter dans tout gouvernement municipal et parlementaire... » *De l'instruction publique*, Paris, 1838 ; *Introduction* et *première partie*, § 2.

2. « Quant à la grande et générale aversion qui existe dans le public contre les devoirs faits à la maison », dit en substance le document auquel nous avons déjà fait d'intéressants emprunts, « nous devons, d'après les observations que nous avons l'occasion de faire tant sur les étudiants et les médecins que dans nos relations avec les autres professions libérales, nous devons déclarer que nous estimons très haut l'importance de ces devoirs pour le développement de l'originalité de l'esprit et que nous attribuons le défaut malheureusement si commun de fermeté et de logique dans le raisonnement à ce qu'on n'en fait pas assez. Sans doute, la nature de ces sortes de devoir n'est pas indifférente. Une besogne purement mécanique, une copie à faire ou une leçon à apprendre, ne contribue que peu ou point à l'éducation de l'activité personnelle. Dans ce travail isolé, l'écolier doit s'exercer à utiliser ses lexiques, sa grammaire, ses livres, s'apprendre à les consulter, à ordonner ses souvenirs, à examiner les différents points d'une question, à leur donner avec des justifications critiques leur valeur respective. Alors se développent pleinement

Le meilleur régulateur des programmes : le maître.

Mais de toutes les prescriptions propres à régler l'effort, la plus efficace est, en toute matière, d'en circonscrire le champ. *Multum, non multa*, est une maxime qu'on répète souvent, qu'on pratique peu. Toutes les améliorations de programmes deviendront presque sans objet le jour où chacun aura bien compris que le but des études du Lycée est avant tout de créer l'instrument de travail intellectuel, d'éveiller l'esprit critique, de rendre le jugement plus ferme, plus délicat, et que dès lors il s'agit d'apprendre non tout ce qu'il est possible de savoir, mais ce qu'il n'est pas permis d'ignorer. Nul doute que l'exposé des diverses applications des sciences ne concoure à en éclaircir les principes dans l'intelligence des jeunes gens, et que les découvertes de la philologie, de l'archéologie, de l'histoire, ne contribuent à rendre notre enseignement littéraire plus précis tout à la fois et plus saisissant. Mais l'emploi de ces ressources sera d'autant plus fécond qu'il sera fait avec plus de discrétion. Et ici le maître est tout. C'est à lui qu'il appartient de se borner, de traiter les questions sans les épuiser, de faire participer l'élève au bénéfice de ses recherches sans l'en accabler : « Quand je faisais la leçon à mes élèves, dit Tyndall, j'avais surtout à cœur de leur attacher des ailes. » Que de choses en histoire qui peuvent être résumées d'un mot, indiquées d'un trait! Notre langue est devenue le sujet d'une enquête approfondie, et c'est merveille de voir comme on en sonde tous les ressorts, comme on en fouille tous les secrets, comme, à la lumière de la philologie et de la critique des textes, ce vieux langage se colore, s'anime, reprend vie! Nous sommes arrivés à traiter nos classiques avec le même scrupule que les anciens. Mais dans cette œuvre de reconstitution savante, n'y a-t-il pas bien des curiosités qui, ne pouvant servir que très indirectement à l'éducation de l'enfant, ne font qu'encombrer son esprit et en embarrasser le travail ?

chez lui et la capacité de travail et le plaisir qui en résultent. Le gymnase doit, il est vrai, donner l'impulsion et ouvrir les voies; mais ce serait singulièrement restreindre l'objet des études secondaires que de vouloir que la tâche soit à la fois tracée et remplie en classe. Le travail à la maison, le travail personnel est le complément nécessaire de l'enseignement de la classe pour les élèves des cours moyens et des cours supérieurs, et dans le calcul des efforts qu'on impose à la jeunesse, il faut tenir compte des deux modes d'activité. Il est difficile de fixer exactement la mesure exigible du travail personnel : elle varie avec l'aptitude, l'application, la diligence de l'élève; elle peut être de trois à cinq heures par jour. » (*Consultation de la Commission médicale.* IV, 4.)

Quelle utilité, par exemple, à lui mettre entre les mains les éditions des chefs-d'œuvre de Molière ou de Racine dans l'orthographe du temps, alors surtout que l'orthographe du temps était si mal fixée? Nous nous complaisons aux recherches d'histoire littéraire, et assurément on comprend mieux une œuvre replacée dans son cadre ou, comme on dit, dans son milieu. Encore faut-il que le cadre ne fasse pas oublier le tableau. Il n'est rien, en un mot, qui ne puisse servir à former le maître : que son esprit soit le creuset où toute matière s'élabore; mais qu'il n'en verse dans l'intelligence de l'enfant que le plus pur produit. L'érudition, dans nos classes, doit être comme le soleil des Champs-Elysées de Fénelon, qui, de ses rayons adoucis et voilés, éclaire et pénètre, sans éblouir ni offusquer les yeux[1]. Aussi bien, fût-il possible au maître de tout enseigner, il n'en résulterait pas que l'élève pût tout apprendre. La capacité de l'enfant a ses limites. Dès que la mesure est pleine, on peut verser tout ce que l'on veut, a-t-on dit avec une malicieuse franchise : c'est un tonneau sans fond. Et cependant ce tonneau fatigue et s'use à recevoir même ce qu'il ne garde pas. La sobriété, la mesure, le choix dans l'enseignement ne répond pas seulement à des convenances supérieures d'ordre et de goût; c'est une nécessité de bon sens. Le maître, le vrai maître, se fait connaître moins encore à ce qu'il dit peut-être qu'à ce qu'il ne dit pas.

La seconde éducation.

Ce qu'il ne dit pas, c'est la part de l'avenir, la part de cette seconde éducation dont nous ne faisons plus assez de cas. « Mon fils, écrivait le chancelier d'Aguesseau à l'aîné de ses enfants au moment où il allait quitter les bancs du Collège, vos classes sont terminées, vos études commencent. » Le conseil, dans son exagération piquante, est bon à retenir. Au sortir du Lycée, l'élite de notre jeunesse entre dans les Ecoles, s'inscrit aux Facultés, et jamais le travail n'y a été plus actif. Sans oublier les examens, — et quoi de plus légitime que cette aspiration aux grades qui ouvrent les carrières? — elle vise plus haut, elle a le souci de la haute culture, le goût de la science. Mais, cette justice rendue au petit nombre, n'arrive-t-il pas, pour la plupart, que, contrairement au mot de d'Aguesseau, les classes une fois closes par le baccalauréat, on se croit quitte avec l'étude? On se débarrasse, comme d'un

1. *Aventures de Télémaque*, liv. XIX.

fardeau inutile, de tous ces souvenirs qui n'étaient que des commencements de savoir ; on appelle cela jeter du lest pour se lancer plus allègrement dans le monde. Or le monde a, comme le Lycée, ses classements, et ses classements sont décisifs. Et d'où vient que les rangs du Lycée sont tant de fois modifiés, intervertis, bouleversés par la vie, si ce n'est de ce que, tandis que les uns continuent de s'exercer et gagnent, les autres s'arrêtent et perdent? Même pour ceux qui se bornent simplement à ne pas se laisser saisir par un esprit d'oisiveté malsaine et de futilité dissolvante, il se produit une sorte de prolongement de travail intérieur qui se fait presque à leur insu. « Il y avoit une ville, dit un moraliste ancien naïvement interprété par Amyot, où les paroles se geloient en l'air incontinent qu'elles estoient prononcées ; et puis, quand elles venoient à se fondre l'esté, les habitants entendoient ce qu'ils avoient devisé et parlé l'hyver[1] ; » et le moraliste appliquait la comparaison à ces préceptes de vertu qui, recueillis pendant la jeunesse, ne sont « clairement ouïs » que dans l'âge mûr. Ainsi en est-il de tout enseignement dont on entretient le souvenir. Les choses reviennent d'elles-mêmes, mieux ordonnées, mieux digérées, plus fortes, avec ce degré de maturité croissante qu'apporte chaque progrès de l'âge.

Pour soutenir ce mouvement de perfectionnement naturel, les Allemands et les Suisses ont créé dans l'enseignement primaire une institution dont le nom marque pittoresquement le caractère, je veux parler de ces classes de *répétition progressive*, où les connaissances acquises s'affermissent en s'étendant. On peut dire, pour les études secondaires, qu'il n'est pas de jeune homme qui ne porte en soi tout un trésor de germes que la réflexion et l'expérience suffisent à développer, pour peu qu'une inertie coupable ne vienne pas en contrarier l'essor. Il y faut toutefois une vertu plus énergique encore, et la seconde éducation n'est complète que s'il s'y joint un surcroît d'activité intellectuelle. Ce levain des études générales est nécessaire même à ceux que stimule le travail des études spéciales d'un ordre supérieur, ou que l'industrie, le commerce, les arts, engagent de bonne heure dans l'action. Dans le plan de vie qu'il traçait à ses enfants, ce que d'Aguesseau leur pres-

1. PLUTARQUE, *Sur les moyens de connaître les progrès qu'on faits dans la vertu.*

crivait avant tout, c'était de se réserver le loisir nécessaire pour faire quelque chose à côté et au-dessus de ce qu'ils auraient à faire tous les jours.

Les voyages, les lectures, les entretiens. Les devoirs de la famille.

Parmi les moyens de cette seconde éducation que le dix-huitième siècle a généralement si bien comprise et dont les promoteurs de ce qu'on appelle l'esprit de 1789 ont fait l'expérience heureuse, Rollin, Duclos, Marmontel, Barthélemy, Bernardin de Saint-Pierre, tous ceux qui ont vécu le plus près de la jeunesse placent en première ligne les voyages, les entretiens, les lectures. Pendant cinq ans, lord Chesterfield se dévoue à marquer à son fils, qui visite l'Europe, les villes où il doit s'arrêter, les hommes qu'il doit écouter, les livres qu'il doit lire[1]. Nos enfants voyagent à moins de frais que le jeune Philippe Stanhope, et les entretiens ne leur sont pas préparés étape par étape avec la même sollicitude. Mais il n'en est guère aujourd'hui qui, grâce à la facilité des transports, à l'aisance générale, et, pour ceux que la fortune n'a pas favorisés, aux libéralités des pouvoirs publics[2], il n'en est guère qui ne voient s'ouvrir devant eux, plus ou moins, par les voyages, le grand livre du monde. Jamais non plus les moyens de s'instruire de ce qu'on n'a pas appris ou d'approfondir ce que l'on connaît n'ont été plus abondamment mis par la presse à la portée commune. Enfin, il ne manque pas absolument de familles où se conserve le goût des choses de l'esprit. C'est là cependant que se trahit notre faiblesse. Quand le jeune homme a cessé d'entendre la voix du maître, qui, pendant dix ans, l'a fait vivre dans le commerce des idées, cet entretien se continue-t-il aussi souvent qu'il conviendrait à la table de famille ou autour du foyer? Prend-on la peine d'écarter les questions d'affaires et d'intérêt, les petites nouvelles du jour et les propos légers pour ramener la jeunesse, sans gravité affectée ni indiscret pédantisme, à des objets qui l'élèvent? Il n'est pas de meilleure école pour asseoir le jugement et imprimer à l'esprit, naturellement, jour par jour, le sceau de la virilité. Les familles nous pressent de rendre à leurs enfants des loisirs qu'ils puissent consacrer à la lecture et au travail personnel; ces loisirs leur seront rendus. Qu'elles nous aident, en

1. *Lettres de lord Chesterfield à son fils, Philippe Stanhope*, traduction d'Amédée Renée.

2. Voir *Les enfants pauvres en voyage; les caravanes scolaires*, par M. Abraham Dreyfus (*Revue politique et littéraire*, nº du 21 juin 1884), et les *Colonies scolaires de vacances*, par M. Cottinet (*Revue pédagogique*, nº du 15 juillet 1884).

échange, à les bien employer, tandis que l'élève est encore au Collège, afin de conserver l'habitude de cette direction toute-puissante lorsqu'il n'y sera plus. C'est à elles, en effet, qu'il faut toujours en revenir, à elles qu'appartient le dernier mot. « Trop souvent, dit Kant, les parents n'entretiennent leurs enfants que dans le sentiment des besoins du moment, quand leur intérêt et celui de l'avenir qu'ils ont à préparer seraient d'étendre leur horizon et de le porter plus haut, toujours plus haut. » Cet enseignement-là n'a point de programme, il est vrai; ou plutôt son programme, c'est le programme même de la vie sagement comprise et utilement remplie.



ANNEXES

TABLEAU N° 1

Indiquant en regard les Plans d'études des Jésuites,

de Port-Royal et de l'Université

au dix-septième et au dix-huitième siècle.

Plan d'études des Jésuites

Ratio studiorum (1599) (*a*).

	Matières de l'enseignement et durée des exercices. Le matin.	Le soir.	Indication des auteurs et observations.
	Récitation de l'auteur latin et de la grammaire latine et grecque. Explication de la grammaire latine et grecque ... 3/4 h. Correction du devoir ... 1/2 h. Explication latine. Reprise de l'explication antérieure et suite .. 3/4 h. Langue maternelle et exercices accessoires (*b*) ... 1/2 h.	Récitation de l'auteur latin et de la grammaire. Explication de la grammaire ... 1 h. Explication de l'auteur latin. Lecture grecque, un quart d'heure deux fois par semaine. Dictée du thème ... 1 h. Discussion. Langue maternelle et exercices accessoires ... 1/2 h.	Extraits de Cicéron, Fables de Phèdre, Vies de Cornélius Népos. — Pour le grec, exercices de lecture et d'écriture.
:.	Récitation de l'auteur latin et de la grammaire latine et grecque. Explication de la grammaire. 3/4 h. Correction des devoirs ... 1/2 h. Explication : reprise et suite .. 3/4 h. Langue maternelle et exercices accessoires ... 1/2 h.	Récitation de l'auteur latin et de la grammaire. Explication de la grammaire ... 1 h. Explication de l'auteur grec et latin, alternativement de deux en deux jours. Dictée du thème ... 1 h. Discussion. Langue maternelle et exercices accessoires ... 1/2 h.	Lettres choisies de Cicéron, Commentaires de César, Morceaux d'Ovide, Fables d'Ésope, Tableau de Cébès, Dialogues choisis de Lucien.
E.	Récitation de l'auteur latin et de la grammaire latine et grecque. Explication de la grammaire ... 3/4 h. Correction des devoirs ... 1/2 h. Explication : reprise et suite .. 3/4 h. Langue maternelle et exercices accessoires ... 1/2 h.	Récitation de la grammaire latine et de l'art métrique, alternativement de deux jours l'un, puis de l'auteur ... 1 h. Explication d'un poète latin et d'un auteur grec, alternativement de deux jours l'un. Dictée du thème ... 1 h. Discussion. Langue maternelle et exercices accessoires ... 1/2 h.	Lettres de Cicéron, Traités de l'Amitié et de la Vieillesse, Discours faciles de Cicéron, Salluste, Quinte-Curce, Extraits de Tite-Live. Extraits choisis d'Ovide, de Catulle, de Tibulle, de Properce, des Églogues de Virgile, 4ᵉ livre des Géorgiques, 5ᵉ et 7ᵉ de l'Énéide. Pour le grec, Sᵗ Chrysostome, Xénophon, et autres du même degré.
.	Récitation de la grammaire et de l'auteur latin. Explication de la grammaire. Préceptes généraux d'élocution et de style ... 3/4 h. Correction des devoirs ... 1/2 h. Explication : reprise et suite .. 3/4 h. Exercices accessoires. Langue maternelle ... 1/2 h.	Récitation : grammaire et auteur latin. Explication de la grammaire ... 1 h. Explication de deux jours l'un d'un poète latin et d'un auteur français et grec. Dictée du thème. 1 h. Discussion et exercices accessoires ... 1/2 h.	Discours de Cicéron, César, Salluste, Tite-Live, Quinte-Curce, Virgile, l'Énéide sauf le 4ᵉ livre, Choix des Odes d'Horace. Pour le grec, Isocrate, Sᵗ Jean Chrysostome, Sᵗ Basile, Platon, Plutarque, Phocylide, Théognis, Sᵗ Grégoire de Nazianze et Synésius.
	Point de programme spécial.	Point de programme spécial.	Point de programme spécial.
JE.	Exercices de mémoire. Explication : reprise et suite ... 1 h. Lecture d'un orateur : reprise et suite. Dictée d'un texte de discours. Discussion et exercices accessoires ... 1 h.	Explication des textes de la rhétorique. Explication d'un auteur grec ou français ... 1 h. Lecture d'un poète. Correction du devoir du matin. Dictée d'un sujet de discours ... 1 h.	Cicéron, Quintilien, pour les préceptes de rhétorique; point d'indication spéciale pour les auteurs d'explication latine. En grec, Démosthène, Platon, Thucydide, Homère, Hésiode, Pindare, Sᵗ Grégoire de Nazianze, Sᵗ Basile, Sᵗ Chrysostome. — Les jours de congé, on expliquait un historien ou quelque texte se rapportant à des notions historiques (*c*).

(*a*) Nous avons traduit en substance le texte latin.
(*b*) Sur ces exercices accessoires, voir le Mémoire, pag. 15, note 2.
(*c*) Sur les auteurs expliqués chez les Oratoriens, on ne possède d'autres renseignements que ceux qui sont contenus dans ce passage du P. Lamy : « Après ce premier degré (l'étude des principes et des règles de la grammaire), on doit passer à la lecture des auteurs qui ont écrit lorsque le latin était dans sa plus grande pureté, c'est-à-dire pendant la vie d'Auguste et quelque temps après sa mort. Les Fables de Phèdre, les lettres de Cicéron à ses amis, avec les petits traités de l'Amitié et de la Vieillesse, les plus travaillés de cet auteur, Salluste, César, Térence, doivent être lus les premiers et préférés à tous les autres. Puis ensuite on devra s'attacher à Justin, à Tite-Live, à Virgile, à Tacite, à Horace, que Sᵗ Augustin appelle *egregius locutor*, mais surtout à Cicéron, dont il disait aussi : Ille se profecisse sciat, cui Cicero valde placebit (Liv. X, chap. 1); que Lancelot appelait le Platon des Romains, et que Thomassin relut tout entier avant de mettre en latin (à la demande du Saint-Père) son Traité de la Discipline, qu'il avait écrit en français. » (*Réflexions sur les lettres et les humanités.*) Une 4ᵉ classe de grammaire, la 7ᵉ, avait été créée à Juilly : elle était consacrée exclusivement à l'explication des éléments de la grammaire française, aux exercices de l'orthographe usuelle et aux premières notions de l'histoire sainte.

Plan

Règlement des étuc

Matières de l'enseignement e… Le matin.	
Turcellin ... 1 h. Grammaire latine et française, qu'on lira seulement et qu'on expliquera ... 1/2 h. Petites histoires, interrogations sur les mots de l'auteur ... 1/4 h. Lecture française de Joseph ... 1/2 h.	et
Cornélius Népos et Quinte-Curce, alternativement ... 1 h. Endroits choisis de Cicéron ... 1/2 h. Examen des traductions écrites. 1/2 h. Petites histoires, principes de géographie ... 1/4 h.	g(
La deuxième décade de Tite-Live ... 1 h. Lettres choisies de Cicéron ... 1/4 h. Examen des traductions ... 1/2 h. Petites histoires et géographie. 1/2 h.	l'l de d
Tacite ... 1 h. Harangues choisies ... 1/2 h. Examen des compositions ... 1/2 h. Histoire, etc ... 1/4 h.	al lc
Hérodien ... 1 h. Panégyrique de Pline ... 1/4 h. Examen des compositions ... 1/2 h. Histoire, etc ... 1/2 h.	a
Suarez, et alternativement la Rhétorique d'Aristote; puis de Quintilien, en passant des uns et des autres plusieurs choses ... 1 h. Examen des compositions ... 3/4 h. Histoire, etc ... 1/2 h.	

(*d*) Nous empruntons le texte même d'Arnau… le matin que le soir, c'est-à-dire de cinq heure… Cela supposé, on peut distribuer le temps en c… chaque classe durera impitoyablement une heu… ou pour un exercice général de composition de… haut il dit de même : « On doit employer indis… heure entière à l'explication d'un auteur; cet ex… « Il est surtout très important de couper cette… et en français de ce qu'on leur a expliqué. »

…udes de Port-Royal

…ur les lettres humaines (Arnauld) (d).

…e des exercices. LE SOIR.	INDICATION DES AUTEURS ET OBSERVATIONS.
…………………… 1 h. …s de Labérius……… 1/4 h. …aires……………… 1/2 h. …histoires, interrogations …s françaises………… 1/2 h.	On peut obliger les écoliers, dans chaque classe, à lire en particulier les Figures de la Bible, pour en rendre compte les jours marqués par le régent.
…………………… 1 h. …ames……………… 1/4 h. …ion de la grammaire .. 1/2 h. …histoires, principes de …e…………………… 1/4 h.	Florus, Eutrope, Justin, Herodien traduit par Ange Politien.
…………………… 1 h. …e 1er et le 6e livre de …………………… 1/2 h. …aire grecque……… 1/4 h. … et géographie, qu'on …marcher de compagnie …ite des classes…… 1/2 h.	Les deux premières décades de Tite Live, César.
…et Épîtres d'Horace … 1 h. …s choisis de Virgile…. 1/2 h. …gile de St Luc en grec, …ement avec les Dia- …Lucien et Ésope …… 1/2 h. … et géographie. …… 1/4 h.	Suétone, Ovide, les 7e, 8e, 10e, 13e et 15e satires de Juvenal.
…Plutarque………… 1 h. …s choisis de Lucien et …tes………………… 1/2 h. …………………… 1/2 h. …, etc… ………… 1/2 h.	Cette classe doit être particulièrement appliquée à la langue grecque, et l'on donnera à cette langue ce qu'on donnait à la latine. — Hérodote, Thucydide, Xénophon.
…de Plutarque et Sé- …Philosophe………… 1 h. …choisis des poètes nou- …………………… 1/4 h. … et Sophocle, alterna- …………………… 1/2 h. …, etc… ………… 1/2 h.	Pline le Naturaliste, Élien, les Oraisons de Cicéron et de Démosthène, Isocrate, etc.

…ppose, dit-il, que le temps qu'on passe en classe est de deux heures et demie, tant … et que les écoliers en peuvent trouver autant pour leurs études particulières. …e. Il faut observer que l'explication du premier auteur qu'on va indiquer à … une demi-heure pour le compte qu'on fera rendre des lectures particulières … Le reste sera distribué comme le régent le croira plus à propos. » Et plus …ent, toutes les fois qu'on entre en classe, et le matin et l'après-midi, une … toujours être préféré à tout autre et n'être jamais omis. » Il ajoute d'ailleurs : … en différentes portions et d'obliger les jeunes gens à rendre compte en latin

Plan d'études de l'Université

au 17e et au 18e siècle (e).

Matières de l'enseignement et indication des auteurs.	OBSERVATIONS…
Les Maximes de Tobie et des livres moraux de l'Ancien Testament ; les Évangiles des dimanches et fêtes de l'année, le Catéchisme du diocèse, l'Histoire de l'Ancien Testament, l'abrégé de la Grammaire française, Principes de la langue latine, Grammaire grecque de M. Furgault, Selectæ e Veteri Testamento historiæ, Colloquia sacra, les Épîtres familières de Cicéron, les Fables d'Ésope, de Phèdre et de La Fontaine, Aurelius Victor.	
Les Maximes de Tobie et des livres moraux de l'Ancien Testament, les Évangiles des dimanches et fêtes de l'année, le Catéchisme du diocèse, l'abrégé de la Grammaire française, les Principes de la Langue latine, la Grammaire grecque de M. Furgault, Cornelius Nepos, Justin, Selectæ e profanis Historia, selecta e Ciceronis præcepta, etc., les Fables d'Ésope, de Phèdre et de La Fontaine, les petites Épîtres tirées de différents auteurs, la connaissance de la Mythologie par demandes et par réponses en français.	
Maximes de l'Écriture sainte, Épîtres et Évangiles, Catéchisme de Paris, Principes de la Langue latine, deuxième partie Grammaire grecque de M. Furgault, Abrégé de la Grammaire française, Fables d'Ésope, Évangile selon St Luc en grec, Dialogues de Cicéron sur la Vieillesse et l'Amitié, Épître de Cicéron à Quintus, les Paradoxes du même, Préceptes de morale tirés de Cicéron, les Commentaires de César, Ovide, les Bucoliques, les Géorgiques de Virgile, Abrégé de l'Histoire romaine.	
Sentences et versets tirés de l'Écriture sainte, Épîtres et Évangiles. *Jusqu'à Pâques :* Les Traités de Cicéron sur les Offices, sur la Nature des dieux, les Tusculanes, Lettres choisies à Atticus, les Règles de la prosodie latine, l'Histoire de Quinte-Curce, de Paterculus, Quelques livres des Métamorphoses d'Ovide. *Après Pâques :* Quelques Discours de Cicéron, comme les Catilinaires, ou pour la Loi de Manilius ; l'Histoire de Salluste, partagée en deux années. Alternativement par année les Géorgiques et les deux premiers livres de l'Énéide de Virgile. Pour le *grec :* Quelques Dialogues de Lucien, quelques endroits choisis d'Hérodote, les Discours d'Isocrate à Demonique et Nicoclès, les Apophtegmes des grands hommes par Plutarque, les Racines grecques. Pour le *français :* LE MATIN. — La Grammaire française de Restaut, à laquelle on joindra les remarques et observations des meilleurs auteurs ; à la fin de l'année, les Révolutions romaines de M. de Vertot. LE SOIR. — Un Abrégé de l'Histoire grecque avec les remarques géographiques et chronologiques relatives à cette histoire.	
Sentences et versets tirés de l'Écriture sainte. Épîtres et Évangiles. *Jusqu'à Pâques :* Traité de Cicéron sur l'Orateur ou partitions oratoires. *Après Pâques :* Quelques Discours de Cicéron, autres néanmoins que ceux qu'on est en usage de voir en Troisième, quelques endroits choisis de la Cyropédie ou quelques Vies des Hommes illustres de Plutarque. l'Énéide, alternativement les six premiers ou les six derniers livres. *Livres par année :* Les Odes ou les Satires d'Horace, alternativement les satires de Boileau, quelques-unes des plus belles Odes de Rousseau, les plus beaux endroits de l'Iliade ou de l'Odyssée d'Homère, la Grammaire française de Restaut. Addition de plusieurs livres parmi lesquels on en pourra choisir quelques-uns pour la lecture. LE MATIN. — Discours sur l'Histoire universelle par M. Bossuet, Révolution de Portugal par M. de Vertot, la Conjuration de Venise par l'abbé de Saint-Réal, l'Histoire de l'Académie française par M. Pélisson, Éloges académiques par M. de Fontenelle, Grandeur des Romains par M. de Montesquieu, etc., etc. LE SOIR. — Abrégé de l'Histoire de France.	
*Parmi les Anciens * :* Démosthène, Isocrate, Salluste, Tite-Live, Tacite, Horace et surtout son Art poétique, Virgile, Perse, Juvénal. *Parmi les Modernes :* St Cyprien, St Jérôme, Salvien, Lactance, St Basile, St Grégoire de Nazianze, St Chrysostome, Bossuet, Fléchier, Mascaron, Fénelon, M. le chancelier d'Aguesseau, Bourdaloue, Massillon, Boileau et surtout son Art poétique, les Tragédies saintes et les Cantiques sacrés de Racine, le Poème de la Religion de Racine fils, les Odes de Rousseau, ses Psaumes.	

* L'Université désirerait que les maître… principes d'Aristote, de Denys d'Halicar… de Longin, ou au moins qu'ils puisas… dans ceux de Cicéron et de Quintilien ; … de ces auteurs, ils redigeassent un Abré… adoptassent celle de quelque maître es… qu'il paraisse une Rhétorique qui réun… pourraient se servir soit du traité i… *Rhetorica*, soit de celui qui a pour ti… *Aristotelis doctrinam Dialogis explicatam*…

L'Université recommande aussi le T… M. Rollin, dont le second volume peut… être regardé comme la vraie Rhétorique… le 4 janvier 1766, le Tribunal de l'Univer… tant constant que la Rhetorique fran… M. Crevier avait été, avant son impressi… men de personnes académiques, l'on ne… commander la lecture à ceux qui aiment…

L'Université recommande aussi de me… des rhétoriciens les Psaumes de David.

« Une prérogative particulière à la Rh… voir puiser de grandes idées dans un… temps la plus abondante et la plus sûre…. le professeur expliquera à ses élèves q… David ; à l'intelligence du texte qu'il ti… commentateurs approuvés, il joindra s… manière sublime dont sont traités les … ces Cantiques sacrés. Les jeunes gens, … blesse, de la variété et de la richesse… images, concevront un nouvel ordre de… l'inspiration divine s'élève au delà des… humain. »

(e) Ce plan est extrait du Rapport du président Rolland (pag. 25 et suiv.). Il n'y a pas, à proprement parler, de programme dans le Traité de Rollin ; mais à rapprocher de ce tableau les indications que contient son Traité, on peut considérer ce plan comme celui qui réglait les études de l'Université au 17e et au 18e siècle, en ce qui concerne le choix des auteurs.

TABLEAU N° 2

Présentant le résumé des modifications
introduites dans les programmes de l'enseignement secondaire
(décrets, projets de décret, ordonnances, arrêtés, etc.)
en France depuis 1789.

S ACTES.			
9 septembre ojet de dé- yrand.)	COURS DE GRAMMAIRE. (Deux ans.) Histoire sacrée. Mythologie. Morale (Déclaration des droits de l'homme). Éléments des langues latine et française. Cours abrégé de géographie. Récréations physiques ; évolutions militaires.	COURS D'HUMANITÉS. (Deux ans.) Étude de la constitution. Histoire grecque et histoire romaine. Langues latine et française. Versification latine et française. Récréations physiques ; évolutions militaires, natation.	RHÉTORIQUE ET LOGIQUE. (Deux ans.) Époques principales de l'histoire de France. Application des principes de la morale à la constitution. Principes de la logique, de la métaphysique et de l'art oratoire. Composition et exercices d'éloquence. Discussions sur les lois, la morale, la métaphysique, la constitution. Langue grecque. Langue vivante. Récréations physiques, évolutions militaires, maniement des armes.
avril 1792. décret Con-	PREMIÈRE CLASSE. *Sciences mathématiques et physiques.* Mathématiques pures. Mathémat. appliquées. { Éléments de mécanique. — d'optique. — d'astronomie. Applications du calcul et de la géométrie à la physique, aux sciences morales et politiques. Physique et chimie expérimentales. Histoire naturelle des trois règnes.	SECONDE CLASSE. *Sciences morales et politiques.* Analyse des sensations et des idées ; morale, méthode des sciences ou logique ; principes généraux des constitutions politiques. Législation, économie politique et éléments du commerce. Géographie et histoire philosophique des peuples.	TROISIÈME CLASSE. *Application des sciences aux arts.* Anatomie comparée, accouchement et art vétérinaire. Médecine pratique. Art militaire. Principes généraux des arts et métiers. Géométrie graphique.
93. (Projet Lepelletier.)			
re 1793. (Dé- ı sur la pro- lu Départe- Paris.)	1re SECTION. Connaissances physiques et mathématiques.	2e SECTION. Langues. Littérature. Éloquence. Poésie.	3e SECTION. Connaissances morales et politiques.
naire An I re 1793). Dé- me.			

	OBSERVATIONS.
MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUE. (Un an.) Géométrie et éléments de l'algèbre. Mécanique. Physique. Éléments de chimie et de botanique.	« Ces cinq articles (ceux dans lesquels est indiquée la division des cours), dit Talleyrand, ne doivent être regardé[illegible] simple aperçu, comme une esquisse de ce que peut être la division par cours... Nous pensons aussi que le décret [illegible] laisser, quant à l'exécution, une grande latitude aux professeurs ; car on enseigne mal ce qu'on n'enseigne pas librement [illegible]
4e SECTION. Arts et applications des sciences aux arts. 1° Arts utiles : Art de nourrir ; — de vêtir ; — d'abriter ; — de guérir ; — de se défendre. 2° Arts d'imitation et d'agrément : Dessin, peinture, sculpture, gravure. Musique. Déclamation. Danse et pantomime.	L'éducation nationale, d'après le plan du département de Paris, comprenait trois degrés : les écoles secondaires [illegible] rieures), les instituts (lycées), les lycées (enseignement supérieur). Voir le Mémoire, pag. 92, tit. I.
	Le projet de Lepelletier et le Rapport de Robespierre ne contiennent pour l'instruction secondaire que des indication[illegible] Le dépôt des connaissances humaines et de tous les beaux-arts, y est-il dit, sera consacré et enrichi par les soins d[illegible] leur étude sera enseignée publiquement et gratuitement par des maîtres salariés par la nation. Leurs cours seront parta[illegible] d'instruction : les écoles publiques, les instituts, les lycées. Les enfants ne seront admis à ces cours qu'après avoir parcouru celui de l'éducation nationale (éducation primaire). Ils ne pourront être reçus avant l'âge de douze ans aux écoles publiques. Le cours d'études y sera de quatre années : il sera de cinq dans les instituts et de quatre dans les lycées. Pour l'étude des belles-lettres, des sciences et des beaux-arts, il en sera choisi un sur cinquante. Les enfants qui [illegible] seront entretenus aux frais de la République auprès des écoles publiques, pendant le cours de quatre ans. Parmi ceux-ci, après qu'ils auront achevé ce premier cours, il en sera choisi la moitié, c'est-à-dire ceux dont les tal[illegible] loppés davantage ; ils seront également entretenus aux dépens de la République auprès des instituts pendant les cinq an[illegible] cours d'études. Enfin moitié des pensionnaires de la République qui auront parcouru avec le plus de distinction le degré d'instruct[illegible] sera choisie pour être entretenue auprès du lycée et y suivre le cours d'études pendant quatre années. Ne pourront être admis à concourir ceux qui, par leurs facultés personnelles ou celles de leurs parents, seraient en é[illegible] les secours de la République, ces trois degrés d'instruction.
QUATRIÈME CLASSE. *Littérature et beaux-arts.* Théorie générale et élémentaire des beaux-arts. Grammaire générale et art d'écrire. Langue latine. Langue grecque (dans quelques établissements). Langues étrangères (id.).	Dans les instituts, l'enseignement sera divisé en plusieurs cours, en sorte que les étudiants puissent, suivant leurs ta[illegible] grès, en fréquenter deux ou un plus grand nombre à la fois. Les cours, dans tous les instituts, se donnent en français. Un maître de dessin sera attaché à chaque institut.
	Le décret du 20 octobre, substitué à celui du 13 août, qui avait été rapporté, ne contenait qu'une simple énumér[illegible] d'enseignement. En voici la teneur : Langues.......... { française, étrangères, anciennes, } dans leurs rapports aux mots, à l'histoire, à nos relations avec nos voisins. Histoire.......... { navale, politique, industrielle, commerciale, } des peuples pour perfectionner notre industrie et nos ressources par leurs arts. Art social........ { Droit naturel, Constitution, Législation, } dans ses rapports à l'éducation du citoyen. Histoire naturelle, Physique, Chimie, Mathématiques, Mécanique, Dessin, } dans leurs ra[illegible] utiles. Arts servant aux premiers besoins de l'homme. { le nourrir, le vêtir, l'abriter, le conserver, le défendre.

S ACTES.			
n III (25 fé- 5). (Décret.) : [centrales .			
An IV (25 1795). (Dé- coles centra- ou).	1re Section. Dessin. Histoire naturelle. Langues anciennes. Langues vivantes (s'il y a lieu, suivant les localités).	2e Section. Éléments de mathématiques. Physique et chimie expérimentales.	3e Section. Grammaire générale. Belles-lettres. Histoire. Législation.

r An IX (16 01).(Arrêté.) ée.	Première Section.			Deuxième			
	(Section commune.)			Section civile.			
	1re classe.	2e classe.	3e classe.	Humanités, 1re classe.	Humanités, 2e classe.	Rhétorique.	Philosophie.
	Lecture. Écriture. Numération. Éléments de la grammaire française.	Quatre règles de l'arithmétique. Orthographe. Principes de la langue latine.	Fractions et parties les plus élevées de l'arithmétique. Principes de la langue latine appliqués à l'explication des auteurs les plus faciles (*De Viris, Phèdre, Cornélius Népos, Selectæ, Epîtres de Cicéron*).	Langue latine : *Quinte-Curce, César, Cicéron* (Traités de la Vieillesse et de l'Amitié), *Ovide* (Métamorphoses), *Virgile* (Eglogues), etc. Éléments de la langue grecque. Géographie (cartes). Histoire grecque et histoire romaine.	Langue latine : *Salluste* (Catilina), *Cicéron* (Discours), *Tite-Live*, *Tacite*, *Virgile* (Géorgiques, avec la traduction de Delille), *Horace.* Langue grecque : *Lucien, Plutarque*(Vies des hommes illustres). Géographie. Histoire de France.	Principes généraux de l'art oratoire : Cicéron, Démosthène, *Conciones*, Oraisons funèbres de Turenne par Fléchier, de Condé par Bossuet, etc., Virgile (Énéide), Iliade, Horace et Boileau (Art poétique).	Art de raisonner (logique de Dumarsais et de Condillac). Analyse des ouvrages philosophiques de l'antiquité. (Les élèves seront libres de traiter les questions en latin comme en français.)
	Exercices de mémoire communs aux trois classes. Fables françaises et latines. Premiers éléments de l'histoire ancienne. — — de la géographie. — — de l'histoire naturelle. Recueil d'actions de vertu et d'héroïsme.						

n X (1er mai écret.)			

OBSERVATIONS.

Le projet de Lakanal n'établissait aucune division de cours. Il était ainsi conçu :

Art. 1er. Pour l'enseignement des sciences, des lettres et des arts, il sera établi, dans toute l'étendue de la République [...] trales distribuées à raison de la population : la base proportionnelle sera d'une école par trois cent mille habitants.

Art. 2. Chaque école sera composée :

1° D'un professeur de mathématiques ;

2° D'un professeur de physique et de chimie expérimentales ;

3° D'un professeur d'histoire naturelle ;

4° D'un professeur de méthode des sciences ou logique et d'analyse des sensations et des idées ;

5° D'un professeur d'économie politique et de législation ;

6° D'un professeur de l'histoire philosophique des peuples ;

7° D'un professeur d'hygiène ;

8° D'un professeur d'arts et métiers ;

9° D'un professeur de grammaire générale ;

10° D'un professeur de belles-lettres ;

11° D'un professeur de langues anciennes ;

12° D'un professeur de langues vivantes les plus appropriées aux localités ;

13° D'un professeur des arts du dessin.

Art. 3. Dans toutes les écoles centrales, les professeurs donneront leurs cours en français.

Il y aura auprès de chaque école centrale une bibliothèque publique, un jardin et un cabinet d'histoire naturelle, un c[...] et de physique expérimentales.

SECTION.

Section militaire.

1re *classe.*	2e *classe.*	3e *classe.*
Algèbre. Géométrie théorique et pratique, application de l'algèbre à la géométrie (équations de la droite et du cercle, construction des quantités, méthodes du premier degré).	Trigonométrie rectiligne et sphérique, avec application à la levée des plans. Sections coniques.	Statique. Éléments d'astronomie. Éléments de fortifications. Éléments de physique et de chimie. Manœuvre du canon.

Les leçons de la section inférieure ou section commune seront distribuées dans le cours des trois classes de manière [...] sivement pour chaque partie, à la fin de la troisième classe, un corps d'enseignement aussi complet que le comporte[...]

Outre les objets d'enseignement désignés au programme, les élèves de la section civile et militaire apprendront les la[...] et anglaise. Les élèves de la section civile apprendront d'abord l'allemand, et les élèves de la section militaire, l'angla[...] chaque langue sera de deux ans, au bout desquels les élèves de la section civile apprendront l'anglais, et ceux de la [...] l'allemand. Les élèves ne prendront de leçons que tous les deux jours, une heure chaque fois, et par division de vingt-[...]

Il sera donné aux élèves de la seconde section destinés à la carrière civile ou militaire des leçons d'armes et de danse.

L'instruction sera donnée : 1° dans des écoles primaires établies par les communes ; 2° dans des écoles secondaires [...] communes ou tenues par des maîtres particuliers ; 3° dans des lycées et des écoles spéciales entretenues aux frais du Tr[...]

Il sera établi des lycées pour l'enseignement des lettres et des sciences. Il y aura un lycée au moins par arrondisse[...] tribunal d'appel.

On enseignera dans les lycées les langues anciennes, la rhétorique, la logique, la morale et les éléments des sciences [...] et physiques.

Le nombre des professeurs ne sera jamais au-dessous de huit, non compris les maîtres de dessin, d'exercices militaires [...] ment.

…s.							
		1re ANNÉE		2e ANNÉE		3e ANNÉE	
		LATIN *Sixième classe.*	LATIN *Cinquième classe.*	LATIN *Quatrième classe.*	LATIN *Troisième classe.*	LATIN *Deuxième classe.*	LATIN *Première classe.*
…n XI …mbre …rêté.)		Latin. Numération.	Latin. Les quatre règles de l'arithmétique.	Latin. Géographie.	Latin. Géographie. Eléments de chronologie. Histoire ancienne.	Latin. Géographie. Histoire. Mythologie.	Latin. Histoire de France. Géographie de la France.
				MATHÉMATIQUES *Sixième classe.*	MATHÉMATIQUES *Cinquième classe.*	MATHÉMATIQUES *Quatrième classe.*	MATHÉMATIQUES *Troisième classe.*
				Mathématiques. Premières notions d'histoire naturelle.	Mathématiques. Eléments de la sphère.	Mathématiques. Premiers phénomènes de la physique.	Mathématiques. Eléments de l'astronomie.
…n XII …804).							
1808.							
1809.	L'instruction primaire est exceptée du cours d'études des lycées ; en conséquence, on ne reçoit dans les lycées que des enfants sachant lire et écrire.	1re ET 2e ANNÉES. Deux années de GRAMMAIRE.				3e ET 4e ANNÉES. Deux années d'HUMA…	
		Français. Latin. Histoire sainte. Mythologie.		Français. Latin. Grec. Histoire sainte. Mythologie.		Français. Latin. Grec. Histoire. Géographie.	
		Les leçons de ces deux années seront faites par deux professeurs, qui donneront chacun 4 heures de classe par jour.				Deux professeurs font chacun 3 heures de classe par jour. Mathématiq. (arithmétique et géométrie). } 5 h.	
1810.							
(Ar-							

	1re ANNÉE. SIXIÈME.	2e ANNÉE. CINQUIÈME.	3e ANNÉE. QUATRIÈME.	4e ANNÉE. TROISIÈME.
1814.	Instruct. religieuse. Français. Latin. Orthographe. Histoire sainte. Géographie. Mythologie.	Instruct. religieuse. Français. Latin. Grec. Chronologie. Histoire ancienne. Géographie.	Instruct. religieuse. Français. Latin. Grec. Histoire romaine jusqu'à Actium.	Instruction religieuse. Français. Latin. Grec. Histoire depuis Auguste jusqu'à Charlemagne. Sciences physiques et naturelles. { le jeudi.
…3. (Ar-		Grandes époques de l'histoire ancienne et géographie. { 2 leç. de 1 h.	Histoire romaine jusqu'à la bataille d'Actium. { 2 leç. de 1 h.	Histoire depuis Auguste jusqu'à Charlemagne. { 2 leç. de 1 h.
1818.			Histoire ancienne jusqu'à Philopémen.	Histoire romaine jusqu'à la grande invasion.

				OBSERVATIONS.
4e ANNÉE BELLES-LETTRES latines et françaises. ——	5e ANNÉE BELLES-LETTRES latines et françaises. ——	6e ANNÉE		On enseignera essentiellement dans les lycées le latin et les mathématiques Les élèves d'un talent et d'une application ordinaires font deux classes par [illegible] qu'à la fin de la troisième année ils aient terminé leur cours de latinité. Chaque classe de belles-lettres latines et françaises durera un an, de [illegible] ans le cours de belles-lettres latines et françaises soit terminé. Nul élève ne peut entrer dans la classe de mathématiques s'il n'a fait [illegible] latin. Les six classes de mathématiques sont faites par trois professeurs, chargés [illegible] classes par jour, de sorte que le cours complet de mathématiques ne dure que [illegible] Le professeur de mathématiques transcendantes fait deux classes par jour [illegible] deux ans. Il y a un maître d'écriture, un maître de dessin et un maître de danse, pa[illegible] — Les maîtres de musique sont payés par les familles. — Un officier instruct[illegible] élèves qui ont plus de 12 ans le maniement des armes et l'école de peloton. C'est dans le vide de la 6e année littéraire que le plan de 1809 a placé la classe
MATHÉMATIQUES *Deuxième classe.* Mathématiques. Principes de la Chimie. *Première classe.* Mathématiques. Notions de minéralogie.	MATHÉMATIQUES TRANSCENDANTES. [*Le cours dure deux années.*] Application du calcul différentiel à la mécanique et à la théorie des fluides. Principes généraux de la haute physique (électricité, optique).			
				L'art de la natation fait partie de l'éducation dans les lycées.
				Les lycées ont pour objet l'enseignement des langues anciennes, de l'histoire, de la logique et des éléments des sciences mathématiques et physiques. Les collèges ont pour objet l'enseignement des éléments des langues an[illegible] miers principes de l'histoire et des sciences.
[...]NITÉS. Français. Latin. Grec. Histoire. Géographie. Deux professeurs font chacun 3 heures de classe par jour. Mathématiq. (géométrie et algèbre). } 5 h.	5e ANNÉE. Une année de RHÉTORIQUE. Rhétorique. Composit. en latin. Composit. en français. } 5 leç. de 2 h. Trigonométrie. Arpentage. Levé des plans. } 2 leç. de 1 h.	6e ANNÉE. (*Bifurcation.*) Une année de PHILOSOPHIE ou une année de MATHÉMATIQUES TRANSCENDANTES. *Philosophie.* Les élèves seront instruits soit en français, soit en latin, sur la logique, la métaphysiq., la morale. } 4 leç. l'optique. l'astronomie. } 2 leç. de 2 h.	*Mathém. transcendantes.* Algèbre. Géométrie. } 5 leç. dont 2 de 2 h. Statique. Histoire naturelle. } 2 leç. de 2 h. Physique. Chimie. } 2 leç. de 2 h.	Le cours d'étude des lycées embrasse, après l'instruction primaire, toutes l[illegible] nécessaires pour préparer les jeunes gens à entrer dans les facultés. Il y a un maître d'escrime dans chaque lycée; il prend les élèves au-d[illegible] leur enseigne le maniement des armes et l'école de peloton. Il y a dans chaque lycée un maître d'écriture et un maître de dessin. Aucu[illegible] mencera le dessin, s'il n'est suffisamment avancé en écriture. Il pourra y avoir des maîtres de danse, de musique, d'escrime, payés par le[illegible]
				Il sera établi des chaires de philosophie dans tous les lycées qui ne s[illegible] chef-lieu d'académie.
				Les dispositions du statut du 19 septembre 1809 sur les lycées sont app[illegible] lèges.
5e ANNÉE. SECONDE.	6e ANNÉE. RHÉTORIQUE.	7e ANNÉE. PHILOSOPHIE.		
Instruct. religieuse. Français. Latin. Grec. Narrations et Analyses. Histoire depuis Charlemagne. Arithmétique. Algèbre. Géométrie. Sciences physiques et naturelles. } le jeudi.	Instruct. religieuse. Français. Latin. Grec. Rhétorique. Histoire de France. Géométrie. Trigonométrie. Sciences physiques et naturelles. } le jeudi.	Instruction religieuse. Logique. Métaphysique. Morale. Histoire de la philosophie Mathématiques. Statique. Physique mathématique.		On ne reçoit dans les lycées que des élèves sachant lire et écrire. Les classes seront de deux heures le matin et le soir, depuis le 1er octobre ju[illegible] et de deux heures et demie depuis le 1er avril jusqu'aux vacances. La demi-he[illegible] les mois d'été sera exclusivement consacrée à la Géographie et à l'Histoire. Les leçons de sciences physiques seront communes à la Troisième, à la [illegible] Rhétorique. Elles auront lieu le jeudi. Les leçons d'écriture et de dessin ont lieu à la même heure. Aucun élève n[illegible] dessin avant d'être suffisamment avancé en écriture. Il peut y avoir des maîtres particuliers de langues vivantes et d'agré[illegible] payés par les familles.
Histoire depuis Charlemagne jusqu'aux temps modernes. } 2 leç. de 1 h.	Histoire de France. } 2 leç. de 1 h.			Dans toutes les classes, la géographie sera faite en même temps que l'histoire [illegible] quième à la Rhétorique, l'enseignement de l'histoire est donné par un pr[illegible] — Dans les classes élémentaires et la Sixième, il est fourni par le professeur [illegible]
Histoire générale jusqu'à nos jours.	Histoire de France.			La géographie et la chronologie ne seront point séparées de l'histoi[illegible] deux leçons d'une heure, il est assigné à chaque classe une leçon de deux [illegible] être en outre accordé une leçon extraordinaire chaque mois.

DATE DES ACTES.	NEUVIÈME.	HUITIÈME.	SEPTIÈME.	SIXIÈME.	CINQUIÈME.	QUATRIÈME.
1820. (Arrêté.)						
821. (Ordonnance.)						
e 1821. (Statut.)	Nul n'est reçu comme pensionnaire, s'il ne sait lire et écrire, et comme externe, s'il ne sait lire, écrire et chiffrer.	Instruct. religieuse. Écriture. Français. Latin. Géographie. Arithmétique. Danse.	Instruct. religieuse. Écriture. Français. Latin. Géographie. Arithmétique. Danse.	Instruct. religieuse. Écriture. Français. Latin. Géographie. Calcul. Danse.	Instruct. religieuse. Écriture. Français. Latin. Grec. Histoire ancienne. Calcul. Danse.	Instruct. religieuse. Français. Latin. Grec. Histoire romaine. Dessin linéaire et de figure.
re 1821. (Arrêté.)						
bre 1826. (Arrêté.)				Histoire sainte. Hist. des Égyptiens. Hist. des Assyriens. Hist. des Perses et des Grecs jusqu'à la mort d'Alexandre.	Continuation de l'Hist. ancienne. Histoire romaine.	Hist. depuis J. C. jusqu'à Charlemagne.
bre 1827. (Arrêté.)		1er Cours de Géographie.	2e Cours de Géographie.	Résumé et répétition des deux cours de Géographie.		La partie de l'Hist. du Moyen Age, indiquée pour cette classe, est étendue jusqu'aux Croisades.
829. (Ordonnance.)						

TROISIÈME.	SECONDE.	RHÉTORIQUE.	PHILOSOPHIE. 1re ANNÉE.	PHILOSOPHIE. 2e ANNÉE.	OBSERVATIONS.
			Le cours de Philosophie, dans les collèges, sera regardé comme le complément de la Rhétorique ; en conséquence, les professeurs s'abstiendront d'occuper leurs élèves de théories qui doivent être réservées pour les cours des facultés. — Ils remettront le programme de leurs leçons au proviseur dans le délai d'un mois.		Le but de l'enseignement de l'histoire est [illegible]
			Le cours de philosophie est de deux ans. Les leçons ne pourront être données qu'en latin.		L'enseignement des sciences est [illegible]
Instruct. religieuse. Français. Latin. Grec. Hist. du moyen âge. Dessin linéaire et de figure. Langues vivantes (facultatives). Musique (facultat.). Escrime (facultat.).	Instruct. religieuse. Français. Latin. Grec. Histoire moderne. Préparation à la rhétorique. Dessin linéaire et de figure. Lang. vivantes (fac.). Musique (fac.). Escrime (fac.).	Instruct. religieuse. Français. Latin. Grec. Préceptes de l'éloquence. Dessin linéaire et de figure. Lang. vivantes (fac.). Musique (fac.). Escrime (fac.).	Instruct. religieuse. Logique. Métaphysique. Arithmétique. / Math. Géométrie. / élé- Algèbre. \ men Trigonométrie. \ taires. Dessin linéaire et de figure. Lang. vivantes (fac.). Musique (fac.). Escrime (fac.).	Instruct. religieuse. Morale. Droit de la nature et des gens. Statique. Algèbre. Physique. Chimie. Éléments de l'astronomie physique. Dessin linéaire et de figure. Lang. vivantes (fac.). Musique (fac.). Escrime (fac.).	[illegible] en français dans les classes élémentaires, [illegible] en grec dans les classes supérieures. Les thèmes ou versions sont relatifs à la mythologie [illegible] antiquités grecques et romaines ; [illegible] aux éléments des sciences naturelles. Les leçons de Philosophie sont données en latin. De onze heures à midi, le professeur de mathématiques [illegible] leçons aux élèves de Philosophie (1re année) [illegible] Dans le cours de Philosophie (2e année), le dessin [illegible] figure peut être appliqué à la géométrie [illegible] Les élèves qui ne se destinent pas aux grandes [illegible] peuvent passer aux cours de philosophie et de sciences [illegible] et physiques. Ils [illegible] particulièrement [illegible] matières.
Histoire naturelle. (1 leçon le jeudi pendant le 1er semest.).	Histoire naturelle. (1 leçon le jeudi pendant le 1er semest.).	Histoire naturelle. (1 leçon le jeudi pendant le 1er semest.).	Le cours de 1re année comprend : la logique, la métaphysique, la morale. Physique. (1 leçon le jeudi pendant le 2e semestre).	La 2e année est entièrement consacrée aux sciences mathématiques et physiques.	Le cours de Philosophie (1re année) a [illegible] cours de mathématiques élémentaires.
Continuation de l'Histoire depuis la mort de Charlemagne.	Arithmétique. Géométrie plane.	Géométrie des plans et des solides. Trigonométrie. Éléments de la sphère et de l'astronomie.	Géom. entière. / Math. Algèbre. Trigonométrie. \ élém. Physique et Chimie.	Algèbre. Statique. Principes de Géométrie descriptive. Physique et Chimie. Élém. de minéralogie.	Les leçons de sciences [illegible] la Philosophie (1re année). Une classe de l'après-[illegible] et l'étude qui la [illegible] crées à l'enseignement de l'histoire. Il ne sera [illegible] élèves de rédactions écrites ; mais ils [illegible] cœur des résumés clairs et précis de chaque leçon.
Continuation de l'Histoire depuis les Croisades.				Il pourra être établi un cours sur les principes généraux du droit pour les élèves qui, ne se destinant pas aux sciences ni à l'école polytechnique, préféreraient ce cours à tout ou partie du cours de mathématiques spéciales.	
					Des règlements universitaires prescriront les me[illegible] 1° pour que l'étude des langues vivantes, en égard [illegible] localités, fasse partie de l'enseignement dans les [illegible] 2° pour que, dans ces collèges, l'étude de l'histoire n[illegible] Rhétorique ; 3° pour que la philosophie soit enseign[illegible] Tout chef d'institution ou maître de pension [illegible] l'enseignement ordinaire le genre d'instruction qui c[illegible] ticulièrement aux professions industrielles et m[illegible] pourra aussi se borner à cette dernière espèce d'e[illegible] élèves qui suivront les cours spécialement destin[illegible] industrielles et manufacturières, seront dispensés de[illegible] des collèges, soit royaux, soit communaux. « Le plan d'études des diverses maisons d'éduca[illegible] d'être trop uniforme, disait M. de Vatimesnil da[illegible] *Roi* (26 mars 1829). Il convient aux jeunes gens [illegible] aux professions dont l'instruction classique forme [illegible] il n'est nullement approprié aux besoins des professi[illegible] agricoles, industrielles et manufacturières. Déjà dans [illegible] royaux on a remédié avec succès à cet inconvénien[illegible] des sections particulières d'élèves qui étudient d'une [illegible] les sciences et leur application à l'industrie, les l[illegible] la théorie du commerce, le dessin, etc. »

TE DES ACTES.	NEUVIÈME.	HUITIÈME.	SEPTIÈME.	SIXIÈME.	CINQUIÈME.	QUATRIÈME.
1829. (Arrêté.)						
e 1829. (Arrêté.)					Lang. vivantes (obligatoires). 3 h. 1/2	Lang. vivantes (obligatoires). 2 h.
. (Arrêté.)		Français. Latin. 8 class. Hist. sainte. Géographie. Calcul. 2 class.	Français. Latin. 8 class. Hist. sainte. Géographie. Calcul. 2 class.	Français. Latin. Grec. 9 class. Géographie. Mythologie. 1 class.	Français. Latin. Grec. 9 class. Hist. ancienne. 1 class. Lang. vivantes (facultat.). 2 h.	Français. Latin. Grec. 9 class. Hist. romaine. 1 class. Lang. vivantes (facultat.). 2 h.
e 1830. (Arrêté.)						
e 1831. (Arrêté.)						Hist. romaine. 1 class.
33. (Arrêté.)				Langues anciennes et française. 8 class. Histoire. Géographie. 1 — Hist. naturelle. 1 —	Langues anciennes et française. 8 class. Histoire. Géographie. 1 — Hist. naturelle. 2 class. dont une le jeudi.	Langues anciennes. 8 class. Histoire. Géographie. 2 class. dont une le jeudi. Arithmétique. 1 class.
. (Arrêté.)						
1836. (Arrêté.)						
e 1837. (Arrêté.)				Langues anciennes et française. 9 class. Hist. ancienne. 1 — Hist. naturelle. 1 class. le jeudi.	Langues anciennes et française. 9 class. Hist. ancienne. 1 — Hist. naturelle. 1 class. le jeudi.	
. (Arrêté.)				Histoire ancienne, 1re partie : Histoire sainte. Histoire de l'Asie et de la Grèce.	Histoire ancienne, 2e partie : Grèce (suite), Sicile, Macédoine, et successeurs d'Alexandre ; les Juifs depuis la fin de la captivité de Babylone.	Histoire romaine.
3. (Arrêté.)					Lang. vivantes (obligatoires).	Lang. vivantes (obligatoires).
e 1838. (Arrêté.)						Arithmétique. 2 h.
838. (Arrêté.)		Chant (oblig.). 2 h.	Chant (oblig.). 2 h.	Chant (oblig.). 2 h.	Chant (oblig.). 2 h.	

TROISIÈME.	SECONDE.	RHÉTORIQUE.	PHILOSOPHIE. 1re année.	PHILOSOPHIE. 2e année.	OBSERVATIONS.
					Les [illegible] de Philosophie [illegible] en français sur des sujets de [illegible] Le professeur pourra [illegible] Les compositions [illegible] Il y aura un prix de dissertation latine et un prix de [illegible] [illegible]
Lang. vivantes (obligatoires). 2 h.					L'étude qui [illegible] vivantes.
Français. Latin. Grec. 8 class. Histoire du moyen âge. 1 class. Arithmétique. 1 class. Hist. naturelle des plantes et des animaux. 2 h. le jeudi. Lang. vivantes (facultat.). 2 h.	Français. Latin. Grec. 7 class. Hist. moderne. 1 class. Géométrie. 2 class. Lang. vivantes (facultat.). 2 h.	Français. Latin. Grec. 8 class. Résumé d'Histoire générale et de France. 1 class. Arithmétique. Géométrie. Cosmographie. 1 class.	Philosophie 5 class. Math. élément. 4 class. Phys. et Chim. 2 class.	Mathématiq. 6 class. Physique. Chimie. Minéralogie. 1 class.	Le nombre des divisions dans les classes [illegible] telle sorte qu'il n'y ait jamais plus de trente élèves [illegible] Le temps que les élèves passeront dans chaque division [illegible] leurs progrès; le même élève pourra [illegible] suivre plusieurs divisions. Les leçons de dessin auront lieu, pour les [illegible] même temps que les leçons d'écriture.
			Les leçons de philosophie se donneront exclusivement en français.		
Hist. moyen âge. 2 class.	Hist. moderne. 2 class.	Hist. de France. 1 class.			Le professeur spécial d'histoire [illegible] la Quatrième à la Rhétorique. Dans les autres classes [illegible] historique continuera à être donné par le professeur [illegible]
Langues anciennes. 7 class. Histoire. 2 class. dont une le jeudi. Géométrie. 2 class.	Langues anciennes. 7 class. Histoire. 2 Chimie. 1 —	Rhétorique latine et française. 9 class. Histoire 1 Cosmographie. 1 class. le jeudi.	Philosophie. 5 class. Mathématiq. 4 — Physique. 1 — Phys. et Chim. 1 class. le jeudi.	Math. spéciales 6 class. Physique. 3 — Compositions alternatives de Physique et de Chim. 1	Cet arrêté ne concerne que les collèges de Paris [illegible] Dans les classes de Quatrième, de Troisième et [illegible] classe par semaine sera employée à la correction [illegible] Les classes du jeudi [illegible] de deux heures [illegible] jours. L'enseignement des langues vivantes [illegible] jeudi, soit entre les deux classes du matin et du soir [illegible] Pour le détail des programmes [illegible] tobre et 5 novembre 18[illegible]. Voir aussi l'arrêté [illegible] même année.
					Au commencement de chaque année [illegible] langue allemande et anglaise devront remettre le pro[illegible] cours et l'indication des auteurs qu'ils se proposent [illegible]
	Cosmographie. 1 class. le jeudi matin.	A partir de 1837, suppression de la cosmographie. Les heures devenant disponibles seront appliquées aux lettres et à l'histoire.			Cet arrêté ne concerne que les collèges de Paris et [illegible]
		Rhétorique latine et française. 10 cl. Histoire. 1 class. le jeudi matin.			Les deux leçons de géométrie resteront encore [illegible] de Troisième; mais cet enseignement devra être form[illegible] des *infiniment petits*, qui réunit à l'avantage de simp[illegible] strations celui de préparer aux cours supérieurs [illegible] matiques.
Histoire du moyen âge (395 à 1453).	Histoire moderne (1453 à 1789).	Histoire de France (406 à 1789).			Cet arrêté n'est qu'une répartition de l'enseigneme[illegible] conforme au plan de l'arrêté du 4 octobre 1833.
Lang. vivantes (obligatoires).	Lang. vivantes (obligatoires).	Lang. vivantes (obligatoires).			
Arithmétique. Géomét. plane. 4 h.	Logarithmes. Géométrie des solides. 2 h.	Cosmographie. 2 h.			Quand la leçon d'arithmétique et de géométrie acco[illegible] de Quatrième, de Troisième et de Seconde tombera un [illegible] sera reportée à un autre jour de la même semaine en [illegible] d'une des classes de Grammaire ou d'Humanités.
					Une heure le dimanche et une heure le jeudi à Paris [illegible] lèges royaux.

…es.	NEUVIÈME.	HUITIÈME.	SEPTIÈME.	SIXIÈME.	CINQUIÈME.	QUATRIÈME.	TROISIÈME.
…0.	Instruction primaire, sans étude du latin. (*Circulaire du 27 août* 1840.)		Français. Latin. } 8 class. Hist. sainte. Géographie. Calcul. } 2 —	Français. Latin. Grec. } 9 class. 10 à Paris Hist. ancienne. 1 class.	Français. Latin. Grec. } 9 class. 10 à Paris Hist. ancienne. 1 class.	Langues anciennes. } 8 class. Lang. vivantes. 1 — Hist. romaine. 2 —	Langues anciennes. } 8 class. Lang. vivantes. 1 — Hist. du moyen âge. } 2 —
…1840. …e.)							
…1840. …e.)						Arithmétique et géométrie (facultativ.) } 2 h.	Arithmétique et géométrie (facultativ.) } 2 h.
…. 1841.						Langues anciennes. } 9 class. Arithmétique et géométrie (facultativ.) } 2 h. le jeudi matin. Lang. vivantes. } 2 leç. de 1 h. en dehors des heures de clas.	Langues anciennes. } 9 class. Arithmétique et géométrie (facultativ.) } 2 h. le jeudi matin. Lang. vivantes. } 2 leç. de 1 h. en dehors des heures de clas.
… 1841.							
…. 1842.							Les conférences préparatoires d'arithmétique et de géométrie continueront d'avoir lieu.
…43. (Ar-							

SECONDE.	RHÉTORIQUE.	PHILOSOPHIE — PREMIÈRE ANNÉE. Philosophie.	PHILOSOPHIE — PREMIÈRE ANNÉE. Mathématiques élémentaires.	PHILOSOPHIE — DEUXIÈME ANNÉE. Mathématiques spéciales.	OBSERVATIONS.
Langues anciennes. 8 class. Lang. vivantes. 1 — Hist. moderne. 2 —	Français. Grec. Latin. 8 class. 9 à Paris Hist. de France. 2 class.	Philosophie. 5 class. Mathématiq. 1 — Physique. Chimie. Hist. naturelle. 3 —	Mathématiq. 4 class. Le reste commun pour les élèves de philosophie avec 4 classes de philosophie proprement dite au lieu de 5.	Math. spéciales. 6 class. Physique. 1 — Compositions alternatives de mathématiques et de physique. 1 —	
					Les élèves de Mathématiques élémentaires pourront [illegible] être dispensés de suivre le cours ordinaire de [illegible] quel on substituera trois leçons obligatoires, par [illegible] rique et de philosophie supplémentaires. Les élèves de Philosophie suivront en commun a[illegible] Mathématiques élémentaires les trois leçons de physi[illegible] d'histoire naturelle qui les préparent au baccalauré[illegible] Les élèves de Mathématiques élémentaires recevr[illegible] cours de mathématiques pendant que les aspirants a[illegible] lettres recevront leurs cinq leçons de philosophie; e[illegible] baccalauréat ès lettres recevront leurs trois leçons d[illegible] pendant que les élèves de mathématiques élémentaire[illegible] trois leçons de philosophie et de rhétorique.
Arithmétique et géométrie (facultativ.) 2 h.	Arithmétique et géométrie (facultativ.) 2 h.				Des conférences préparatoires de mathématiques [illegible] circulaire du 27 août 1840 ont lieu dans les classes [illegible] Troisième, Seconde et Rhétorique. « Elles doivent [illegible] hors des heures ordinaires, de telle sorte que le [illegible] puisse être suivi sans dommage pour les études litt[illegible] y seront admis facultativement, à partir de la Qua[illegible] tinction de classe, et selon le degré de leur instructio[illegible] L'arithmétique et la géométrie, présentées d'une man[illegible] formeront l'objet principal de cet enseignement. »
Langues anciennes. 9 class. Arithmétique et géométrie (facultativ.) 2 h. le jeudi matin. Lang. vivantes. 2 leç. de 1 h. en dehors des heures de clas.	Langues anciennes et littérature. 9 class. Arithmétique et géométrie (facultativ.) 1 leç. Lang. vivantes. 2 h. en dehors des heures de clas. Histoire. 1 class.		Mathématiq. 5 leç. Rhétorique et philosophie. 3 — Physiq., chim. hist. nat. 3 —		Les conférences préparatoires d'arithmétique et [illegible] ront lieu d'une manière fixe pour les élèves des clas[illegible] de Seconde et de Rhétorique le jeudi matin à l'heure [illegible] classe, et seront confiées aux deux professeurs de ma[illegible] ciales et de mathématiques élémentaires, et, à le [illegible] agrégés divisionnaires. L'enseignement des langues vivantes se composera [illegible] d'une heure chacune, par semaine, données, en dehors [illegible] naire des classes, aux élèves de Quatrième, Troisième [illegible] torique. La classe unique, précédemment affectée aux lang[illegible] Quatrième, Troisième et Seconde, sera rendue aux é[illegible] anciennes et d'histoire. En Rhétorique, dans les Collèges de Paris et d[illegible] classes par semaine restent affectées aux études des l[illegible] et de littérature, et une le sera aux études d'histoire.
		Hist. naturelle. (toute l'année) 1 leç. Physique. (1er semest.) 2 — Chimie. (2e semest.) 1 —		Physique. jusqu'au 1er décembre. 3 leç. Physique, à partir du 1er décembre. 2 — Chimie, idem. 1 —	
Les conférences préparatoires d'arithmétique et de géométrie continueront d'avoir lieu.	Les conférences préparatoires d'arithmétique et de géométrie continueront d'avoir lieu.	Les élèves de philosophie seront réunis à ceux de mathématiques élémentaires pour l'enseignement des mathématiques lorsque le total des deux classes ne dépassera pas 50.	Le cours régulier de philosophie, pour les élèves qui ne préparent pas le baccalauréat ès lettres, sera remplacé par 3 leçons de rhétorique et de philosophie supplémentaires.		Cet arrêté ne fait que confirmer, en les interprét[illegible] antérieurement autorisées.
					Introduction des exercices de récitation des auteur[illegible] çais, latins et grecs. A la fin de chaque trimestre les élèves seront ad[illegible] passages choisis des auteurs classiques, français, l[illegible] auront été désignés, pour chaque classe, par le pr[illegible] avec le proviseur. Ces exercices ne pourront compren[illegible] ceaux étendus et complets. La récitation devra être [illegible] gente et accentuée. En outre les élèves devront rép[illegible] questions qui leur seront adressées sur ces morceau[illegible] ces exercies, il sera dressé une liste de mérite, et à [illegible] il sera décerné, pour chaque classe, deux prix et qua[illegible] le titre de prix et mentions pour récitation classique[illegible]

...s.	NEUVIÈME.	HUITIÈME.	SEPTIÈME.	SIXIÈME.	CINQUIÈME.	QUATRIÈME.	TROISIÈME.
Roi, -83). n de ne- s ici nais tion ison por- s a res- pro-		Enseign. relig. 2 leç. Latin. Français. Exercices de mémoire. } 9 — Hist. sainte. Géograph. correspondante. } 1 —	Enseign. relig. 2 leç. Latin. Français. Exercices de mémoire. } 9 — Hist. sainte. Géograph. correspondante. } 1 —	Enseign. relig. 2 leç. Latin. Grec. Français. Exercices de mémoire. } 10 — Hist. ancienne (1re partie). Géograph. correspondante. } 1 —	Enseign. relig. 2 leç. Latin. Grec. Français. Exercices de mémoire. } 10 — Hist. ancienne (2e partie). Géograph. correspondante. } 1 —	Enseign. relig. 2 leç. Latin. Grec. Français. Exercices de mémoire. } 8 — Hist. romaine. Géograph. correspondante. } 2	Enseign. relig. 1 leç. Latin. Grec. Exercices de mémoire. } 8 — Hist. du moyen âge. Géograph. correspondante. } 2 —
		Calcul. 1 leç.	Calcul. 1 leç.	»	»	»	Conf. d'arithmétique et de géomét. } 1 leç.
		» Écriture. 3 leç.	» Écriture. 3 leç.	» Écriture. 3 leç.	» Dessin : têtes d'après grav. } 3 leç.	Lang. vivantes. 2 leç. Dessin : têtes d'après bosse et gravure. } 3 leç.	Lang. vivantes. 2 leç. Dessin : têtes d'après bosse et gravure. } 3 leç.
		Musiq. vocale. 2 leç.	Musiq. vocale. 2 leç.	Musiq. vocale. 2 leç.	Musiq. vocale. 1 leç.	»	»
. (Sta- ent .	Les classes qui préparent à la sixième sont réduites à deux.	Pas de latin.	Commencement de l'étude du latin.			Arithmétique. Syst. métrique.	Arithmétique. Syst. métrique. Géomét. plane.

. . . .

ent	*1re année*			*2e année.*		
	Mathématiques. Physique et chimie. Géographie physique.	Dessin linéaire et d'ornement. Latin.	Histoire et géographie. Langues vivantes.	Mathématiques. Physique et chimie. Mécanique géométrique.	Histoire naturelle. Latin. Littérature française.	Histoire et géographie. Dessin. Langues vivantes.

3. (Ar-							

848. ent	*1re année.*			*2e année.*		
	Arithmétique. Géométrie plane. Algèbre. Physique. Chimie.	Géographie physique. Français. Latin. Histoire.	Géographie historique. Langues vivantes. Dessin linéaire et d'ornement.	Logarithmes. Géométrie. Trigonométrie. Algèbre. Géométrie descriptive. Mécanique.	Physique Chimie Physiologie animale et végétale. Notions agricoles. Histoire.	Géographie historique. Français. Latin. Langues vivantes. Lavis et dessin architectural.

848.							

nbre été.) ent	*1re année.*			*2e année.*		
	Arithmétique. Géométrie plane. Algèbre. Physique. Chimie.	Physiologie animale. Zoologie. Français. Latin. Histoire.	Géographie historique. Langues vivantes. Dessin linéaire et d'ornement.	Arithmétique. Géométrie. Algèbre. Géométrie descriptive. Trigonométrie. Mécanique. Physique.	Chimie. Géologie. Physiologie végétale. Botanique. Notions agricoles. Français. Latin.	Histoire. Géographie historique. Langues vivantes. Dessin architectural et lavis.

SECONDE.	RHÉTORIQUE.	PHILOSOPHIE.	MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES.	MATHÉMATIQUES SPÉCIALES.	OBSERVATIONS.
Enseign. relig. 1 leç. Latin. Grec. Exercices de mémoire. Hist. moderne. } 8 — Géograph. correspondante. } 2 —	Enseign. relig. 1 leç. Latin. Français. Grec. Notions de Rhétorique. Hist. littéraire. Exercices de mémoire. } 8 Histoire de France jusqu'en 1789. Géograph. correspondante. } 2	Enseign. relig. 1 leç. Psychologie. Logique. Morale. Théodicée. Histoire de la philosophie. Dissert. latine. Dissert. franç. } 5	Enseign. relig. 1 leç. Morale. Histoire. Essais de traduction et de style. } 3 —	Enseign. relig. 1 leç.	
Conf. d'arithmétique et de géomét. } 1 leç.	Conf. d'arithmétique et de géomét. } 1 leç.	Arithmétique. Géométrie. Algèbre. } 3 leç. Physique. Chimie. } 2 — Hist. naturelle. 1	Arithmétique. Géométrie. Algèbre. Trigonométrie. } 5 leç. Physique. Chimie. } 2 Hist. naturelle. 1	Arithmétique. Géométrie. Algèbre. Trigonométrie. Statique. Géométrie descriptive et analytique } 6 leç. Physique. 3 — Chimie. 1	
Lang. vivantes. 2 leç. Dessin : académies, têtes d'après bosse et gravure. } 3 leç. »	Lang. vivantes. 2 leç. Dessin : académies, têtes d'après bosse et nature ; paysage. } 3 leç. »	» Dessin : académies, têtes d'après bosse, gravure et nature; paysage. } 3 leç. »	» Dessin : académies et têtes d'après bosse, gravure et nature. } 3 leç. »	» Dessin : académies et têtes d'après bosse, gravure et nature. } 3 leç. »	
Géométrie. Algèbre.	Cosmographie.	Dans les collèges de Paris et de 1re classe, le cours de philosophie pourra être divisé en deux années : 1re année obligatoire pour le baccalauréat. 2e année facultative.			A partir de l'année 1848, les conférences scientifiques [illegible] Troisième, seconde et Rhétorique feront partie du [illegible] études classiques ; les sciences seront enseignées une [illegible] à l'heure ordinaire des classes. (Voir le programme du [illegible] dans les collèges de Paris et de première classe.) A partir de ladite année scolaire 1847-1848, il sera [illegible] vement, dans les colleges royaux et communaux, un [illegible] cial distinct de l'enseignement littéraire et parallèle [illegible] où les élèves, sur le vœu de leur famille, seront [illegible] trième. Cet *enseignement spécial* comprendra trois [illegible] Les élèves qui auront suivi le cours entier de l'en[illegible] sique ou celui de l'enseignement spécial pourront [illegible] admis, selon le degré de leur force et leur destination [illegible] de mathématiques élémentaires, soit au cours [illegible] tiques spéciales, lequel prendra le nom de [illegible]
3e année. Mathématiques. Géométrie descriptive. Physique et chimie. Machines. Histoire naturelle. Dessin. Rhétorique française. Langues vivantes. Comptabilité générale. Droit commercial. Économie agricole. } facultatifs.					
					Les exercices gymnastiques introduits dans les [illegible] tenus (Voir le Mémoire, pag. 51, note 2). Les exercices gymnastiques proprement dits n'ont [illegible] la semaine. Les élèves n'y sont admis qu'après [illegible] médecin. Les élèves de toutes les classes font deux fois par [illegible] cice du soldat sans armes et du pas gymnastique. Les élèves qui ont plus de 16 ans sont exercés au [illegible] armes, sauf objection du médecin.
3e année. Algèbre. Sections coniques. Cosmographie. Géométrie descriptive. Mécanique. Physique. Chimie. Zoologie. Botanique. Géologie. Comptabilité. Droit commercial. Économie agricole. Rhétorique et composition française. Langues vivantes. Dessin de la tête, dessin des machines.					Un arrêté en date du 22 septembre 1847 n'avait fix[illegible] que ceux de la première année, ainsi qu'il suit : Mathématiques. Physique et chimie. Géographie physique. Langue française. Langue latine. Histoire et géographie historique. Dessin linéaire et dessin d'ornement.
Complément du cours d'histoire générale de l'Europe, de 1789 à 1814.	Complément du cours d'histoire de France, de 1789 à 1814.				
3e année. Géométrie descriptive. Épures. Applications de l'algèbre à la géométrie. Mécanique. Cosmographie. Physique. Chimie. Géographie physique. Comptabilité. Droit commercial. Économie agricole. Études de rhétorique et de composition française. Langues vivantes. Dessin de la tête, dessin des machines. Modelage.					Revision des programmes des trois années.

…TE DES ACTES.		HUITIÈME.	SEPTIÈME.	SIXIÈME.	CINQUIÈME.	QUATRIÈME.
…52. (Décret.)						
…52. (Arrêté.)		Enseign. relig. 1 leç.	Enseign. relig. 1 leç.	Enseign. relig. 1 leç.	Enseign. relig. 1 leç.	Enseign. relig. 1 leç.
…52. (Arrêté.)		Enseignement commun à tous les élèves.				
		HUITIÈME.	SEPTIÈME.	SIXIÈME.	CINQUIÈME.	QUATRIÈME.
		Lecture. Écriture. Français. Récitation. Histoire sainte. Géographie élémentaire. Calcul. Dessin linéaire.	Lecture. Écriture. Français. Latin. Récitation. Histoire sainte. Géographie de la France. Calcul. Système métrique. Dessin linéaire.	Français. Latin. Grec (2e semestre). Récitation. Histoire et géographie (notions d'histoire et de géographie anciennes et histoire de France, 1re race). Calcul.	Français. Latin. Grec. Récitation. Histoire de France (continuation jusqu'à François Ier). Géographie physique de la France. Calcul.	Français. Latin. Grec. Grammaire comparée. Prosodie latine. Histoire de France (continuation jusqu'en 1815). Géographie administrative de la France. Arithmétique. Géométrie.

TROISIÈME.	SECONDE.	RHÉTORIQUE.	PHILOSOPHIE.	MATHÉMATIQUES SPÉCIALES.	OBSERVATIONS.
					L'enseignement religieux est obligatoire pour [illegible] à quelque classe qu'ils appartiennent. [illegible] (Voir l'Arrêté du [illegible] août 18[illegible]). Indépendamment de la division élémentaire, [illegible] deux divisions : la division de [illegible] à tous les élèves, et la division [illegible] forment la base de deux enseignements distincts. Après un examen, les élèves sont admis dans [illegible] qui embrasse les trois années de [illegible] Quatrième, avec programmes communs. A l'issue de la classe de Quatrième, [illegible] *examen de Grammaire*, dont le résultat [illegible] spécial indispensable pour passer dans la division [illegible]. La division supérieure est partagée en deux [illegible] section a pour objet la culture littéraire [illegible] des Lettres et des Facultés de Droit. L'enseignement [illegible] tion prépare aux professions commerciales et [illegible] spéciales, aux Facultés des Sciences et de Médecine. Les études littéraires et historiques [illegible] les classes de Troisième, de Seconde et de Rhétorique [illegible] scientifiques ont lieu pendant [illegible] vivantes sont enseignées pendant les trois années [illegible] tion (ainsi que le français, le latin, l'histoire [illegible] dernière année, dite de Logique, obligatoire pour [illegible] d'élèves, a particulièrement pour objet l'exposition [illegible] l'enchaînement et l'application des principes [illegible] à l'étude des sciences et des lettres. (Voir l'Arrêté [illegible])
Enseign. relig. 1 leç.	Enseign. relig. 1 leç.	Enseign. relig. 1 leç.	Enseign. relig. 1 leç.	Enseign. relig. 1 leç.	Obligatoire pour tous les élèves. La section des [illegible] des sciences sont réunies.

§ 1er. Enseignement commun à la section des lettres et à la section des sciences.

TROISIÈME.	SECONDE.	RHÉTORIQUE.
Français. Latin. Histoire ancienne. Géographie générale Langues vivantes.	Français. Latin. Histoire du moyen âge. Géographie de l'Europe. Langues vivantes.	Français. Latin. Histoire des temps modernes. Géographie de la France. Langues vivantes.

§ 2. Enseignement particulier à la section des lettres.

TROISIÈME.	SECONDE.	RHÉTORIQUE.
Latin. Grec. Géométrie. Physique.	Latin. Grec. Chimie. Cosmographie.	Latin. Grec. Histoire naturelle.

§ 3 Enseignement particulier à la section des sciences.

TROISIÈME.	SECONDE.	RHÉTORIQUE.
Arithmétique. Géométrie. Levé des plans. Physique. Chimie. Histoire naturelle. Dessin linéaire et d'imitation.	Algèbre. Géométrie. Représentation géométrique des corps à l'aide des projections. Trigonométrie. Physique. Chimie. Dessin linéaire et d'imitation.	Notions élémentaires de logique. Arithmétique. Algèbre. Géométrie : courbes usuelles. Nivellement. Trigonométrie. Cosmographie. Mécanique. Physique. Chimie. Histoire naturelle. Dessin linéaire et d'imitation.

PHILOSOPHIE — LOGIQUE.

Enseignement commun aux deux sections (lettres et sciences).

1er trim. : Étude de l'esprit humain et du langage.
2e trim. : De la méthode dans les divers ordres de connaissances.
3e trim. : Application des règles de la méthode à l'étude des principales vérités de l'ordre moral.
Dissertat. françaises.
Revision de l'enseignement littéraire : explication des auteurs latins, français, allemands ou anglais.—Exercices de traduction.
Résumé de l'histoire de France et de la géographie.

Enseignement particulier à la section des lettres.

Logique.
Dissertations latines.
Explication d'auteurs philosophiques et grecs. — Exercices de composition.
Résumé de l'histoire et de la géographie.
Arithmétique.
Géométrie.
Physique.

Enseignement particulier à la section des sciences.

Revision méthodique des cours scientifiques des trois années précédentes.

MATHÉMATIQUES SPÉCIALES.

Mathématiques spéciales.
Cours de lettres.
Cours de sciences physiques et naturelles (en commun avec la section scientifique de la classe de Logique).
Dessin géométrique et d'imitation.

	NEUVIÈME.	HUITIÈME.	SEPTIÈME.	SIXIÈME.	CINQUIÈME.	QUATRIÈME.	TROISIÈME.
353.				Dessin : Exercices préparatoires. 1 leç.	Dessin : Exercices préparatoires. 1 leç.	Dessin : Perspective, anatomie, parties de la tête et tête. 2 leç.	Dessin : Tête et extrémités d'après des estampes ou des photographies et d'après la bosse. 3 leç. par quinzaine.
.(Ar-		Gymnastique. 2 leç.	Gymnastique. 2 leç.	Gymnastique. 2 leç.	Gymnastique. 2 leç.	Gymnastique. 2 leç.	Gymnastique. 2 leç. Équitation (facultative).
(Ar-							
359.).							Arithmétique. Géométrie. Levé des plans. 3 leç. (1[er] semest.) 2 leç. (2[e] semest.) Physique. (1[er] semest.) 2 leç. Chimie. (2[e] semest.) 2 — Hist. naturelle. (2[e] semest.) 1 — Dessin linéaire. 2 h. Dessin d'imit. 2 h.
3.(Dé-							
863.							
.863.							Arithmétique et notions préliminaires d'algèbre. Éléments de géométrie plane.
1863.							

1863.
e.)
ent

1[re] Année.		2[e] Année.		3[e] Année.	
Français.	3 leçons.	Français.	2 leçons 1/2	Français.	2 leçons 1/2
Langues vivantes.	4 —	Langues vivantes.	4 —	Langues vivantes.	3 —
Histoire et Géographie.	1 —	Histoire et Géographie.	1 —	Histoire et Géographie.	1 —
Arithmétique. Tenue des livres.	4 —	Mathématiques appliquées ; premières notions de physique.	3 — 1/2	Sciences appliquées (mathématiques, physiques et naturelles).	5 —
Exercices.		*Exercices.*		*Exercices.*	
Dessin d'imitation.	3 heures.	Comptabilité.	1 heure.	Comptabilité.	1 heure.
Dessin graphique.	2 —	Dessin.	5 —	Dessin.	5 —
Écriture.	3 —	Écriture.	2 —	Écriture.	1 —
Gymnastique. Musique vocale.	2 —	Répétition de langues.	1 — 1/2	Langues vivantes.	2 —
Enseignement religieux.	le jeudi.	Gymnastique. Musique vocale.	1 — 1/2	Gymnastique. Musique.	1 —
		Enseignement religieux.	le jeudi.	Manipulations de physique et de chimie.	le jeudi.
		Exercices d'arpentage et de levé des plans.	le jeudi mat.		

SECONDE.	RHÉTORIQUE.	PHILOSOPHIE.	MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES.	MATHÉMATIQUES SPÉCIALES.	OBSERVATIONS.
Dessin : Tête et extrémités d'après des estampes ou des photographies et d'après la bosse. — 3 leç. par quinzaine.	Dessin : Torses et académies, d'après des estampes ou des photographies et d'après la bosse. — 3 leç. par quinzaine.	Dessin : Torses et académies, d'après des estampes ou des photographies et d'après la bosse. — 3 leç. par quinzaine.			
Gymnastique. 2 leç. Équitation (facultative).	Gymnastique. 2 leç. Équitation (facultative).	Gymnastique. 2 leç. Équitation (facultative).	Gymnastique. 2 leç. Équitation (facultative).	Gymnastique. 2 leç. Équitation (facultative).	[illegible]
					[illegible]
Arithmétique. Algèbre. Géométrie. — 3 leç. (1er semest.) Représentation géométrique des corps à l'aide des projections. — 2 leç. (2e semest.) Physique. (1er semest.) 1 leç. Chimie. (1er semest.) 1 Chimie et Hist. naturelle. (2e semest.) 3 — Dessin linéaire. 2 h. Dessin d'imit. 2 h.	Arithmétique. Algèbre. Géométrie. Nivellement. 3 leç. Trigonométrie. Cosmographie. 1 Mécanique. 1 Dessin linéaire. 2 h. Dessin d'imit. 2 h.				[illegible]
		La classe de logique reprend son ancien nom de classe de philosophie.			
		Psychologie. Logique. Morale. Théodicée.			Nouveau programme de philosophie.
					L'enseignement commun aux classes de [illegible], Quatrième des Lycées, comprendra [illegible] Les deux sections d'enseignement littéraire et [illegible] tifique, instituées par l'article 3 du décret du 10 avril [illegible] ceront à partir de la classe de Seconde. Voir les Programmes du 12 septembre et [illegible] tembre 1863.
		Hist. contemporaine.			Voir la Circulaire du 24 septembre 1863 et les [illegible] cembre 1863.

4e Année		5e Année	Observations
Français.	1 leçon 1/2	(facultative.)	La Cinquième année est facultative. Ces programmes étaient provisoires.
Langues vivantes.	2 —	Préparation à l'École centrale des arts et manufactures et aux Écoles supérieures du commerce selon les besoins locaux.	
Histoire et Géographie.	1 —		
Notions de morale, de droit commercial et d'économie industrielle et rurale.	1 — 1/2		
Sciences mathématiques, physiques et naturelles.	5 —		
Exercices.			
Dessin.	4 heures.		
Comptabilité.	1 —		
Langues.	2 —		
Gymnastique. Musique.	1 —		
Revision littéraire et scientifique.	2 —		
Manipulations.	le jeudi.		

s.	CLASSE PRÉPARATOIRE.	HUITIÈME.	SEPTIÈME.	SIXIÈME.	CINQUIÈME.	QUATRIÈME.	TROISIÈME.
863.						Arithmétique. } 1 leç. Géométrie.	Arithmétique. } 2 leç. Algèbre. Géométrie.
1864.							
864.							
865.							
865.	Enseig. relig. 1 leç. Écriture. 3 — Lecture. } 10 cl. Français. Hist. sainte. Géographie générale. Calcul. Syst. métrique. Musique voc. 2 leç.	Enseign. relig. 1 leç. Écriture. 3 — Lecture. } 10 cl. Français. Latin. Hist. sainte. Géographie générale. Calcul. Syst. métrique. Musique voc. 2 leç.	Enseign. relig. 1 leç. Écriture. 2 — Lecture. } 10 cl. Français. Latin. Histoire de France. Géographie de la France. Calcul. Syst. métrique. Musique voc. 2 leç.	Enseign. relig. 1 leç. Français. } 8 class. 1/2 Latin. Grec. Histoire de l'Orient. } 1 class. Géographie de l'Asie. Calcul. 1/2 cl. Lang. vivantes. 2 leç. Dessin. 1 — Musique. 2 — Gymnastique. 2 —	Enseign. relig. 1 leç. Français. } 8 class. 1/2 Latin. Grec. Histoire de la Grèce. } 1 class. Géographie d'Europe et d'Afrique. Calcul. 1/2 cl. Lang. vivantes. 2 leç. Dessin. 1 — Musique. 2 — Gymnastique. 2 —	Enseign. relig. 1 leç. Français. } 7 class. Latin. Grec. Histoire ancienne. } 1 — Géographie d'Amérique et d'Océanie Arithmétique. } 1 Géométrie. Lang. vivantes. 2 leç. Dessin. 2 — Musique. 2 — Gymnastique. 2 —	Enseign. relig. 1 leç. Français. } 7 class. Latin. Grec. Histoire du v[e] au xiv[e] siècle. } 1 — Géographie de l'Europe. } 1 conf. Arithmétique. } 2 class. Géométrie. Lang. vivantes. (facultat.) } 2 leç. Dessin d'imit. (facultat.) } 2 — Dessin graph. (facultatif.) (2[e] semestr.) } 2 — Musique. (facultative.) } 1 — Gymnastique. 2 —
5. (Ar-							Dessin graph. (facultatif.) (2[e] semestr.) } 2 h.

SECONDE.	RHÉTORIQUE.	PHILOSOPHIE.	MATHÉMATIQUES PRÉPARATOIRES.	MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES.	MATHÉMATIQUES SPÉCIALES.	OBSERVATI[illegible]
§ 1er. Section des lettres. Algèbre. Géométrie. 1 leç. *§ 2. Section des sciences.* Arithmétique. Algèbre. Géométrie. Arpentage. Trigonométrie. Géométrie descriptive. Mécanique. 3 leç. Physique. Chimie. 2 —	*1e Section des lettres.* Corps ronds. Cosmographie. 1 leç. *2e Section des sciences.* Géométrie. Courbes usuelles. Nivellement. Géométrie descriptive. Cosmographie. Mécanique 3 leç. (1) Physique. Chimie. Hist. naturelle. 3 leç.	*Section des lettres.* Mathematiq. 3 leç. (1er semest.) 2 leç. (2e semest.) Sciences physiques et naturelles 2 leç. (1er semest.) 3 leç. (2e semest.)				(1) L'enseignement des [illegible] ayant été réparti en [illegible] naires des classes, [illegible] devenue disponible. Elle [illegible] mathématiques.
						L'examen du baccalauréat [illegible] sur les matières enseignées [illegible] Rhétorique et de Philosophie. L'examen du baccalauréat [illegible] sur les matières enseignées [illegible] Mathématiques élémentaires [illegible] née).
						La division des élèves des [illegible] tes en deux sections, l'une littéraire, l'autre [illegible] établie par l'article [illegible] 1852, est [illegible]. Il sera établi dans chaque [illegible] mathématiques élémentaires [illegible] divisé en deux sections.
						L'enseignement de la [illegible] toire dans les Lycées pour [illegible] classes inférieures jusqu'à [illegible] sivement. Il est facultatif [illegible] Troisième et au-dessus. Deux heures par semaine [illegible] l'enseignement musical obli[illegible] d'une heure au moins par [illegible] crée à l'enseignement musi[illegible]
Enseign. relig. 1 leç. Français. Latin. Grec. 7 class. Histoire du XIVe au milieu du XVIIe siècle. 1 — Géographie d'Asie, d'Afrique, d'Amérique et d'Océanie. 1 conf. Algèbre. Géométrie. Hist. naturelle. (2e semestr.) 2 class. Lang. vivantes. (facultat.) 2 leç. Dessin d'imit. (facultatif.) 2 — Dessin graph. (facultatif.) (2e semest.) 2 — Musique. (facultative.) 1 — Gymnastique. 2 —	Enseign. relig. 1 leç. Français. Latin. Grec. 8 class. Histoire de Louis XIV à 1815. 1 — Géographie générale. 1 leç. Géométrie. Cosmographie. 1 class. Lang. vivantes. (facultat.) 2 leç. Dessin d'imit. (facultatif.) 2 — Dessin linéaire. (facultatif.) 2 — Musique. (facultative.) 2 — Gymnastique. 2 —	Enseign. relig. 1 leç. Philosophie. 4 class. Français. Latin. Grec. (revision.) 2 confér. Histoire contemporaine. 1 class. Algèbre. Géométrie. Cosmographie. Physique. Chimie. 5 Lang. vivantes. 2 leç. Dessin. 2 — Musique. (facultative.) 2	Enseign. relig. 1 leç. Français. Latin. 2 class. Histoire du XIVe siècle à 1815. Géographie générale. 2 Arithmétique. Algèbre. Géométrie. Cosmographie. Hist. naturelle. 5 Lang. vivantes. 1 Dessin d'imit. 2 leç. Dessin graph. 2 — Musique. 2 —	Enseign. relig. 1 leç. Français. Latin. 1 class. Histoire de Louis XIV à nos jours. 1 Philosophie. 1 — Géographie. 1 conf. Arithmétique. Algèbre. Géométrie. Courb. usuell. Trigonométrie. Géométrie descriptive. Cosmographie. Mécanique. 5 class. Physique. Chimie. 3 — Lang. vivantes. 2 leç. Dessin d'imit. 2 — Dessin graph. 2 h. Musique. 2 —	Enseign. relig. 1 leç. Littérat. française. 1 class. Arithmétique. Géometrie. Algèbre. Géometrie descriptive. Géométr. analytique. Trigonométrie. Mécanique. 6 — Physique. Chimie. 2 — Lang. vivantes. 1 leç. Dessin d'imit. 2 — Dessin linéaire. 2 — Musique. 2 — Manipulations. 1 séanc.	Cette réforme, qui [illegible] du 4 décembre 1864, [illegible] grammes à la simplification [illegible] sultaient du plan d'études [illegible] une classe de Mathématiq[illegible] précédée d'une classe de M[illegible] paratoires, pourvues d'un e[illegible] raire au profit de ceux qui [illegible] études classiques en Troisie[illegible] (*Circulaire du 24 mars.*)
Dessin graph. (facultatif.) (2e semest.) 2 h.	Dessin graph. (facultatif.) (2e semest.) 2 h.		Dessin graph. 2 h.	Dessin graph. 2 h.		

.	CLASSE PRÉPARATOIRE.	HUITIÈME.	SEPTIÈME.	SIXIÈME.	CINQUIÈME.	QUATRIÈME.	TROISIÈME.
366. n.) nt	**Année préparatoire.** Enseignement religieux. 1 heure. Langue française. 6 leçons. Langues vivantes. 4 — Histoire de France. 1 — Géographie de la France. 1 — Arithmétique. Géométrie plane. (ensemble) 4 — Histoire naturelle. 2 — *Exercices.* Calligraphie 4 leçons. Dessin. 4 — Chant. 2 — Gymnastique. 2 —			**1re Année.** Enseignement religieux. 1 heure. Langue française. 5 leçons. Langues vivantes. 4 — Histoire : grandes époques. 2 — Géographie générale. 1 — Arithmétique. Géométrie plane. (ensemble) 5 — Physique. Chimie. (ensemble) 2 — Histoire naturelle. 2 — Comptabilité. 1 — *Exercices.* Calligraphie. 2 leçons. Dessin. 4 — Chant. 1 — Gymnastique. 1 —		**2e Année.** Enseignement religieux. 1 heure. Langue française. 4 leçons. Langues vivantes. 4 — Histoire de France et moderne. Géographie de la France. (ensemble) 4 — Arithmétique commerciale. Géométrie dans l'espace. (ensemble) 5 — Physique. 2 — Chimie. 2 — Histoire naturelle. 2 — Comptabilité. 1 — *Exercices.* Calligraphie. 1 leçon. Dessin. 5 — Chant. 1 — Gymnastique. 1 —	
(Cir- .							
869.							
871. .)							
871. .)							
.							
74.	Enseign. relig. Lecture. Écriture. Français. Histoire. Calcul. Musique voc. (ensemble) 51 h. études y comprises.	Enseign. relig. 2 h. Français. 6 h. Latin. 6 h. Lang.vivantes. 4 h. Histoire. Géographie. (ensemble) 3 h. Calcul. 1 h. Écriture. 2 h. Musique voc. 2 h.	Enseign. relig. 2 h. Français. 5 h. Latin. 7 h. Lang.vivantes. 4 h. Histoire. Géographie. (ensemble) 3 h. Calcul. 1 h. Écriture. 2 h. Musique voc. 2 h.	Enseign. relig. 2 h. Français. Latin. Grec. (ensemble) 13 h. Lang.vivantes. 3 h. Histoire. Géographie. (ensemble) 3 h. Calcul. 1 h. Écriture. 1 h. Dessin d'imit. 1 h. Musique voc. 2 h.	Enseign. relig. 1 h. Français. Latin. Grec. (ensemble) 13 h. Lang.vivantes. 3 h. Histoire. Géographie. (ensemble) 3 h. Calcul. 1 h. Dessin d'imit. 1 h. Musique voc. 2 h.	Enseign. relig. 1 h. Français. Latin. Grec. (ensemble) 14 h. Lang.vivantes. 3 h. Histoire. 2 h. Géographie. 1 h. Calcul numér. Géométrie. (ensemble) 2 h. Dessin d'imit. 2 h. Musique voc. 1 h.	Enseign. relig. 1 h. Français. Latin. Grec. (ensemble) 13 h. Lang.vivantes. 2 h. Histoire. 2 h. Géographie. 1 h. Arithmétique. Géométrie. (ensemble) 4 h. Dessin graph. 1 h. Dessin d'imit. 2 h.

SECONDE.	RHÉTORIQUE.	PHILOSOPHIE.	MATHÉMATIQUES PRÉPARATOIRES.	MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES.	MATHÉMATIQUES SPÉCIALES.	OBSERVAT[IONS]
3ᵉ Année. Enseignement religieux. 1 heure. Morale. 1 leçon. Composition littéraire. 2 — Histoire de la littérature française. 1 — Langues vivantes. 4 — Histoire contemporaine. } 3 — Géographie commerciale. } Législation civile. 1 — Algèbre. } 4 — Géométrie descriptive. } Mécanique. 2 — Cosmographie. 1 — Physique. 2 — Chimie. 2 — Histoire naturelle. 2 — Comptabilité. 1 — *Exercices.* Dessin. 6 leçons. Chant. 1 — Gymnastique. 1 —			1ʳᵉ Année. Enseignement religieux. 1 heure. Morale. 1 leçon. Composition littéraire. 2 — Langues vivantes. 4 — Histoire des inventions industrielles. 1 — Histoire de Louis XIV à nos jours. 1 — Législation commerciale et industrielle. 1 — Économie rurale, industrielle et commerciale. 1 — Algèbre. } Géométrie : courbes usuelles. } 5 Trigonométrie. } Géométrie descriptive. } Mécanique. 2 — Physique. 2 — Chimie. 2 — Comptabilité. 1 — *Exercices.* Dessin. 6 leçons. Chant. 1 — Gymnastique. 1 —			Voir la loi du 27 juin [illegible] l'enseignement secondaire s[illegible]
						La conférence de géogra[illegible] dans les classes supérieures.
						La gymnastique fait pa[illegible] ment des lycées et collèges. [illegible] dans la mesure indiquée p[illegible] par le recteur de l'établisse[illegible] ment ne programme annexé[illegible]
						L'enseignement des lang[illegible] obligatoire depuis les plus [illegible] que et y compris la Rhé[illegible] Quatrième, le cours se divis[illegible] tions : cours élémentaire, co[illegible] et cours supérieur, où les él[illegible] suivant leur force. Les leçons, dans les cla[illegible] sont au nombre de trois p[illegible] heure chacune. (Voir l'arrêté[illegible]
						Une classe de deux heu[illegible] temps ordinaire des classes, [illegible] vée tous les quinze jours à [illegible] viendra s'ajouter à celles qu[illegible] tie employées à cette étude[illegible] Le programme de l'histo[illegible] enseignée dans les classe[illegible] s'arrêtera à la révolution de [illegible] employé jusqu'ici à la dern[illegible] programme (1848-1867) sera[illegible] graphie administrative, in[illegible] merciale contemporaine.
						L'examen du baccalaur[illegible] prend deux séries d'épreu[illegible] porte sur les lettres et les p[illegible] et de la géographie enseign[illegible] les études classiques jusqu'à[illegible] clusivement : la deuxième p[illegible] sophie, sur les sciences, sur l[illegible] toire et de la géographie en[illegible] classes de Philosophie et s[illegible] vantes.
Enseign. relig. 1 h. Français. } Latin. } 13 h. Grec. } Lang.vivantes. 2 h. Histoire. 2 h. Géographie. 1 h. Algèbre. } Géométrie. } 4 h. Hist.naturelle. } Dessin graph. 1 h. Dessin d'imit. 2 h.	Enseign. relig. 1 h. Français. } Latin. } 15 h. Grec. } Lang.vivantes. 2 h. Histoire. 2 h. Géographie. 1 h. Géométrie. } 2 h. Cosmographie. } Dessin graph. 1 h. Dessin d'imit. 2 h.	Enseign. relig. 1 h. Philosophie. 8 h. Lang. vivantes. 2 h. Histoire. } 2 h. Géographie. } Arithmétique. } Algèbre. } 4 h. Géométrie. } Cosmographie. } Physique. } Chimie. } 6 h. Hist.naturelle. } Dessin graph. 1 h. Dessin d'imit. 2 h.	Enseign. relig. 1 h. Mathématiq. 10 h. Hist. naturelle. 1 h. Français. 3 h. Latin. 2 h. Lang. vivantes. 2 h. Histoire. } 4 h. Géographie. } Dessin d'imit. 2 h. Dessin graph. 2 h.	Ens. relig. 1 h. Mathématiq. 10 h. 3/4 Physique. } 6 h. 3/4 Chimie. } Français. } 2 h. Latin. } Lang.vivantes. 2 h. Histoire. } 3 h. Géographie. } Philosophie. 1 h. Dessin d'imit. 2 h. Dessin graph. 2 h. (1)	Ens. relig. 1 h. Mathématiq. 13 h. 1/2 Géom. descr. 4 h. Physique. } 6 h. 1/2 Chimie. } Français. 2 h. Lang.vivantes. 2 h. Dessin d'imit. 2 h. (2)	(1) Ce programme est c[illegible] préparatoire au baccalaur[illegible] classes de Saint-Cyr et de [illegible] avaient un emploi du temps[illegible] (2) Ce programme est cel[illegible] Mathématiques spéciales pré[illegible] polytechnique et à l'École N[illegible] de l'École forestière avait un[illegible] particulier.

	CLASSE PRÉPARATOIRE.	HUITIÈME.	SEPTIÈME.	SIXIÈME.	CINQUIÈME.	QUATRIÈME.	TROISIÈME.
4.							
(Ar-				Dessin.	Dessin.	Dessin.	Dessin.
878.)							
(Ar-	Français. 10 h. Histoire. 2 h. Géographie. 2 h. Sciences. 4 h. Lang.vivantes. 4 h. Dessin. 2 h.	Français. 10 h. Histoire. 2 h. Géographie. 2 h. Sciences. 4 h. Lang.vivantes. 4 h. Dessin. 2 h.	Français. 8 h. Histoire. 2 h. Géographie. 2 h. Sciences. 4 h. Lang.vivantes. 4 h. Dessin. 2 h.	Français. 3 h. Latin. 10 h. Histoire. 2 h. Géographie. 1 h. Sciences. 3 h. Lang.vivantes. 3 h. Dessin graph. 2 h.	Français. 3 h. Latin. 10 h. Histoire. 2 h. Géographie. 1 h. Sciences. 4 h. Lang.vivantes 3 h. Dessin. 2 h.	Français. 3 h. Latin. 6 h. Grec. 6 h. Histoire. 2 h. Géographie. 1 h. Sciences. 3 h. Lang.vivantes. 2 h. Dessin. 2 h.	Français. 3 h. Latin. 5 h. Grec. 5 h. Histoire. 3 h. Géographie. 1 h. Sciences. 3 h. Lang.vivantes. 3 h. Dessin. 2 h.

	ANNÉE PRÉPARATOIRE.	COURS MOYEN.		
		Première année.	*Deuxième année.*	*Troisième année.*
882. ent	Français. 8 heures. Langues vivantes. 6 — Histoire et géographie. 3 — Mathématiques. 2 — Physique. 1 — Histoire naturelle. 1 — Calligraphie. 2 — Dessin. 4 —	Français. 7 heures. Langues vivantes. 4 — Histoire. 2 — Géographie. 1 — Mathématiques. 4 — Physique. 2 — Histoire naturelle. 1 — Comptabilité. 1 — Calligraphie. 2 — Dessin. 4 —	Français. 5 heures. Langues vivantes. 4 — Histoire et géographie. 3 — Mathématiques. 5 — Physique et chimie. 3 — Histoire naturelle. 1 — Comptabilité. 1 — Calligraphie. 1 — Dessin. 4 —	Français. 4 heures. Morale. 2 — Langues vivantes. 3 — Histoire et géographie. 3 — Mathématiques. 5 — Physique et chimie. 4 — Histoire naturelle. 1 — Comptabilité. 2 — Calligraphie. 1 — Dessin. 4 —

SECONDE.	RHÉTORIQUE.	PHILOSOPHIE.	MATHÉMATIQUES PRÉPARATOIRES.	MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES.	MATHÉMATIQUES SPÉCIALES.	OBSERVATIONS.
						[illegible] 1874, [illegible]
Dessin.	Dessin.	Dessin.	*			[illegible]
Lecture à haute voix.	Lecture à haute voix.					
Français. 4 h. Latin. 4 h. Grec. 5 h. Histoire. 3 h. Géographie. 1 h. Sciences. 3 h. Lang. vivantes. 3 h. Dessin. 2 h.	Français. 5 h. Latin. 4 h. Grec. 4 h. Histoire. } 4 h. Géographie. } Sciences. 3 h. Lang. vivantes. 2 h. Dessin. 2 h.	Philosophie. 8 h. Latin. } 1 h. Grec. } Sciences. 10 h. Histoire. 3 h. Lang. vivantes. 1 h. Dessin. 2 h.	Les programmes de l'arrêté du 24 mars 1865 sont maintenus.			Les études sont [illegible] cycle des classes [illegible] de grammaire, cycle des [illegible] Un certificat d'études [illegible] à la fin des [illegible]

COURS SUPÉRIEUR.

Quatrième année.		*Cinquième année.*		OBSERVATIONS.
Français.	4 heures.	Français.	4 heures.	L'enseignement [illegible] par le décret du 4 août 18[illegible] trois cycles. Le premier cycle [illegible] née préparatoire qui peut [illegible] le cours élémentaire de l'enseignement [illegible] classique ; le second cycle [illegible] divisé en trois années ; le tr[illegible] cours supérieur divisé en de[illegible]
Langues vivantes.	3 —	Morale.	2 —	
Histoire et géographie.	3 —	Langues vivantes.	4 —	
Législation.	2 —	Histoire et géographie.	2 —	
Mathématiques.	5 —	Législation et économie politique.	2 —	
Physique et chimie.	4 —	Mathématiques.	6 —	
Histoire naturelle.	2 —	Physique et chimie.	4 —	
		Histoire naturelle.	1 —	
Dessin.	4 —	Comptabilité.	1 —	
		Dessin.	4 —	

TABLEAU N° 3

Indiquant, d'après les derniers plans d'études,
la répartition comparative du temps
entre les matières d'enseignement
dans les Écoles secondaires d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie,
dans les Athénées belges (section des humanités et section professionnelle)
et dans les Lycées français.

Écoles secondaires d'Allemagne.

1882.

Matières d'enseignement.	GYMNASE. Classes. Sixième.	Cinquième.	Quatrième.	Troisième *b*.	Troisième *a*.	Deuxième *b*.	Deuxième *a*.	Première *b*.	Première *a*.	TOTAL.	GYMNASE RÉAL. Classes. Sixième.	Cinquième.	Quatrième.	Troisième *b*.	Troisième *a*.	Deuxième *b*.	Deuxième *a*.	Première *b*.	Première *a*.	TOTAL.	ÉCOLE RÉALE SUPERIEURE. Classes. Sixième.	Cinquième.	Quatrième.	Troisième *b*.	Troisième *a*.	Deuxième *b*.	Deuxième *a*.	Première *b*.	Première *a*.	TOTAL.
....	3	2	2	2	2	2	2	2	2	19	3	2	2	2	2	2	2	2	2	19	3	2	2	2	2	2	2	2	2	19
Flamand	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Allemand	3	2	2	2	2	2	2	3	3	21	3	3	3	3	3	3	3	3	3	27	4	4	4	3	3	3	3	3	3	30
Latin	9	9	9	9	9	8	8	8	8	77	8	7	7	6	6	5	5	5	5	54	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Grec	.	.	.	7	7	7	7	6	6	40	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Français	.	4	5	2	2	2	2	2	2	21	.	5	5	4	4	4	4	4	4	34	8	8	8	6	6	5	5	5	5	56
Anglais	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4	4	3	3	3	3	20	.	.	.	5	5	4	4	4	4	26
Histoire et géographie	3	3	4	3	3	3	3	3	3	28	3	3	4	4	4	3	3	3	3	30	3	3	4	4	4	3	3	3	3	30
....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Mathématiques	4	4	4	3	3	4	4	4	4	34	5	4	5	5	5	5	5	5	5	44	5	6	6	6	6	5	5	5	5	49
Sciences naturelles	2	2	2	2	2	.	.	.	.	10	2	2	2	2	2	2	.	.	.	12	2	2	2	2	2	3	.	.	.	13
Sciences commerciales	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
....	.	.	.	.	.	2	2	2	2	8	.	.	.	.	.	3	3	3	3	12	.	.	.	.	.	4	4	3	3	14
....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	2	2	6	.	.	.	.	.	.	3	3	3	9
Philosophie	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
....	2	2	.	.	.	.	.	.	.	4	2	2	.	.	.	.	.	.	.	4	2	2	2	.	.	.	.	.	.	6
Musique	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Dessin	2	2	2	.	.	.	.	.	.	6	2	2	2	2	2	2	2	2	2	18	2	2	2	2	2	3	3	4	4	24
....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Gymnastique	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
TOTAL	8	30	30	30	30	30	30	30	30	.	28	30	30	32	32	32	32	32	32	.	29	29	30	30	30	32	32	32	32	.

Athénées belges.

1880.

MATIÈRES D'ENSEIGNEMENT.	HUMANITÉS LATINES ET GRECQUES. Cours comm. Septième.	Sixième.	Classes distinctes. Cinquième.	Quatrième.	Troisième.	Seconde.	Rhétorique.	Rhétorique supère.	TOTAL.	SECTION PROFES[…] Cours comm. Septième.	Sixième.	A. Section scientifique. Cinquième.	Quatrième.	Troisième.	Deuxième.	Première.	TOTAL.
....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Flamand......	8	8	.	.	.	.	.	.	16	8	8	3	3	3	3	3	31
Allemand.....	8	8	2	2	2	2	2	2	(*c*) 28	8	8	3	3	3	3	3	31
Latin.........	.	.	12	10	10	12	12	10	66	.	.	.	.	.	.	.	.
Grec..........	.	.	.	6	6	6	6	6	(*b*) 30	.	.	.	.	.	.	.	.
Français.......	8	8	2	2	2	2	2	2	28	8	8	8	6	5	5	6	46
Anglais.......	.	.	(3)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(*a*) (13)	.	.	4	(3)	(3)	(3)	(2)	15
Histoire et géographie.....	3	3	3	3	3	3	3	4	25	3	3	3	3	3	3	.	18
....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Mathématiques.	4	4	2	2	3	(4)	(2)	.	21	4	4	4	4	6	6	8	36
Sciences naturelles.......	1	1	1	1	1	2	(2)	.	9	1	1	1	2	3	2	.	10
Sciences commerciales....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3	.	.	.	3
....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Philosophie....	.	.	.	.	.	.	.	2	2	.	.	.	.	.	.	.	.
....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Musique.......	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	.	7	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	7
Dessin.	2	2	2	(2)	(2)	(2)	(2)	.	14	2	2	2	2	2	3	3	16
....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Gymnastique..	3	3	3	3	3	3	3	.	21	3	3	3	3	3	3	3	21
TOTAL...	30	30	31	34	35	39	37	28	.	38	38	32	33	32	32	29	.

(*a*) Les parenthèses indiquent que les leçons sont facultatives.

(*b*) Dans les humanités latines, le grec est facultatif à partir de la Troisième. Les mathématiques ont 36 heures : 4, 4, 4, 4, 6, 6, 8. Le cours des sciences naturelles est facultatif en Rhétorique. Le dessin est obligatoire dans toutes les classes. — Dans les humanités latines, pour les élèves qui se destinent aux sciences naturelles et à la médecine, le grec est facultatif à partir de la Seconde. Les mathématiques sont obligatoires en Seconde et en Rhétorique. Les sciences naturelles ont 15 heures de la septième à la rhétorique : 1, 1, 1, 1, 3, 4, 4. (Voir le *Mémoire*, pag. 78).

SIONNELLE.

B. SECTION COMMERC. ET INDUSTR. Cinquième.	Quatrième.	Troisième.	Deuxième.	Première.	TOTAL.
.	.	.	.	.	.
3	3	3	3	3	15
3	3	3	3	3	15
.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	.	.
8	6	5	5	6	30
4	4	3	3	2	16
3	2	3	3	3	14
.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	.	.
4	3	3	2	2	14
1	2	3	4	4	14
.	3	3	5	5	16
.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	.	.
(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	5
2	2	2	2	2	10
.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	.	.
3	3	3	3	3	15
32	32	32	34	34	.

(c) La proportion des heures consacrées au flamand et à l'allemand varie un peu, suivant la région, — flamande ou wallonne.

Écoles second. d'Autriche-Hongrie.

1879.

MATIÈRES D'ENSEIGNEMENT.	GYMNASE. CLASSES. Première.	Deuxième.	Troisième.	Quatrième.	Cinquième.	Sixième.	Septième.	Huitième.	TOTAL.	ÉCOLE RÉALE. CLASSES. Première.	Deuxième.	Troisième.	Quatrième.	Cinquième.	Sixième.	Septième.	Huitième.	TOTAL.
Relig. et morale.	2	2	2	1	1	1	1	1	11	1	1	1	1	1	1	1	1	8
Hongrois	6	5	4	3	3	3	3	3	30	5	5	4	4	3	3	3	2	29
Allemand	.	.	4	3	3	3	3	3	19	4	3	3	3	3	2	2	2	22
Latin	6	7	6	6	6	6	6	5	48	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Grec	.	.	.	.	5	5	5	4	19	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Français	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3	3	3	3	3	2	2	19
....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Histoire universelle	.	.	.	3	3	3	3	.	12	.	.	.	3	3	3	3	.	12
Histoire de Hongrie	.	.	.	.	.	.	.	3	3	2	2	2	.	.	.	.	3	9
Géographie	3	3	4	2	.	.	.	.	12	2	2	2	2	2	2	2	2	16
Mathématiques	4	4	3	3	4	4	4	3	29	4	3	3	3	5	5	4	3	30
Hist. naturelle..	.	.	.	3	3	3	.	.	9	3	2	.	.	2	3	3	2	15
....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Physique et chimie	.	.	.	.	.	.	5	5	10	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Physique	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4	2	.	.	4	5	15
Chimie	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3	2	3	2	.	10
Philosophie. ...	.	.	.	.	.	.	.	3	3	.	.	.	.	.	.	.	3	3
Calligraphie (g).	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Dessin géométrique.	3	3	3	3	.	.	.	.	12	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Géométrie et dessin géométr..	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4	3	2	2	2	3	2	3	21
Dessin d'art....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	4	4	4	2	2	2	20
Gymnastique . .	2	2	2	2	2	2	2	2	16	2	2	2	2	2	2	2	2	16
TOTAL...	26	26	28	29	30	30	32	32	.	27	28	30	32	32	32	32	32	.

(g) Le nombre des heures du cours de calligraphie varie suivant les établissements.

Lycées français.

ENSEIGNEMENT CLASSIQUE. 2 août 1880. MATIÈRES D'ENSEIGNEMENT.	CLASSES. Préparatoire.	Huitième.	Septième.	Sixième.	Cinquième.	Quatrième.	Troisième.	Seconde.	Rhétorique.	Philosophie.	TOTAL.	ENSEIGNEM[ENT] ... 28 juil[let] ... MATIÈRES D'ENSEIGNEMENT.	
....	.	.	.	.		.				.	.	Morale	
Français	10	10	10	3	3	3	3	4	5		51	Français......	
....	.	.	.	.	.			.	.	.		....	
Latin.			.	10	10	6	5	4	4	1	40	....	
Grec	.	.	.	.		6	5	5	4		21	....	
Lang. vivantes. (Angl. ou allem.)	4	4	4	3	(e) 3	(e) 2	(e) 3	(e) 3	(e) 3	(e) 1	30	Lang. vivantes	
....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	....	
Histoire et géographie......	4	4	4	3	3	3	4	4	4	3	36	Histoire et géographie.....	
....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	....	
....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	....	
Mathématiques.	2	2	2	2	3	2	2	2	2	4	23	Mathématiques	
Sciences naturelles.	2	2	2	.	1	1	.	.	.	3	11	Hist. naturelle.	1
....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	Comptabilité ..	.
....	.	.	.	.	.	.	.	.		.	.	Législat., Économie polit.	.
....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	Physiq. et chimie	1
Physique	.	.	.	1	.	.	1	1	1	3	7	....	.
Chimie	.	.	.		.	.	.	.	.		4	....	.
Philosophie	.	.	.	.	.	.	.	.	.	8	8	....	.
Écriture	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	Calligraphie...	2
....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	....	.
Dessin.........	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20	Dessin........	4
....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	....	.
....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	....	.
....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	....	.
TOTAL...	24	24	24	24	(d) 25	(d) 25	(d) 25	(d) 25	(d) 25	(d) 25	.	TOTAL...	27

(d) Les deux heures de dessin sont prises, à partir de la Sixième, en dehor[s des heures] réglementaires.
(e) L'une de ces heures est prise sur l'étude.
(h) Plus une heure de conférence prise sur l'étude.

TABLEAU N° 4

Indiquant la répartition comparative du temps entre les principales matières de l'enseignement secondaire, dans l'ensemble des classes, au cours d'une semaine, en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en Belgique et en France.

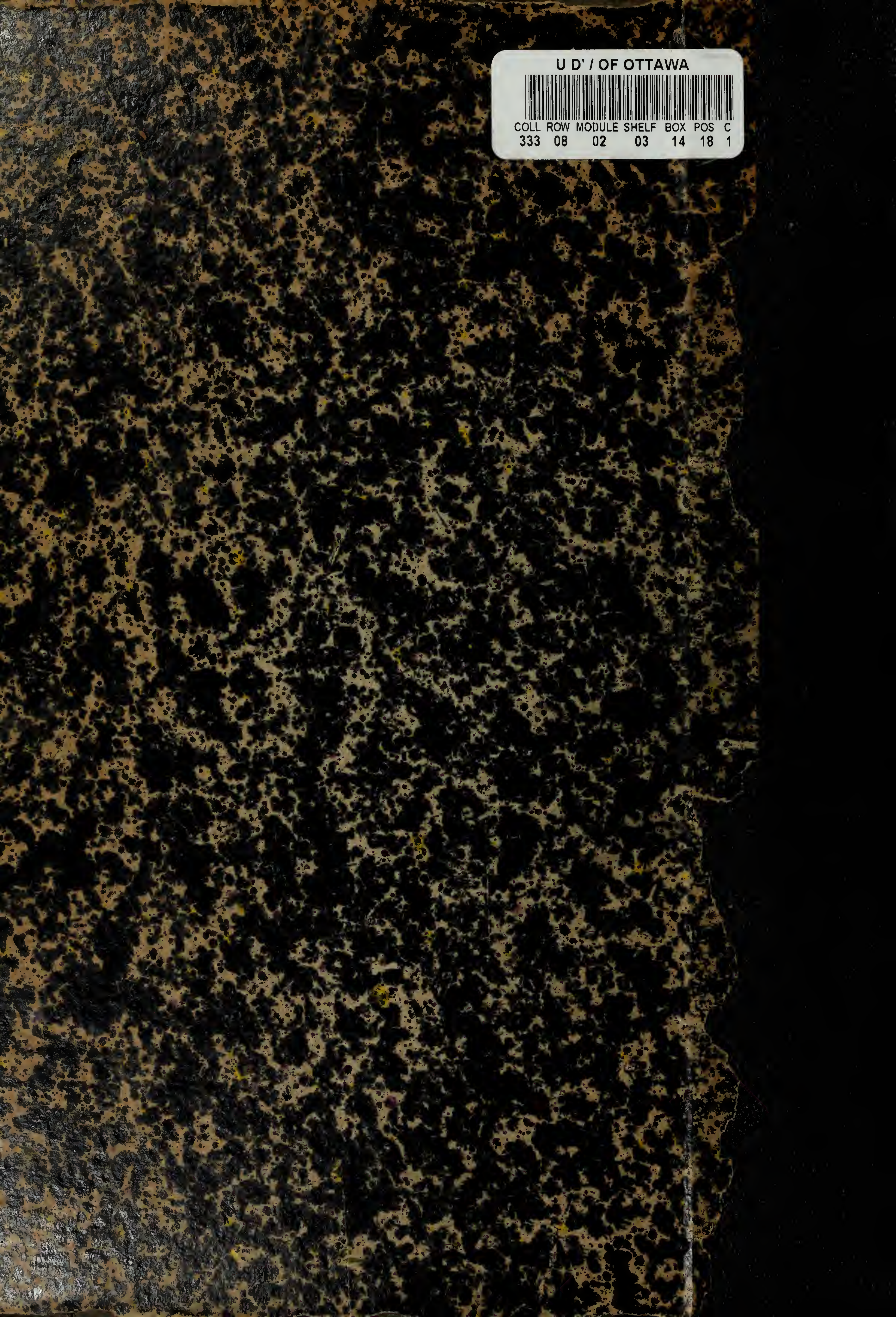
ÉTABLISSEMENTS.	Langue nationale.	Latin.	Grec.	Langues vivantes.	Histoire et Géographie.	Mathématiques.	Histoire naturelle.	Physique et Chimie.	Dessin.	Philosophie.	Religion et morale.	Sciences commerciales.	Gymnastique.
ALLEMAGNE :													
Gymnase	21	77	40	21	28	34	10	8	6	»	19	»	(p) »
Gymnase réal	27	54	»	54	30	44	12	18	18	»	19	»	(p) »
École réale supérieure	30	»	»	82	30	49	13	23	24	»	19	»	(p) »
AUTRICHE-HONGRIE :													
Gymnase	(a) 30	48	19	»	27	29	9	10	12	3	11	»	16
École réale	(b) 29	»	»	(k) 19	37	30	15	25	41	3	8	»	16
BELGIQUE :													
Athénée (Humanités latines et grecques)	(c) 16	66	30	(f) 41	25	21	(l) 9	»	14	2	»	»	(p) »
Athénée (section professionnelle). s.-section scientifique.	(d) 31	»	»	(g) 46	18	36	(l) 10	»	16	»	»	3	(p) »
Athénée (section professionnelle). s.-section industrielle.	(e) 15	»	»	(h) 31	14	14	(l) 14	»	10	»	»	16	(p) »
FRANCE :													
Enseignement classique	51	40	21	30	36	24	11	11	20	8	»	»	(p) »
Enseignement spécial	32	»	»	24	17	26	7	18	24	(m) 4	»	9	(p) »

(a) Plus 19 heures d'allemand.
(b) Plus 22 heures d'allemand.
(c) Plus 28 heures de français.
(d) Plus 46 heures de français.
(e) Plus 30 heures de français.
(f) Allemand 28 ; anglais 13.
(g) Allemand 31 ; anglais 15.
(h) Allemand 15 ; anglais 16.
(k) Langue française.
(l) La physique et la chimie sont comprises sous le nom de sciences naturelles.
(m) La philosophie dans l'enseignement spécial est restreinte à la morale.
(p) Les exercices gymnastiques sont placés en dehors du cadre des études.

TABLE DES MATIÈRES

ANNEXES.

Paris. — DELALAIN FRÈRES, Imprimeurs de l'Université, rue de la Sorbonne, 1 et 3.


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 08 02 03 14 18 1